This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So206

1836-37

Digitized by Google

Digitized by Google

THE LIBRARY

064
So206

1836-37

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Recueil

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

FAISANT SUITE

AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829, PAR
LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE,
CHIRURGIE ET PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

TOME HUITIÈME.

ÉVREUX,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

M D CCC XXXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTES DE LA SOCIÉTÉ.

MEMBRES DU BUREAU.

Président, M. ROBILLARD.
Secrétaire perpétuel, M. L.-H. DELARUE.
Trésorier, M. SAUVAL.

PRÉSIDENS DE SECTIONS.

MM. *Hébert*, 1re section.
R. de La Hurie, 2e s.
Maheux, 3e section.
MM. *Sellier*, 4e section.
5e section.
A. *Passy*, 6e section.

SECRÉTAIRES DE SECTIONS.

MM. *Chevereaux*, 1re sect.
Duhordel, 2e section.
Baudry, 3e section.
MM. *Lagé*, 4e section.
Ed. *Fouché*, 5e sect.
Picard, 6e section.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Ch. *Gazan*, 1re sect.
Boutigny, 2e section.
Ledésert, 3e section.
MM. *Del'homme*, juge, 4e s.
A. *Passy*, 5e section.
Picard, 6e section.

SECTION GÉNÉRALE DES ANDELYS.

Président, M. *Davenières*.
Secrétaire, M. *Mettais-Cartier*.

SECTION GÉNÉRALE DE LOUVIERS.

Président, M. *Rebut de La Rhoëllerie*.
Secrétaire, M. Paul *Dibon*.

SECTION GÉNÉRALE DE PONT-AUDEMER.

Président, M. *Constant-Leroy*.
Secrétaire, M. Alfred *Canel*.

SECTION CANTONNALE DE BRETEUIL.

Président, M. *Levacher-Durclé*.
Secrétaire, M. *Perier-de-Mondonville*.
Trésorier, M. *Yver*.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM.

Auzoux, propriétaire, à Evreux.
Basset, propriétaire, à Claville.
Baudry, docteur en médecine, à Evreux.
Beaucantin, directeur du Jardin Botanique, à Evreux.
Beaulavon jeune, à Evreux.
Blavette, professeur de mathématiques, à Evreux.
Bonnin, ancien notaire, à Evreux.
Bougarel, docteur en médecine, à Evreux.
Bouquelon, juge suppléant, à Evreux.
Bourguignon, architecte du département, à Evreux.
Boutigny, pharmacien, à Evreux.
Chéramy, propriétaire, à Evreux.
Chevereaux, avocat, à Evreux.
Clément, conseiller de préfecture, à Evreux.
Colombel, propriétaire, à Claville.
Delamotte, notaire, à Evreux.
De La Pasture, propriétaire, à Irreville.
Del'homme, juge, à Evreux.
Delhomme, professeur de rhétorique, à Evreux.
De Limoges, sous-intendant militaire, à Evreux.
De Salvandy, député de l'Eure, à Graveron.
Desmartinais, directeur des domaines, à Evreux.
Dorvilliers, propriétaire, à Evreux.
Doucerain, Louis, propriétaire, à Caër.
Duhaume, capitaine de recrutement, à Evreux.
Duhordel, docteur en médecine, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Duret, propriétaire, aux Ventes.
Duverger, avoué, à Evreux.
Duwarnet, conseiller de préfecture, à Evreux.
Fortier, Antoine, propriétaire, à Evreux.
Fortin, docteur en médecine, à Evreux.
Fouché, Edouard, substitut, à Evreux.
Fouché, Lucien, percepteur, à Evreux.
Gadebled, inspecteur des écoles primaires, à Evreux.
Gadon, notaire honoraire, à Evreux.
Gamot, receveur général, à Evreux.
Gaude, directeur des contributions indirectes, à Evreux.
Gazan, Charles, ancien député, à Huest.
Gazan, Charles fils, à Huest.
Gomel, sous-principal du collége, à Evreux.
Guindey, principal du collége, à Evreux.
Hébert, juge de paix, à Evreux.
Hervieu, négociant, à Evreux.
Hervieu, cultivateur, à Tournedos.
Horeau, avocat, à Evreux.
Lagé, avocat, à Evreux
Larcher, cultivateur, à Saint-Vigor.
Leclerc, blanchisseur, à Evreux.
Ledésert, conseiller de préfecture, à Evreux.
Lefébure, géomètre en chef du cadastre, à Evreux.
Lemaitre, Victor, propriétaire, à Bacquepuis.
Lemrez aîné, avoué, à Evreux.
Leport, docteur en médecine, à Evreux.
L'hopital, maire, à Evreux.
Lorin, archiviste du département, à Evreux.
Maheux, docteur en médecine, à Evreux.
Meunier, directeur de l'Ecole Normale, à Evreux.

Digitized by Google

MM.

Michaud, chef du bureau des contributions, à Evreux.
Molle, propriétaire, à Evreux.
Mordret, ancien ingénieur en chef, à Pithienville.
Passy, Antoine, préfet de l'Eure, à Evreux.
Patel, docteur en médecine, à Evreux.
Picard, avoué, à Evreux.
Rault de La Hurie, capitaine de vaisseau, à Evreux.
Richard, docteur en médecine, à Evreux.
Robillard, ingénieur en chef, à Evreux.
Rossey, conseiller de préfecture, à Evreux.
Saintebeuve fils, à Evreux.
Sauval, juge, à Evreux.
Sellier, ancien juge, à Evreux.
Sourdon, professeur au collége, à Evreux.
Vattier, filateur, à Caër.
Walras, ancien principal du collége, à Evreux.

Audion, notaire, à *Breteuil*.
Boyer de Peireleau, maire, à Sainte-Marguerite.
Delarue, juge de paix, à Breteuil.
Jélin, médecin, à Breteuil.
Levacher de Bois-Chevreuil, propriétaire, à Breteuil.
Levacher-Durclé, propriétaire, à Breteuil.
Mosselmann, propriétaire, à Condé-sur-Iton.
Perier-de-Mondonville, notaire honoraire, à Breteuil.
Yver, propriétaire, à Breteuil.

Baudard, curé, à *Conches*.
Danzel, médecin, à la Ferrière-sur-Risle.
De Cologne, propriétaire, à Conches
Delépine, médecin, à la Bonneville.

Digitized by Google

MM.

Metton, propriétaire, à Ormes.
Pottier, pharmacien, à la Ferrière-sur-Risle.

Abrouty, propriétaire, à *Damville*.
Banceline, propriétaire, aux Essarts.
Bréant, propriétaire, au Roncenay.
Carville, propriétaire, à Corneuil.
Foster, vicaire, à Damville.
Renoult, propriétaire, à Damville.

Beffara, juge de paix, à *Nonancourt*.
De Rancé, député de l'Eure, au Gerier.
Fossard, propriétaire, à la Madeleine-de-Nonancourt.
Langer, notaire, à Illiers.

Bottier, propriétaire, à Bosc-Roger.
Cauvin de Lampérière, propriétaire, à Menilles.
Fougeray du Coudray, curé, à Villegats.
Fouquet, juge de paix, à *Pacy-sur-Eure*.
Trutat, propriétaire, à Vaux-sur-Eure.

De Vieilles, propriétaire, à la Haye-saint-Sylvestre.
Fouquet, Philémon, négociant, à *Rugles*.
Lescuyer, propriétaire, à la Haye-Saint-Sylvestre.
Toutenel, notaire, à Rugles.

Butant, notaire, à *Saint-André*.
De La Siauve, docteur en médecine, à Ivry-la-Bataille.
Laval, docteur en médecine, à Ivry-la-Bataille.

Digitized by Google

MM.

Becero, médecin, à Chennebrun.
Bissieu aîné, propriétaire, à *Verneuil*.
Boucher, ancien notaire, à Verneuil.
Calengé, pharmacien, à Verneuil.
Dubois, Paul, doct. en médecine, propr. à Courteilles.
Lanoë, Arsène, propriétaire, à Courteilles.
Sauger, receveur des domaines, à Verneuil.

Choderlos de La Clos, propriétaire, à Saint-Just.
Vallée, docteur en médecine, à *Vernon*.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Barré, docteur en médecine, aux Andelys.
Bignon (le baron), député de l'Eure, à Mesnil-Verclives.
Canu, propriétaire, à Ecouis.
Charpentier, Zébédée, propriétaire, aux Andelys.
Chevalier, curé, à Fourges.
Coquebert de Montbret, propriétaire, à Morgny.
Cotinet, horticulteur, à Guerny.
Davenières, sous-préfet, aux Andelys.
Davillier, manufacturier, à Gisors.
De Barbé-Marbois (le marquis), pair de Fr., à Noyers.
Drely, propriétaire, à Radepont.
Gouche, propriétaire, aux Andelys.
Guérard, juge suppléant, aux Andelys.
Hamelin, procureur du roi, aux Andelys.
Henne, instituteur primaire, à Gisors.
Le Coulteux de Canteleu (le comte), à Farceaux.
Legendre, juge, aux Andelys.
Legendre, Narcisse, propriétaire, à Heuqueville.

Digitized by Google

MM.

Legrand, propriétaire, à Guitry.
Lemonnier, propriétaire. à Touffreville.
Lepère, ingénieur, à Gisors.
Mélissent, propriétaire, à Corny.
Mettais-Cartier, avocat, aux Andelys.
Michel, propriétaire, aux Andelys.
Mignot, propriétaire, à Vesly.
Passy, Hyppolite, député de l'Eure, à Gisors.
Petit, Ange, substitut, aux Andelys.
Rouget, maire, à Gisors.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Asselin, receveur des finances, à Bernay.
Bardet, Adolphe, docteur en médecine, à Bernay.
Binière, propriétaire, au Bec-Hellouin.
Bioche, maire, à Thibouville.
Boucher, ancien notaire, à Brionne.
Boulay, propriétaire, à Saint-Germain-la-Campagne.
Bourard, propriétaire, à Brionne.
Buhot, receveur des domaines, à Evreux.
Clologe, agent-voyer, à Bernay.
Conard, Vincent, maire, à Drucourt.
Cousinard, Louis, maire, à Giverville.
De Broglie (le duc), pair de France, à Broglie.
De Rougemont, ingénieur des ponts et ch., à Bernay.
Duclos, propriétaire, à Saint-Cyr-de-Salerne.
Dupont, député de l'Eure, à Rouge-Perriers.
Focet, négociant, à Bernay.
Gueroult, propriétaire, à Capelle-les-Grands.
Harou, notaire, à Folleville.

Digitized by Google

MM,

Hervieu, Louis, cultivateur, à Beaumontel.
Hubert-Descours, propriétaire, à Bernay.
Lambert, propriétaire, à Saint-Eloi-de-Fourques.
Leguerney, géomètre, à Brionne.
Lemarchand, propriétaire, à Folleville.
Le Prevost, Auguste, député de l'Eure, à Bernay.
Loisel, maître de poste, à la Rivière-Thibouville.
Montier, médecin, au Bec-Hellouin.
Morel, propriétaire, à Caorches.
Neuville, docteur en médecine, à Bernay.
Niel, sous-préfet, à Bernay.
Philippe, peintre, à la Rivière-Thibouville.
Prétavoine le jeune, propriétaire, à Bernay.
Vy, Augustin, propriétaire, à Bernay.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Auzoux, docteur en médecine, à St-Aubin-d'Ecrosville.
Bachelier, receveur des finances, à Louviers.
Baroche, cons, à la Cour roy. de Rouen, prop. à Gaillon.
Bérard-Rondeaux, propriétaire, à Louviers.
Bioche père, propriétaire, au Neubourg.
Brunet, propriétaire et fabricant, à Cailly,
Cheuret, notaire, à Louviers.
Chopin, docteur en médecine, au Neubourg.
Corneille, médecin-vétérinaire à Louviers.
Colette, propriétaire, à Louviers.
Crevel, docteur en médecine, à Louviers.
De Blosseville (le marquis), à Amfreville-la-Campagne.
Defontenay, Jacques, manufacturier, à Louviers.
Dibon, Paul, manufacturier, à Louviers.

Digitized by Google

MM.

Dumoutier, cultivateur, à Saint-Aubin-d'Ecrosville.
Dupont, propriétaire, à Hondouville.
Durand, directeur de la maison centrale, à Gaillon.
Duvaltier, Jules, secrétaire de la sous-préf. à Louviers.
Ferrand, propriétaire, à Daubeuf.
Guernet, avocat, à Louviers.
Guillot, maire, à Aubevoye.
Hidouville, propriétaire, à Ecardenville-la-Rivière.
Jourdain-Ribouleau, manufacturier, à Louviers.
Lambert, maire, à Louviers.
Larcher, percepteur, à Ailly.
Lefebvre, maître de poste, à Gaillon.
Le Normand fils, cultivateur, à Marbeuf.
Louvrier, propriétaire, à Ecardenville-la-Rivière.
Malide, propriétaire, à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
Marcel, Eugène, propriétaire, à Louviers.
Pantin-Wilder, propriétaire, à Bonport.
Pétel, docteur en médecine, à Louviers.
Petit, Guillaume, manufacturier, à Louviers.
Picard, Jean-Louis, docteur en médecine, à Louviers.
Rebut de La Rhoëllerie, sous-préfet, à Louviers.
Tonnet de Saint-Claire, ingénieur, à Louviers.
Varillat, propriétaire, aux Planches.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Amfry, vétérinaire, à Pont-Audemer.
Cabot, propriétaire, à Trouville-la-Haulle.
Canel, Alfred, avocat, à Pont-Audemer.
Constant-Leroy, sous-préfet, à Pont-Audemer.
De Bordecôte, substitut, à Pont-Audemer.

Digitized by Google

MM.

De Lanney, juge de paix, à Montfort-sur-Risle.
Fleury, géomètre, à Montfort-sur-Risle.
Fresnel, architecte à Paris, propriétaire, à Foulbec.
Hamel, l'abbé, maître de pension, à Pont-Audemer.
Lefebvre-Duruflé, manufacturier, à Pont-Authou.
Le Normand, maître de pension, à Pont-Audemer.
Le Pélissier, juge de paix, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Le Prieur, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
Le Reffait, propriétaire, à Pont-Audemer.
Le Ricque, propriétaire, à Tourville.
Letorey, docteur en médecine, à Pont-Audemer.
Nuisement, propriétaire, à Saint-Georges-du-Vièvre.
Olivier, ingénieur, à Pont-Audemer.
Regnard, propriétaire, à Pont-Audemer.
Troussé, avocat, à Pont-Audemer.

DÉPARTEMENS.

Adamoli, ingénieur, à Bayeux (Calvados).
Adrien, docteur en médecine, à Crécy (Seine-et-Marne).
Appert, administrateur des hôpitaux, à Paris (Seine).
Arnault, vérific. des dom., à Versailles (Seine-et-Oise).
Bailly de Merlieux, dir. du Mém. encyc. à Paris (Seine).
Barrey, docteur en médecine, à Besançon (Doubs).
Bella, dir. de l'Inst. agric. de Grignon (Seine-et-Oise).
Béné, directeur des contribut. indir. à Caen (Calvados).
Beuzelin, curé de la Madeleine, à Paris (Seine).
Blanche, substitut, à Rouen (Seine-Inférieure).
Bosson, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).
Bottin, rédact. de l'Almanach du Comm. à Paris (Seine).
Boudet, Félix, chimiste, à Paris (Seine).
Bouillon-La-Grange, dir. de l'Ec. de Pharm., à Paris (S^e^).

Digitized by Google

MM.

Boullay, pharmacien, à Paris (Seine).
Brémontier, ingén. en chef, à Melun (Seine-et-Marne).
Bruslé, recev. des domaines, à Versailles (Seine-et-Oise).
Catalan, propriétaire, à Paris (Seine).
Chaper, préfet, à Dijon (Côte-d'Or).
Chardon, docteur en médecine, à Lyon (Rhône).
Chatelain, pharm. en ch. de la mar., à Brest (Finistère).
Corneille, inspect. de l'Académ., à Rouen (Seine-Infér.).
Cottereau, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Courant, ingénieur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Dalmenesche, doct. en médec., à Rouen (Seine-Infér.).
De Beaurepaire (le comte), à Louvagny (Calvados).
De Borville, docteur en médecine, à Putanges (Orne).
De Caumont, corresp. de l'Institut, à Caen (Calvados).
De Château-Vieux (le marquis), à Abbeville (Somme).
De Corde, cons. à la Cour roy., à Rouen (Seine-Infér.).
De La Fontenelle, cons. à la C. roy., à Poitiers (Vienne).
Delaître (le vicomte), anc. préf. de l'Eure, à Paris (Seine).
De Laquérière, nég., memb. de l'Acad., à Rouen (S.-I.).
De La Saussaye, secr. de l'Acad., à Blois (Loir-et-Cher).
Delavigne, Alfred, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
Deleau jeune, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Delescaille, insp. hon. des p. et ch. à St-G.-en-l. (S.-et-O.).
De Magneville, fond. du Mus. de Caen, à Lebisay (Calv.).
De Maisons (le chevalier), à Ecouché (Orne).
De Moléon, direct. du Recueil industr., à Paris (Seine).
Des Alleurs, doct. en médecine, à Rouen (Seine-Infér.).
De Stabenrath, juge d'instruct., à Rouen (Seine-Infér.).
Deville, conserv. des antiquités, à Rouen (Seine-Infér.).
Doublet de Bois-Thibault, avoc., à Chartres (Eure-et-L.).
Dubois, Louis, sous-préfet, à Vitré (Ille-et-Vilaine)

Digitized by Google

MM.

Dubuc, doct. en méd., prof. de phys., à Rouen (Seine-I.).
Dubuc père, pharmacien, à Rouen (Seine-Inférieure).
Dumesnil, docteur en médecine, à Rouen (Seine-Infér.).
Duthoya, doct.-méd. de la mar. roy., à Brest (Finistère).
Duval, professeur de philosophie, à Grasse (Var).
Elie de Beaumont, ingén. des mines, à Paris (Seine).
Fessard, vérificateur des domaines, à Paris.
Flavigny, Robert, propr., à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Fresnaye, propriétaire, à Illiers (Eure-et-Loir).
Gady, Auguste, juge, à Versailles (Seine-et-Oise).
Garnot, ancien chirurg. de la mar. roy. à Paris (Seine).
Girard, vice-présid. du trib. civil, à Amiens (Somme).
Girardin, profess. de chim., à Rouen (Seine-Inférieure).
Godemer, officier de santé, à Ambrières (Mayenne).
Grandin, Victor, manuf., à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Grangé, cultivateur, à Monthureux (Vosges).
Guillemard, substitut, à Rouen (Seine-Inférieure).
Guillory aîné, manufactur., à Angers (Maine-et-Loire).
Guillot, avocat, à Paris (Seine).
Haime, docteur en médecine, à Tours (Indre-et-Loire).
Haraque, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Henry de Saint-Arnoult, doct. en méd. à Paris (Seine).
Herpin, de Metz, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Hurtrelle, dir. des cont. dir., à Versailles (Seine-et-Oise).
Jacques, jardinier du roi, à Neuilly (Seine).
Jollois, ingénieur en chef, à Paris (Seine).
Jules Petit-Jean, préf. au coll. Ste-Barbe, à Paris (Seine).
Julia de Fontenelle, chimiste, à Paris (Seine).
Lachèze, avocat, à Angers (Maine-et-Loire).
Lair, conseiller de préfecture, à Caen (Calvados).
Langlois, Hyacinthe, peintre, à Rouen (Seine-Infér.)

Digitized by Google

MM.

Lautour, médecin-vétérinaire, à Elbeuf (Seine-Infér.)
Lécuier, Auguste, peintre, à Paris (Seine).
Lefrançois, ingénieur en chef, à Gap (Hautes-Alpes).
Leglay, archiviste du département, à Lille (Nord).
Lemarchand, docteur en médecine, à Touques (Calvad.)
Le Prevost, médecin-vétérinaire, à Rouen (Seine-Infér.)
Lévy, chef d'institution, à Rouen (Seine-Inférieure).
Limousin-Lamothe, pharmacien, à Alby (Tarn).
Louis, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Marrote, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Michelin, cons. réf. à la Cour des Compt., à Paris (Seine).
Minart, juge d'instruction, à Douai (Nord).
Moll, professeur d'agriculture, à Rosville (Meurthe).
Mordret, officier du génie, à Rouen (Seine-Inférieure).
Morland, professeur d'hist. natur., à Dijon (Côte-d'Or).
Moulié, docteur en médecine, à Mer (Loir-et-Cher).
Nicod, docteur en chirurgie, à Paris (Seine).
Nodot, dir. du Musée d'Hist. nat., à Dijon (Côte-d'Or).
Noget, curé, à Aubigny (Calvados).
Olivier de La Marche, homme de lettres, à Paris (Seine)
Paris, conserv. de la bibliothèque roy., à Paris (Seine).
Paris, professeur de mathématiques, à Falaise (Calvad.)
Pascal, de Toulouse, dessin. et grav., à Paris (Seine).
Paumier, instituteur des sourds-muets, à Paris (Seine).
Pécontal, Siméon, littérateur, à Paris (Seine).
Pelletier-Sautelet, doct. en médec., à Orléans (Loiret).
Pelvey, sous-préfet, à Villefranche (Haute-Garonne).
Périaux, Nicétas, imprim., à Rouen (Seine-Inférieure).
Pétou, député, anc. maire, à Elbeuf (Seine-Inférieure).
Piérard, officier supér. du génie, à Mézières (Ardennes).
Poulain de Bossay, homme de lettres, à Paris (Seine).

Digitized by Google

MM.

Pluchet, propriétaire, à Trappes (Seine-et-Oise)
Prevost, horticulteur, à Rouen (Seine-Inférieure).
Puillon-Boblaye, officier d'état-major, à Paris (Seine).
Py, docteur en médecine, à Narbonne (Aude).
Ramfreville, juge, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Reytier, docteur en médecine, à Douai (Nord).
Rivière, professeur de géologie, à Bourbon (Vendée).
Robin, ingén. en chef des ponts et ch., à Paris (Seine).
Rodet, littérateur, à Paris (Seine).
Sallion, docteur en médecine, à Nantes (Loire-Infér).
Sampayo, Antony, propriétaire, à Paris (Seine).
Taranne, docteur agrégé de l'Université, à Paris (Seine).
Texier, médecin-vétérinaire, à Paris (Seine).
Vannier, propriétaire, à Honfleur (Calvados).
Vaugeois, ancien magistrat, à L'Aigle (Orne).
Velpeau, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Villermé, docteur en médecine, à Paris (Seine).
Vincens, Emile, conseiller d'état, à Paris (Seine).
Vasse, professeur de dessin, à Rouen (Seine-Inférieure).
Warden, membre de l'Institut, à Paris (Seine).
Worbe, docteur en médecine, à Dreux (Eure-et-Loir).

A L'ÉTRANGER.

Bogaertz, Félix, professeur d'histoire, à Anvers.
De Keyzer, peintre, à Anvers.
Comte de Kerkhove, baron d'Exaerde, à Exaerde.
Chevalier de Kirkhoff, docteur en médecine, à Anvers.
Baron de Reiffemberg, à Louvain.
Baron de Westréenen de Thielland, à La Haye.
Drapier, secrét. de la Société roy. de Flore, à Bruxelles.
Emangard, docteur en médecine, à Abou-Zabel
Gouzée, docteur en médecine, à Anvers

Digitized by Google

MM.

Serrure, professeur d'histoire, à Gand.
Trumper, docteur en médecine, à Bruxelles.
Van Housse-Brouck, docteur en médecine, à Bruxelles

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Buzot, avocat, juge suppléant, à Evreux.
Duval, maître de forges, à La Gueroulde (Eure).
Née, notaire, à Louviers (Eure).
Regnault, médecin principal d'armée, à Paris (Seine).
Rejou, ph. en ch. de la mar., à Rochefort (Charente-Inf.)
De Barbé-Marbois (le marquis), à Noyers.

AUTORITÉS, SOCIÉTÉS SAVANTES ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ ADRESSE SON RECUEIL.

M. le Ministre de l'Intérieur.
M. le Ministre du Commerce.
M. le Ministre de l'Instruction publique.
Institut royal de France.
Académie royale de Médecine.
Société des Sciences naturelles de France.
Société Entomologique de France.
Société Géologique de France.
Société de Pharmacie de Paris.
Académie de l'Industrie, à Paris.
Société royale et centrale d'Agriculture.
Société d'Horticulture de Paris.
Société de Géographie de Paris.
Société royale des Antiquaires de France.
Institut historique, à Paris.
Société de la Morale chrétienne, à Paris.
Société royale d'Agric. et d'Emulation, à Bourg (Ain).
Société des Sc., Arts et Belles-Let., à St Quentin (Aisne).
Société royale d'Agriculture et des Arts, à Foix (Ariége).
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes (Aube).

Digitized by Google

Académie royale des Sciences,
Société d'Agriculture et de Comm.,
Société de Médecine,
Société Linnéenne,
Société des Antiquaires,
Association Normande,
} à Caen (Calv.)

Société d'Agriculture, à Falaise (Calvados).
Société d'Agr., Arts et Commerce, à Angoulême (Char.)
Société de Lit, Sciences et Arts, à Rochefort (Char-Inf.)

Académie des Sciences,
Société Médicale,
Bibliothèque de la ville,
} à Dijon (Côte-d'Or).

Société Académique, à Besançon (Doubs).
MM. les membres du Conseil général du département.
Bibliothèques d'Evreux, Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Audemer et de l'Ecole Normale primaire (Eure).
Académie Ebroïcienne et Cercle Littéraire, à Evreux.
Société d'Agriculture, à Chartres (Eure-et-Loir).
Académie royale des Sciences, etc., à Nîmes (Gard).

Académie des Jeux Floraux,
Société royale d'Agriculture.
Société royale de Médecine,
} à Toulouse (Hte Garonne).

Société d'Agriculture, à Châteauroux (Indre).
Société Médicale, à Tours (Indre-et-Loire).
Société d'Emulation, à Lons-le-Saunier (Jura).
Société des Sciences et des Lettres, à Blois (Loir-et-Ch.)
Société industrielle, à Saint-Etienne (Loire).
Société royale Académique, à Nantes (Loire-Inférieure).
Société royale des Sciences, etc., à Orléans (Loiret).
Société d'Agriculture, à Mende (Lozère).
Société Industrielle, etc., à Angers (Maine-et-Loire).
Société d'Agriculture, à Châlons (Marne).
Société des Sciences, Lettres et Arts, à Nancy (Mthe.)

Digitized by Google

Société d'Agriculture, à Bar-le-Duc (Meuse).
Académie des Sciences, } à Metz (Moselle).
Société des Sciences médicales, }
Société Académique des Sciences, à Douai }
Société Académique des Sciences, à Lille } (Nord).
Société d'Agriculture, à Valenciennes }
Société des Antiq. de la Morinie, à St-Omer (P.-de-Cal.)
Société d'Agricult., à Boulogne-sur-Mer, (Pas-de-Cal.)
Société Industrielle, à Mulhausen (Haut-Rhin).
Société de Médecine, à Lyon (Rhône).
Société d'Agricul., Sciences, etc., à Mâcon (Saône-et-L.)
Société royale d'Agr., Sciences et Arts, au Mans (Sarth.)
Société d'Agr., Sciences et Arts à Meaux (Seine-et-Mar.)
Société royale et centr. d'Agriculture, } à Versailles
Société des Sciences philosophiques, } (Seine-et-Oise).
Académie royale des Sciences, }
Société libre d'Emulation, } à Rouen
Société centrale d'Agriculture, } (Seine-Infér.)
Société d'Etudes diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
Académie des Sciences agricoles, à Amiens } (Somme).
Société royale d'Emulation, à Abbeville }
Société des Sciences, etc., à Montauban (Tarn-et-Gar.)
Société d'Agriculture, Sciences, etc., à Poitiers (Vienne).
Société royale d'Agriculture, à Limoges (Haute-Vienne).
Société d'Emulation, à Epinal (Vosges).

A L'ÉTRANGER.

Société royale de Flore, à Bruxelles.
Société royale des Sciences, à Anvers.
Société de Médecine, à Louvain.
Société de Minéralogie, à Jéna.
Société Médicale, à Mexico.
Société Médicale, à Rio-Janeiro.

Digitized by Google

1re Supplément aux Listes de la Société.

CINQUIÈME SECTION.

Président, M. Duwarnet.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

M. Leclerc, Louis, propriétaire, à La Barre.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

M. Harcourt, propriétaire, aux Planches.

DÉPARTEMENTS.

M. Busnel, anc. offic. de marine, à Tournay (Calvados).

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société Sericicole, à Paris (Seine).
Société royale de Médecine, à Bordeaux (Gironde).
Société des Sciences et des Arts, à Rennes (Ille-et-Vil.)

NOTA. *MM. les Membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, les Secrétaires des Sociétés correspondantes et les Conservateurs des Bibliothèques publiques, en rapport avec la Société, qui auraient des réclamations à faire, sont priés de les adresser au* Secrétaire perpétuel.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 24 NOVEMBRE 1836.

A midi, M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, le Secrétaire perpétuel a lu le procès-verbal de la séance générale du 23 septembre dernier, qui a été approuvé, puis il a communiqué les délibérations prises par le Conseil d'Administration, dans ses séances des 7 octobre et 18 novembre 1836; les actes du Comité de Rédaction, des 10 octobre et 8 novembre courant, et il a annoncé les ouvrages imprimés qu'il avait reçus pour la Société.

On avait exposé sur le bureau des pommes de terre récoltées par M. Lefebvre, de Gaillon; une belle et précieuse collection d'antiquités, les unes gauloises, les autres romaines, découvertes au Vieil-Evreux, par MM. A Passy et Robillard, et un échantillon d'amiante soyeuse de Corse, donnée par M. Desmartinais.

Le même Secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la première séance de la Section cantonnale de Breteuil, et du projet de réglement soumis par cette Section à l'approbation de la Société; ce réglement est renvoyé, avec pleins pouvoirs, au Conseil d'Administration; ensuite, il a présenté les pièces manuscrites provenant des séances publiques tenues par les Sections générales, à Bourneville, arrondissement de Pont-Audemer, le 11 septembre; aux Andelys, le 18 du même mois, et à Louviers, le 9 octobre dernier; elles ont été renvoyées au Comité de Rédaction.

Digitized by Google

avec une production de M. de Lavigne fils, Membre de la Société, à Bayonne, intitulée : *Quatre années sous Henri IV.*

M. Meunier a lu la première partie d'un travail qu'il avait entrepris sur l'enseignement mutuel. La Société a entendu cette lecture avec intérêt et a invité l'auteur à continuer ce mémoire.

Au nom d'une Commission spéciale, M. Robillard a lu un rapport, qu'il avait été chargé de rédiger, sur l'appareil proposé par M. Valery, pour la conservation des grains. Ce rapport sera communiqué à M. Valery et à la Section générale de Pont-Audemer.

M. Ange Petit a lu une pièce de vers de sa composition, que l'assemblée a entendue avec plaisir et dont elle a félicité l'auteur.

M. Hébert a invité la Société à procéder à l'élection de son Président pour l'année 1837 ; au premier tour de scrutin, M. Robillard, ayant réuni la très-grande majorité des suffrages, a été proclamé Président et en a accepté les fonctions.

Des remercîmens ont été votés à M. Hébert pour le zèle dont il a fait preuve pendant toute la durée de sa présidence.

Ensuite, il a été procédé aux votes sur l'admission des Candidats proposés dans les séances des 27 août et 25 septembre 1836.

De nouveaux Candidats ayant été présentés, M. le Président a nommé les Commissions qui devront faire des rapports dans la prochaine séance générale.

L'ordre du jour étant épuisé, et chaque Membre s'étant inscrit au registre de présence, la séance a été levée.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ,

A BOURNEVILLE, ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Le dimanche 11 septembre 1836, dans la matinée, les Membres de la Société libre de l'Eure se sont réunis à Bourneville, canton de Quillebeuf, pour assister au concours de charrues, indiqué pour l'arrondissement de Pont-Audemer. Après la nomination du jury d'examen, la première lutte annoncée s'est engagée entre charrues attelées de deux chevaux, sur une pièce de terre en labour. Aucun concurrent ne s'étant fait inscrire pour la deuxième lutte sur un terrain à défricher, il a été procédé immédiatement à la désignation d'un autre jury, chargé de la répartition de différents prix accessoires, produit d'une souscription ouverte par des amis de l'agriculture. Quand les opérations de ce jury ont été accomplies, la Société a tenu une séance publique dans la belle place de Bourneville, décorée de branchages et remplie d'une affluence considérable de spectateurs.

Les Membres du bureau ayant pris séance, M. Constant-Leroy, Président de la Section générale de Pont-Audemer, a prononcé un discours.

Ensuite, M. Canel, Secrétaire la Section, a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

A l'approche des séances générales des Sociétés académiques, les fonctions de Secrétaire ne sont pas toujours exemptes d'embarras. Quand viennent ces réunions d'apparat, l'artisan des procès-verbaux mensuels ou hebdomadaires, recueillant les éléments de son rapport annuel,

Digitized by Google

peut être exposé à rencontrer devant lui deux écueils également redoutables : ou la longue série des mémoires, des dissertations, des notices, des recherches, des analyses; en un mot, des communications scientifiques, industrielles, agricoles, historiques et littéraires, riche bagage de douze mois de travaux assidus, l'entraînera dans un labyrinthe inextricable de mentions honorables; ou bien il ne trouvera à signaler que quelques rares travaux et sa faconde ne pourra fournir qu'une incomplète carrière.

En général, on n'a pas à lutter contre le premier de ces écueils : les Sociétés académiques ont su se préserver de la fièvre d'exubérante production qui travaille les innombrables pourvoyeurs de la presse, écrivant pour leur compte personnel. C'est bien plutôt l'excès opposé qui vient souvent jeter une impossibilité entre la bonne volonté du Secrétaire et la mission de rédiger un rapport qui ne soit pas un cahos de phrases sans résultat. Oh! pour ma part, que je préférerais avoir à fléchir sous le poids des travaux accomplis par mes confrères! dussé-je provoquer l'impatience de mes lecteurs, certes, je ne reculerais pas devant ma tâche. Mais je n'ai pas le choix : à mon grand regret, je suis obligé de proclamer que l'année a été stérile pour la Section générale de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Depuis la séance publique de la Société, tenue l'an dernier à Montfort-sur-Risle, notre Section n'a fourni au Bulletin qu'un *Rapport de M. Le Normand, sur les Conférences des Instituteurs de l'arrondissement de Pont-Audemer* et une *Note sur la Mort de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux.* Un Mémoire sur *la Vie végétale,* par M. Le Prieur et un Rapport de M. Amfry, sur le Buteur perfectionné par M. Cabot, attendent aussi, dans les archives de la Société.

Digitized by Google

leur tour d'impression. Je ne parlerai pas des *Notes biographiques sur quelques Membres distingués de la famille de Toustain :* elles ont sans doute paru trop incomplètes pour être admises par le Comité de Rédaction.

Plusieurs communications archéologiques ont été faites à la Section : j'indiquerai d'abord celle qui a eu le plus de retentissement.

Vers le mois de juin dernier, un terrassier qui sondait le sol, à l'extrémité sud-est de la côte de Manneville-sur-Risle, sur le bord du chemin tendant à la route de Rouen, rencontra, sous sa pioche, à 18 pouces de profondeur, le couvercle brisé d'un tombeau en pierres et des ossements humains. Effrayé de sa découverte, il se hâta de replacer la terre qu'il avait enlevée et abandonna son travail..... Déjà, à quelque distance vers l'est, on avait trouvé, il y a une quarantaine d'années, 7 ou 8 tombeaux du même genre, non loin du lieu antérieurement occupé par une chapelle Saint-Nicolas, qui avait succédé à une construction romaine, comme l'indique la présence des tuiles à rebords. On en avait vu encore, vers le sud, lorsque fut tracée la grande route de Rouen. Tout cela engagea M. Mesnard, desservant de la commune, et plusieurs autres personnes à compléter la nouvelle découverte. On ouvrit donc le tombeau. A l'ordre des ossements, on reconnut qu'il n'avait jamais été fouillé, et, vers la région des côtes du squelette, on trouva une lame en fer oxydé, brisée et longue de 6 pouces environ, ainsi que deux boucles de grandeur différente. Il eut été important de joindre à ces objets quelques pièces de monnaie. Dans l'espérance d'en rencontrer sous les ossements, la Section chargea des Commissaires de renouveler les recherches ; mais on ne découvrit rien de plus. Ainsi, l'époque des

Digitized by Google

inhumations de la côte de Manneville ne peut être déterminée. Toutefois, comme l'agrafe trouvée antérieurement près de là, dans un autre tombeau, et mentionnée par MM. Rever et Le Prevost, les objets récemment recueillis, ne paraissent pas être romains.

J'ai dit que cette découverte avait eu du retentissement; elle a aussi provoqué, dans le public, de nombreuses hypothèses. « C'est un haut et puissant seigneur de Bonne-» bos qui a été déposé là, il y a 80 ans, » répétaient les capacités locales. « Son cadavre était aussi frais qu'au jour » de l'inhumation. Les exhumateurs en ont détaché la » tête; mais, *par une permission de Dieu*, elle s'est » putréfiée dans leurs mains, etc., etc. » Il ne manquait plus au merveilleux de ce récit, que d'ajouter que le défunt avait retrouvé la parole pour se plaindre d'avoir été troublé dans son repos d'*outre-tombe*. Peut-être le délire du commérage est-il allé jusque là. Quoiqu'il en soit, la tête a été recueillie pour la bibliothèque publique de Pont-Audemer; et les apôtres du système-Gall ont proclamé qu'elle avait appartenu à un homme doué de qualités heureuses.

Parmi les autres découvertes de l'arrondissement, nous signalerons les suivantes : fragments de tuiles romaines, dans la rivière de Risle, au-dessous de Pont-Audemer, et sur une grande étendue de terres labourables de la commune de Torpt, aux hameaux limitrophes de La Croix-de-Livet et d'Amberville; meule antique, à Boulleville, près de l'ancien manoir presbytéral. M. Delanney a aussi déposé des fragments de meules antiques en pouding, trouvés à Saint-Philbert-sur-Risle, dans le voisinage de l'ancien Fief de la Cour, et sur la portion de Tourville la plus rapprochée de Campigny et du lieu appelé les Catelets. De nombreuses découvertes analogues ont été faites dans la commune de Trouville-la-Haule. M. Cabot a mis à la dis-

Digitized by Google

position de la Section deux meules entières recueillies non loin du Manoir-Fauvel, lieu jadis fameux par de prétendues apparitions nocturnes et par une tradition merveilleuse qui démontre comment, dans tous les temps, l'amour a poussé l'espèce humaine, sans en excepter les rois, à faire de scandaleuses folies. Le même confrère nous a fait encore connaître qu'on a déterré, il y a plusieurs années, sur le même point, une grande quantité de flèches fortement oxydées. Ces armes ne sont pas le seul indice de la présence de gens de guerre dans ces parages; il paraît que les hauteurs voisines du Manoir-Fauvel et dominant le vallon de Courval, sont sillonnées par des terrassements qui sembleraient indiquer des retranchements militaires. La Section devra s'occuper de constater leur existence et de rechercher leur caractère chronologique; car il est important d'établir si cette enceinte, signalée pour la première fois, appartient au système de défense dont on retrouve des traces multipliées sur les deux rives de la Seine.

Comme nos pères, nous ne subissons pas le joug de guerres incessantes, mais il nous reste encore l'épreuve d'autres fléaux. En 1835 et 1836, les habitants de quelques contrées de l'arrondissement ont vu leurs bestiaux attaqués de maladies dangereuses. M. Amfry en a fait le texte d'une communication, à l'occasion de laquelle je dois entrer dans quelques détails.

Celle de ces maladies que notre confrère a le plus fréquemment rencontrée est une flegmasie du tissu du poumon, et souvent de ses annexes (pneumonie et péripneumonie); l'autre est une flegmasie des membranes muqueuses du canal intestinal et surtout de l'estomac et de l'intestin-grêle (gastro-entérite), qui se développe quelquefois seule, mais paraît souvent compliquer la première, avec plus ou moins d'intensité. Ces affections qui ont régné dans

Digitized by Google

tous les temps, d'une manière sporadique, sont devenues beaucoup plus fréquentes depuis environ dix-huit mois; et, dans certaines localités, elles ont même pris un caractère épizootique. Au reste, elles sont maintenant bien moins intenses. C'est surtout parmi les bêtes à cornes à l'engrais, qu'il paraît y avoir le plus de malades; mais, en général, les propriétaires ont eu recours aux bouchers plutôt qu'aux hommes de l'art. Toutefois, M. Amfry a pu souvent remarquer que dans la pneumonie surtout, les mêmes moyens curatifs ont donné, sur les chevaux, des résultats bien plus satisfaisants que sur les sujets de la race bovine.

Je viens de dire que la plupart des bêtes malades ont été livrées aux bouchers. Pouvait-il en résulter des inconvénients pour la santé des consommateurs? non, vraisemblablement. La chair d'un animal malade, surtout s'il a été sacrifié de bonne heure, ne paraît présenter aucune différence avec celle d'un animal bien portant. Pendant plusieurs mois, la population de quelques localités n'a fait usage que de chair suspecte, et l'on n'a pas remarqué qu'elle ait été atteinte d'affections plus graves ou plus nombreuses que les années précédentes.

Un autre fait, digne de remarque, a été observé par M. Amfry: des chevaux ayant été attaqués de crevasses dans les paturons, les personnes chargées de les soigner, ont vu des pustules se produire à leurs mains; sur l'une d'elles, ces pustules ont pris un caractère de malignité assez grave. Une observation analogue a été faite dans les environs d'Orbec.

Les grains ont aussi leurs maladies qui en rendent la conservation difficile, et les remèdes proposés ont presque toujours été infructueux. Cependant M. Vanier, Membre de la Section, a appelé l'attention sur le procédé suivant

Digitized by Google

pratiqué dans quelques parties des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados : après le battage, dit-il, on étend le blé par couches sur de la menue paille ou balle, préalablement criblée et nétoyée, ou bien encore mieux, sur des cossiers de rabette ou de colza. De cette manière, on le préserve de la détérioration pendant une ou deux années et même davantage, si l'on a soin de renouveler le mélange, quand il en est besoin. M. Vanier ajoute que l'emploi des cossiers est bien préférable et pour ses résultats et parce qu'il laisse la menue paille disponible pour la nourriture des bestiaux. Mais les siliques de rabette ou de colza peuvent être également consommées comme matière alimenteuse, par le gros bétail et les moutons. Quant au procédé en lui même, il paraît exiger un certain luxe de greniers, de manipulations et de soins, il ne semble donner de garantie de succès que contre la fermentation, et il doit être impuissant pour préserver le blé des ravages des charançons. Quoiqu'il en soit, on ne saurait trop recommander de renouveler les expériences, s'il n'existait pas un autre moyen de conservation bien plus efficace; je veux parler de l'appareil construit par notre compatriote M. Vallery.

La Section, appelée à donner son avis sur cette invention, a nommé des Commissaires qui l'ont examinée dans tous ses détails. Frappés de ses avantages incontestables, ceux-ci ont émis une opinion approbatrice, et sur leurs conclusions, il a été décidé que des fonds seraient demandés au Conseil général, pour qu'un appareil fût déposé comme modèle dans chacun des arrondissements du département.

Tout l'honneur de l'invention que je viens de signaler, appartient à un seul homme; ce qui vient à la louange de notre arrondissement tout entier, c'est sa tendance bien

Digitized by Google

prononcée vers le progrès en agriculture. Une amélioration sensible a été remarquée par les Membres de la Section, chargés de visiter les exploitations rurales. Partout, il est vrai, le système des assolements laisse encore beaucoup à désirer, mais l'introduction de la culture des plantes légumineuses pourra contribuer au succès de la réforme. Cette culture paraît s'être complètement naturalisée dans nos campagnes, qui déjà s'étaient empressées de donner une plus grande extension aux prairies artificielles et d'adopter les plantes oléagineuses. Une circonstance pourrait achever la défaite de la routine parmi nous : ce serait l'établissement de fabriques de sucre indigène. Eh bien, peut-être l'an prochain en verrons-nous une dans le canton de Pont-Audemer. Espérons du moins que les rigueurs du projet de loi sur la culture de la betterave seront assez adoucies, pour que les intentions de l'un de nos plus honorables concitoyens puissent être réalisées sans délai.

Après ce Rapport du Secrétaire, M. Le Normand a donné lecture d'un autre Rapport, concernant les prix et récompenses à décerner aux cultivateurs et aux domestiques de ferme de l'arrondissement, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 avril 1836.

Les noms des concurrents ont été proclamés dans l'ordre suivant :

ENCOURAGEMENTS AUX CULTIVATEURS.

Prix : M. Joseph *Cabot,* de Trouville-la-Haule;

1re Mention honorable : M. Pierre *Hébert,* de Saint-Christophe-sur-Condé ;

2e Mention honorable : M. J.-B. *Topsent,* de Bourneville.

Digitized by Google

RÉCOMPENSES AUX DOMESTIQUES.

CHARRETIERS.

Prix : *Lecable,* chez M. Montier, de Saint-Denis-des-Monts;

1re Mention honorable : Pierre-Julien *Trousseley,* chez M. Parfait-Amour Deshayes, de Bourgtheroulde ;

2e Mention honorable : Louis *Homo,* chez M. Rabasse, de Saint-Philbert-sur-Risle ;

3e Mention honorable : Pierre *Ducreux,* chez M. Paul Trouplin, de Bourneville.

BERGERS.

Prix : Louis *Dupré,* chez M. J.-B. Berthe, de Berville-en-Romois;

Mention honorable : Félix *Vasseur,* chez M. Marin Bréauté, de Guenouville.

SERVANTES DE BASSE-COUR.

Prix : Françoise *Martin,* chez M. Duval, maire de Bosbénard-Crescy;

1re Mention honorable : Rose-Aimée *Beaumer,* chez madame Leroy, de Saint-Pierre-de-Cormeilles;

2e Mention honorable : Anne *Prieur,* chez M. Cousinard, de Saint-Paul-sur-Risle.

Après cette première distribution, M. le Président procède à celle des prix obtenus au concours de charrues.

Il appelle

Pour le 1er prix, M. *Marc de La Fontaine,* cultivateur à Trouville-la-Haulle ;

Pour le 2e prix, M. Guillaume *Delamarre,* conducteur d'une charrue appartenant à M. Hébert, cultivateur à Tocqueville;

Digitized by Google

Pour le 3e prix, M. Louis *Prieur,* conducteur d'une charrue appartenant à M. Topsent, cultivateur à Bourneville.

Puis, M. de Bordecôte, au nom du jury chargé de la répartition des prix accessoires, proclame ce qui suit :

Pour les taureaux, vaches ou génisses : M. *Pernuis,* d'Ecaquelon, un vase d'argent; M. *Cousinard,* de Saint-Paul, une médaille d'argent; M. Michel *Trouplin,* de Bourneville, une médaille en bronze;

Pour les béliers ou brebis : M. *Rioult* fils, de Selles, une coupe en argent; M. J.-B. *Topsent,* de Bourneville, une mention honorable;

Pour les chiens de berger : Jacques *Prévost,* berger chez M. Cabot, de Trouville-la-Haulle, un collier en argent;

Pour les oiseaux de basse-cour : le prix a été partagé entre M. J.-B. Antoine *Houdin,* de Lieurey, et Victoire *Cordier,* servante chez M. Paul Trouplin, de Bourneville;

Pour les abeilles : M. Victor-Hyacinthe *Le Thuillier,* de Préaux, deux ruches nouveau modèle.

Les quatre médailles pour les produits ruraux ont été délivrées à MM. Michel *Trouplin,* de Bourneville; Pierre *Hébert,* de Saint-Christophe-sur-Condé; *Levavasseur,* de Freneuse; *Le Maître,* de Bourneville.

Six Membres de la Société présentent plusieurs Candidats, et M. le Président nomme une Commission qui fera un Rapport sur leurs titres à l'admission.

Après la levée de la séance, les divers concurrents qui avaient obtenu des prix ont été invités à prendre part au banquet.

L'Administration municipale de Bourneville avait fait lancer un ballon pendant la journée : elle a clos la fête par un feu d'artifice.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ,

AUX ANDELYS.

L'an mil huit cent trente-six, le dimanche dix-huit septembre,

Les Membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, après avoir assisté au concours de charrues qui venait d'avoir lieu, se sont réunis en séance générale publique dans la salle des audiences du tribunal civil des Andelys, et les lectures ont été faites dans l'ordre suivant :

DISCOURS *prononcé à l'ouverture de la séance, par* M. A. PASSY, *Préfet de l'Eure, Membre de la Société.*

MESSIEURS,

Je me retrouve avec joie, ici, au milieu de vous, au milieu d'anciens amis, d'hommes dont aucun ne m'est étranger, et dont j'ai pu apprécier, pendant de longues années, le patriotisme, le caractère honorable, la constance dans les vues, la prudence dans les moyens d'action, l'énergie pour atteindre le but et la modération à jouir de ce qui est acquis; en un mot, qui ont toujours su allier heureusement l'esprit de conservation à l'esprit de progrès.

Ces qualités distinguent éminemment les habitants de cette contrée; on les remarque, chez eux, non-seulement lorsqu'il s'agit des intérêts publics, et nous avons dans cette assemblée, la preuve qu'ils savent honorer par une longue fidélité les choix politiques qu'ils ont mûrement arrêtés, mais on remarque encore ces traits distinctifs dans

Digitized by Google

la conduite du travail des champs, de celui de l'industrie, et surtout dans la gestion économique du père de famille.

Aussi, il n'y a peut-être pas de pays de culture, dans le monde, qui offre autant d'exemples de fortunes honorables amassées dans les sillons par des voies plus honnêtes et que l'opinion publique ait plus authentiquement sanctionnés.

Oui, cette bonne terre du Vexin à toutes les époques a nourri une pépinière d'hommes dévoués aux labeurs des campagnes, ménagers de leur temps et de leur argent et qui savent, à la fois, entreprendre avec vigueur, conduire avec prudence leurs travaux variés, conserver les fruits de leurs guerets, et les laisser à leurs enfans avec de bons exemples à suivre.

Un fait de cette nature méritait quelqu'attention : on peut facilement l'expliquer par les habitudes honorables de la classe des cultivateurs ; en effet, elle est plus respectable, plus instruite, elle montre plus que partout ailleurs le sentiment de sa dignité.

Messieurs, l'aisance est le prix du travail, de l'intelligence et de la probité. Là où l'on voit un pays paisible et riche, on peut hardiment assurer que ses habitans sont laborieux, honnêtes et éclairés. C'est la condition de notre région, et je ne la loue pas, je ne fais que lui rendre justice.

On vient donc dans vos plaines prendre des leçons de bonne culture ; et ce serait mal connaître votre situation que de venir vous prêcher beaucoup de réformes à opérer. Aussi n'est-ce pas là notre intention.

Mais par cela même que vous êtes plus habiles, on peut avec confiance se livrer ici plus franchement à des considérations graves sur les intérêts de l'industrie agricole. D'ailleurs, j'ai à cœur de vous rendre compte de ce qui a été fait dans le reste du département et des vues du Con-

Digitized by Google

seil général sur un des objets les plus importans confiés à ses méditations.

Je vous demanderai d'abord la permission de parler des motifs qui ont amené l'organisation de notre Société libre et du but qu'elle s'est proposé. Présidant pour la première fois cette Section, c'est un devoir que je dois accomplir.

Je l'ai dit déjà : les cultivateurs, par la nature même de leur industrie, sont éloignés les uns des autres et séparés du mouvement des villes. Ils restent donc ordinairement plus long-temps à connaître et à apprécier la direction des affaires, les découvertes des sciences et leurs applications pratiques. Les journaux, les recueils, les prospectus pénètrent bien jusqu'au fond des campagnes; mais là on ne lit qu'avec défiance les pompeuses annonces d'inventions qui éclosent dans des cerveaux plus occupés d'en tirer parti momentanément, que de rendre un service durable à l'agriculture. Nous avons voulu créer pour le département un centre de communications, en créer un autre pour les arrondissemens; enfin, arriver jusqu'aux comices agricoles dans chaque canton. Nous pensons mettre ainsi les cultivateurs en rapport les uns avec les autres, dans leur propre pays, puis en rapport aussi avec les cultivateurs du reste du département, et même des départemens voisins, par les relations de la Société avec les Sociétés d'Agriculture, qui marchent au même but que le nôtre. Nous pourrons ainsi discuter, entre gens qui ont les mêmes vues, les conditions nouvelles que font à l'agriculture les sciences qui la soutiennent et l'éclairent, et la marche de la Société.

De cette organisation est née aussi celle des concours de charrues; c'est d'abord pour récompenser ceux qui labourent le mieux, faire voir et faire exercer des machines nouvelles, montrer les productions agricoles les plus remarquables

Digitized by Google

et surtout, exciter l'émulation entre les hommes qui se livrent aux diverses parties de l'industrie des champs.

Les essais que nous avons faits ont réussi au delà de nos espérances, et j'espère que cette institution passera dans nos habitudes et deviendra un moyen de favoriser la bonne culture et les efforts de ceux qui aiment à faire, le mieux qu'ils peuvent, ce qu'ils ont à faire. Pour ces choses nouvelles, il ne faut pas se laisser décourager par la froideur des premiers instants: toute institution de ce genre peut paraître étrange ou inutile, mais avec le temps vient sa sanction; et quand il est évident qu'il ne peut en résulter rien de nuisible, mais au contraire qu'il peut en naître des relations avantageuses, il faut poursuivre son plan avec persévérance, quels que soient les obstacles : c'est ce que nous faisons; et cette journée me prouve que vous attachez une juste importance à cette institution nouvelle.

D'autres considérations nous ont conduits à donner des prix aux bons services des domestiques de campagne; et je suis certain de votre assentiment à cette mesure.

Vous le savez, la nature du service à la campagne subit journellement des modifications. Il devient plus difficile de se faire aider; l'industrie attire à elle des bras nombreux; et ceux qui restent, ayant plus de chances de se placer, deviennent plus exigeants. Nous voulons, en récompensant les services longs, honnêtes et intelligents, vous donner un moyen d'action sur vos domestiques, et leur prouver que ce qu'ils peuvent faire de bien ne restera pas ignoré et sans récompense; mais c'est la tâche du Rapporteur de vous dire quels sont les résultats obtenus cette année.

J'entrerai dans quelques considérations sur l'état actuel des salaires de l'Agriculture. Jadis, les salaires des ouvriers de campagne, principalement de ceux qui font la moisson,

Digitized by Google

se payaient en nature; mais il y a, depuis quelques années, une tendance générale à les convertir en argent. C'est une bonne chose; cette méthode est avantageuse aux deux contractants; elle est plus facile, plus équitable, et elle évite les contestations; mais elle a eu pour résultat naturel d'augmenter le prix des services. D'un autre côté, on a compris qu'il est plus sûr et plus économique de rentrer la moisson le plus rapidement possible; delà une hausse naturelle dans les salaires; puis la culture sarclée qui prend chaque jour de l'extension, occupe aussi plus d'ouvriers. Ainsi, avec la cause générale la plus grave et la plus multipliée, celle des manufactures qui s'étendent et absorbent de jour en jour plus de bras, les améliorations introduites dans les fermes contribuent à leur tour, directement, aux inconvénients dont on se plaint : c'est un point incontestable.

Voyez-vous où ces réflexions nous conduisent? A la nécessité d'adopter des machines pour la plupart des travaux agricoles. C'est une conséquence rigoureuse de l'état actuel de notre société, un pas qu'il faut faire. Je vois avec plaisir que vous avez déjà compris cette nécessité.

Vous ne pouvez désormais compter sur un abaissement long et constant des salaires; un seul événement peut l'amener, et cet événement serait un malheur public, dont vous ne tarderiez pas à ressentir les fâcheux effets: la détresse de l'industrie manufacturière, qui ramènerait tout-à-coup un grand nombre de bras dans les champs. Vous ne pourriez les employer tous de suite: de graves désordres naîtraient de cet état de choses.

Cet événement vous serait fatal, n'en doutez pas; car vos produits baisseraient et principalement la laine, qui vous donne seule à l'heure qu'il est, des bénéfices certains. Le secret de son taux élevé, c'est le bas prix du pain.

Les circonstances sont graves pour l'industrie agricole,

Digitized by Google

mais elles ne sont pas plus fortes que votre intelligence et votre persévérance. Vous serez donc forcés d'entreprendre ce qui a réussi dans les fabriques, remplacer par des machines les bras qui vous manquent; vous ne pouvez tarder à faire complètement ce que vous essayez dans ce moment.

Le perfectionnement des machines destinées aux ouvrages de la ferme est devenu une des études les plus intéressantes pour ceux qui s'occupent de ce qui vous occupe, si fort à juste titre.

Dans ces faits se trouve une réponse nette et positive à un préjugé inhumain assez répandu, c'est que la population devient trop considérable, et qu'à certaines époques il faut faire la guerre pour se débarrasser du superflu. Vous le voyez, au milieu de nos années de paix, quand la population s'est accrue, le mal dont on se plaint, ce n'est pas l'excès des bras, c'est qu'ils manquent au contraire. C'est un résultat bien remarquable.

Si dans les classes inférieures il existe des circonstances particulières qui doivent être réglées, il y a aussi dans la classe au-dessus, des conditions qui demandent à être examinées avec attention.

On ne peut le nier: dans la culture, une instruction solide et appropriée à la situation, n'est le lot que du petit nombre; certes il y a beaucoup d'hommes qui ont commencé par cultiver leur esprit avant de cultiver la terre, et nous pourrions sans sortir de cette enceinte citer des hommes adonnés à la science agricole et à sa pratique, qui sont propres à tous les devoirs publics et sociaux; si cet arrondissement en particulier, et le département en général, se font remarquer à cet égard comme une heureuse et rare exception, il faut du moins saisir les faits les plus généraux qui se révèlent dans le reste de la France.

Digitized by Google

Or il est certain que l'éducation que reçoivent les fils des cultivateurs n'est pas celle qui peut être la plus profitable à la carrière qu'ils ont à suivre.

Nous avons dû songer à remplir cette lacune autant qu'il était en nous. Désormais, je le crois, cette grande question est facile à résoudre.

C'était-là l'un des mobiles de la pensée et du plan d'une ferme-modèle.

Ce plan, vous le connaissez; il consistait à créer un établissement agricole, où la culture la plus rationnelle serait suivie et qui servirait d'exemple à tous les cultivateurs. Une école d'agriculture devait y être annexée et nous aurions ainsi complété ce que le département devait à la branche la plus florissante de son industrie, la plus importante, la véritable source de sa richesse.

Ce système approuvé par le Conseil général, devait être, par lui soutenu et surveillé; il s'était même engagé à fournir une subvention pendant la durée du bail qui devait être de vingt-quatre années.

Le Conseil d'état a pensé qu'un département ne pouvait engager son avenir pour un si long temps. Le Conseil général aurait cependant suivi notre plan et nous aurions compté sur son vote annuel comme sur un vote de vingt-quatre ans; mais une circulaire du Ministre du Commerce est venue nous révéler les vues du Gouvernement, à l'égard des fermes-modèles.

Dès-lors j'ai dû m'expliquer avec la Commission administrative de la ferme-modèle, et faire part au Conseil général des nouvelles résolutions de cette Commission.

Il a été établi que suivant la direction que donnait le Gouvernement lui-même, le plus important n'était pas de produire dans un établissement de ce genre, une quantité plus considérable de denrées agricoles, mais de produire

Digitized by Google

une moisson annuelle de jeunes cultivateurs instruits dans les sciences qui seront indispensables à leur profession, qui, ayant déjà effectivement pratiqué eux-mêmes, seraient prêts à se livrer définitivement au travail varié de l'industrie rurale.

Il faut donc fonder une institution agronomique à laquelle sera annexée une ferme-modèle ; c'est-à-dire que le but principal se trouvera dans l'école d'agriculture, et que l'on ne prendra de terres à cultiver, que ce qui sera nécessaire pour que l'éducation des élèves soit complétée par une pratique raisonnée.

Dès-lors, les difficultés disparaîtront et nous n'aurons plus qu'à demander pour un plan modifié, conformément aux vues du Gouvernement, la sanction des actionnaires réunis en assemblée générale.

Là ne s'arrêtaient pas les vues du dernier Ministre du Commerce : il a pensé que l'on pouvait donner des notions assez étendues de l'art de cultiver aux instituteurs; en conséquence, le Conseil général a voté 1,000 francs, pour un professeur de culture à l'Ecole normale d'Evreux.

Je ne vous parlerai pas des avantages qui doivent résulter pour les campagnes, de voir les instituteurs donner aux enfants des idées saines sur la culture, et leur enseigner les premiers principes de leur profession future; vous sentez aussi bien que moi quelles sont les graves et utiles conséquences de cette innovation.

A cette première base d'une éducation spéciale nouvelle, il faut ajouter la création de bourses dans les fermes-modèles déjà existantes et principalement dans celle de Grignon, où le département compte des fils de cultivateurs que notre Société a obtenu d'y placer. Je ne saurais trop encourager les pères de famille à faire terminer l'éducation de leurs fils dans cette ferme-modèle. Les jeunes gens qui

Digitized by Google

en sont sortis sont remarquables par leur science et leur conduite.

Le dernier Ministre du Commerce a encore pensé qu'il était nécessaire que l'agriculture fût professée comme toutes les autres sciences, publiquement et en présence des hommes qui le mieux peuvent en discuter les théories.

Le Conservatoire des arts et métiers, à Paris, où déjà d'autres cours publics étaient suivis par de nombreux élèves, vient de recevoir trois nouvelles chaires, l'une d'économie rurale, l'autre de mécanique agricole, enfin la dernière de chimie et de physique, appliquées à la science de l'agriculture.

Dès-lors, pour tous les étages de la société il y aura un enseignement qui contribuera à former des ouvriers, des cultivateurs et des propriétaires sages et habiles; les préjugés disparaîtront et l'on peut compter que les progrès les plus rapides se feront bientôt remarquer.

La Société libre de l'Eure avait, à cet égard, devancé une partie de ces améliorations; elle a fait dans l'un de ses derniers numéros un appel à la chimie agricole; elle a demandé l'analyse comparée de divers sols arables de la Normandie; cette étude doit produire selon nous de grands résultats. Elle fera connaître quelles sont les différences qui affectent nos grandes plaines à céréales, et par quels amendements on peut les ramener à une sorte d'uniformité dans la composition de la terre arable.

A cette étude s'en joint une autre, c'est celle de la statistique des produits ruraux de chaque commune; étude fort importante et qui permettra de suivre les questions qui vous intéressent, sur un terrain solide et connu. Je ne doute pas que cette mesure ne cause quelqu'étonnement et peut-être quelque défiance, mais je vous prie instamment de nous aider de votre mieux. Nous apprécions très-aisé-

Digitized by Google

ment par le cadastre et l'expertise la production, mais ce travail est fait dans une vue qui n'est pas la nôtre, son but était l'assiette des contributions, le nôtre actuellement est la législation. On demande sans cesse au gouvernement des lois sur le commerce, l'industrie et l'agriculture; vous comprendrez que pour que ces lois répondent aux besoins de ceux qui les réclament, il faut qu'elles s'appuient sur des faits positifs: ce sera-là l'usage des documents que nous vous prions de nous fournir. Je vous invite dans votre intérêt surtout, d'y faire maintenir l'exactitude et la sincérité des chiffres, car la plupart, vous serez appelés à reviser le travail des communes, dans les Commissions cantonnales.

En effet, Messieurs, on veut que l'Administration garantisse et protège les intérêts; mais si l'on ne sait pas en quoi réellement consistent ces intérêts, comment est-il possible de bien y appliquer des dispositions législatives?

Dites bien, Messieurs, qu'en demandant des détails de cette nature sur les diverses productions agricoles, nous ne voulons que des moyens de vous servir efficacement.

Il est une question très-vive, c'est le prix des céréales. Vous savez quels préjugés violents et sanglants même se réveillent dans l'esprit des populations lorsque le prix du pain dépasse les limites ordinaires; alors nous vous défendons, nous maintenons la police des marchés et nous nous opposons aux attentats contre votre propriété; c'est donc une situation dangereuse qu'un prix exagéré des céréales; d'un autre côté, quand le prix tombe au-dessous de la moyenne, et c'est encore l'état actuel, vous vous plaignez, à juste titre, que la production reste au-dessous des frais de culture. Alors d'autres préventions s'élèvent dans les esprits et l'on croit que le blé étranger arrive dans nos ports de mer et cause une dépréciation générale sur nos marchés.

Digitized by Google

L'année dernière, sur l'invitation du Conseil général, j'ai combattu cette erreur, et la publication des états d'importation et d'exportation a suffisamment appuyé mon opinion. Ces fausses idées, ces préventions, ces préjugés qui peuvent d'un côté donner lieu à des récriminations contre des mesures législatives, et d'un autre côté à des excès populaires, d'où viennent-ils ? de l'ignorance des faits; établissons donc la vérité et lorque vous-mêmes vous l'aurez reconnue, les déductions logiques à en tirer surprendront tout le monde; on verra combien tous les intérêts s'appuyent les uns sur les autres, on verra que ceux qui paraissent le plus se nuire, sont, en realité, des conditions indispensables et réciproques d'existence et d'accroissement.

Ainsi, Messieurs, ce que nous vous demandons, c'est de mettre la vérité au soleil pour la faire mûrir et en récolter les fruits.

Chercher la vérité, c'est notre mission à tous. La Société libre de l'Eure, dont vous faites partie, n'a pas d'autre but; et si elle vous appelle dans son sein, si elle vous invite à prendre part à ses travaux, c'est qu'elle veut ce que vous voulez vous-mêmes, aider aux progrès de l'agriculture par la connaissance certaine de sa situation actuelle.

L'un des Membres les plus habiles de la Section des Andelys nous a remis un travail très-bien fait, sur les usages locaux; nous avons de suite étendu son idée et nous nous occupons déjà de rassembler tous les faits qui constituent ces usages par tout le département. Ce recueil, cette classification aidera les tribunaux appelés à décider par la connaissance de ces usages une multitude de contestations, et notre travail sera, je puis le dire avec assurance, consulté avec fruit par ceux qui s'occupent de la rédaction d'un code rural, œuvre attendue avec impatience, mais dont

Digitized by Google

l'exécution est difficile et laborieuse et qui ne peut s'accomplir que par la connaissance de ces faits que nous cherchons.

C'est ainsi, Messieurs, que nous nous aidons mutuellement et que nous nous rendons des services réciproques. C'est-là l'effet de notre organisation en Société d'Agriculture et j'ai été heureux de signaler cette circonstance. Nous demandons vos observations et nous vous faisons part de nos vues et de nos intentions. En travaillant tous d'un commun accord, soyez sûrs que nous réussirons à activer les progrès de l'agriculture et à améliorer le sort de toutes les classes d'hommes qui prennent part à ses travaux.

J'aurais encore à vous entretenir de plusieurs choses qui ont un rapport direct avec nos efforts pour seconder le mouvement de votre industrie. Mais comme ce sont principalement des objets d'Administration, je ne ferai que les indiquer en ce moment.

Tels sont : l'extinction de la mendicité dans les campagnes, à laquelle je crois que l'on peut parvenir, si vous voulez prendre à cœur la mesure que je propose ;

L'organisation des chemins vicinaux, qui est d'un intérêt si grand pour les propriétaires comme pour les fermiers;

La durée des baux, dont je ne saurais assez recommander aux propriétaires d'augmenter les années dans leur véritable intérêt; et enfin, les avances aux cultivateurs, cette autre condition indispensable de toute culture progressive.

Mais ces considérations dépasseraient le terme que je me suis assigné; nous sommes gens de revue et j'aurai une autre fois l'honneur de vous en entretenir.

Je m'aperçois d'ailleurs, Messieurs, que je ne vous ai pas encore parlé des autres branches des connaissances

Digitized by Google

que vous cultivez ; votre Secrétaire, homme habile et zélé, remplira ce devoir; j ai voulu que la préoccupation la plus forte de nos esprits, fût le sujet des paroles que j'avais à vous adresser.

Non-seulement l'agriculture est en voie de progrès, mais l'industrie prend dans cet arrondissement une extension remarquable ; vous vous en applaudirez avec nous, car, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, la marche de l'industrie influe puissamment sur le développement de la culture. C'est elle qui détermine l'emploi de vos productions, et la production tomberait si l'industrie cessait ses demandes.

Nous voyons donc, nous, avec orgueil, les grands et beaux établissements qui embellissent nos vallées, l'aspect nouveau que prennent nos paysages, leurs illuminations nocturnes, fêtes utiles du travail. Les populations qui s'y renferment, ne les regrettez pas, elles jettent par le monde sous des formes diverses ce bien-être qui descend jusqu'aux extrémités de la société. Elles contribuent aussi à votre prospérité, en vous amenant à chercher des produits nouveaux, afin de satisfaire à l'aisance générale qui se manifeste chaque jour davantage; car désormais notre belle France, libre, heureuse et prospère, peut jouir en paix des fruits de la sagesse de son Roi. Au milieu des troubles inséparables de toute commotion politique, sa pensée suprême, active et forte, n'a pas cessé de défendre la cause de la paix : il a su la garantir au pays qui l'avait chargé de sa liberté et de son bonheur. Les résultats sont là, sous nos yeux, nous les touchons de la main C'est le travail libre et bien rétribué pour le peuple, la sécurité pour tous, la tranquillité de la vie privée, le libre exercice des facultés de l'intelligence, enfin la prospérité progressive du pays.

Pour vous, Messieurs, permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous m'avez toujours témoignée. Aidé

Digitized by Google

dans cet arrondissement par un ami ancien et éprouvé, il nous a été facile d'y remplir les devoirs que nous avons ensemble acceptés à une époque où quelques difficultés les rendaient graves et sérieux; votre bon esprit nous les a faits moins pénibles alors, et il nous les rend doux et glorieux aujourd'hui qu'il ne s'agit plus que faire exécuter les hautes vues de la sagesse royale.

Messieurs, je suis fils de ce sol, je m'énorgueillis que plusieurs d'entre vous se rappellent d'y avoir vu la charrue conduite par des hommes de ma famille, nous tenons tous à ce sol par des racines étendues et qui se rencontrent fréquemment. Toute mon ambition, c'est que vous retrouviez dans mon cœur le sceau de mon origine, l'amour de l'agriculture; que vous m'encouragiez par votre confiance, vous me récompensiez en disant que je suis resté fidèle aux sentiments que nous manifestions jadis, vous ne l'avez pas oublié, quand nous nous occupions d'un commun accord à défendre nos libertés contestées et les intérêts de notre agriculture et de notre industrie nationales.

Discours *prononcé par* M. Davenières, *Président de la section générale des Andelys.*

Messieurs,

Après l'excellent discours que vient de prononcer le premier magistrat du département, qui, cédant à mes vives instances, a bien voulu présider à cette intéressante réunion, je n'aurais pas hésité à me dérober à l'honneur de prendre la parole, si j'eusse suivi le conseil que me dictait la conscience de mes trop faibles moyens.

Digitized by Google

Mais une voix plus forte et plus puissante, celle du sentiment d'un devoir à remplir, voix à laquelle je ne résistai jamais, est venue soudain frapper mon oreille.

N'écoutant plus dès lors ma sage conseillère, oubliant tout, jusqu'à l'insuffisance de mes forces, j'ai cru devoir obéir à la volonté de mes collègues de Section, qui, par une faveur toute particulière, m'ont déféré l'honneur de les présider. Je les remercie de leur extrême bienveillance, et je prie le nombreux auditoire qui veut bien me prêter son attention, de m'accorder une faveur plus grande encore, je veux dire son indulgence.

Si des intentions droites et pures, et si les regrets de ne pas avoir fait mieux, peuvent la mériter, j'ai quelques droits à compter sur elle. Cette pensée, Messieurs, peut seule soutenir mon courage dans la tâche difficile que j'ai à remplir.

L'agriculture, dont nous célébrons aujourd'hui la fête, a été depuis quelques années, l'objet de tant de dissertations savantes et lumineuses, qu'il y aurait témérité de ma part à vouloir faire ressortir ici tous ses moyens d'influence sur le bien-être des peuples et sur le sort de leurs gouvernements.

Je n'aurai pas non plus, en présence de cette assemblée, où l'on remarque de savants agronomes et un grand nombre de cultivateurs, consommés dans l'art de fertiliser la terre, la vaine prétention de traiter des différents modes de culture; tout ce que je pourrais dire sur ce sujet, ne leur enseignerait rien; c'est à leurs leçons que je me plais à m'instruire moi-même. Un exposé simple et rapide sur la marche progressive de l'agriculture dans cet arrondissement, depuis 89 jusqu'à ce jour, fera l'unique objet de tous mes efforts.

L'agriculture, qui, avant notre grande révolution,

Digitized by Google

n'était en France qu'une routinière-pratique, a rempli depuis cette mémorable époque, trois périodes bien distinctes : la première date de 1789 à 1800; la deuxième comprend le consulat et le régime impérial; la troisième occupe toute la restauration; depuis la révolution de 1830, l'agriculture est entrée dans une ère nouvelle.

Affranchi de la dîme, du champart et de la corvée, le cultivateur intelligent ne songea qu'à profiter des avantages de sa nouvelle position. Instruit par l'expérience, et comprenant la nécessité de modifier l'ancienne culture, il tenta tout d'abord d'entrer dans la voie des améliorations.

Malheureusement l'époque était peu favorable pour des essais de cette nature : les troubles de l'intérieur, la guerre avec toutes les puissances de l'Europe, les réquisitions et le papier-monnaie vinrent ruiner le cultivateur et anéantir ses jeunes entreprises. Forcé de renoncer à ses projets, il les médita profondément pendant la tourmente révolutionnaire, et en ajourna l'exécution à des temps plus heureux. Ces méditations, Messieurs, ne furent pas perdues : elles portèrent leur fruit plus tard.

L'apparition du consulat, au commencement du XIX^e^ siècle, vint annoncer un terme à nos maux et le retour de l'ordre public, après lequel la France entière soupirait depuis long-temps; l'agriculteur aux abois, mais plein de confiance dans le génie du chef de l'Etat, sentit que le moment était arrivé de travailler à l'amélioration de son sort; il mit la main à l'œuvre et le succès répondit à ses espérances.

La culture de la pomme de terre, importée de l'Allemagne pour les besoins de l'homme dans nos années de disette, prit beaucoup plus d'extension; l'introduction des prairies artificielles permit de nourrir et d'élever un plus grand nombre d'animaux; l'augmentation d'engrais pré-

Digitized by Google

para des récoltes plus variées et plus abondantes. Tel fut, pendant le consulat, le début de l'agriculture dans la voie progressive qu'elle a suivie depuis.

L'abondance du numéraire sous l'empire, fruit de nos armes partout victorieuses, le prix élevé des denrées agricoles et la facilité de leur placement, procurèrent à l'agriculteur de larges moyens d'agrandir le cercle de ses innovations. Les prairies artificielles se multiplièrent; les récoltes de fourrage furent doublées par l'usage merveilleux du plâtre; les troupeaux mieux nourris s'accrurent et s'améliorèrent par le croisement des races; les terres médiocres devinrent aussi fertiles que les bonnes; les mauvaises furent rendues productives et payèrent au delà leurs frais de culture; la diminution de la sole en jachère et la découverte de la propriété de la betterave, pour la formation du sucre, firent le complément des immenses progrès de l'agriculture sous le gouvernement impérial.

Pendant les longues années de la restauration, le cultivateur s'affermit et se consolida dans la position prospère qu'il s'était faite sous l'empire; il profita des avantages de la paix et accrut son avoir. Mais la marche de l'agriculture fut lente et peu sensible. Pouvait-il n'en pas être ainsi sous un gouvernement, qui, les yeux sans cesse tournés vers le passé, ne songeait qu'à rendre à l'ancienne noblesse et au clergé les priviléges qu'ils avaient perdus; qui trouvait le sol de la France déjà trop fertile, et qui, redoutant la prospérité du commerce et de l'industrie, autant que les lumières, laissait nos chemins vicinaux dans un état déplorable, et s'opposait de tout son pouvoir à la propagation de l'instruction populaire. Un tel gouvernement ne pouvait plus sympatiser avec les besoins et les goûts du pays, trois journées suffirent pour en opérer le renversement.

Digitized by Google

Débarrassée de l'apathique restauration, la France qui avait soif d'institutions nouvelles, s'élança tout-à-coup dans les innovations de tous genres. L'agriculture, cette source nourricière du commerce et de l'industrie, ne demeura pas étrangère à l'impulsion générale. Protégée et puissamment secourue par le gouvernement de juillet, elle prit un essor que n'avait encore connu aucun de nos départements.

Celui de l'Eure, dont l'administration fut confiée à un magistrat aussi intègre que distingué par ses profondes connaissances en économie politique, égala d'abord et surpassa bientôt les départements voisins qui l'avaient devancé dans l'art de cultiver la terre.

La fondation d'une Société centrale d'Agriculture, l'Association formée pour l'établissement d'une ferme-modèle, la création des concours de charrues, des primes d'encouragement à l'inventeur d'instruments aratoires, et des récompenses aux anciens et fidèles serviteurs, ne tardèrent pas à faire de la ville d'Evreux une véritable école mutuelle d'agriculture, où l'agronome, le cultivateur et le charretier accoururent de toutes parts déposer le fruit de leur expérience et s'enrichir des découvertes de leurs collaborateurs.

Electrisé par l'heureux succès des Comices agricoles du chef-lieu, chaque arrondissement voulut avoir son concours. Pont-Audemer ouvrit la marche, Louviers suivit son exemple les Andelys viennent d'obtenir la même faveur.

Je prie, à cette occasion, M. le Préfet, dont la sollicitude paternelle veille avec une égale justice sur tous ses administrés, ainsi que M. le Président de la Société centrale de l'Eure, qui, par son zèle et ses lumières, enrichit tous les jours le domaine de l'agriculture, de vouloir bien accueillir les vifs sentiments de reconnaissance des Mem-

Digitized by Google

bres de la Section générale des Andelys, dont ils ont l'un et l'autre si puissamment secondé la formation.

Le concours auquel nous venons d'assister, ou plutôt cette fête nationale et de famille, que n'ont pas dédaigné d'honorer de leur présence le premier magistrat du département et le digne député de cet arrondissement, ne tournera pas au bénéfice exclusif de l'agriculture.

L'heureuse impression qu'a produite sur tous les esprits un spectacle aussi nouveau qu'intéressant, ne manquera pas d'exciter dans les intelligences élevées, le désir de coopérer au développement des richesses de tout genre, dont le germe fécond est répandu sur la surface entière de cet arrondissement.

Si l'agriculture, l'industrie et le commerce font la prospérité matérielle d'un pays, les beaux-arts, les sciences et les lettres en font l'honneur et la gloire.

Sous le premier rapport, l'arrondissement des Andelys, favorisé par la fertilité de son sol, riche d'une variété extraordinaire d'établissements industriels, n'aura rien à désirer, lorsque les habitans de cette belle contrée, bientôt possesseurs d'un pont sur la Seine, pourront facilement communiquer avec leurs industrieux voisins.

Quant aux hommes qui se sont distingués dans les arts et les lettres, peu de petites villes peuvent s'énorgueillir d'avoir produit autant de célébrités qu'en présentent les annales des Andelys.

Je n'entreprendrai pas d'en faire ici l'énumération, elle serait beaucoup trop longue; je n'en citerai qu'une seule, qui, de ses inimitables chefs-d'œuvre, a rempli le monde, et dont la mémoire, depuis près de deux siècles, réclame un modeste monument dans le pays qui a eu l'honneur de lui donner le jour : c'est Nicolas Poussin, le génie de la peinture.

Digitized by Google

La réparation de ce long et pénible oubli ne se fera pas attendre : la Section générale des Andelys, pour laquelle elle est un devoir sacré, en fera l'objet intéressant d'un de ses premiers travaux.

RAPPORT *de* M. METTAIS-CARTIER, *Secrétaire de la Section.*

[redacted],

Vous présenter le résumé des procès-verbaux de vos séances, et l'analyse des travaux de la Section, telle est la mission qui m'est dévolue par notre réglement, et dont je viens m'acquitter en ce moment.

Mais notre organisation est encore si récente, qu'à peine il eût été possible de nous livrer à d'autres travaux que ceux qui tenaient à notre installation et aux mesures indispensables pour notre administration.

Qu'aurais-je donc à vous retracer, Messieurs, si ce n'est la nomenclature aride des moyens employés pour donner l'être à notre Section et assurer sa durée; vous présenter cette analyse serait abuser de vos momens, et fatiguer les personnes qui se sont empressées d'assister à notre première séance publique.

Toutefois, Messieurs, si les procès-verbaux de nos séances n'offrent quant à présent la mention d'aucuns travaux, je me crois en droit de revendiquer au nom de notre Section, les observations de M. Mélissent sur quelques usages relatifs aux baux à ferme, que la Société centrale a fait insérer dans l'un des derniers numéros de son Recueil.

Là, Messieurs, nous retrouverons l'œil observateur de notre honorable collègue, l'esprit judicieux qui le guide, et une appréciation toujours saine des faits. Remontant à l'origine de l'usage, en découvrant la source, l'utilité s'en révèle et rend sensible pour tous ce que l'on avait

Digitized by Google

considéré comme n'étant qu'une tradition souvent difficile à justifier.

Ce serait rendre un service important que de présenter ainsi dans une série d'observations, les usages de l'agriculture sur une foule de points, d'en dévoiler les causes, de les fixer d'une manière invariable, ce serait tarir la source d'un grand nombre de difficultés, qui trop souvent dans leurs solutions n'amènent pas de résultats satisfaisants; là chacun pourrait trouver un guide et une règle de conduite.

Il appartient aux cultivateurs de suivre l'exemple de M. Mélissent, à ceux surtout qu'une longue expérience a éclairés, de marcher dans la voie qu'il leur a ouverte; un pareil travail serait un service signalé rendu à tous.

Si je n'ai à vous rappeler, Messieurs, que le travail de M. Mélissent, je dois m'empresser de proclamer que nous avons de justes espérances de prochaines et intéressantes communications, nous comptons dans notre sein d'honorables collègues qui ne nous feront pas attendre long-temps et qui ont à acquitter la dette qu'ils ont contractée en s'associant à nous.

Les uns fidèles aux cultes des muses, s'empresseront de jeter quelques fleurs au milieu de nos travaux.

Les autres livrés à des études plus sévères nous initieront aux fruits de leurs veilles, et ne voudront pas que la Section de l'arrondissement des Andelys reste improductive.

L'agriculture a parmi nous de dignes représentants, c'est à eux aussi que nous faisons un appel.

Ils savent toute l'importance de cet art, qui n'est pas un travail n'ayant pour guide que la routine, mais qui est la première des sciences, source de la richesse des états et du bien-être des peuples.

Digitized by Google

Dans notre arrondissement, les progrès agricoles se sont manifestés déjà depuis long-temps, la fécondité du sol a été augmentée par l'intelligence du cultivateur; à des méthodes surannées ont fait place presque partout des méthodes perfectionnées; chaque cultivateur étudie maintenant la nature du terrain qu'il exploite, y conforme ses cultures, c'est en prenant pour guide cette étude raisonnée qu'il marche vers le perfectionnement, et tous tendent par leurs efforts à atteindre la hauteur à laquelle est parvenue la science agricole.

Des concours de charrues ont été organisés, nous venons d'avoir le nôtre, en rassemblant ainsi l'élite de nos cultivateurs, en les appelant à ces luttes, en réunissant sur un point les instrumens nouveaux, chacun est appelé à profiter des expériences et des travaux de tous; là seront vaincues les résistances que les théories pourraient à peine effleurer.

Des récompenses ont été offertes aux domestiques de ferme: chez eux, Messieurs, vous avez rencontré des exemples de fidélité et de dévoûment, qui de jour en jour deviennent plus rares, vous vous êtes empressés de les signaler.

Que les témoignages publics accordés à la bonne conduite soient pour les autres un stimulant; qu'ils apportent dévoûment et affection à celui qui les emploie, pour eux aussi viendra le jour des récompenses.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de vous présenter le rapport de la Commission des récompenses décernées aux domestiques : je laisse ce soin à l'un de nos honorables collègues.

Vous avez pensé, Messieurs, que non-seulement vous deviez vous occuper de sciences spéculatives, mais qu'il vous était donné aussi sans déroger à votre institution, de décerner un prix à la vertu et à la bienfaisance.

Digitized by Google

Madame Messerod a été jugée digne par vous d'obtenir ce témoignage éclatant de la reconnaisance publique.

Vous êtes ici, sans nul doute, les interprètes de tous vos concitoyens, et nous ne pouvons proclamer trop hautement les vertus de cette femme bienfaisante, dont la vie entière a été consacrée à des actes de charité, de laquelle l'enfance délaissée par la misère ou l'inhumanité des parens, a reçu avec le plus noble désintéressement les soins que la tendresse maternelle semble seule pouvoir prodiguer.

Vous lui avez décerné une médaille qui n'est de votre part qu'une faible expression de la gratitude publique.

Honneur à cette femme vertueuse!

En terminant, Messieurs, j'exprimerai le vœu de chacun de nous, c'est que chaque année l'arrondissement des Andelys ait ses Comices agricoles, et que cette fête de famille nous réunisse.

Décision *du Jury du Concours de Charrues.*

L'an mil huit cent trente-six, le dimanche dix-huit septembre, trois heures après midi, nous soussignés,

Jean-Ambroise Rouget, propriétaire à Gisors; Jacques-Isidore Lemonnier, propriétaire-cultivateur à Touffreville; André-Alexandre Legrand fils, cultivateur à Guitry; Guillaume Viel, propriétaire à Charleval; et Jean-Charles-Désiré Quillet, propriétaire à Hennezis,

Nommés par la Société libre d'Agriculture de l'Eure, Section des Andelys, par délibération des 17 juillet et 11 septembre 1836, pour composer le jury appelé à décerner les prix et mentions honorables dans le concours de charrues qui a eu lieu cejourd'hui;

Digitized by Google

Vu le programme dressé le 24 juillet 1836 ;

Après nous être réunis sur une pièce de terre de la contenance de quatre hectares environ, située au triage du Chenot, reconnue par nous être une terre franche, argileuse et très-profonde, par conséquent d'une culture facile.

Se sont présentées pour concourir dans la première lutte, dix-neuf charrues toutes attelées de deux chevaux;

SAVOIR :

Une charrue Grangé;

Une charrue Dombasle, sans avant-train et sans roues;

Une charrue Dombasle, avec avant-train et roues;

Une charrue Pluchet;

Une charrue Le Roy ;

Une charrue de l'invention de M. Lefebvre;

Une charrue Cauchoise, adaptée aux usages du pays, par M. Foubert, et à laquelle il donne son nom;

Une charrue du système de M. Bellenger;

Une petite charrue, dite bâtarde, usage du Vexin;

Dix charrues Cauchoises.

Après avoir exposé aux concurrents la condition des concours, savoir, qu'un premier labour d'une profondeur au moins de six pouces, et de neuf de largeur au moins, serait fait, qu'un second labour aurait lieu sur une profondeur de trois pouces au plus et une largeur de huit pouces, nous avons fait donner le signal des luttes qui ont commencé à midi moins vingt minutes, et duré une heure et demie; pendant ce temps nous avons parcouru le champ du concours, pris les mesures convenables des labours, fait

Digitized by Google

fonctionner sous nos yeux les charrues; nos notes recueillies, nous nous sommes rendus chez M. Houel, cultivateur à Mantelle, pour rédiger notre décision, puis chez M. Mettais-Cartier, par nous élu comme Secrétaire, pour terminer notre examen.

Lutte entre Charrues attelées de deux Chevaux.

1er Prix. Considérant que la charrue de M. Foubert d'Authevernes, conduite par le sieur Quillet, son charretier, charrue appropriée par lui aux usages du pays, a constamment labouré à la largeur et à la profondeur fixées par le jury;

Qu'elle est d'une conduite plus facile que toutes celles qui concouraient avec elle, et se maintenait seule en raie;

Le jury décerne le premier prix à M. *Foubert*, ce prix consiste en une grande charrue Buisson.

2e Prix. Considérant que la charrue de M. Lefebvre, de Gaillon, conduite par le sieur Postel, a fonctionné conformément aux conditions ci-dessus énoncées, mais qu'elle est d'une conduite un peu plus difficile;

Le jury décerne le second prix, consistant en une médaille d'argent, à M. *Lefebvre.*

Considérant que la charrue Cauchoise de M. Marest, de Puchay, n'a rempli que partiellement dans la seconde épreuve les conditions, que le labour était inégal et n'enlevait pas toute la bande de terre;

La 1re mention honorable est décernée à M. *Marest.*

Considérant que la charrue Le Roy de M. *Postel*, du Thuit, a présenté un travail un peu moins bon à la seconde épreuve, que celui de M. Marest;

La 2e mention honorable lui est décernée.

Digitized by Google

Considérant que la charrue Cauchoise de M. Delaisement, a présenté à la seconde épreuve une inégalité dans les entrées du soc;

La 3e mention honorable lui est décernée.

Considérant que la charrue Cauchoise de M. *Dujardin*, n'a pas rempli aussi exactement les conditions de la deuxième épreuve;

La 4e mention honorable lui est décernée.

Le jury ne mentionne pas ici la charrue *Granger*, qui n'a été présentée que pour la faire connaître, et n'était pas d'ailleurs conduite par une personne habituée à en faire ressortir les avantages.

Luttes entre Charrues attelées d'un Cheval,

AYANT EU LIEU CONCURREMMENT AVEC LA PREMIÈRE.

Considérant que la charrue de M. André Le Roy, de Saint-Aubin-sur-Gaillon, conduite par le sieur Lemarié, a fonctionné à la satisfaction unanime du jury et fait un labour égal et bon;

Que son travail ne présentait qu'un cinquième de différence en moins pour l'étendue du travail, comparé à celui des charrues qui ont remporté les prix dans la première lutte;

Le jury décerne à M. *Le Roy*, le prix consistant en un sarclo-buteur.

La charrue engagée au concours avec celle du sieur Le Roy, n'ayant pas rempli toutes les conditions imposées, le jury croit ne pas devoir décerner de second prix.

Des défrichemens ayant été opérés immédiatement après, quatorze charrues se sont engagées dans cette lutte, plusieurs se sont ensuite retirées.

Digitized by Google

1er Prix. Considérant que la charrue de M. André Le Roy, de Saint-Aubin-sur-Gaillon, conduite par le sieur Lemarié et attelée de deux chevaux, a le mieux fonctionné; que sa puissance, malgré sa légèreté, a été remarquable, prenant en considération la force de l'attelage,

Le jury décerne à M. *Le Roy*, le prix consistant en une petite charrue Buisson.

2e Prix. Considérant que la charrue de M. Lefebvre, de Gaillon, conduite par le sieur Postel, a présenté le travail le plus parfait après celui de M. Le Roy, que d'ailleurs la force de sa charrue, et celle de ses chevaux surtout, était plus grande;

Le jury décerne à M. *Lefebvre*, le second prix, consistant en une médaille d'argent.

1re Mention. Considérant que la charrue de M. Dujardin (Alphonse), des Andelys, conduite par lui-même, a présenté ensuite le travail le plus parfait;

Le jury décerne à M. *Dujardin*, la première mention honorable.

2e Mention. Considérant que la charrue Pluchet de M. Legrand, de Guitry, conduite par le sieur Lebas, a présenté un travail régulier mais peu considérable;

Le jury décerne à M. *Legrand*, la deuxième mention honorable.

3e Mention. Considérant que la charrue de M. Delaisement, de Corny, conduite par le sieur Heudier, attelée de trois chevaux, a fonctionné avec moins de régularité que les précédentes, et avait aussi un avantage de charge et de chevaux que n'avaient pas les précédentes;

Le jury décerne à M. *Delaisement*, la troisième mention honorable.

4e Mention. Considérant que les charrues qui ont le mieux fonctionné après celles qui précèdent, sont celles de

Digitized by Google

MM. Foubert et Marest, avaient cependant une puissance de force aussi grande que celle de M. Delaisement;

Le jury décerne à MM. *Foubert*, d'Authevernes, et *Marest*, de Puchay, la quatrième mention honorable *ex æquo*.

Rapport *fait par* M. A. Petit, *sur les récompenses accordées aux domestiques.*

Messieurs,

Lorsque la culture du sol eut modifié les instincts des hommes, réunis par le lien si fort de la propriété, on dut nécessairement sentir que cet art nouveau se trouvait désormais chargé de subvenir aux besoins nouveaux qu'il avait fait naître, la nature seule étant impuissante à les satisfaire. Il fallut donc chercher à le perfectionner, en l'encourageant par tous les moyens possibles.

Les preuves de cette protection, accordée de tout temps à la culture des terres, se lisent à chaque page de nos vieilles lois françaises.

D'abord des priviléges, des immunités, des secours furent accordés aux cultivateurs, sans distinction. Puis, avec plus de discernement, récompensant seulement les progrès obtenus, pour en obtenir de nouveaux, on décerna des prix aux agriculteurs qui présentaient les plus beaux chevaux, le troupeau le plus nombreux, qui suivaient les meilleures méthodes, ou dont la charrue fonctionnait le mieux.

C'était bien, puisque c'est-là, Messieurs, ce que vous faites encore; mais on avait le tort de ne considérer, comme agens de production, que le nombre ou la force des animaux et la perfection des instrumens. On semblait

Digitized by Google

avoir oublié que l'auxiliaire le plus puissant de l'homme, c'est l'homme : que le cultivateur doit la beauté de son troupeau aux soins de son berger; la richesse de la moisson à l'habileté de ceux qui ont préparé ses champs, bien plus encore qu'à sa propre intelligence. C'était un oubli qu'il était réservé à votre raison et à votre justice de réparer. Aussi, cherchant et appréciant le mérite partout où il se trouve, vous avez appelé les domestiques avec les maîtres, pour leur décerner, en même-temps, les récompenses qu'ensemble ils ont méritées.

Cette assimilation momentanée, cette égalité devant la récompense, n'altéreront en rien la bienveillance et le respect qui doivent régler les rapports réciproques de ceux qui commandent avec ceux qui obéissent. Les uns savent que, maîtres par le droit, en fait, ils sont eux-mêmes dépendants par le besoin d'être servis, et qu'ils sont liés aussi par des obligations correlatives; d'ailleurs, la distinction accordée au domestique est l'indication et l'éloge implicite d'un bon maître. Les autres n'oublieront pas que c'est surtout leur attachement et leur soumission à ceux qu'ils servent, que vous avez voulu récompenser et signaler à l'estime publique.

Le mérite, ainsi mis au grand jour et sagement apprécié par des juges éclairés, fera disparaître l'injuste préjugé qui considère la domesticité comme frappée d'une espèce d'indignité sociale. La soumission à l'autorité du maître ne pourra plus paraître dégradante à personne, quand on vous voit l'honorer et la récompenser. Est-ce parce que la tâche est pénible qu'on la mépriserait; parce que les efforts sont obscurs et peu rétribués, qu'on les compterait pour rien?... Pourtant, il y a du courage et de la conscience à plier par raison sa volonté à la volonté d'un autre; à subir sans faiblesse et sans murmure toutes les nécessités, toutes

Digitized by Google

les obligations de son état, quel qu'il soit ! Celui qui soumet ainsi sa vie au devoir, au lieu de s'abaisser, s'élève : c'est plus qu'un honnête homme, c'est un bon citoyen!

Malheureusement, le préjugé que nous signalons a depuis long-temps atteint les domestiques eux-mêmes : il les décourage, leur fait prendre leur état en dégoût et les pousse au changement. On en voit chaque jour, qui, aveuglés par un sentiment d'amour-propre mal entendu, quittent la vie de famille qu'ils menaient chez leurs maîtres, pour une existence isolée, précaire et souvent misérable. C'est dans les pays de fabriques surtout que se manifeste ce dégoût de la vie domestique, favorisé par la facilité avec laquelle on s'y procure du travail. Ceux qui changent ne savent pas dans quelle atmosphère étouffante ils vont se jeter ! Pour ne pas obéir à l'homme, ils vont s'attacher à une machine, dont ils ne seront plus, pour ainsi dire, qu'un des rouages. Ils gagneront l'argent plus vîte, mais ils seront entraînés par l'occasion et par l'exemple à le dépenser plus vite encore. Heureux s'ils peuvent échapper aux autres dangers des grandes agglomérations de population, dont l'influence est plus pernicieuse peut-être à la moralité des individus qu'à leur santé ! Combien n'en a-t-on pas vu venir redemander leur place au foyer qu'ils avaient imprudemment quitté, reconnaissant enfin qu'il y avait là du bonheur pour les serviteurs aussi-bien que pour le maître? Le bonheur est partout, il ne faut que savoir le trouver.

Malgré les nombreuses manufactures qui couvrent une partie de cet arrrondissement, on y voit comme ailleurs des domestiques intelligents et dévoués, qui ont vieilli dans la maison de leurs maîtres ; et des maîtres qui, de leur côté, savent qu'un serviteur intelligent est une richesse, et qu'un serviteur véritablement dévoué, est un ami.

Digitized by Google

Trente-neuf concurrents se sont présentés au jugement de la Section, se recommandant tous, bien qu'à des degrés différents, par de longs et bons services. Il s'en serait présenté un plus grand nombre sans doute, si l'établissement du concours dans notre pays d'*outre-Seine,* comme l'organisation de la Section, comme cette séance elle-même peut être, et ce rapport, avant toute chose, ne s'était un peu ressenti de l'imperfection qui s'attache inévitablement à tout ce qui commence.

Néanmoins, Messieurs, ce n'est qu'après un mûr examen, sur des renseignements précis et certains, que les récompenses ont été distribuées. Ceux qui les ont obtenues n'ont pas été jugés seulement sur le chiffre de leurs années de service ; on a recherché quelle avait été leur conduite dans la maison du maître et au-dehors; on a apprécié leur caractère, leurs habitudes, leurs relations de famille... et sous tous ces rapports, on les a trouvés parfaitement recommandables.

Il nous suffira donc maintenant, Messieurs, de vous les nommer, pour que vous puissiez attacher avec confiance au nom de chacun, la double idée de l'intelligence et de la moralité.

CONCOURS DES CHARRETIERS.

PRIX.

René *Dorléans,* chez M. Quillet, à Hennezis ; 44 ans de service.

MENTIONS HONORABLES.

1re : Jean-Baptiste *Damville,* chez M. Duval, à Beaufice l ; 40 ans de service;

2e : Pierre *Lécuyer,* chez M. Guesnier, à Vesly; 39 ans de service.

Digitized by Google

CONCOURS DES BERGERS.

PRIX.

Jean-Baptiste *Echard,* chez M. Girot-Saint-Omer, à Fresne-l'Archevêque; 52 ans de service.

MENTIONS HONORABLES.

1re : Antoine *Dubois,* chez M. Béguin, à Heubécourt; 34 ans de service;

2e : François *Colas,* chez M. Guesnier, à Vesly; 33 ans de service.

CONCOURS DES SERVANTES.

PRIX.

Marie-Catherine *Goubert,* chez M. J.-B. Quillet, à Hennezis; 39 ans de service.

MENTIONS HONORABLES.

1re : Marie-Rose *Vigreux,* chez madame veuve Boudier, à Gamaches; 33 ans de service.

2e : Scholastique *Denesle,* chez M. Langlois, à Douville; 23 ans de service.

La Section, regrettant de ne pouvoir récompenser tous les mérites, a cru du moins devoir signaler à l'estime du pays les noms qui suivent :

CHARRETIERS.

Georges *Bros,* chez M. Damour, à Tronquay; 22 ans de service.

Jacques *Cahaigne,* chez M. Béguin, à Heubécourt; 36 ans de service.

Jean-Louis *Levacher,* chez M Vicomte, à Surcy; 36 ans de service.

Digitized by Google

Pierre-Bernard *Thiberge,* chez M. de Belloy, à Provemont; 27 ans de service.

Caprès *Lecercle,* chez M. Guesnier, à Vesly; 27 ans de service.

Charles-Louis *Content,* chez M. Quillet, à Hennezis; 26 ans de service.

Simon *Bourgeois,* chez M. Chauvet, à Gamaches; 26 ans de service.

Eustache *Cahaigne,* chez M. Béguin, à Gruménil; 26 ans de service.

Lazare *Pinel,* chez M. Coutil, à Villers; 22 ans de service.

Pierre-Nicolas *Rouget,* chez M. Beudon, à Mézières; 21 ans de service.

BERGERS.

Thomas *Gaumont,* chez M. Béguin, à Heubécourt; 28 ans de service.

Jean-Louis *Benoit,* chez M. Coutil, aux Andelys; 24 ans de service.

Etienne *Courtois,* chez M. Chauvet, à Gamaches; 18 ans de service.

Alexandre *Poline,* chez M. Desmartines, à Ecos; 15 ans de service.

Félix *Dailly,* chez M. Doré, à Provemont; 13 ans de service.

SERVANTES.

Marie *Roger,* chez M. Gouche, aux Andelys; 20 ans de service.

Napoléone *Lemaitre,* chez M. Levavasseur, à Amfreville-les-Champs; 15 ans de service.

Denise *Guillet,* chez M. Savoye, à Saussay-la-Vache; 15 ans de service.

Digitized by Google

Victoire *Gaumont,* chez M. Marest, à Puchay; 14 ans de service.

Françoise *Moulin,* chez M. Béguin, à Gruménil; 12 ans de service.

Céline *Blin,* chez M. Fleury, à Puchay; 10 ans de service.

Nota. D'autres travaux remarquables, étrangers à l'Agriculture, dont il a été donné lecture à la séance, n'ont pas dû trouver place dans cet extralt destiné aux cultivateurs.

SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ,

A LOUVIERS.

Dans cette séance, qui a eu lieu le 9 octobre 1836, après le discours de M. Rebut de La Rhoëllerie, Président; le rapport de M. Paul Dibon, Secrétaire, et celui de la Commission des récompenses, les prix ont été distribués dans l'ordre suivant :

CHARRETIERS.

Prix : Jean-Baptiste-Constant *Coquerel,* servant depuis 48 ans chez madame Morel, à Trouville-la-Haulle.

1re Mention : François *Mulot,* servant depuis 45 ans chez M. Annette, à Heudebouville.

2e Mention : Jacques *Breton,* servant depuis 35 ans chez M. Guillaume Jean, à Tournedos.

BERGERS.

Prix : Michel *Huet,* servant depuis 49 ans chez M. Renard, à Gaillon.

Mention : Antoine *Roussel,* servant depuis 20 ans chez M. Colombe, au Neubourg.

SERVANTE.

Prix : Marie *Félicité,* chez M. Pichou, à Quatremarre

Digitized by Google

SECTION CANTONNALE (Comices agricoles) *de Breteuil* (Eure.)

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1836.

Les Membres de la Section cantonnale de Breteuil, s'étant réunis au chef-lieu, conformément à leur délibération du 13 de ce mois, ont adopté le réglement suivant :

1° Tous les Membres de la Société, domiciliés dans le canton, sont, de droit, Membres de la Section;

2° Les autres Membres de la Société, quelle que soit leur résidence, peuvent assister à toutes les séances;

3° Les étrangers peuvent y être admis sur la présentation d'un Membre domicilié dans le canton;

4° La Section du canton de Breteuil s'assemble au chef-lieu, une fois par mois;

5° Elle se livre aux mêmes études que la Société dont elle fait partie, et spécialement à celles qui sont le plus utiles à l'agriculture;

6° Elle tient tous les ans une séance publique, soit au chef-lieu, soit dans une autre commune du canton;

7° Les Membres de la Section élisent entr'eux, chaque année, un Président, un Secrétaire et un Trésorier, qui peuvent être réélus;

8° En l'absence du Président, il est remplacé par le plus âgé des Membres présents à la séance;

9° Le Secrétaire fait les convocations, rédige les procès-verbaux des séances, fait la correspondance et remplit les fonctions d'archiviste et de bibliothécaire;

Digitized by Google

10° En l'absence du Secrétaire, il est remplacé par le plus jeune des Membres présents à la séance;

11° Le Trésorier fait le recouvrement des fonds dûs à la Société, dans le canton, et les remet au Trésorier de la Société, à Evreux, qui lui en donne décharge; il fait aussi les recettes et les dépenses spéciales de la Section, de concert avec le Président et le Secrétaire, qui forment avec lui le Conseil d'Administration, et il est conservateur des instruments aratoires et autres effets mobiliers appartenant à la Section;

12° Tous les ans, dans la séance de mars, le Conseil d'Administration soumet à la Section les recettes et les dépenses de l'année précédente, et le procès-verbal en est adressé immédiatement au Trésorier de la Société, à Evreux;

13° Dans la séance publique de chaque année, après l'allocution de M. le Président, le Secrétaire fait un rapport sur les travaux de la Section. Ce rapport, le procès-verbal de cette séance et les autres pièces désignées par le Conseil d'Administration, sont adressés au Secrétaire perpétuel de la Société, à Evreux;

14° Le présent réglement sera soumis à l'approbation de la Société, dans sa prochaine séance générale.

Signé au registre : *Levacher-Durclé*, Président,
Perier-de-Mondonville, Secrét.

Le Conseil d'Administration de la Société a approuvé le présent réglement, dans sa séance du 3 décembre 1836.

Le Secrétaire perpétuel,

L.-H. DELARUE.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

Sciences Physiques et Mathématiques;

SCIENCES MÉDICALES.

OBSERVATIONS *sur l'Agriculture et ses moyens de progrès, par* M. ROULAND.

Depuis quelque temps, l'agriculture a trouvé, au sein du pouvoir, des sympathies et des encouragements. Il était urgent que les hommes chargés de veiller sur la prospérité matérielle du pays, accordassent à l'industrie qui nourrit les citoyens et donne au sol sa valeur réelle, tout l'intérêt qu'elle avait si souvent et si vainement réclamé. L'agriculture semblait condamnée à vivre de ses propres ressources; on l'abandonnait à elle-même; et, pourtant, ce déplorable délaissement était dû à une réunion de circonstances et de préjugés faciles à détruire. Dans les grandes crises, les intelligences se préoccupent de questions philosophiques et sociales; et, quand il serait aisé de tourner vers le bien-être physique des nations l'élan des esprits et l'ardeur des études, on cède à l'entraînement universel, et toute la force de la pensée est consacrée aux spéculations théoriques. Puis, jouit-on d'un peu de repos?

Digitized by Google

la paix publique procure-t-elle le loisir de songer enfin aux intérêts positifs? ce qu'ils ont de plus vivace se manifeste aussitôt et absorbe à son profit l'impulsion nouvelle. Demandez au commerce, si opiniâtre, si patient, si sagace quand il s'agit d'augmenter ses relations et ses moyens d'échange? demandez à l'industrie, si empressée, si ingénieuse quand il lui faut, pour lutter contre ses concurrences, simplifier ses procédés, perfectionner ses produits et multiplier ses débouchés? demandez à la banque, qui calcule tout et si bien, et qui déploie tant de pénétration et d'activité pour jeter ses capitaux partout où ils doivent fructifier? Mais le commerce, l'industrie, la banque, siégent par leurs sommités dans les grandes villes, à côté du pouvoir ou de ses représentans. Plaintes, recherches, renseignements, sollicitations, tout leur est facile, tout arrive vîte au centre du mouvement social, et le succès ne se fait pas attendre. L'agriculture, au contraire, languit comme exilée dans les campagnes qu'elle féconde. Les hommes d'élite, qui pourraient soutenir ses droits, se renferment trop exclusivement dans leurs travaux particuliers d'amélioration. Ils ont bien assez à lutter contre les résistances de la routine! rarement, enfin, ils se constituent, soit auprès du gouvernement, soit auprès de la presse, tribune sonore où tous les intérêts trouvent un écho, les patrons de l'agriculture demandant à l'état sa part de justice et de secours. Les propriétaires eux-mêmes, pendant longtemps, ont involontairement contribué à maintenir l'indifférence avec laquelle on laissait l'agriculture privée de toute excitation. Les principes de l'économie sociale étaient à peine connus, la science de la valeur des choses apparaissait comme une énigme indéchiffrable. Le propriétaire, en louant ses terres à un fermier, cherchait à en tirer le plus fort loyer, et il établissait son calcul sur le capital par

Digitized by Google

lui déboursé, pour l'acquisition du domaine. Plus la rente du sol se rapprochait de l'intérêt courant de ce capital, plus il se félicitait. C'était ensuite au fermier à s'arranger pour faire quelque lucre : du reste, les seuls rapports existant entre le fermier et le propriétaire se bornaient à ceux du contrat de bail. A chaque terme, il y avait un débiteur et un créancier. Le propriétaire s'obstinait à rester étranger à toutes les variations qui frappent les produits de l'agriculture, à toutes les innovations qui les modifient ; et le fermier, à son tour, ne voyait dans son exploitation qu'un moyen de vivre et de se créer quelques modiques bénéfices, moins par les améliorations que par les économies. De la sorte, le travail était stérile, car il manquait de ce qui le vivifie : de capitaux, de science et d'encouragement. L'on a compris enfin que l'agriculture avait pour résultat direct l'augmentation de la richesse territoriale et l'accroissement des fortunes particulières ; que, d'un autre côté, elle avait une influence incalculable sur le sort des classes laborieuses. C'était folie que de supposer le fermier seul intéressé principalement à l'amélioration des cultures, et il était impossible, d'ailleurs, qu'il arrivât au but désiré avec ses propres ressources. Dès ce moment, l'agriculture a fixé l'attention publique, et la science a tenté de lui venir en aide; mais ce progrès marche lentement, et il importe de le stimuler, si l'on ne veut pas qu'il s'arrête.

La circulaire adressée le 30 juillet dernier aux Préfets des départements, par l'ancien Ministre du commerce et des travaux publics, est un acte d'une certaine valeur morale, en ce sens que le gouvernement restitue à l'agriculture son importance réelle, et qu'il explique nettement la nature des secours et des influences dont il peut disposer en sa faveur. « L'agriculture, » dit le Ministre, « est la base

Digitized by Google

» fondamentale de la prospérité de la France. » Le principe ainsi proclamé, il faut en réaliser toutes les conséquences, et le pouvoir serait coupable envers le pays, si, désormais, il n'accordait pas à l'industrie, qu'il place au premier rang, la protection la plus franche et la plus éclairée.

Il était essentiel, d'abord, de bien préciser l'étendue de l'intervention gouvernementale dans les progrès de l'agriculture; les ressources matérielles de l'Etat ne sont pas inépuisables, et son action morale a des limites. Au pouvoir, le soin d'assurer des débouchés faciles pour l'écoulement des produits; à lui, la constitution des impôts, répartis de manière à ne pas trop grever le travail; à lui, l'établissement des tarifs, calculés pour ne pas entraver la richesse territoriale au profit de l'étranger, sans, néanmoins, enlever au pays le stimulant d'une concurrence; à lui, le devoir des encouragements qui éveillent l'émulation; à lui, enfin, la noble mission de propager les découvertes et les enseignements de la science! Mais, ensuite, c'est aux cultivateurs à s'aider eux-mêmes, et à chercher des éléments de bien-être dans le meilleur usage de leurs facultés et la meilleure direction de leur travail. Ils doivent surtout abandonner ce triste préjugé qui rend le gouvernement responsable des accidents dont l'agriculture souffre comme toutes les autres industries. Les variations du prix des denrées s'accomplissent par la force de mille circonstances diverses que la prudence humaine ne saurait prévoir.

L'ancien ministre du commerce a-t-il bien jugé les Sociétés d'Agriculture et les Comices agricoles? Il nous semble que son opinion, très-judicieuse, quant aux idées qu'elle exprime, est restée incomplète à cause de certains ménagements exigés par une haute position. L'homme

Digitized by Google

d'Etat qui préside à l'administration agricole d'un pays, ne peut pas se commettre légèrement avec la susceptibilité des Sociétés d'Agriculture. Au fond, le Ministre savait très-bien que ces Sociétés *ne sont que des auxiliaires dont il ne faut pas s'exagérer l'importance,* et il l'a prouvé par l'indication de quelques-uns des vices organiques qui les paralysent; mais il y a encore d'autres reproches graves à leur adresser. Les Sociétés d'Agriculture s'imaginent représenter la science agricole, comme les Académies représentent l'art et la littérature. Elles vivent aussi un peu trop dans la contemplation d'elles-mêmes, au milieu de leur petit sanctuaire; et, parce qu'elles sont pourvues d'une belle patente au sceau de l'Etat, elles exploitent leur monopole scientifique au moyen de quelques brochures assez insignifiantes et de quelques séances publiques arrangées tout exprès. Ceci caresse l'amour-propre, sans exiger beaucoup de travail ni d'efforts. Les Sociétés, en outre, s'abandonnent à la manie des théories et au plaisir de prétendues découvertes. Elles dissertent, raisonnent, correspondent avec les Sociétés analogues; mais, dans le cahos des documens divers qu'elles accumulent, elles oublient fréquemment les conditions spéciales de la localité qu'elles représentent. Le climat, la nature du sol, des communications, l'état intellectuel des populations, les stipulations des baux à terme, l'abondance ou la rareté du numéraire, sont autant de diversités dont il faut tenir compte pour tempérer l'absolutisme des préceptes et des inventions. En perdant de vue ces considérations, les Sociétés d'Agriculture ont parfois compromis leur influence; elles vantaient aux localités des procédés inexécutables ou très-coûteux; et la routine, si obstinée, ne s'en trouvait que plus à l'aise pour discréditer la science.

Quant aux Comices agricoles, ils sont à notre avis, par-

Digitized by Google

faitement appréciés par la circulaire. Ces réunions sont trop passagères pour satisfaire tous les besoins de l'instruction rurale. On doit dire aussi qu'elles manquent d'une constitution stable, d'un ordre fixe de travaux et de recherches, et le temps employé à organiser laborieusement les discussions, est perdu pour le bien et le progrès. Ensuite, si dans les Comices il ne se rencontre pas assez d'hommes fermes et instruits, l'assemblée se transforme bientôt en une réunion de plaisir. On fête l'agriculture avec des discours et du vin de Champagne, et on remet à plus tard l'introduction de la culture de la betterave et l'extension des prairies artificielles. Quoiqu'il en soit, les Comices agricoles présentent quelques avantages: ils établissent entre les hommes du métier un contact nécessaire, et, quand les théories nouvelles sont mises en question, l'expérience des faits fournit à l'instant tous les documents pratiques. Enfin, les cultivateurs y entendent parler de méthodes, de découvertes, d'essais, et ils s'habituent à croire à la supériorité de l'instruction et à la valeur de la science expérimentale. Le gouvernement se montre donc disposé à encourager les Comices agricoles par des allocations pécuniaires; mais il agirait sagement en leur imposant la condition de diriger leurs travaux d'une manière plus régulière et plus profitable.

L'établissement des fermes-modèles, système tant prôné par les hommes qui réduisent l'agriculture à une théorie unique, absolue, dont les principes n'ont plus qu'à rayonner sur toute l'étendue du sol français, a été loin de répondre à des espérances trop facilement conçues. Assurément, les fermes-modèles peuvent produire de grands résultats, mais à des conditions d'organisation assez difficiles à remplir. Si on les conçoit comme quelques établissements vastes, considérables, rares, distribués à de grandes

Digitized by Google

distances, les dépenses de création et d'entretien deviennent un lourd fardeau. Cette objection, à la vérité, disparaîtra devant la nécessité admise par le gouvernement de faire tous les sacrifices possibles pour l'agriculture. Mais, alors, d'autres objections s'élèvent. L'instruction sera belle et forte dans ces établissements pourvus de tous les moyens de persévérance et de succès; mais nous avons entendu des agriculteurs fort éclairés déclarer que le mode d'éducation, tel qu'il est appliqué dans les fermes-modèles, néglige le principe d'économie, si essentiel à ménager quand il s'agit des campagnes dont les profits sont exigus et les capitaux peu abondants. Ajoutez à cela que les élèves, novateurs un peu ardents, se trouvent singulièrement gênés quand il faut lutter avec toutes les variétés du sol, du climat, des ressources et des besoins des localités. Le problème à résoudre n'est pas seulement l'obtention, par la culture, de produits excellents; il convient encore de les obtenir à bon marché, et de telle nature qu'ils puissent convenir à la consommation particulière de chaque fraction territoriale. Que si, au contraire, les fermes-modèles sont trop multipliées, l'exiguité des ressources trop divisées empêchera les développements de l'étude et de l'expérimentation, et on ne recueillera rien d'utile d'une institution faible et tronquée.

Ainsi, qu'on ne se fasse pas illusion sur les moyens d'action qui existent actuellement pour le progrès de la science agricole, car ils sont peu énergiques et encore mal organisés. Avec le temps, ils corrigeront sans doute ce qu'ils ont de vicieux. Mais, sans nier les avantages dont ils doteront le pays, nous pensons qu'ils ne sauraient jamais remplacer un enseignement régulier, complet, destiné à répandre le goût de l'agriculture, à donner un plus rapide essor à ses méthodes, et plus de profit à ses

Digitized by Google

travaux. Les Sociétés d'agriculture, libres dans leur marche et dans l'emploi de leur temps, distraites d'ailleurs par les occupations particulières des membres qui les composent, jettent bien çà et là quelques préceptes salutaires, quelques explications à propos de découvertes intéressantes; mais il est impossible qu'elles s'astreignent à constituer, par leurs études et leurs publications, une espèce de cours théorique embrassant tous les éléments fondamentaux de la science agricole. On conçoit que les Comices n'auront jamais cette mission à remplir; et, quant aux fermes-modèles, ces grands établissements, solennellement créés par le gouvernement, ne peuvent encore fournir assez de professeurs éclairés pour les besoins du pays, et ils n'agissent que très-indirectement sur l'éducation générale des populations.

Or, le défaut de lumières, l'entêtement de la routine, les défiances de l'ignorance, sont, tout le monde en convient, l'une des causes principales de la paralysie de notre agriculture. Au milieu des efforts et de l'activité des autres industries, celle-ci se traîne encore péniblement dans l'ornière des vieilles traditions. Pour quelques cantons qui se sont élevés, en France, à la hauteur des méthodes pratiquées en Angleterre et en Belgique, vous trouvez la majeure partie des départements livrés à des modes d'exploitation surannés et improductifs. Il faut à tout prix sortir de cet état de langueur et de souffrance; et la seule marche certaine à suivre est de donner à l'éducation agricole une belle etlarge part dans le système d'éducation nationale. Ceci n'est pas seulement un acte de convenance, c'est pour le gouvernement un devoir urgent à remplir envers le pays.

Ces considérations, présentes à l'esprit de tous ceux qui désirent sincèrement l'accroissement de nos ressources

Digitized by Google

territoriales et le soulagement des classes pauvres, n'ont point échappé à M. Dubreuil, professeur de culture à l'Ecole normale primaire de Rouen. Dans un discours lu à la dernière séance de la Société centrale de cette ville, il a exposé aussi les bases d'un enseignement cultural complet.

Il convient d'abord, suivant lui, d'opérer directement sur l'intelligence des classes laborieuses; car toute espèce d'innovations utiles échoueraient contre les préjugés des travailleurs. Il faudrait donc changer l'organisation des écoles normales primaires. Ainsi les élèves, au lieu de n'y séjourner que deux années, n'en sortiraient qu'après la troisième. Cette troisième année serait exclusivement consacrée à l'étude de l'agriculture théorique. On répandrait, d'ailleurs, dans les campagnes, des ouvrages élémentaires destinés à reproduire la substance de l'enseignement. Les instituteurs primaires pourraient donc, à l'avenir, dans les communes, répandre des notions suffisantes de science agricole, et l'ignorance avec ses procédés vicieux reculerait peu à peu devant le progrès de l'instruction primaire et l'ascendant d'une génération nouvelle. M. Dubreuil, en combattant ainsi l'ignorance dans son centre même, n'oublie pas qu'il faut aussi la combattre dans les classes riches et aisées de la société. Il estime que si les capitaux sont comme accaparés par les spéculations du commerce et de l'industrie, au grand détriment de l'agriculture délaissée c'est que les capitalistes et les propriétaires ne savent pas quels profits considérables on pourrait retirer du sol mieux exploité. On a besoin, tout à la fois, et de bras intelligents pour le travail, et de suffisants pour faire face aux dépenses. M. Dubreuil propose donc la création de deux cours publics, au chef-lieu de département: — *Cours d'agriculture théorique*, — *Cours de chimie appliquée à l'agriculture.*

Digitized by Google

Nous partageons entièrement les vues générales de M. Dubreuil; nous les portons même plus loin, en ce qui concerne l'influence qui doit être exercée sur les progrès de l'agriculture, par l'intervention intelligente des propriétaires et des capitalistes. Suivant nous, en effet, ce qu'il y a de plus important et de plus pressant, c'est de hâter cette intervention, et de commencer dès-lors l'éducation culturale des classes élevées de la Société; c'est d'établir entre le propriétaire et le fermier des rapports plus étroits, une espèce de communauté d'efforts et d'intérêts à l'occasion de l'exploitation du sol. La crainte ou l'impuissance de faire les sacrifices inhérens à toutes les innovations agricoles, entrave principalement le cultivateur, qui, du reste, ne manque ni de pénétration ni de bon sens. Le bruit de ces innovations arrive souvent jusqu'à lui, il éprouve même le désir de les réaliser; cependant le manque d'argent l'arrête court, et il consent rarement à courir les chances pécuniaires d'une expérience incertaine. Mais, que le propriétaire aisé, riche, instruit, révèle à son fermier les avantages d'un procédé nouveau, d'une culture nouvelle, qu'il consente à effectuer les premières avances, qu'il tente lui-même, ou pour son compte, les améliorations indiquées par la théorie ou consacrées par la pratique, vous verrez le cultivateur mettre hardiment la main à l'œuvre, et si les essais sont judicieux, profitables, comme il est homme d'observation, comme il démêle parfaitement ce qui affecte bien ou mal ses intérêts, il s'appropriera rapidement ce que sa défiance naturelle repoussait d'abord, et une conquête sera faite. Telle a été la conduite suivie, en Angleterre, par beaucoup de grands propriétaires, et elle a porté l'agriculture à un haut degré de perfection. En France, depuis que l'industrie et le commerce, à l'abri de la paix continentale, ont crée d'énormes

Digitized by Google

capitaux qui sortent de la spéculation pour se convertir définitivement en acquisitions domaniales, le sentiment de la propriété foncière a été vivement excité, précisément chez les hommes les plus actifs et les plus habiles à tirer parti d'une valeur exploitable. Voilà ce qui explique pourquoi, aujourd'hui, les gens riches commencent à s'occuper sérieusement de l'agriculture, qu'ils considèrent comme un moyen de fortune indivisible entre celui qui possède et celui qui cultive. Mais cette première impulsion est encore faible; nous n'y voyons que le résultat d'un instinct assez vague. L'instruction, seule, l'instruction large, complète, peut, dans les classes aisées, déterminer, en faveur de l'agriculture, des sympathies énergiques et l'emploi des capitaux nécessaires.

Le plan de M. Dubreuil est conçu dans des proportions beaucoup trop étroites pour opérer de pareils résultats. Remarquons bien que, du moment où les classes riches fourniront à l'agriculture des capitaux, elles seront mues par un sentiment éclairé; elles auront la perception nette du bon emploi de leur argent, et, nécessairement, elles se mêleront à la direction intellectuelle des travaux avec toute la supériorité qui résultera, pour elles, d'une meilleure éducation générale. Il s'agit donc de placer, dans ces classes, la puissance d'impulsion au profit de l'agriculture. Or, M. Dubreuil ne s'est occupé que de l'enseignement des *moyens* de culture. Mais, avant cela, il y a d'autres convictions à donner aux classes riches et aisées. Il faut qu'elles comprennent et la dignité et les avantages du travail; il faut qu'elles apprécient l'immensité des produits du sol, les influences, sur le bien-être du pays, de la rareté ou de l'abondance de ces produits; il faut qu'elles sachent, par l'étude des transactions de la vie sociale, quelles ressources l'agriculture fournit à l'état, quelle part elle prend

Digitized by Google

dans l'impôt, dans la consommation, dans le commerce intérieur et extérieur, et par quels points nombreux de contact elle s'allie aux autres branches de production et d'échange. Avant d'expliquer comment la science spéciale perfectionne l'agriculture, placez donc cette industrie au rang honorable qu'elle doit occuper; montrez donc, non par des phrases ambitieuses, mais par des faits, des chiffres et des calculs, comment elle ouvre, aux nations, la source la plus féconde de puissance et de prospérité. Enfin, créez des *cours d'économie sociale*; là, les idées s'agrandiront, les esprits éclairés tourneront leurs vœux et leurs recherches vers l'agriculture, les capitaux afflueront, et votre science spéciale pourra alors être utilement appliquée.

On a droit, vraiment, de s'étonner des lacunes et des imperfections de notre système d'éducation. Nos révolutions ont profondément modifié la constitution de la société; avec la liberté de pensée, le progrès des lumières et l'acquisition d'une foule de droits civiques et politiques, tous les intérêts matériels ont pris un accroissement extraordinaire, et les citoyens sont obligés, chaque jour, soit pour remplir leurs devoirs envers l'état, soit pour bien diriger leurs affaires, de connaître les principes de l'existence intérieure du pays, de cet immense mécanisme politique, agricole, industriel et commercial qu'on appelle organisation sociale. Il semble donc que la science économique devrait être partout le complément naturel de l'éducation, et, pourtant, une seule chaire, en France, est destinée à cet enseignement! Nous savons bien qu'à la tribune nationale, M. Charles Dupin a très-brutalement protesté contre les études des Say, des Malthus et de tant d'autres laborieux écrivains. « Il est une science prétendue, » dit-il en 1836, qui s'appelle *économie politique* et que

Digitized by Google

» j'appellerai, pour être vrai, économie anti-politique, » science dont les axiomes, les conséquences et les vœux » sont également dangereux pour notre état social. » — Ce qu'il y a de plaisant en ceci, c'est que M. Charles Dupin doit sa réputation à de grands travaux de statistique comparée, et la statistique comparée, soit pour obtenir des résultats moraux, soit pour éclairer les questions financières, agricoles, etc., n'est rien autre chose qu'une branche de l'économie sociale. Mais ce qu'il y a de grave et de fâcheux, c'est qu'un homme, d'ailleurs plein de science et d'idées généreuses, se soit laissé aller à une aussi étrange aberration de jugement.

Au cours d'économie sociale, il serait digne du gouvernement de joindre, dans tous les départements, un cours spécial d'agriculture théorique, tel qu'il est défini par M. Dubreuil. Ce soin ne doit point être abandonné aux administrations locales, car, alors, l'enseignement existerait ou n'existerait pas, suivant qu'elles auraient assez de ressources ou de bonne volonté. L'enseignement agricole, à nos yeux, est une charge de l'Etat, créant, autour de lui, un système d'éducation en rapport parfait avec les nécessités morales et les exigences matérielles du pays. Encore une fois, les classes riches sont prêtes à faire circuler leurs capitaux dans les campagnes, le sentiment de la propriété se développe, et, avec lui, croît l'intelligence des intérêts qui se rattachent à la meilleure exploitation du sol. Cette tendance veut être encouragée, régularisée par l'instructruction, et ce serait une œuvre nationale que de placer directement le progrès de l'agriculture sous le patronage du gouvernement et de la science.

Nous ne parlons ici, on le conçoit aisément, que d'un enseignement purement théorique. Quant aux applications, elles appartiennent aux entreprises particulières,

Digitized by Google

aux professions individuelles. M. Dubreuil demandait que l'on créât un cours de chimie appliqué à l'agriculture. Une pareille institution ne saurait être établie qu'aux frais des départements ou des communes, car le gouvernement, à moins d'augmenter ses ressources d'impôt, ne doit que l'enseignement de toutes les sciences utiles, laissant à chacun la faculté d'en profiter dans la pratique. Si les localités, à cause de l'importance de leur industrie ou de leur agriculture, jugent à propos, pour l'intérêt de leurs habitants, d'instituer des cours d'application, elles ont à en prévoir et à en supporter les dépenses.

Nous avons aussi à présenter à M. Dubreuil quelques critiques qui, peut-être, n'ont pas été sans influence lorsque son plan d'enseignement était soumis au Conseil général. Exiger trois années de séjour au chef-lieu de département, c'est trop demander aux instituteurs ruraux; c'est trop reculer le moment où la totalité de ces instituteurs aura reçu les notions constitutives d'une bonne éducation primaire. — D'un autre côté, M. Dubreuil déclare que les deux cours qu'il propose et qui forment un enseignement vaste et complet, sont indistinctement applicables aux instituteurs et aux hommes qui ont besoin d'une éducation plus haute. Or, est-il bien certain que ces instituteurs à peine sortis des études rudimentaires, seront convenablement préparés pour ces cours, qui exigent et quelques notions scientifiques préalables, et une intelligence exercée? Ne vaudrait-il pas mieux s'en tenir aux éléments enseignés actuellement dans les Ecoles normales, et, comme en Angleterre, multiplier dans les campagnes de petites bibliothèques composées de manuels théoriques et pratiques? L'éducation du peuple est toute professionnelle, il faut qu'elle soit progressive mais élémentaire; et nous nous défions un peu de ces projets d'éducation trop vastes,

Digitized by Google

qu'on met à l'adresse des classes laborieuses, sans qu'elles puissent en profiter.

La disette des capitaux, si fâcheuse pour le cultivateur, a encore des causes particulières, qu'on a souvent signalées dans la nature des baux à ferme et la distribution des exploitations. Les baux à court terme ne permettent guères aux fermiers de profiter, dans la même exploitation, des chances diverses que le temps amène dans la valeur des produits, ni des améliorations dont ils prendraient l'initiative. Il n'y a point de troupeaux sur les petites fermes, et on y varie moins les cultures, parce qu'on serait obligé à des frais trop considérables. Si le cultivateur rencontre une année mauvaise pour les céréales, il n'a plus, ainsi, de compensations ni de dédommagements sur d'autres produits, et, comme il manque d'avances, comme le fermage annuel est toujours le même (calculé sur une récolte moyenne) il a peine à réparer ses pertes. Des agriculteurs éclairés reprochent aussi à la législation sur les céréales et les douanes d'empêcher la spéculation, c'est-à-dire le mouvement des capitaux sur les produits de l'agriculture. D'autres, enfin, proposent, comme un moyen certain d'allégement, l'établissement de banques agricoles. Toutes ces questions, que nous indiquons sommairement, sont graves et appellent l'attention des gens qui se complaisent à l'étude des intérêts généraux. Grâces à Dieu, cette étude est en honneur auprès de tous les hommes qui veulent vivre d'une vie intelligente et qui pensent que, pour faire le bien du pays, il faut accepter, soit pour les combattre, soit pour les adopter, l'examen impartial et rationnel de toutes les idées enfantées par notre fermentation sociale!

Digitized by Google

NOTICE *sur un envoi de Céréales, par* M. BEAUCANTIN.

MESSIEURS,

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour la première Section de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, de l'informer qu'une collection de céréales a été envoyée au Jardin des Plantes de la ville, pour y être cultivée comme échantillons des espèces les plus répandues sur une grande partie du globe.

Vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, Messieurs, qu'une telle collection serait très-propre à faciliter les recherches des agriculteurs, en les mettant à même de distinguer les espèces et variétés qu'ils cultivent, et qu'ils ne peuvent déterminer avec précision, faute d'avoir sous les yeux le type des espèces connues.

Ce qu'il y a d'évident, c'est qu'il est nécessaire pour les cultivateurs de pouvoir reconnaître les variétés, ou, du moins, les principales d'entr'elles, attendu que leurs différences ne se bornent pas à la couleur, à la forme de l'épi, ou quelques autres caractères extérieurs, mais, presque toujours, s'étendent aux quantités économiques et agricoles, et qu'il n'est possible d'arriver à cette connaissance, qu'en créant des groupes par section et ensuite par série.

Vous comprenez, Messieurs, que pour établir ces groupes de céréales, il ne s'agirait ici que d'avoir un terrain convenablement disposé à recevoir les graines que nous possédons, et quelques étiquettes indispensables pour la nomenclature et la classification; dans le cas où vous juge-

Digitized by Google

riez convenable de former cette école, qui pourrait devenir une des sources d'instruction les plus utiles sur cette matière, je me suis, à l'avance, occupé du classement des graines.

Leur quantité pour chaque espèce, n'est pas considérable, elle consiste, tout au plus, dans le revenu d'un épi, ou à-peu-près 100 grains; ce qui produit un total de 2,300 pour la collection entière; lesquels étant plantés en rayons écartés de 6 pouces, et chaque grain placé à 4 pouces de distance, une surface de 900 pieds carrés, ou 2 perches environ, serait plus que suffisante pour leur culture.

L'envoi se compose de 23 espèces de blé : 2 de seigle, et 4 d'orge.

Les 23 échantillons de blé forment six séries : la première, désignée sous le nom de de *froment ordinaire* (triticum sativum L.) renferme 10 espèces ou variétés :

N° 1 Blé marcillage.
— 2 Blé fin rouge du pays de Foix.
— 3 Blé du Cap.
— 4 Blé d'Heidelberg, barbu.
— 5 Blé marcillage imberbe.
— 6 Blé barbu du Piémont.
— 7 Blé rouge Anglais, ou Lammas.
— 8 Blé blanc barbu, de mars.
— 9 Blé blanc du Bengale.
— 10 Blé de Revel imberbe.

Deuxième Série.

Froment renflé, gros blé, Poulard, ou *Pétanielle* (triticum turgidum).

Cette division est composée de 7 espèces ou variétés.

Digitized by Google

N° 11 Blé d'Heidelberg.
— 12 Blé du Nord.
— 13 Blé carré barbu d'Heidelberg.
— 14 Blé de hérisson, carré barbu.
— 15 Blé de Tangarock, violet.
— 16 Blé de Dantzick, ou blé de Sainte-Hélène.
— 17 Blé de Smyrne, ou de Miracle.

Troisième Série.

Froment dur ou *Corné* (triticum durum).
Une seule espèce :
N° 18 Blé trémois barbu de Sicile.

Quatrième Série.

Froment de Pologne (triticum Polonicum).
Une seule espèce :
N° 19 Blé de Pologne.

Cinquième Série.

Froment amidonnier (triticum amyleum).
Deux espèces :
N° 20 Amidonnier blanc d'Heidelberg.
— 21 Amidonnier blanc barbu à épi grêle.

Sixième Série.

Froment en grain (triticum monococcum).
Deux espèces :
N° 22 Petit en grain.
— 23 Grand en grain.

SECTION II.

Seigle (secale cereale).

Digitized by Google

Deux espèces :

N° 24 Seigle de la Saint-Jean.

— 25 Seigle de montagne.

SECTION III.

Orge (hordeum) première série, *orge carrée.*

Deux espèces :

N° 26 Escourgeon, orge carrée (hordeum vulgare æstivum).

N° 27. Orge céleste, orge carrée nue (hordeum vulgare nudum).

Septième Série.

Orge à deux rangs (hordeum zeocritum).

Deux espèces :

N° 28 Orge éventail à deux rangs.

— 29 Orge nue (hordeum disticum nudum).

Quelque restreinte que puisse vous paraître cette collection de céréales, ainsi que celle des plantes fourragères, existant déjà dans l'établissement, il n'en est pas moins certain, Messieurs, que ce ne sera qu'à l'aide de semblables collections, que les cultivateurs parviendront à pouvoir étudier et à connaître d'une manière positive les caractères qui les distinguent et les font adopter pour succéder à telle plante, plutôt qu'à telle autre, dans un assolement alterne et combiné ; de telle sorte que chaque récolte prépare le succès de celle qui devra la suivre.

J'ai plusieurs fois essayé de faire comprendre cette amélioration à des agronomes zélés, et qui, par leur position, auraient pu favoriser la formation des modèles et des échantillons si nécessaires au développement des principes d'agriculture ; mais je suis forcé d'avouer que je ne

Digitized by Google

suis point encore parvenu à faire apprécier tout l'avantage qu'on pourrait en retirer; je dirai même, avec peine, que j'ai entendu, à ce sujet, des raisonnements qui dénotaient des vues bien rétrécies, et peu en harmonie avec les progrès du siècle.

En vous soumettant ces observations, Messieurs, je n'ai point la crainte de n'être pas compris, et je suis d'avance convaincu que si vous n'adoptez pas la création des carrés de céréales et de plantes fourragères que j'ai l'honneur de vous proposer, il n'y aurait qu'une difficulté d'argent qui pourrait vous arrêter, et que, dans tous les cas, vous apprécierez l'intention qui m'a porté à vous entretenir d'un sujet qui, par suite, deviendrait évidemment intéressant pour notre Section, par le rapport annuel qui pourrait vous être fait sur les cultures, les qualités et les avantages qu'offriraient les plantes nouvellement introduites.

J'avais eu le projet, Messieurs, de vous entretenir des divisions qu'il conviendrait d'établir dans un cours élémentaire d'agriculture; mais en regardant autour de moi, et n'y voyant aucun des matériaux indispensables pour la démonstration, j'ai dû ajourner ce travail que je vous présenterai plus tard, à moins qu'une personne plus éclairée et plus versée dans l'art agricole, ne s'en charge.

Je m'arrête ici, Messieurs, ne voulant pas abuser plus long-temps de l'attention que vous avez eu la bonté de m'accorder, et dont je vous remercie.

NOTE *sur la falsification du Colza, par* M. BOUTIGNY.

Dans le courant du mois de septembre dernier, MM. V.

Digitized by Google

et C. achetèrent au nommé ....., 25 sacs de colza, au prix de 63 fr. 50 cent. le sac. Au moment de se livrer de cette graine, les acquéreurs crurent remarquer qu'elle contenait une autre semence que celle du colza, et refusèrent de la recevoir. Delà au tribunal de commerce, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut fait.

Il fut décidé que la graine qui faisait l'objet de la contestation serait examinée par un expert, et le tribunal me chargea de cette opération.

Je vais rapporter, avec quelques détails, les procédés que j'ai employés pour résoudre le problème qui m'a été posé par le tribunal et les parties elles-mêmes.

J'ai examiné, avec soin, une poignée de ce colza et j'ai reconnu, tout d'abord, 1° qu'il existait des semences de deux grosseurs différentes; 2° que le parenchyme des plus grosses était d'un beau jaune, tandis que celui des plus petites était d'un jaune pâle; 3° que la saveur de celles-ci était analogue à celle de la moutarde, et que celles-là étaient fades et avaient un goût de navet; 4° enfin, que les petites graines étaient plus foncées en couleur et tout-à-fait sphériques.

On voit, par ce qui précède, qu'il y avait bien quelque différence entre les deux graines, mais qu'elle n'était pas assez grande pour me permettre de me prononcer sur la plante à laquelle elles appartenaient respectivement.

L'analogie qui existe entre ces deux graines me porte à croire qu'elles sont fournies par deux plantes congénères ou du moins appartenant à deux genres très-voisins l'un de l'autre. L'on sait que le colza est fourni par le *brassica oleracea campestris*. Si le faux colza n'est pas produit par une autre espèce de *brassica,* il est très-probable qu'il provient d'un *sinapis,* et ce serait le *sinapis orientalis* ou le *sinapis arvensis*. Le premier serait fourni

Digitized by Google

par le commerce du Levant et viendrait par la voie de Trieste, de Marseille, etc. ; le second croît spontanément et abondamment dans les environs d'Evreux, où il est connu sous les noms de *sanve* et de *guélot*.

Il existe beaucoup d'affinité entre le genre *brassica* et le genre *sinapis;* et les rapports qui tendent à les réunir en un seul sont si nombreux, que l'auteur d'une Flore des environs de Paris n'a pas hésité à le faire. Voici comment il s'exprime à cet égard : « Il n'y a de distinction entre » ce genre (*sinapis*) et le précédent (*brassica*) que dans » la forme du calice ; ce qui est un caractère bien faible. » Dans notre opinion, ils ne sont pas distincts et leurs » espèces pourraient être réunies en un seul. » (MÉRAT).

Il suit delà que la question ne saurait être résolue à l'aide des seuls caractères botaniques, et qu'il est nécessaire de recourir à l'analyse chimique pour connaître d'une manière certaine la composition de l'une et l'autre semence [1].

J'ai prélevé, en présence des parties, un échantillon de colza du poids de 910 grammes; je l'ai passé dans des tamis de différentes grosseurs pour séparer, autant que possible, le faux du vrai colza; celui-ci pesait 820 grammes, d'où il suit que le rapport du faux au vrai colza est : : 0,09 : 1 ou $\frac{1}{10}$ environ.

La famille des crucifères, à laquelle appartiennent les genres *brassica* et *sinapis,* qui font l'objet de cette note, si remarquable par ses affinités botaniques, ne l'est pas moins sous le rapport chimique.

En effet, toutes les plantes de cette famille contiennent une huile douce, les éléments d'une huile âcre, du souffre,

[1] J'ai semé quelques graines de vrai et de faux colza ; le premier a levé dans l'espace de 15 jours ; le second n'a pas même germé.

Digitized by Google

de l'azote, etc., et il n'y a de différence chimique, entre les diverses plantes qui la composent, que dans la quantité des produits ou des éléments que je viens d'énumérer. Ainsi, la semence du colza fournit de 38 à 39 p. 0/0 d'huile douce, tandis que la graine de moutarde sauvage n'en donne que 19 à 20 p. 0/0. La première de ces semences fournit à peine des traces d'huile volatile âcre, qui existe abondamment dans les graines de quelques *sinapis*. C'est donc vers la recherche et la détermination de la quantité relative de ces deux produits que doivent tendre mes expériences pour résoudre le problème dont il s'agit.

EXTRACTION DE L'HUILE DOUCE.

L'extraction de l'huile douce pourrait se faire au moyen de la percussion et de l'expression, mais ce moyen, quelque simple qu'il soit, ne saurait être employé dans la circonstance actuelle, parce qu'il est inexact et difficilement praticable sur de petites quantités. Un autre procédé, qui consiste dans le traitement par l'éther, me paraît préférable, et c'est celui qui sera suivi.

On a pesé 50 grammes de faux colza que l'on a pulvérisé et que l'on a introduit dans un matras. On l'a épuisé entièrement par l'éther bouillant ; celui-ci a été distillé au bain-marie et le résidu pesé avec soin.

Le vrai colza a été traité de la même manière et dans les mêmes proportions.

Celui-ci a donné 19,55 d'huile jaune, et le faux colza seulement 11,70 d'huile verdâtre. En multipliant chaque produit par 2, on a pour résultat final :

Huile de faux colza.	23, 40 p. 0/0
——— vrai colza.	39, 10

Ces quantités approchent beaucoup de celles que j'ai

Digitized by Google

indiquées précédemment. Cependant la quantité d'huile fournie par le faux colza est un peu plus élevée qu'elle ne devrait être, mais cela s'explique très-bien en admettant une dessiccation plus complète de la graine déterminée par son plus petit volume.

EXTRACTION DE L'HUILE VOLATILE ACRE.

Quarante grammes de faux colza ont été pulvérisés et délayés dans 100 grammes d'eau distillée. On a abandonné ce mélange à lui-même pendant 24 heures, au bout desquelles on a extrait 40 grammes d'eau distillée.

Le vrai colza a été traité de la même manière.

Voici quelles étaient les propriétés de l'un et l'autre produit.

EAU DE FAUX COLZA.	EAU DE VRAI COLZA.
Elle est transparente, son odeur est peu prononcée, sa saveur est fade.	Elle est légèrement louche, son odeur a de l'analogie avec celle du faux colza, sa saveur est légèrement piquante.

Ainsi, le faux colza se trouve placé à côté de la moutarde blanche, qui ne fournit pas non plus d'huile volatile sous l'influence de l'eau et par la distillation. C'est un caractère de plus à ajouter à ceux qui précèdent.

On a vu plus haut que la sanve croît spontanément dans les environs d'Evreux. Je me suis demandé si celle qui existe dans l'échantillon de colza, sur lequel j'opère, n'aurait pas pu s'y trouver accidentellement, mais j'ai reconnu que cela n'était pas possible, et ce, par les raisons suivantes : 1° le colza s'élève à la hauteur d'un mètre et plus, la sanve dépasse rarement 0,50; 2° les tiges du colza ont jusqu'à 0,03 de diamètre, celles de la sanve n'ont que

Digitized by Google

quelques millimètres; 3° le colza est une plante épuisante qui ne partage avec aucune autre le sol dans lequel elle végète, ce qui doit rendre la sanve très-rare dans les champs de colza; 4° enfin, l'espace qui existe entre chaque plante de colza permet au moissonneur de les couper une à une, sans toucher à la sanve, qui se trouve foulée aux pieds et reste dans le champ sans être mêlée au colza. Je crois que tous les cultivateurs partageront mon opinion sur ce point.

Voici, sous forme de tableau, le résumé des propriétés des graines de colza et de faux colza.

COLZA.	FAUX COLZA.
Couleur brune foncée.	Couleur plus foncée, presque noire.
Saveur de navet.	Saveur de moutarde.
Forme globuleuse.	Forme globuleuse, tout-à-fait sphérique et beaucoup plus petite.
Parenchyme jaune.	Parenchyme jaunâtre pâle
Poudre d'un gris-jaune.	Poudre d'un gris-jaune sale.
Huile douce, jaune, 39 p. 0/0.	Huile douce, verdâtre, 23 p. 0/0.
Huile volatile âcre, des traces.	Huile volatile âcre, manque.
L'éther se colore en jaune aussitôt qu'il est en contact avec la poudre de colza.	L'éther se colore en jaune verdâtre aussitôt qu'il est en contact avec la poudre de faux colza.

CONCLUSIONS.

Des raisonnements et des expériences qui précèdent, on peut conclure :

Digitized by Google

1° Que la graine de colza soumise à mes investigations contient un peu moins d'un dixième de graines étrangères;

2° Qu'il est très-probable que ces graines étrangères sont fournies par le *sinapis arvensis*, plante connue sous le nom de moutarde sauvage, sanve, guélot, etc.;

Et 3° que le vrai colza a fourni 39,10 p. 0/0 d'huile, et le faux colza 23,40, ce qui constitue une différence énorme entre la valeur commerciale et industrielle de l'une et l'autre semence [1].

Il n'est pas venu à ma connaissance que cette fraude coupable ait été déjà signalée. La *Maison rustique du* XIX^e^ *siècle* n'en fait pas mention; on a imprimé seulement que la sanve servait à la nourriture des oiseaux et à falsifier la moutarde; il faut ajouter : et le colza.

Si cette note peut empêcher un acheteur de bonne foi d'être trompé; si elle arrête le falsificateur au moment d'opérer le mélange, j'aurai atteint le but que je me suis proposé, et ces quelques mots ne seront point absolument dépourvus d'utilité.

EXTRAIT *des Annales de Chimie et Physique, par* M. BOUTIGNY,

(Juillet 1830).

Remède contre le Piétin ou Fourchet.

On emploie dans les environs de Doullens, contre la

[1] Le sieur ....., vendeur, a été condamné à livrer les 25 sacs de colza, *loyal et marchand*, sous contrainte de 100 francs et aux frais du procès.

Digitized by Google

maladie appelée improprement piétin, un caustique dont M. Lassaigne, professeur de chimie à l'école d'Alfort, a fait l'analyse. Ce chimiste lui a trouvé la composition suivante:

Vinaigre blanc,	78	parties.
Bi-sulfate cuivrique,	10	
Acide sulfurique concentré,	12	
	100	

F. D. S. l'art.

L'emploi de cette liqueur est facile. La corne décollée du pied étant enlevée avec un canif, on trempe, par ses barbes, une petite plume dans la liqueur, on la passe sans crainte, à plusieurs reprises, sur la partie malade, et sans autre précaution l'on met l'animal en liberté. Une seule application de ce médicament suffit, dit-on, pour obtenir une cure radicale en deux ou trois jours.

Voici la composition d'un autre topique qui réussit également bien contre la même maladie.

Prenez, Huile de laurier,	4	parties.
Vitriol bleu pulvérisé,	2	
Vert de gris pulvérisé,	1	
Chlorus de Sodium pulvérisé,	1	

Mêlez.

On enlève la corne décollée comme il a été dit précédemment, et l'on applique sur la plaie gros comme un haricot de cet onguent, puis on met l'animal en liberté [1].

On emploie encore contre le piétin, avec plus ou moins de succès, l'eau de Rabel, l'eau forte, l'eau forte et l'esprit de vin mêlés à parties égales; mais il faut le dire, on trou-

[1] Lorsque cet onguent est employé au début de la maladie, c'est-à-dire avant la désorganisation des tissus, il réussit constamment.

Digitized by Google

verait difficilement un spécifique parmi toutes ces drogues.

Des propriétaires de troupeaux que j'ai consultés là dessus, m'ont dit que les médicaments liquides étaient préférables lorsque l'on n'enlevait pas la corne décollée avec soin, mais que l'onguent valait mieux lorsque cette petite opération était bien faite. La supériorité de l'onguent, dans ce cas, vient de ce que l'eau et l'humidité glissent à sa surface sans l'altérer, tandis qu'il n'en est pas de même des médicaments liquides énumérés plus haut, lesquels sont promptement entraînés par l'eau et l'humidité. Ainsi, disons que les gens soigneux se trouveront bien de l'emploi de l'onguent contre le piétin, et que ceux qui ne le sont pas devront recourir à l'usage des caustiques liquides.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES;

Littérature et Beaux-Arts;

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

QUATRE ANNÉES *sous Henri IV*,

Par M. A. DE LAVIGNE.

1591.

Pendant une nuit de décembre, le cours de la Seine avait subitement grossi, et, envahissant, en quelques instants, les routes et les campagnes, répandait sur son passage la ruine et la désolation.

C'était un horrible spectacle que cette vaste étendue de pays, ces belles prairies couvertes d'une eau jaunie par les pluies et les neiges; quelques cabanes, quelques maisons faiblement construites, entourées par le fleuve, cédant à l'impétuosité de sa course; leurs malheureux habitants surpris au milieu de la nuit, demi-nus, fuyant au hasard ou s'abandonnant, effrayés, impuissants, aux flots qui entraînaient leurs meubles et les débris de leurs demeures.

Digitized by Google

A mesure que le soleil pâle et sans vigueur des mois d'hiver, s'élevant au-dessus des collines boisées qui dominent la ville de Vernon, venait éclairer cette scène affreuse, on apercevait là, ces campagnes riches et heureuses la veille, maintenant dévastées; plus loin, la population des villages environnants, courant porter aux malheureux inondés des secours déjà bien tardifs; sur le pont qui joint la ville aux plaines fertiles du Vexin, une multitude qui suivait avec anxiété les progrès du torrent.

Les barques, les batelets, à peine amarrés sur la rive, renversés, entraînés, se brisaient sur les arches et disparaissaient au milieu des tourbillons.

Le pont lui-même, ébranlé par les secousses incessantes du fleuve, paraissait ne leur opposer qu'une faible résistance, et les spectateurs qui s'y étaient hasardés, tout entiers au danger de leurs frères, ne voyaient pas celui qui les menaçait.

Cependant, le courant augmentait en impétuosité, un moulin, protégé par deux piles, mais d'une construction ancienne et peu solide, croula tout-à-coup, et communiquant dans sa chute une nouvelle secousse au pont auquel il était joint, entraîna avec lui une arche et les curieux qui la couvraient.

Le fleuve s'entr'ouvrit pour recevoir cette nouvelle proie; et précipités avec les pierres qui les portaient un moment avant, cent malheureux disparurent dans le gouffre qui se referma sur eux.

Quelques pièces de bois scellées fortement aux piles du pont, étaient restées suspendues. Deux femmes s'y étaient accrochées, et, luttant avec la mort qui était là, au-dessous d'elles, avide et menaçante, mêlaient leurs cris au bruit

Digitized by Google

de la tempête et demandaient en vain un secours impossible.

L'affreux péril qui les menaçait augmentait leurs forces, leurs mains, meurtries, sanglantes, serraient avec une puissance surnaturelle cette poutre que leur poids, leurs mouvements désespérés allaient aussi entraîner dans l'abîme.

Au milieu du fleuve, une barque échappée, seule peut-être, au désastre, luttait contre le courant; un jeune homme, couvert d'une riche armure, portant l'écharpe blanche des compagnons du roi de Navarre, la dirigeait avec ardeur et habileté. Parvenu en aval du pont, au point où l'eau du courant, protégée par l'épaisseur des piles, revient sur elle-même, il avait franchi avec audace le tourbillon qu'elle forme et s'avançait rapidement vers la ruine du vieux moulin. Au même instant, cédant au poids des deux victimes, la poutre s'échappait du milieu des pierres. En plongeant, elle donna au fleuve une secousse qui repoussa vers le courant la nacelle secourable.

Une femme seule reparut, ses forces étaient épuisées, l'une de ses mains cherchait convulsivement un nouveau soutien. Le jeune officier luttait avec peine contre la vague; désespéré, il s'élance et d'une main s'accrochant à sa barque presque renversée, il saisit de l'autre celle de la victime au moment où, pour la dernière fois peut-être, elle disparaissait sous les flots.

A peu de distance de là, entraînée par le courant, une barque échouait sur un terrain inondé, l'officier qui avait cessé de la diriger, s'élança à travers les eaux qui couvraient la campagne, portant dans ses bras une femme évanouie. Arrivé sur la route, hors de l'atteinte du fleuve, il y déposa la victime qu'il lui avait enlevée et tomba lui-même près d'elle sans connaissance.

Digitized by Google

Fidèle observateur des dernières volontés de Henri III, Albert d'Ennecy avait suivi avec empressement l'exemple des principaux seigneurs et gentilshommes de l'armée royale et, comme eux, avait rendu au jeune roi de Navarre hommage de fidélité.

Victime des fureurs des Seize, dont les satellites, maîtres de Soissons, sa patrie, avaient ravagé et détruit l'héritage qu'il avait recueilli de ses pères, il avait voué à la Ligue et à ses chefs une haine implacable qu'augmentaient chaque jour la conduite affreuse et les actes sanglants des possesseurs de Paris.

Jeune, actif autant que brave, il s'était maintes fois fait remarquer au milieu de cette brillante élite de gentilshommes, escorte habituelle du Béarnais et compagnons de sa gloire et de son intrépidité.

Henri IV était sous les murs de Rouen, dont il pressait le siége avec ardeur.

Une disette cruelle commençait à s'y faire ressentir, et Villars, qui en commandait la garnison, attendait avec impatience les secours promis par le duc de Parme, général de l'armée espagnole.

Des compagnies franches, à la solde de la Ligue, réunion de forcenés, rebut de toutes les provinces, habitués au meurtre et au pillage, étaient postées dans les forêts voisines des cantonnements occupés par l'armée du roi. Dispersées, 5 ans avant, par le duc de Montpensier, l'un des lieutenants de Henri III, elles avaient reparu, et prenant un nouvel appui sur la présence en Picardie, de Mayenne et du duc de Parme, elles avaient envahi les campagnes déjà victimes de leur férocité.

Henri avait confié à quelques troupes le soin de les rechercher et de les détruire. Cinq cents arquebusiers, arrivés au commencement de décembre, étaient campés

Digitized by Google

sur les hauteurs de la rive droite de la Seine, entre les Andelys et Vernon : Albert d'Ennecy était l'un de leurs chefs.

Poursuivis jusque dans la forêt des Andelys, quelques-unes de ces hordes, connues sous le nom de Gaultiers, furent cernées et anéanties. Blessé dans le combat qu'il leur avait livré, Albert revenait lentement au point du jour, avec les hommes sous ses ordres, reprendre le poste qui lui était assigné, lorsqu'il aperçut le débordement terrible et subit de la Seine.

Oubliant sa blessure, prenant à peine le temps de quitter ses armes, il poussa rapidement à la rivière une barque échouée sur le rivage et vola seul au secours des malheureux tombés avec le pont et dont les cris étaient parvenus jusqu'à lui.

Le père de la jeune fille sauvée par Albert était l'un des échevins de la ville; éloigné du lieu du désastre, il apprit en même-temps l'affreux danger couru par sa fille et l'acte d'intrépidité de son libérateur.

Courant au lieu vers lequel la barque qui les portait venait d'être jetée, il les fit transporter à la hâte dans sa maison, où les soins les plus actifs et les plus empressés leur furent prodigués.

Nicolas Delaisement était dévoué aux principes de la Ligue, mais opposé aux moyens violents employés pour les propager; catholique zélé, ennemi des Huguenots, mais blâmant l'indigne massacre commandé par Charles IX, il aimait dans le roi de Navarre, le prince généreux, le général habile et intrépide, et ne voulait pas reconnaître pour chef d'une monarchie catholique un prince d'une religion venue de l'étranger et méprisée en France.

L'influence d'une fortune bien acquise, une réputation de bonté et de probité lui avaient valu les suffrages de ses

Digitized by Google

concitoyens et les honorables fonctions dont il était revetu ; son administration, équitable et paternelle, lui gagnait l'attachement de tous.

Le bon échevin était veuf depuis quelques années ; Marie, la fille qu'un affreux événement avait menacé de lui enlever, était la seule compagne de ses vieux jours.

Les guerres de religion, qui depuis long-temps désolaient la France, avaient semé la discorde et la haine dans les familles les plus amies ; le Français, devoué à la religion réformée, ou armé pour le prince qui en était le chef, était regardé comme un ennemi mortel et impitoyablement poursuivi par les catholiques, Français ainsi que lui ; mais pour le bon père qui avait cru perdre sa fille pour toujours, Albert, le courageux compagnon d'armes du roi de Navarre, était un fils bien-aimé, et au souvenir des dangers que le jeune officier avait bravés pour lui rendre sa fille, à la vue du sang qui coulait de sa blessure et dont ses armes étaient souillées, il oubliait que les couleurs pour lesquelles il combattait étaient celles d'un parti ennemi, et que le prince qu'il servait était l'antagoniste abhorré de la Ligue.

L'évanouissement de Marie, peu dangereux, céda promptement aux secours qui lui furent prodigués ; mais Albert, affaibli par la perte de son sang, abattu par les efforts qu'il avait faits, donnait de vives inquiétudes à ceux qui l'entouraient, et quelques heures se passèrent sans qu'un seul mouvement, un léger signe vint faire connaitre s'il respirait encore.

Lorsqu'il ouvrit les yeux, il aperçut près de lui, émue par la reconnaissance, belle du bonheur de le voir revenu à la vie, cette jeune fille que, pâle et inanimée, il avait soutenue dans ses bras ; à côté d'elle, le bon vieillard dont les regards, trahissant des émotions successives d'espoir et

Digitized by Google

d'inquiétude, se portaient, joyeux maintenant, de sa fille au blessé.

Albert fut agité par une sensation de bonheur vive et jusqu'alors inconnue. Voulant parler et trop faible pour prononcer une parole, il tendit vers eux sa main que la jeune fille saisit avec empressement, serra sur ses lèvres et laissa retomber aussitôt, confuse et rouge de honte.

Un attachement si doux et si naïf, des soins aussi touchants, rétablissent promptement le blessé, et les jours de sa convalescence, passés auprès de ses hôtes, s'écoulèrent pour lui heureux et rapides. En état de rejoindre son poste, il avait repris, avec ses armes, les habitudes aventureuses de la guerre de partisans, dans laquelle il était engagé; et chaque fois que, libre de nouveaux dangers, vainqueur de nouveaux ennemis, il rejoignait les cantonnements de ses troupes, son cheval, haletant et couvert de sueur, s'arrêtait au seuil de la maison du riche échevin, où l'attendait Marie, inquiète de son absence, heureuse de son retour.

1592.

Le duc de Parme, par une manœuvre habile et inattendue, venait d'échapper à l'armée de Henri qui le cernait près de Rouen. Côtoyant la Seine et tournant Paris, il arriva en quelques jours à Château-Thierry, battant en retraite devant une armée plus faible que la sienne, mais brave et aguerrie.

Le roi, courant à sa poursuite à travers la Picardie et la Champagne, se mit à la tête d'un corps d'élite auquel reçurent ordre de se joindre les arquebusiers postés entre les Andelys et Vernon.

Digitized by Google

Six mois s'étaient écoulés depuis l'affreux débordement de la Seine, depuis qu'Albert avait été apporté mourant dans la maison de l'échevin.

Son roi le conviait à de nouveaux périls, l'invitait à partager sa gloire, à repousser à ses côtés une invasion étrangère; et cet ordre, qui l'enlevait aux douces émotions dont il s'énivrait; cet ordre, qui l'éloignait de Marie, dont la présence était pour lui un besoin, un bonheur; de ce vieillard si bon, si dévoué au libérateur de sa fille; cet ordre qu'en d'autres temps il eut reçu avec joie, qu'il eut exécuté avec ardeur, le trouva triste et affligé.

Il redoutait maintenant la mort qu'il avait tant de fois bravée, qu'il eût voulu recevoir autrefois près de Henri; il frémissait à l'idée de s'éloigner de Marie pour toujours, peut-être; insensible aux dangers de sa patrie, oubliant qu'il lui devait son sang et son courage, il voulait briser son épée; et, tout entier au bonheur présent, peu confiant dans l'avenir, méconnaissant ses devoirs et ses serments, il renonçait aux brillantes et glorieuses espérances que plus jeune il avait conçues.

Le bon échevin auquel il confia son désespoir et le parti qu'il voulait prendre, le ramena promptement à de plus saines idées. Quoique Ligueur, quoique partisan d'une cause ennemie de celle du prince béarnais, il le fit souvenir des serments qu'il avait prononcés au lit de mort du malheureux Henri III; il lui rappela l'engagement pris par les officiers catholiques de l'armée royale, de hâter de tous leurs efforts la conversion du roi qui devait mettre fin à cette guerre si longue et si désastreuse; il ajouta, enfin, qu'il s'était promis de ne pas donner sa fille à un serviteur du prince huguenot; qu'Albert, qui l'avait arrachée à la mort, avait acquis à la main de Marie, par son action de dévoûment et d'intrépidité, des droits qu'il ne pourrait

Digitized by Google

faire valoir que lorsque Henri serait devenu catholique et reconnu roi par tous les Français.

Marie, témoin des promesses de son père, se jeta à ses pieds, et ses yeux pleins de larmes le remerciaient d'un bonheur que l'absence d'Albert allait détruire, mais que son retour rendrait inaltérable. Tous deux étaient à genoux devant le vieillard qui, unissant leurs mains dans les siennes, bénit et accompagna de ses vœux le fils qu'il venait d'adopter.....

1593.

Paris avait été menacé d'un nouveau siége; Dreux, l'un des entrepôts de la Ligue, était tombé aux mains du roi; enfin, ce prince s'était rendu à Mantes, où avaient été convoqués plusieurs évêques et théologiens, invités à contribuer de leurs lumières à son instruction.

Le 15 juillet, l'archevêque de Bourges reçut, à la porte de la grande église de Saint-Denis, l'abjuration si désirée du roi Henri de Bourbon. Le lendemain, un officier de l'armée royale, épuisé par la fatigue d'une course précipitée, descendait de cheval à la porte de l'un des échevins de la ville de Vernon, et serrait dans ses bras un vieillard et une jeune fille dont il avait été séparé pendant un an...

Dans l'une des chapelles du couvent des Cordeliers, un prêtre, peu de jours après, unissait Albert et Marie, agenouillés au pied de l'autel.

1594.

L'abjuration de Henri IV avait porté un coup terrible à la Ligue. Mayenne et ceux qui lui restaient fidèles sentaient que leur puissance faiblissait chaque jour; des villes,

Digitized by Google

des provinces entières rentraient sous l'obéissance du roi; les Parisiens, tant de fois victimes de l'ambition de la maison de Lorraine, craignaient que l'entêtement de leurs chefs n'amenât le retour des calamités qu'ils avaient souffertes.

Le parlement, le comte de Belin, gouverneur de Paris, semblaient pencher pour un accommodement.

Mayenne, inquiet et soupçonneux, forçant ce dernier à se démettre de sa charge, le remplaça par le comte de Brissac, qui, prudent et adroit, témoin de la défection de tous les seigneurs, entama, de concert avec quelques-uns des notables de la ville et du parlement, une négociation secrète qui amena enfin la reddition de Paris.

Le 22 mars, à quatre heures du matin, les troupes du roi se présentèrent aux portes qui s'ouvrirent à l'ordre du gouverneur. Traversant les rues en silence, elles s'emparèrent des places et des carrefours et se répandirent dans toute la ville.

Cinquante hommes des troupes espagnoles coururent seuls aux armes, et, voulant s'opposer au passage des soldats royalistes, reçurent au feu de leurs arquebuses la colonne qui s'avançait vers eux. L'officier qui la précédait, quelques hommes qui marchaient près de lui tombèrent victimes de cette attaque inattendue. Furieux de la mort de leurs frères, avides de vengeance et du sang étranger, les royalistes se précipitèrent sur les Espagnols, qui, poursuivis et enveloppés, furent mis en pièces en un instant.

Quelques heures après, le roi entrait au Louvre, le peuple affamé de le voir se pressait autour de lui, mais un de ses compagnons accoutumés manquait au milieu de sa brillante escorte..... Albert d'Ennecy avait péri frappé par une balle espagnole.

Marie était depuis un mois à Andelys; ce fut-là qu'elle

Digitized by Google

apprit l'entrée du roi à Paris et la mort d'un officier et de quelques hommes de ses troupes, seule perte à regretter pour une aussi éclatante victoire.

L'arrivée subite de son père, l'agitation violente qu'il cherchait en vain à déguiser, quelques paroles qu'il hasarda en tremblant comme pour la préparer à une triste nouvelle, tout lui dévoila en un instant l'affreux malheur qui venait la frapper et qu'elle n'osait prévoir.

Surprise, égarée, en proie à un délire convulsif, elle tomba évanouie et mourante aux bras du vieillard.....

Le lendemain 2 mai, un enfant était accueilli au monde par les larmes de son aïeul et le dernier soupir de sa mère.....

Vingt ans après, cet enfant, célèbre déjà, se faisait appeler Le Poussin.

Considérations *sur les causes de la décadence de l'Enseignement mutuel en France, par* M. Meunier, *directeur de l'Ecole normale primaire de l'Eure.*

(Novembre 1836.)

Le rapport de M. Cousin à l'Académie des Sciences morales et politiques, sur l'état de l'instruction publique en Hollande, ayant rallumé la vieille guerre entre les amis et les ennemis de l'enseignement mutuel et fait naître une polémique fort vive entre les principaux journaux de Paris et des départements, j'ai cru que les réflexions d'un homme du métier, sur une matière qui n'a guère été traitée que par des esprits spéculatifs, pourraient servir à éclaircir une question qui paraît s'embrouiller de plus

Digitized by Google

en plus. Également exempt, à l'égard de l'enseignement mutuel, d'un aveugle enthousiasme et de haineuses préventions, j'en dirai sincèrement ce que j'en sais, ce que m'en ont appris l'expérience et l'observation, évitant toute discussion de principes et de systèmes, ce qui ne peut aboutir qu'à des assertions hasardeuses et contradictoires, et me renfermant dans les faits qui seuls ici doivent être consultés.

L'enseignement mutuel est en décadence en France : c'est une vérité incontestable. Après avoir subi toutes les vicissitudes des innovations un peu importantes, après avoir été craint, persécuté, proscrit par plusieurs ministères de la restauration, chaudement soutenu, exclusivement préconisé, loué, vanté par un parti puissant, il lui a été permis de vivre à l'air libre, de sa propre vie, et, dans cette sorte d'épreuve, nous l'avons vu perdre au lieu de gagner, tomber au lieu de grandir. A quoi tient ce peu de succès, cette chute si l'on veut, de l'enseignement mutuel, à l'époque même et dans les circonstances où il paraissait appelé à la plus grande prospérité? Les uns l'attribuent au principe même de la méthode et s'efforcent d'en montrer l'irrationalité prétendue; les autres l'attribuent à la répugnance des populations pour un enseignement qui rejette, disent-ils, l'élément principal de l'éducation, l'élément moral et religieux.

Ce n'est point là, suivant nous, qu'il faut chercher les causes de sa décadence. En effet, rien de plus philosophique que le principe de la mutualité dans l'enseignement : on a observé que les enfants, en général grands imitateurs, imitent plus facilement leurs camarades que les personnes d'un âge plus avancé; de là l'enseignement des enfants les uns par les autres, des faibles par les forts, l'enseignement mutuel. Quant à l'autre assertion, elle ne

Digitized by Google

mérite pas même l'honneur d'une réfutation : elle n'a jamais pu être faite que par des personnes qui n'ont pas voulu voir de leurs yeux ou qui étaient décidées à en imposer. La décadence de l'enseignement mutuel est entièrement due aux circonstances qui ont entouré les écoles dirigées par ce mode, circonstances qui se sont présentées à l'époque de leur fondation et dont les résultats se font sentir aujourd'hui avec d'autant plus de force que l'enthousiasme d'une certaine opinion politique qui avait fait de l'enseignement mutuel un moyen d'opposition, s'est converti en une complète indifférence.

Nous examinerons ces causes, nous irons les chercher dans l'histoire commune à la plupart des écoles mutuelles, nous dirons ce qui a fait perdre à une méthode populaire le prestige dont elle fut environnée à sa naissance, et ce qui peut lui rendre encore sa première splendeur.

Remarquons, d'abord, que les écoles mutuelles n'ont guères été fondées que dans les villes, c'est-à-dire là où il y avait déjà des établissements d'instruction primaire. La concurrence est une chose utile au public, mais elle est souvent mortelle aux nouvelles entreprises. Les écoles existantes apportaient dans la lutte leur propre réputation ou celle de leurs chefs, hommes connus, originaires du pays ou s'y étant fixés par un mariage, par des acquisitions, par des relations d'état et de société ; elles avaient pour elles les habitudes des familles, dont les chefs y avaient reçu leur éducation, ou y avaient fait élever leurs fils aînés ; les méthodes qu'on y suivait avaient la sanction du temps et de l'expérience, et les objets de l'enseignement y étaient en rapport sinon avec les progrès de la civilisation, du moins avec les besoins immédiats des diverses classes qui les alimentaient.

Ajoutons que ces écoles resserraient dans leur sein tous

Digitized by Google

les enfants des classes moyennes et avaient au moins sur leurs rivales l'avantage du *premier occupant.*

Voyons maintenant quelles forces allaient leur opposer les nouveaux établissements? Or, voici comment on procédait à leur organisation : on se procurait une vaste salle qu'on meublait convenablement, on allouait au directeur un traitement fixe de 1,000 à 1,200 francs, on décidait que les indigents seraient admis gratuitement dans l'école, on fixait la rétribution qui devait être payée par les autres écoliers, et on confiait l'école presque toujours à un étranger, rarement à un instituteur du pays.

Le jour de l'ouverture étant arrivé, les administrateurs et quelques philantropes, peut-être aussi quelques hommes de parti, se rendaient en grande pompe à l'école et commençaient à s'étonner, à la vue des bancs presque vides, que la population sût si mal apprécier les avantages de la nouvelle méthode. Ils ne perdaient pas courage : comptant sur les moyens d'influence dont ils pouvaient disposer, ils se mettaient en campagne pour procurer des élèves à leur école favorite. Mais les anciennes écoles qui jusque là étaient restées passives s'alarmaient; leurs protecteurs ou leurs partisans prenaient fait et cause pour elles; les têtes pensantes se partageaient en deux camps; aux épithètes d'obscurants, de rétrogrades, on répliquait par celles d'impies, d'athées, de révolutionnaires. Au milieu de toute cette bagarre, la majorité des pères de famille qui se compose de marchands et de chefs ouvriers, c'est-à-dire de gens qui ont besoin de tout le monde, restait simplement spectatrice, tâchant de ne mécontenter personne, fuyant toute manifestation compromettante, et pour cela, laissant les choses dans leur état actuel. L'école mutuelle languissait; le petit nombre des élèves était un obstacle à leurs progrès; presque tous recrutés parmi les

Digitized by Google

enfants jusqu'alors éloignés des écoles et appartenants aux familles les plus nécessiteuses, ils écartaient les enfants des familles aisées.

Cependant la nouvelle école se maintenait et l'on espérait que le temps surmonterait tous les obstacles; quelquefois même dès la fin de la première année, on réunissait un nombre satisfaisant d'écoliers. Mais arrivaient bientôt les épreuves auxquelles sont soumises toutes les nouveautés et par lesquelles elles sont jugées en dernier ressort; quels sont les résultats, demandait-on? quels avantages offre l'enseignement mutuel? Pour répondre à ces questions, pénétrons dans l'intérieur de l'école, et voyons quel est le maître et quels sont les élèves.

Le maître est un étranger qu'on a fait venir de Paris, où il a suivi pendant trois mois le cours normal créé par la Société pour l'instruction élémentaire, et où il a appris, tant bien que mal, le mécanisme de l'enseignement mutuel, rien de plus. Si cet instituteur a déjà exercé ses fonctions avant le cours qu'il a fait à Paris, on peut se demander comment il se fait qu'un homme de talent et réunissant toutes les qualités qu'exige sa profession, n'ait pu réussir dans le pays d'où il vient, et se soit déplacé pour les modestes avantages que lui offre son école actuelle. Il y a dans cette simple réflexion un motif légitime de suspicion à l'égard de l'instituteur; il y a certainement quelque chose à redire soit sur sa capacité, soit sur sa moralité, soit sur son esprit de conduite. S'il en est à son début dans la carrière, ce qui est probable, alors l'école est remise, quelle que soit l'instruction du maître, aux mains d'un homme inexpérimenté, qui ne connaît pas encore les enfants, qui ne sait pas encore se proportionner à leur intelligence, qui ne possède pas encore l'art de gouverner habilement une école, qui, en un mot, manque des parties essentielles

Digitized by Google

du métier. Il a donc à faire son noviciat et son véritable apprentissage dans cette grande école, qui est exposée à tous les yeux, dont les uns attendent des merveilles, et dont d'autres souhaitent la chute et conspirent la perte.

Les élèves forment trois catégories bien distinctes : la plus nombreuse renferme les enfants des dernières classes du peuple, elle donne à l'école un aspect désagréable; couverts de haillons, dégoûtants de malpropreté, ces enfants ne peuvent guère inspirer que de la répugnance à leurs autres condisciples et à leur maître lui-même; la mauvaise éducation paternelle qu'ils ont reçue, leurs habitudes ignobles, leur esprit peu développé, leur indiscipline, leur peu d'assiduité s'opposent à-peu-près à toute réforme, à tout perfectionnement moral et intellectuel; la seconde catégorie comprend quelques enfants des classes moyennes, véritables vauriens, rebuts des écoles, qui ne peuvent se soumettre à aucune discipline, et qui n'ont rien pu apprendre dans les autres établissements; la troisième catégorie, qui est la moins nombreuse, est composée d'enfants aisés, bien élevés, dont les parents sont partisans de l'enseignement mutuel par conviction personnelle ou par suggestion.

Nous pouvons maintenant prévoir quels seront à la fin de la première année, les résultats obtenus : si nous assistions à la distribution des prix qui se fera solennellement dans l'école, en présence des administrateurs ou des fondateurs, nous serions nous-mêmes surpris des progrès des élèves. Voyez manœuvrer l'école avec la précision d'un régiment; admirez ces tableaux d'écriture anglaise et de dessin linéaire; ces cartes géographiques faites à la main; écoutez ces réponses sûres et justes à des questions de grammaire, d'arithmétique et d'histoire. N'y a-t-il pas là de quoi dessiller les yeux les plus rebelles à la lumière, de quoi convaincre les esprits les plus incrédules? sans doute!

Digitized by Google

Mais écoutez que je vous dise : ces tableaux d'écriture et de dessin, ces cartes sont l'œuvre du maître plus que des écoliers ; ces réponses sur la grammaire, l'arithmétique et l'histoire ont été apprises par cœur, chacune par un élève différent, et vous avez dû vous apercevoir plusieurs fois qu'un élève commençant de répondre à une autre question que celle qui lui était faite, un signe du maître le remettait sur la voie. Il n'y a donc qu'une chose bien constatée par les exercices qui viennent d'avoir lieu sous nos yeux, c'est que les élèves marchent bien au pas et font bien les évolutions de l'enseignement mutuel.

La vérité est pourtant qu'ils ont fait des progrès assez satisfaisants dans les diverses parties des études, eu égard à leurs dispositions et aux circonstances où le maître s'est trouvé placé ; mais, si celui-ci s'était contenté de montrer les progrès réels de ses élèves, il eût couru risque de refroidir l'enthousiasme de ses protecteurs ; le sentiment de sa conservation l'a porté à ces innocents moyens de charlatanisme. Ne soyez point surpris s'il a réussi à les tromper, car un inspecteur d'académie m'a franchement avoué qu'il a été pris plusieurs fois à semblable piége, encore n'était-ce pas dans des jours de solennité, où tous les ornements de théâtre sont tirés de leurs coffres et où chaque acteur sait mieux son rôle.

Cependant la renommée, par les cent bouches des partisans de l'enseignement mutuel, proclame le triomphe de a méthode, vante les merveilleux effets qu'elle a produits dès la première année, et lui prédit la gloire de porter en peu de temps la civilisation à son plus haut période.

Après les vacances, qui ont été employées par les plus chauds amis de la méthode à faire des recrues pour leur école de prédilection, la rentrée des élèves a lieu et constate une augmentation dans leur nombre ; on se remet à l'œuvre

Digitized by Google

avec l'espoir, je dirai plus, avec la certitude d'un succès complet dans le cours de cette seconde année. Déception! Au bout de six mois, les meilleurs élèves de l'école l'ont quittée et leur départ a découragé les autres élèves et le maître lui-même; le bruit se répand que l'école mutuelle tombe; ses ennemis profitent de cette circonstance pour renouveler leurs accusations contre elle; les enfants qu'on lui destinait sont envoyés ou maintenus dans les autres établissements. Qu'est-ce qui a donc causé cette défection des premiers élèves de la nouvelle école, avant-coureur certain de sa ruine? Le voici : ces enfants avaient déjà quelque instruction en y entrant, on les y a employés comme moniteurs; ces fonctions, qui pouvaient avoir quelque attrait pour eux dans les commencements, ont fini par leur déplaire; ils se sont ennuyés d'instruire leurs camarades et de ne rien apprendre eux-mêmes; ils se sont plaints à leurs parents et du peu de progrès qu'ils faisaient et des désagrements que leur causaient les mauvais sujets si nombreux de l'école; ils leur ont dit qu'ils apprenaient mieux autrefois chez leurs anciens maîtres, et que, s'ils y retournaient, leurs parents n'auraient qu'à se louer de leurs progrès comme de leur conduite. Les enfants, comme on sait, décident ordinairement du choix de l'école où ils iront s'instruire, et pour un père ou une mère qui veut garder son omnipotence en ce point, mille autres laissent là-dessus à leurs enfants une liberté presque absolue.

Voilà donc l'école mutuelle à deux doigts de sa perte; car le départ des premiers sujets a entraîné celui de beaucoup d'autres élèves. Alors, le maître est l'objet d'une surveillance sévère, sinon d'une critique injuste de la part des fondateurs ou des administrateurs, qui aiment mieux s'en prendre à lui de la chute de l'école qu'au principe

Digitized by Google

de la méthode. Celui-ci se plaint à son tour du mauvais esprit, de l'ignorance encroûtée et des préjugés absurdes des habitants; et, sans lien dans le pays, il en part bientôt en secouant la poussière de ses souliers.

L'intérim, comme on le pense bien, n'est pas favorable à l'école. Les ennemis de l'enseignement mutuel cherchent à lui porter les derniers coups. Cependant un nouveau maître arrive, précédé de la réputation que lui ont faite les protecteurs de l'école, sur la foi des renseignements qui leur ont été donnés sur son compte. Ou ce maître en est à son début comme son prédécessseur, ou il a déjà dirigé une école quelconque : dans le premier cas, la même destinée que celle de son confrère l'attend; dans le second, il a contre lui probablement le précédent d'une chute. Quand d'ailleurs il serait un maître accompli, l'école est jugée, et il faudrait des miracles pour faire rapporter par le public la sentence de condamnation qu'il a prononcée. L'école mutuelle pourra donc se débattre encore quelque temps contre la mort avec les secours qu'on lui accorde, mais elle est destinée à périr d'inanition. Plusieurs maîtres se succéderont rapidement sans pouvoir lui redonner vie, leurs efforts ne serviront qu'à reculer le moment où l'on dira : elle n'est plus. Le bruit de sa chute aura encore l'inconvénient de hâter celle de ses sœurs du voisinage.

Telle est l'histoire exacte et fidèle de la plupart des écoles mutuelles, et c'est dans cette histoire même que nous trouvons les véritables causes de la décadence d'un mode d'enseignement qui, établi et propagé avec plus de précautions, dégagé de toutes les circonstances fâcheuses qui l'ont environné, aurait pu prendre racine parmi nous et y produire de salutaires effets. Ces causes se rapportent, 1° au zèle mal entendu des fondateurs et des partisans des nouvelles écoles ; 2° au choix des maîtres pour les diriger ; 3° aux élèves qu'on y a admis.

Digitized by Google

Certes, personne plus que moi n'honore les philanthropes éclairés qui, voyant dans l'enseignement mutuel un puissant levier de civilisation, en ont réclamé et protégé de toutes leurs forces l'établissement et la propagation ; personne plus que moi ne leur garde de reconnaissance, ne leur sait gré de leurs nobles efforts pour doter le pays d'un genre d'instruction qui pouvait concourir d'une manière efficace à l'œuvre de la régénération sociale dont nous sommes les témoins. Mais aussi je déplore amèrement qu'à la suite de ces hommes généreux, soit venue la tourbe de ces esprits brouillons, de ces hommes passionnés qui, ne consultant que leurs intérêts de coterie, n'ont tenu aucun compte dans leur zèle aveugle pour le succès d'une méthode qu'ils ne connaissaient guère que de nom, ni des idées reçues, ni des sentiments des populations, ni de leurs habitudes, ni de leurs préjugés même. Je déplore que dans leur levée de boucliers contre les établissements existants, ils n'aient pas plus respecté ou du moins ménagé les méthodes généralement adoptées, les maîtres en possession de la confiance publique, les principes d'éducation dans lesquels les enfants étaient élevés. Au lieu d'observer les règles de la prudence la plus vulgaire dans une œuvre qui demandait davantage, qu'ont-ils fait ? ils ont lancé l'anathème contre la méthode simultanée, ils ont recherché ouvertement la ruine des établissements dirigés par les membres d'un institut célèbre ; ils ont arboré sur les modestes édifices des nouvelles écoles un drapeau politique, et laissé croire qu'ils voulaient envelopper leurs enceintes d'une atmosphère de philosophie voltairienne. Etonnez-vous, après cela, que les intérêts froissés ou menacés se soient ligués pour leur défense commune contre des attaques aussi véhémentes ! étonnez-vous que le clergé se soit alarmé et

Digitized by Google

qu'il ait tourné contre vos écoles sa légitime influence en matière d'éducation populaire, que certain parti politique ait usé de sa puissance et de ses moyens d'action pour entraver et paralyser tous vos efforts, qu'enfin la masse de la population elle-même, ordinairement indécise et méticuleuse, ait opposé une force d'inertie à un mouvement auquel elle ne pouvait prendre part sans faire, pour ainsi dire, une profession de foi et une proclamation de principes!

Certes, je conviendrai qu'une idée bonne et utile a quelquefois besoin pour fructifier et se développer d'être prise sous le patronage et la tutelle d'un parti; mais au moins que ce parti ne la dénature pas par le mélange incestueux de ce qu'il y a de mauvais en lui, ses passions. Si le libéralisme donc n'eut fait qu'accorder sa protection pure et simple à l'enseignement mutuel, je lui rendrais des actions de grâces; mais comme il a fait plus, je ne puis l'excuser.

Je conviendrai également que les hommes qui ont attaqué l'enseignement mutuel, ont montré de l'injustice et de la mauvaise foi dans leurs imputations relatives à ce qu'ils ont appelé ses tendances irréligieuses; le droit de représailles ne peut aller jusqu'au mensonge et à la calomnie, et ces hommes savaient bien sans doute qu'une méthode est simplement un instrument d'instruction, non un système d'éducation, dont, par conséquent, la religion ne peut avoir rien à redouter.

Ils auraient dû rendre, au contraire, cette justice aux écoles mutuelles catholiques, qu'étrangères aux idées qui avaient pu présider quelquefois à leur érection, elles ont toujours cherché à inculquer dans l'esprit des enfants les vérités fondamentales de la religion et à leur faire pratiquer les préceptes de la morale chrétienne. Mais ne sait-on pas que l'enseignement simultané, inventé par le véné-

Digitized by Google

rable La Salle et propagé par ses disciples, a été long-temps en butte à des accusations semblables ? Pourquoi donc s'étonnerait-on des menées sourdes ou des attaques violentes dont l'enseignement mutuel a été l'objet, lui qui a paru dans des temps bien autrement agités par les passions politiques?

A chacun sa part de justice : les amis de la nouvelle méthode ont manqué de prudence; ses ennemis ont été injustes.

A cette première cause de décadence de l'enseignement mutuel, que j'appellerai volontiers cause politique, s'en ajoute une seconde, que je trouve dans le choix qu'on a fait des instituteurs. Nous le dirons ici avec franchise, peu de gens se forment une idée juste du genre de capacité qui constitue le bon chef d'école, et les sociétés ou les administrations qui ont organisé des écoles mutuelles ont malheureusement bien prouvé cette assertion. Souvent elles s'imaginaient qu'il suffisait de posséder une instruction commune et de connaître le mécanisme du nouveau mode d'enseignement, pour devenir un habile directeur d'école mutuelle; peut-être même quelques-unes pensaient-elles que l'enseignement mutuel était une sorte de science mystérieuse, à l'initiation de laquelle n'étaient appelés que les adeptes formés par la société pour l'instruction élémentaire: aussi préféraient-elles presque toujours à un modeste instituteur du pays quelque jeune novice, quelque maître d'étude, quelque médiocre professeur de collége qui venait de passer trois mois à Paris, dans l'école de la rue Carpentier, pour y apprendre les manœuvres et les signaux de l'enseignement mutuel. Ces jeunes gens, qui pouvaient avoir quelque mérite d'ailleurs, manquaient tout-à-la-fois de la capacité et de l'expérience nécessaires pour conduire et élever des enfants; ils n'avaient rien des mœurs et des

Digitized by Google

habitudes simples et graves de l'instituteur, et n'étaient guère doués de la réserve et de la persévérance qu'exige dans son chef tout établissement nouvellement créé.

Il n'est point dans mon intention de déverser le blâme ou le mépris sur une école qui a rendu des services et où j'ai eu moi-même l'avantage d'être admis comme élève-maître; je veux seulement rappeler ici que les instituteurs qui en sont sortis n'avaient point, pour la plupart, les qualités qu'exigeait d'eux la direction des établissements qui leur étaient confiés. On m'objectera qu'ils auront fini par les acquérir, ces qualités, que d'ailleurs les directeurs des écoles simultanées se sont absolument trouvés dans le même cas à leur début dans la carrière. Je vais répondre séparément à chacune de ces objections.

Oui, j'admets que ceux de ces instituteurs qui avaient une véritable vocation, seront parvenus avec le temps, avec de la constance et du travail, à la hauteur de leurs difficiles fonctions; il y en a eu même qui dès le commencement y ont montré une véritable aptitude, et d'ailleurs d'anciens instituteurs ont été appelés dans quelques lieux à faire servir leur expérience au succès de la nouvelle méthode. Aussi n'ai-je jamais prétendu que la généralité de ces maîtres fût indigne de diriger les nouvelles écoles; je proclamerai, au contraire, que parmi eux se sont rencontrés des hommes d'un mérite spécial réel, qui ont fait fleurir l'enseignement mutuel dans les localités qui ont eu ou ont encore le bonheur de les posséder. Mais j'ai dit et je répète, que la majeure partie d'entr'eux n'avait point à l'origine les talents qui étaient indispensables pour faire prospérer un enseignement qui s'annonçait comme le meilleur de tous, et qui, pour réussir pleinement dans la lutte qu'on avait imprudemment provoquée contre l'enseignement simultané, était forcée, dès son apparition parmi

Digitized by Google

nous, d'obtenir les plus brillants succès dans le plus grand nombre des écoles nouvelles.

Quant à la seconde objection, que les établissements existants ont dû être confiés à des hommes nouveaux dans l'enseignement public, je ne crois pas qu'elle puisse résister à la force des explications suivantes :

Les écoles simultanées étaient et sont encore dirigées par des frères de la Doctrine chrétienne et par des instituteurs libres.

Or, les écoles des frères ont toujours à leur tête des hommes capables, expérimentés ; car, dans cet ordre, on n'arrive au titre de directeur qu'après avoir fait un noviciat dans une maison centrale et avoir conduit, pendant plusieurs années, les petites classes ou divisions inférieures de quelques-uns des établissements qui appartiennent à l'Institut. Ces établissements sont au nombre d'environ 400, et il y a près de 2,000 frères ; croit-on qu'il soit difficile au supérieur-général de l'ordre, qui distribue tous les emplois, de donner à chaque maison un chef habile ? On pensera ce que l'on voudra de l'ordre considéré en lui-même et par rapport aux institutions du pays, mais on conviendra qu'il est admirablement constitué pour l'éducation des maîtres, comme pour la distribution de l'enseignement. En effet, dans tout établissement il y a, comme cela se fait dans les colléges, un maître particulier pour chaque division principale des écoliers, de sorte qu'un professeur n'a jamais à instruire plus d'une soixantaine d'enfants, tous arrivés à-peu-près au même degré d'instruction et étudiant les mêmes branches d'enseignement ; il y a donc tout à la fois, dans cette organisation intérieure de chaque école chrétienne, avantage pour les jeunes maîtres, qui acquièrent de l'expérience et de l'habileté en instruisant les commençants sous la direction

Digitized by Google

d'un chef capable, et avantage pour l'enseignement lui-même, qui devient nécessairement plus facile et meilleur par la classification des élèves et par leur séparation.

A mon avis, c'est à cette organisation, plutôt qu'à leur méthode, que les frères doivent et devront toujours leurs succès.

Je ferai ici un aveu qui devrait me coûter, à moi, ami sincère de l'enseignement mutuel, c'est que je suis surpris que les écoles chrétiennes n'aient pas entièrement éclipsé les écoles mutuelles; car je ne pourrai jamais attribuer à une méthode, quelle qu'elle soit, la puissance de faire obtenir à un seul maître les mêmes résultats qu'obtiendraient trois ou quatre maîtres aussi habiles que lui, sur un nombre d'élèves égal de part et d'autre. La méthode est tout dans l'enseignement, dira-t-on ; sans doute, mais quel est le maître qui n'ait pas de méthode? et qui ne convient que la meilleure de toutes ce ne soit le meilleur des maîtres ?

Quant aux écoles privées ou libres, créées par l'industrie particulière, elles avaient en général, comme elles auront toujours, des maîtres d'une capacité éprouvée, dont le zèle, sans cesse stimulé par l'intérêt personnel, l'est encore par la surveillance continue des pères de famille. Ce n'est pas un des phenomènes les moins curieux de l'instruction primaire, que la manière dont se forment ordinairement ces maîtres : le plus souvent, ils débutent par la direction d'une école de village, d'où ils passent à une école de canton et de cette dernière à une école de ville; quelquefois ils commencent par fonder dans un faubourg populeux un établissement obscur, où se rendent seulement les plus jeunes enfants du quartier, dont personne ne s'occupe d'abord, qui s'agrandit lentement et en silence, et qui finit, en marchant de succès en succès, par attirer l'attention

Digitized by Google

générale. Dans l'un et l'autre cas, ces maîtres offrent aux pères de famille les garanties d'une expérience consommée, et sont bien préparés pour soutenir honorablement toute espèce de concurrence.

Par tout ce que je viens de dire des maîtres qui ont été placés à la tête des nouvelles écoles et de ceux qui dirigeaient les anciennes, il me semble prouvé que les premiers ne pouvaient être mis en parallèle avec les derniers, sous le rapport du mérite spécial de l'instituteur primaire.

Je passe à la troisième cause de décadence de l'enseignement mutuel, laquelle résulte, selon moi, de la différence de condition des élèves qui ont été admis dans les nouveaux établissements.

La pensée philosophique et libérale de soumettre à une éducation commune les enfants du riche et ceux du pauvre, et de préparer ainsi la fusion ou du moins le rapprochement des diverses classes de la société, est assurément digne d'exciter l'enthousiasme des âmes généreuses et de les porter à tenter avec ardeur la réalisation. Je me fais gloire, pour ma part, d'y avoir employé tous mes efforts dans ma sphère d'action; c'est même et ce sera toujours un de mes rêves. Cependant, si l'on regarde cette fusion comme immédiatement ou prochainement possible, l'expérience et le raisonnement démontrent que ce n'est autre chose qu'une utopie, comme toutes les grandes réformes qui n'appelleraient pas le temps à leur secours et qui ne tiendraient pas compte de la constitution actuelle de la société.

Il suffit, en effet, de considérer combien de causes provenant de la différence d'idées et de préjugés, de besoins et d'intérêts, de mœurs et d'habitudes séparent aujourd'hui et sépareront long - temps encore, probablement

Digitized by Google

toujours, les trois principales classes de la société, pour comprendre qu'elles-mêmes s'opposeraient, ne fut-ce qu'instinctivement, à toute fusion, et qu'elles résisteraient certainement aux moyens qui auraient pour but d'arriver à ce résultat par l'éducation des enfants.

La haute classe n'a-t-elle pas de la répugnance à faire élever ses enfants avec ceux de la classe moyenne? et celle-ci, à son tour, n'en montre-t-elle pas à envoyer les siens dans les écoles fréquentées par les enfants de la classe inférieure? S'il n'y a plus de préjugés de caste il y a des convenances de position, et soit vanité, soit motif plus honorable, la haute classe préfère, à part tout avantage d'instruction, les colléges royaux ou les pensions aristocratiques aux simples colléges communaux, de même que la classe moyenne place ceux-ci fort au-dessus des écoles primaires, lors même qu'elle ne demande pas ce qu'on appelle l'instruction classique.

Or, les fondateurs d'écoles mutuelles ont méconnu cette disposition des esprits, cet état des choses; ils ont voulu que le fils du simple artisan, du journalier, du mendiant même, vînt s'asseoir sur les mêmes bancs que le fils du propriétaire, du négociant, du fonctionnaire public; ils ont voulu que le même établissement servît à la fois à l'instruction et à l'éducation des enfants riches et des enfants pauvres, comme si cette instruction et cette éducation pouvaient être les mêmes pour les uns et pour les autres, comme si elles n'avaient pas été déjà différentes dans l'intérieur des familles, comme si elles ne devaient pas l'être encore davantage dans la suite.

Qu'est-il arrivé? c'est que les élèves en état de payer une rétribution ont fui les nouvelles écoles, où dans un zèle louable on avait fait entrer le plus grand nombre possible d'enfants indigents; c'est que ces derniers eux-mêmes n'y

Digitized by Google

sont pas tous restés, soit que les uns fussent entraînés par l'exemple des élèves payants, soit que les autres ne pussent pas se soumettre à la discipline de l'école.

Tous les indigents ne doivent pas être confondus dans une même catégorie ; il y a aussi dans cette classe de nombreuses subdivisions, depuis l'ouvrier qui élève péniblement, mais honorablement, sa famille avec le fruit de son travail, jusqu'au mendiant paresseux qui ne compte pour vivre que sur l'aumône ou sur la rapine. Les enfants du premier sont déjà préparés à l'éducation de l'école par l'éducation de la famille, tandis que ceux du dernier, dont l'intelligence est restée pour ainsi dire emmaillotée, dont le cœur a été dépravé par une vie toute bestiale, se refusent presque entièrement, comme un sol ingrat et stérile, aux moyens ordinaires de culture. D'ailleurs, si les parents de ceux-là savent apprécier les avantages et les bienfaits de l'instruction, les parents de ceux-ci ne le peuvent faire ; la civilisation est descendue jusqu'aux uns, mais peut-être demeurera-t-elle toujours impuissante à l'égard des autres.

Je ne veux pas dire qu'il fallait repousser ces êtres malheureux, et bien dignes par leur malheur même d'exciter l'intérêt des fondateurs d'école; mais j'avance qu'il ne fallait pas les confondre avec les autres enfants, qu'il fallait leur créer des établissements spéciaux où ils eussent reçu une éducation particulière appropriée à leurs besoins physiques, moraux et intellectuels. J'ai, de plus, la conviction que le fait seul de la division des élèves en deux catégories, les payants et les gratuits, suffit pour empêcher une école de prospérer. Je sais bien que les auteurs de la loi du 28 juin 1833, ont eu une opinion contraire, mais je crois bien savoir aussi qu'en cela cette loi ne réussira parfaitement que dans les communes rurales, là où il n'y a pas de distinction de classes et où l'éducation domestique

Digitized by Google

est la même; dans les villes, le principe qu'elle consacre ne recevra d'application qu'en ce sens que l'école communale pourra bien être alimentée par la dernière des classes aisées et par la première des classes nécessiteuses; mais il ne s'étendra pas plus loin. Il ne peut y avoir dans les écoles, pas plus que dans la société, contact habituel ou fusion qu'entre des individus de classes contiguës.

Ici se terminent nos considérations sur les causes de la décadence de l'enseignement mutuel; mais nous n'aurions qu'imparfaitement rempli notre tâche si nous ne disions pas ce qu'il nous semble qu'il aurait fallu faire pour prévenir cette décadence, et si surtout nous n'indiquions pas les moyens qui nous paraissent encore propres à l'arrêter; car nous avons la ferme conviction que l'enseignement mutuel ne tombera pas, qu'au contraire il se relèvera avec gloire de l'espèce de défaite qu'il éprouve en ce moment.

Si j'avais eu la mission de présider à l'organisation et à l'établissement des écoles mutuelles en France, voici comment je l'aurais remplie :

J'aurais voulu que les nouvelles écoles eussent été de deux sortes; entièrement payantes pour les classes aisées, entièrement gratuites pour les classes nécessiteuses. J'aurais établi les premières partout où j'aurais trouvé des instituteurs en exercice, renommés et courus, qui eussent consenti, moyennant quelques avantages pécuniaires que je leur aurais assurés, à changer leur ancien mode d'enseignement pour le nouveau. Ces avantages auraient consisté principalement dans le logement et le matériel de classe que je leur aurais fournis, et dans la rétribution que je leur aurais payée pour les enfants pauvres qui m'auraient paru aptes à profiter d'un enseignement plus étendu que celui auquel j'aurais borné les écoles gratuites. Je n'aurais érigé celle-ci que dans les localités où il n'y aurait pas eu d'écoles

Digitized by Google

chrétiennes, où dans celles où ces écoles n'auraient pas été suffisantes pour la population pauvre. De cette manière j'aurais présenté les nouvelles écoles comme les auxiliaires des anciennes, non comme leurs rivales, et je n'aurais fait naître entre les unes et les autres qu'une émulation calme qui eut tourné à l'avantage de l'instruction primaire.

Les nouvelles écoles payantes auraient donc eu des chefs éprouvés, jouissant déjà de la confiance des familles. C'est à peu près par le même moyen que j'aurais procuré des directeurs capables aux nouvelles écoles gratuites; car je les aurais choisis parmi les instituteurs du pays, que j'aurais décidés, par la perspective d'un traitement fixe raisonnable et d'une position moins dépendante et moins précaire, à abandonner leurs établissements particuliers.

Je n'ai pas besoin de dire que dans le cas où deux anciens maîtres m'auraient offert les mêmes garanties de moralité et de capacité, j'aurais toujours préféré le plus jeune.

Pour mettre les directeurs des nouvelles écoles en état d'appliquer le mode d'enseignement mutuel, je les aurais envoyés passer les vacances dans l'Ecole normale pratique fondée par la Société pour l'instruction élémentaire, où un mois de séjour aurait bien suffi à des hommes instruits et ayant l'habitude des procédés des méthodes, pour entendre parfaitement le mécanisme du nouveau mode et pour être à même d'en faire une application judicieuse et intelligente.

Je n'aurais pas voulu que les nouvelles écoles eussent renfermé chacune plus de cent cinquante élèves, encore aurais-je donné au directeur, lorsque le nombre cent aurait été dépassé, un maître adjoint rétribué, qui aurait partagé avec lui les soins de l'enseignement, et qui lui aurait permis de consacrer chaque jour quelques heures de plus à l'instruction des moniteurs.

Digitized by Google

L'enseignement des écoles gratuites aurait été tout pratique; il aurait compris seulement le catéchisme, la lecture courante, l'écriture cursive, le calcul, l'orthographe et le dessin linéaire à vue. L'enseignement des écoles payantes aurait été théorique et pratique; il aurait compris la religion, la lecture expressive, les différents genres d'écriture, la grammaire française, l'arithmétique raisonnée, le dessin géométrique, la géographie et l'histoire de France.

Avec ce système de prudence et ces simples précautions, l'enseignement mutuel aurait obtenu partout des succès, car les écoles nouvelles auraient été confiées à des maîtres sûrs, elles auraient eu des destinations spéciales et appropriées aux besoins des populations, elles n'auraient nulle part fait double emploi, et n'auraient excité ni alarmes ni antipathies parmi les amis des autres établissements; les partis seraient restés étrangers à ce mouvement ou du moins n'auraient pu y mêler leurs aigreurs, leurs haines, leurs passions; le pouvoir, s'il eût été rétrograde, se fut tenu dans une neutralité forcée, et fut devenu bienveillant et protecteur, s'il eût été progressif.

Disons maintenant en peu de mots ce qu'il est encore temps de faire pour arrêter la ruine menaçante de l'enseignement mutuel en France :

1° Revenir, autant qu'il sera possible, aux principes que nous avons exposés plus haut;

2° Rendre entièrement gratuites les écoles mutuelles existantes dont le principal noyau des élèves est formé par des indigents.

3° Rendre entièrement payantes celles qui comptent un certain nombre d'élèves aisés, suffisant pour faire espérer qu'avec les recrues que cette mesure ne manquerait pas d'amener, et avec les enfants pauvres intelligents que

Digitized by Google

l'administration y entretiendrait, ces écoles seraient tout de suite ou deviendraient plus tard assez nombreuses.

4° Dans les villes où une seule école mutuelle existe, déclarer cette école entièrement gratuite, et traiter avec un instituteur privé, dont l'école alors deviendrait communale, et où seraient admis quelques indigents entretenus par l'administration. Introduire dans cette dernière école le mode mutuel, si elle renfermait environ cent élèves.

5° Dans les villes où il en existe plusieurs, appliquer les paragraphes 2 et 3.

6° Réduire peu à peu à cent cinquante, le nombre des élèves de toute école plus nombreuse.

7° Donner un maître-adjoint rétribué, à tout directeur d'école au complet, et choisir de préférence pour ces fonctions un élève d'une Ecole normale primaire.

8° Ne jamais confier la direction principale d'une école mutuelle à un maître qui n'aurait pas plusieurs années de service.

Discours *prononcé par* M. Meunier, *directeur de l'Ecole normale primaire du département, le* 15 *octobre* 1836, *jour de la rentrée des classes.*

Messieurs les élèves-maîtres,

J'ai cru qu'il ne serait pas inutile de vous mettre aujourd'hui sous les yeux un tableau vrai de la situation nouvelle où vous vous trouvez placés par suite de votre admission dans cet établissement. Prêtez-moi donc, pour un moment, toute votre attention; ce que je dois vous dire est bien fait pour vous intéresser, car je veux vous

Digitized by Google

parler de votre position présente, d'où dépend entièrement tout votre avenir.

Chacun de vous vient de recevoir, en entrant ici, le titre d'élève-maître d'une Ecole normale primaire, et ce titre, comme l'indiquent les mots qui l'expriment, vous rappelle à tous la double nature des devoirs que vous avez à remplir : vous êtes élèves, c'est-à-dire que vous êtes soumis à tout ce que commandent l'enseignement et la discipline ; c'est-à-dire que vous devez vous livrer avec ardeur à l'étude des connaissances qui vous manquent, vous assujettir à toutes les sortes de privations, à tous les pénibles travaux qui accompagnent une vie studieuse et retirée ; c'est-à-dire que vous devez, par votre bon esprit, par votre entière soumission, faciliter à vos maîtres la tâche que leur impose la mission qu'ils ont acceptée de faire de vous des hommes utiles, capables de rendre à la société les services qu'elle en attend.

Vous êtes élèves-maîtres, c'est-à-dire que vous aurez un jour à enseigner aux autres, aux enfants, ce que vous aurez appris pendant votre noviciat ; c'est-à-dire qu'à votre tour vous serez chargés d'appliquer les principes d'enseignement que vous aurez vu suivre par vos professeurs, ou qu'ils vous auront recommandés particulièrement ; c'est-à-dire, enfin, que vous aurez à mettre en action les sages préceptes d'éducation qui vous auront été développés et que réclame si hautement la culture morale de la jeunesse.

Ainsi donc, Messieurs, vous êtes élèves aujourd'hui pour être maîtres demain ; ainsi donc, les leçons que vous recevrez ici, vous devrez les reporter bientôt dans les écoles qui vous seront confiées ; ainsi donc, vous devez vous efforcer non-seulement d'acquérir de l'instruction, de contracter des habitudes honorables, d'épurer vos

Digitized by Google

mœurs et de nourrir vos âmes de sentiments vertueux, mais aussi de parvenir à ce talent si rare de communiquer aux enfants ce qu'on sait, et à cet autre talent, plus rare encore, de savoir leur faire aimer ce qui est bon, juste, honnête, de leur apprendre à faire un digne et noble usage des facultés que Dieu leur a départies, et de les accoutumer à soumettre en tout leur volonté à la règle impérieuse du devoir.

Vous êtes bien préparés sans doute pour la carrière que vous embrassez, j'aime à croire que vous avez plus consulté vos goûts que votre intérêt dans le choix libre et spontané que vous avez fait de l'état d'instituteur ; je me flatte qu'une véritable vocation vous y appelle. Mais, Messieurs, je ne puis vous dissimuler que vous aurez besoin de courage pour persévérer dans votre résolution. Il n'est peut-être pas, dans la société, de profession où l'on soit exposé à plus de dégoûts, de peines et d'amertumes. Ainsi, sans parler des traverses par où il vous a fallu passer jusqu'à ce jour, sans rappeler les études difficiles que vous avez dû faire presque sans maître et presque sans livres, sans vouloir récapituler les dépenses et les démarches auxquelles vous avez dû vous soumettre jusqu'ici, n'ai-je pas le droit de partager avec vous le sentiment pénible que vous éprouvez lorsque vous vous rappelez les privations auxquelles se condamnaient vos familles chaque fois que votre instruction leur imposait un nouveau sacrifice? Aujourd'hui de nouvelles épreuves commencent pour vous : des études sérieuses, un travail incessant, une discipline sévère quoique paternelle, une vie monotone, frugale et presque recluse, voilà ce qui s'offre à vous, à un âge où les plaisirs et la frivolité occupent les autres hommes. Lorsque vous quitterez l'école, d'autres soins viendront vous assiéger : il vous faudra trouver une place, vous assurer la protection des Autorités, vous créer une clien-

Digitized by Google

telle, lutter contre les préjugés, contre la malveillance, contre la calomnie peut-être. Si, plus tard, vous obtenez de l'avancement, vous aurez les inquiétudes d'une nouvelle position, les nouveaux frais d'un zèle surhumain, les oppositions, les résistances, les jalousies que suscite toujours un avantage obtenu. Quand, enfin, vous jouirez d'une prospérité conforme à vos vœux, vous devrez éviter jusqu'aux piéges que vous tendra la crainte même de vous compromettre; prenez garde qu'elle ne vous jette sous le joug des coteries les plus influentes, des partis les plus puissants; car les coteries et les partis se brisent et se reforment sans cesse, et il pourrait bien arriver que, devenus les plus forts à leur tour, les ennemis de vos anciens protecteurs ne vous fissent repentir de les avoir négligés. Craignez surtout que le succès ne vous enivre ou ne vous amolisse; un éblouissement ou un pas en arrière, c'est une chute. Plus même votre mérite aura étendu ou agrandi votre réputation, plus vous aurez d'efforts à faire pour la justifier et la conserver. L'envie n'a-t-elle pas ses serpens? On ne peut échapper à leurs morsures que par un redoublement d'activité, que par une marche constante et progressive dans les bonnes voies.

Telle est la perspective qui s'offre à vous, en supposant encore que vous deveniez de dignes instituteurs. Je ne veux rien vous dissimuler, afin que vous vous teniez pour avertis, et que vous vous armiez de courage pour surmonter tous les obstacles.

Cependant, Messieurs, cette profession d'instituteur, dont vous venez faire ici l'apprentissage, toute dure qu'elle est, a ses agréments et ses jouissances; elle a même, comme la poésie et les beaux-arts, ses amants et ses enthousiastes; les La Salle, les Pestalozzi, les Lancaster et les Gaultier, dont la vie à tous a été troublée par les atta-

Digitized by Google

ques de la haine et de la calomnie, n'auraient pas voulu changer leurs modestes fonctions d'instituteurs pour les positions les plus élevées, auxquelles les appelaient leur mérite distingué, leurs rares talents et leur noble caractère.

Le bon instituteur, celui qui leur ressemble sans avoir leur brillante capacité, trouve au milieu de ses pénibles travaux des dommagements à ses peines, des consolations à ses chagrins. Il sait qu'il travaille à une œuvre de civilisation, à l'accomplissement des desseins de la Providence sur l'humanité, et cette pensée suffit pour introduire dans son âme une douce paix. La satisfaction de sa conscience est seule une digne récompense de son dévoûment. Ses plaisirs n'ont rien de voluptueux, mais ils sont purs et tranquilles, et ne sont jamais suivis ni de regrets, ni de remords. L'estime publique, à laquelle tous les hommes bien nés attachent un si haut prix, lui tient lieu de gloire et comble les vœux de son ambition.

J'aimerais à développer sous vos yeux ce tableau de la vertu sous les traits du bon instituteur; j'aimerais à vous pénétrer du désir de mériter un jour d'en être considérés comme les vivantes images; mais j'aurai plus d'une fois l'occasion de revenir sur ce sujet, et je dois ne pas vous laisser oublier aujourd'hui que c'est pendant votre noviciat que vous devez vous préparer à remplir dignement la mission à laquelle vous aspirez. Travaillez donc sans aucun relâche à votre instruction et à votre perfectionnement moral. Cherchez à vous rendre familières les idées et la langue des enfants, à vous donner cette parole nette, claire, persuasive qui sait toujours se faire comprendre et écouter avec plaisir. Approfondissez les méthodes d'enseignement appliquées à l'instruction de la première enfance; ne vous contentez pas d'en connaître le mécanisme et les procédés,

Digitized by Google

cherchez à en saisir l'esprit, la pensée-mère, la conception philosophique. Faites-vous des principes sûrs, tant pour votre conduite envers vos écoliers, que pour toutes les circonstances où vous placeront vos diverses relations avec les chefs de famille, les Autorités et tous vos concitoyens. Tâchez de vous rendre maîtres de vous-mêmes, de dominer les passions fougueuses de votre âge, d'acquérir la première vertu d'un professeur, la patience, de régler vos goûts et vos désirs en les renfermant dans les limites de vos devoirs. Inspirez-vous surtout de ce sentiment religieux, profond, sincère, éclairé, sans lequel vos travaux vous paraîtraient un long supplice, avec lequel votre carrière s'embellira de tous les charmes que la religion sait répandre sur une vie de dévoûment et d'abnégation.

C'est ainsi, Messieurs, que vous atteindrez au noble but que vous vous proposez, que vous serez dignes de diriger des enfants et d'en faire des hommes; que vous vous épargnerez tous les tourments et toutes les tortures auxquels est nécessairement livré tout instituteur indigne de l'être; que vous pourrez adoucir et atténuer les contrariétés et les déplaisirs inséparables de votre profession, et que vous compterez plus tard parmi les hommes utiles dont la société ne peut dignement payer les services, mais auxquels les gens de bien accordent leur estime.

J'espère vous avoir bien fait comprendre et quelle est votre position présente d'élèves de l'Ecole normale et quelle sera votre position future d'instituteurs. Vous devez reconnaître que vous vous engagez dans une entreprise rude et pénible, mais qui ne laisse pas pourtant d'offrir quelques attraits à quiconque est animé de l'amour du bien. Ne jouirez-vous pas d'ailleurs de tous les avantages qui promettent le succès? N'aurez-vous pas pour

Digitized by Google

vous instruire et vous guider des maîtres éprouvés ; pour vous protéger, soit pendant soit après votre noviciat, des administrateurs qui vous traiteront avec une bienveillance toute paternelle ? Ne trouverez-vous pas ensuite, dans les dispositions d'une loi sage et tutélaire, les garanties et la sécurité que vous pourrez désirer ? N'exercerez-vous pas vos fonctions dans un département heureux d'avoir à sa tête un magistrat vigilant et éclairé, qui a sans cesse les yeux ouverts sur les hommes utiles, qui sait si bien les encourager et les soutenir, et qui accorde aux instituteurs en particulier une protection si généreuse et si empressée ? Combien moins privilégiée a été la carrière de tous les instituteurs qui dirigent nos écoles les plus importantes ! Sortis, comme vous, des rangs obscurs de la société, ils ont dû s'instruire seuls, pourvoir seuls à tous leurs besoins, et arriver seuls, sans protecteurs et sans appuis, aux positions honorables qu'ils occupent, en passant tous par les écoles de quelques-uns de nos villages, théâtres de leurs premiers débuts dans la carrière.

Ecoutez cette histoire d'un instituteur de ce pays ; elle vous montrera que vos anciens ont eu plus d'obstacles à surmonter que vous n'en aurez jamais, en même-temps qu'elle vous prouvera qu'avec de la constance et une vocation décidée, on finit par atteindre au terme de ses vœux.

L'instituteur, dont je vous parle, est né de parents pauvres, qui ne purent lui faire donner qu'une éducation fort incomplète. A l'âge de huit ans, il entra dans une école gratuite, où il apprit à lire, à écrire, un peu de calcul et d'ortographe ; il y resta jusqu'à onze ans, manifestant déjà son goût pour les fonctions de l'enseignement par le plaisir qu'il prenait à instruire ses camarades. Forcé par le besoin de gagner sa vie et de subvenir même aux besoins

Digitized by Google

de ses parents, d'abandonner l'école dont il occupait la première place, il ne cessa pas, tout en se livrant à ses travaux obligés dans la maison de commerce où il fut employé, de suivre son penchant irrésistible : on le vit chercher partout des élèves auxquels il enseignait gratis ce qu'il avait appris, prenant souvent sur ses heures de sommeil le temps nécessaire pour ses leçons. Lorsqu'il fut parvenu à l'âge de quinze ans, le défaut de commerce et le malheur des temps (c'était pendant la disette de 1816) lui firent songer à s'offrir comme précepteur des dix enfants d'un riche fermier. Ses services ayant été acceptés, il distribua ses leçons à ses élèves suivant leur degré d'instruction, y employant chaque jour neuf heures entières et consacrant le reste de son temps à perfectionner ou à augmenter ses propres connaissances.

L'année suivante, il fut appelé à diriger l'école publique d'une commune rurale, où il acquit la confiance des familles et où il commença à se faire la réputation d'un instituteur zélé; mais, au bout de quinze mois, des difficultés sur sa nomination s'étant élevées au sein du Comité cantonnal, tant à cause du préjudice qu'il causait à l'instituteur d'une commune voisine, que parce qu'il n'avait pas l'âge requis par la législation pour exercer les fonctions d'instituteur, il quitta la commune qui l'avait adopté, emportant avec lui les regrets de tous les habitants; il alla s'établir dans un chef-lieu de sous-préfecture, où il s'occupa à donner des leçons particulières. Dès qu'il eût atteint sa dix-huitième année, il s'empressa de remplir les formalités légales pour créer dans cette même ville une école privée, qui réussit bien dès son début, à laquelle il annexa dans la suite un pensionnat, et dont les succès constants lui valurent en 1829 une médaille de l'Université.

Aujourd'hui ce même instituteur, dont les commence-

Digitized by Google

ments ont été si faibles, dont la vie a été hérissée d'épines, occupe dans l'enseignement primaire un poste honorable, qu'on peut considérer comme le bâton de maréchal des instituteurs.

Le Château-Gaillard[1].

RÊVERIE.

« La nuit est belle et sans voix ; sortez
» de vos tombes muettes, ombres
» légères, et passez devant moi!..»

(KOSEGARTEN).

Sur la rive où la Seine,
Lente et calme, promène
L'onde qui dort;
Voyez-vous, géant sombre,
Dans les airs planer l'ombre
Du château-fort?

Aux doux rêves propice,
La lune brille et glisse
Sur les créneaux,
Mêlant sa clarté blanche
Au vieux lierre, qui penche
En longs rameaux.

[1] Cette forteresse, dont on admire encore les ruines majestueuses, près de la ville des Andelys, fut bâtie en une seule année (1196 — 1197) par Richard-Cœur-de-Lion, pour protéger son duché de Normandie contre les armes de Philippe-Auguste.

Richard, fier de la voir si promptement élevée, s'écriait : « Quelle » est belle, ma fille d'un an! »

Digitized by Google

C'est l'heure des fantômes;
L'heure, où vont rôder gnômes
Et revenants;
Où l'aérienne chasse,
Fracas lugubre, glace
L'âme et les sens...

Gravissons la colline,
Qui sur le fort domine;
Et, près de moi,
Si votre cœur palpite,
Je me dirai bien vite,
Que c'est d'effroi.

Déjà sur les tourelles,
Muettes sentinelles,
Voyez glisser
Ces ombres; puis, aux nues
Mollement suspendues,
Se balancer.

Du ciel, qu'elles admirent,
Oh! comme elles respirent
L'air et l'azur!
Car la tombe est bien vide,
La terre froide, humide...
Le ciel si pur!

Minuit!... vain flot qui coule,
S'évanouit la foule
Des morts sans nom.
Seule, une ombre demeure,
Malgré la voix de l'heure,
Sur le donjon.

Digitized by Google

Cette ombre solitaire,
Qui fixe vers la terre
Son froid regard;
Dont la tête s'incline
Sur l'immense ruine...
Ce fut Richard !

De ta noble tanière,
O Lion, chaque pierre
S'écroule... ainsi
Cette fille si belle,
Que tu crus immortelle,
Est morte aussi...

Comme tant de victimes,
Que, dans ses noirs abîmes,
La vieille tour
Engloutit... vaste tombe,
Dont la porte retombe,
Sans nul retour !

Ici, deux nobles dames[1],
Jeunes, aux chaudes âmes,
Aux vifs amours,
Rêvaient, tristes captives,
Aux heures fugitives
De leurs beaux jours.

[1] *Marguerite de Bourgogne* et *Blanche*, comtesse de La Marche, enfermées au Château-Gaillard, en 1314, par ordre de Philippe-le-Bel, leur beau-père, à cause de leurs liaisons avec *Philippe* et *Pierre Gaultier d'Aunay*, gentilshommes normands.

L'abbaye de Maubuisson était le lieu où ils se voyaient; et fut depuis la retraite, où Blanche finit sa vie.

Digitized by Google

Là dormait Marguerite :
Un affreux satellite
La réveilla;
Dans ses cheveux d'ébène
Serra son cou de reine...
Et l'étrangla !

Blanche à la pénitence
De sa pâle existence,
Voua les ans,
Au sein du monastère,
Où son cœur fit naguère
D'autres serments...

Depuis lors, deux fantômes,
Quittant les froids royaumes,
Souvent la nuit,
Dans les vieux murs se glissent,
Et puis s'évanouissent,
Au premier bruit.

C'est Blanche et Marguerite :
Sous la pierre bénite,
Le temps jaloux
N'a pu glacer encore
Le feu qui les dévore...
— Entendez-vous...

Ces accents de tendresse,
Où vibre tant d'ivresse;
Et ces soupirs...
D'amour gage fidèle,
Que nous apporte l'aile
Des frais zéphirs?...

Digitized by Google

Dans la tour solitaire,
On dit qu'avec mystère,
D'heureux amants
Viennent à la nature
Livrer le doux murmure
De leurs serments[1]...

Mais j'ai vu fuir deux ombres,
Qui se dessinaient sombres,
Sur le ciel bleu...
Tout bruit dans l'air expire;
Et l'écho seul soupire :
Adieu ! — Adieu !...

Andelys, mai 1836.

A. p.

BUDGETS DÉPARTEMENTAUX.

EXERCICE 1837.

Votes du Conseil général relatifs aux attributions de la Société.

Société d'Agriculture.	4,000 fr.
Pépinières départementales	2,000
Artistes vétérinaires	1,500
Primes d'encouragement pour les chevaux	2,600
Elèves sages-femmes	2,800
Propagation de la vaccine.	2,000

[1] Historique.

Digitized by Google

Réparations d'églises considérées comme monuments	1,000 fr.
Entretien d'élèves à l'école de Châlons.	375
Entretien de sourds et muets	500
Serres du Jardin Botanique	2,000
Puits artésien de Saint-André	10,000
Subvention à la ferme-modèle	6,000
Conservation et fouilles de monuments	5,000
Concours de charrues	1,000
Caisses d'épargnes	1,500
Secours au jeune *Marguery*, élève de M. Coutant, peintre	400
Bibliothèque de Pont-Audemer	600
Carte départementale	500
Extinction de la mendicité	9,000
Percement d'un puits artésien à Evreux, dans un établissement public	500
Professeur d'agriculture à l'Ecole normale	1,000

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Nombre des affaires de l'année 1836.

Introduites	548
Jugées	389
Terminées par transactions ou radiations	59
Faillites déclarées	5
Terminées par concordat	3

Les deux autres suivent leur cours avec d'autres plus anciennes, qui seront bientôt terminées.

Digitized by Google

MOUVEMENT DE LA POPULATION

DE LA VILLE D'ÉVREUX,

EN 1836.

Naissances	262
Décès	263
Mariages	60

État des Prisons de la ville d'Evreux,

AU 31 DÉCEMBRE 1836.

Prévenus	32
Accusés	30
Condamnés correctionnellement	22
Condamnés aux fers	2
	86

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

5e SESSION.

Toutes les questions relatives à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux mathématiques, aux sciences physiques et médicales, à l'histoire, à l'archéologie, aux beaux-arts, à la littérature, à la philologie, aux sciences morales, économiques et législatives, doivent être adressées, *avant le* 1er *avril* 1837, à M. Victor SIMON, Secrétaire de l'Académie royale, à Metz (Moselle).

Digitized by Google

TABLE.

PAGES.

Listes de la Société. 5
Premier Supplément. 22
Séance générale du 24 novembre 1836. 23
Séances publiques dans les arrondissements de Pont-Audemer, des Andelys et de Louviers, Concours de Charrues et distributions de Prix. 25
Rapport sur les Travaux de la Section de Pont-Audemer, par M. CANEL. 25
Discours de M. A. PASSY, Préfet de l'Eure, à la Section des Andelys. 35
Discours de M. DAVENIÈRES, Président de cette Section. 48
Rapport sur les Travaux de cette Section, par M. METTAIS-CARTIER. 54
Rapport fait par M. PETIT, sur les Récompenses accordées aux Domestiques. 62
Réglement de la Section cantonnale (Comices agricoles) de Breteuil (*Eure*). 69
Observations sur l'Agriculture et ses moyens de progrès, par M. ROULAND. 71
Note sur un envoi de Céréales, par M. BEAUCANTIN. 86
Note sur la falsification du Colza, par M. BOUTIGNY. 90
Remède contre le Piétin ou Fourchet. 96
Quatre années sous Henri IV, par M. DE LAVIGNE. 99
Considérations sur les causes de la décadence de l'Enseignement mutuel en France, par M. MEUNIER, directeur de l'École normale primaire, à Évreux. 109
Discours prononcé par M. MEUNIER, le 15 octobre 1836, jour de la rentrée des classes. 130
Le Château-Gaillard, par M. A. PETIT. 138
Votes du Conseil général du département de l'Eure, relatifs aux attributions de la Société (exercice 1837). 142
Tribunal de Commerce d'Évreux, affaires de l'année 1836. 143
Mouvement de la Population d'Évreux, en 1836. 144
État des Prisons d'Évreux, au 31 décembre 1836. 144
Congrès scientifique de France (5e session). 144

Digitized by Google

Le Recueil de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs*, PAR AN ; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissements du département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. L.-H. DELARUE, *à* ÉVREUX, *rue Saint-Léger*, *n°* 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

faisant suite

AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829,
PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE,
CHIRURGIE, PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXX. — AVRIL 1837.

Evreux,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1837.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

MM. Les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. SAUVAL, juge, Trésorier de la Société, *rue du Charriot, à* ÉVREUX.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. DELARUE, Secrétaire perpétuel de la Société, *rue Saint-Léger, n°* 35, *à* ÉVREUX.

On est prié d'*affranchir* tous les envois.

Digitized by Google

2e Supplément aux Listes de la Société.

PRÉSIDENTS DE SECTIONS.

MM. Duwarnet, 4e section.
Meunier, 5e section.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. Gadebled, 4e section.
Duwarnet, 5e section.

SECTION GÉNÉRALE DE BERNAY.

Président, M. Niel.
Secrétaire, M. de Rougemont.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM. Cassen, propriétaire, à Evreux.
Delarue, avocat, à Evreux.
Lemarié, instituteur à Evreux.
Nepveur, procureur du roi, à Evreux.
Miané-Saint-Firmin, payeur du départ., à Evreux.
Rosse, propriétaire, à Chanteloup, *Damville*.
Saudbreuil, propriétaire, au Plessis-Grohan.
Saudbreuil, avocat, à Evreux.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

MM. Arnoult, maire de Gamaches.
Boudin, sculpteur, à Gisors.
Foubert, maire, à Authevernes.

Digitized by Google

MM. Foubert, maire d'Etrépagny.
Janneton, juge de paix, à Écos.
Piquerel, notaire, aux Andelys.
Quillet, Désiré, propriétaire, à Hennezis.
Viel, Guillaume, propriétaire, à Charleval.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

M. Focet, propriétaire, à Bernay

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

MM. Beranger aîné, propriétaire, au Mesnil-Jourdain.
Ducôté, notaire, au Pont-de-l'Arche.
Hue, medecin, à la Croix-Saint-Leufroy.
Le Breton, Michel, ancien notaire, à Louviers.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

MM. Delaittre, propriétaire, à Pont-Audemer.
Frémont, Charles, propriétaire, au Pont-Authou.
Frileux, cultivateur, à Lilletot.
Hébert, Pierre, cultivateur, à St-Christophe-s.-C.
Trouplin, cultivateur, à Bourneville.
Vallery, manufacturier, à Saint-Paul-sur-Risle.
Vigneau, instituteur, à Pont-Audemer.

DÉPARTEMENTS.

MM. De La Giraudière, propr., à Blois (Loir-et-Cher).
Gilgencrantz, doct. en méd., à Metz (Moselle).
Pouchet, prof. d'hist. nat., à Rouen (Seine-Infér.).
Vaucelle, propriétaire, à Ruvigny (Mayenne).
Verrollot, Louis, propriét., à Brinon (Yonne).

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 16 MARS 1837.

A midi, M. Robillard, Président, a déclaré la séance ouverte, et après la lecture, par le Secrétaire perpétuel, du procès-verbal de la séance générale du 24 novembre 1836, qui a été approuvé, il a pris la parole en ces termes:

MESSIEURS,

Lorsqu'à la fin de votre dernière séance, je vous ai, dans toute la sincérité de mon caractère, déclaré que je n'acceptais pas l'honneur que vous me vouliez faire, c'était parce que j'en voyais parmi vous de beaucoup plus dignes, et parce que j'ai pour principe que l'on ne doit jamais accepter de fonctions, qu'autant que l'on se sent en état de les bien remplir.

Depuis cette époque, Messieurs, il m'a été représenté que la présidence était aussi un fardeau que chacun devait supporter à son tour, et j'ai dû dès-lors ne plus persister dans un refus, qui malheureusement pour moi et peut-être aussi pour vous, n'était que trop fondé.

Puisse ma bonne volonté, Messieurs, rendre mon incapacité moins sensible, et ne pas vous faire trop regretter le choix que vous avez fait.

Chargé par vous de diriger des travaux qui ont particulièrement pour objet de perfectionner les méthodes d'agriculture, je ne vous dirai toutes fois encore rien de relatif à cette science importante, non que je la croie à son apogée, mais parce que j'ai aussi pour principe de ne parler jamais que des choses que je connais bien. Vous approuverez ma réserve, Messieurs.

Tout ce que je puis faire, à la fois de plus sage et de plus

Digitized by Google

utile, c'est de vous engager à continuer, chacun dans sa spécialité, des efforts que des succès remarquables ont déjà couronnés, et de vous promettre, débutant que je suis, de marcher sur vos traces avec toute l'ardeur d'un homme qui s'estimera heureux s'il parvient jamais à vous rattraper.

Si je n'ai rien encore à vous apprendre, Messieurs, sous le rapport de l'art si important de produire, je vous demanderai la permission de vous soumettre quelques observations nouvelles, applicables à l'art de conserver. J'ose espérer que vous m'accorderez d'autant plus volontiers votre attention, que vous aurez à vous prononcer aujourd'hui sur le mérite de l'invention de M. Vallery, et que vous n'êtes pas hommes à émettre légèrement une opinion sur une affaire qui, si elle réussit, sera l'un des plus grands services qui auront été rendus à l'humanité.

L'appareil de M. Vallery vous est connu, Messieurs; déjà j'ai eu l'honneur de vous en entretenir, et de vous dire que je le croyais affecté d'un vice radical; mais soit que je n'aie pas l'art de transmettre au moyen de la parole mes propres convictions, soit que vous ayez pensé que quelque lumière utile jaillirait d'un examen prolongé, vous avez sagement ajourné votre décision, jusqu'à plus ample informé.

Le supplément d'examen que votre décision commandait, Messieurs, je l'ai fait, et je crois pouvoir assurer maintenant, qu'il n'est aucun de vous qui ne soit aussi convaincu que je l'étais alors, *que l'appareil Vallery, manœuvré dans les conditions qui ont servi de base aux calculs que l'inventeur présente, ne remplit pas complètement son objet.*

C'est déjà quelque chose, sans doute, que d'avoir découvert en quoi l'appareil était défectueux; mais cela ne

Digitized by Google

suffit pas aux amis du progrès, il faut encore trouver le moyen de guérir, aussi complètement que possible, le mal que l'on a trouvé, A Dieu ne plaise que je sois assez présomptueux pour penser que j'aie trouvé ce moyen: toutefois, comme les perfections naissent souvent les unes des autres, je vous dirai les idées nouvelles qui me sont venues. Puisse l'examen que vous en ferez, en déterminer dans votre esprit, qui par leur supériorité les fassent oublier!

Je vous ai dit, j'ai fait plus : je vous ai fait voir que lorsque l'appareil Vallery est manœuvré comme il doit l'être, il existe dans chacun des compartiments dont il est formé, un cylindre de blé qui ne remue point.

Si, à la place de cette masse de blé, dont les grains demeurent immobiles entr'eux, comme s'ils étaient aglomérés, on substitue un cylindre creux de même forme et de même dimension; si la surface de ce cylindre est percée de trous nombreux, et si ses abouts convenablement grillés demeurent en communication constante avec l'air ambiant, il arrivera non-seulement que toute la partie du blé susceptible d'être remuée, continuera de l'être, mais encore que l'air porté et entretenu au centre même de la matière fermentescible, l'empêchera de s'échauffer aussi facilement qu'elle l'aurait fait, et cela sans que les teignes plus que les charançons puissent aller souiller le grain de leurs œufs ou de leurs déjections.

Ce n'est pas tout, si l'appareil qu'il s'agira de perfectionner a de très-grandes dimensions, comme ceux que projète d'exécuter M. Vallery, rien n'empêchera de traiter la capacité du cylindre rectificateur, comme on aura traité le compartiment lui-même, et de renfermer dans ce cylindre une seconde quantité de blé, qui sera tout aussi facilement remuée et ventilée que la première.

Digitized by Google

Cette disposition si simple, si peu machine, et par conséquent si peu exposée à se déranger, aura ce double avantage, qu'elle rapprochera le centre de gravité de l'axe de rotation, en même temps qu'elle diminuera l'étendue du mouvement ; d'où la conséquence : *que dans un même espace et avec moins de peine, on remuera plus de blé.*

Je ne sais pas, Messieurs, si j'ai été assez heureux pour me faire bien comprendre, mais ma conviction est si profonde et mon désir d'être utile si grand, que je viens vous demander une chose que votre amour pour le progrès, ne vous permettra point de me refuser.

Je demande à être autorisé à faire exécuter, aux frais de la Société, un appareil de 6 pouces seulement de longueur, mais d'un diamètre assez grand pour, que nonobstant les effets du frottement, je puisse dans chaque compartiment rendre sensible à l'œil les conséquences de mes pensées.

Une poulie sera fixée sur l'axe, afin qu'au moyen d'un poids, vous puissiez rigoureusement apprécier vous-mêmes les efforts que nécessitera l'emploi de chaque système.

Après ce discours, que la Société a écouté avec attention et entendu avec intérêt, elle a décidé, à l'unanimité, que l'appareil proposé par M. Robillard, pour la démonstration de son opinion sur le système de M. Vallery, serait confectionné aux frais de la Compagnie.

On voyait sur le bureau un grand nombre de médailles et de pièces de monnaies anciennes et modernes, françaises et étrangères, données à la Société par M. Del'homme, juge, et M. Lepersonnier, gendarme, à Evreux.

Un volume in-4°, relié, des *Miracles de M. de Paris*, publié en 1737, avec planches.

Digitized by Google

Un *Compendium de Philosophie,* relié, avec planches, manuscrit de 1683, *Petro Siret Ebroic.*

Une ancienne édition de *Saluste,* reliée, donnée par M. Michaut, et la *Statistique de l'Espagne,* donnée par M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut.

M. Cheveraux a fait un rapport sur les travaux de la Section d'Agriculture, depuis la dernière séance générale, et la Société a approuvé les conclusions prises par cette Section, à l'occasion du rapport fait par M. Robillard, sur l'appareil Vallery.

Le discours prononcé à la dernière s éance publique de la Section générale de Louviers, par M. R. de La Rhoëllerie, Président, et le rapport de M. Paul Dibon, Secrétaire de cette Section, seront insérés au Recueil, à la suite du présent procès-verbal.

M. Bonnin fait un rapport verbal sur les travaux de la Commission des chartes et manuscrits; et, sur sa proposition, M. le préfet sera prié de prendre les mesures qu'il jugera les plus convenables, pour procurer à cette Commission, les moyens de continuer avec succès ses utiles recherches.

Le Secrétaire perpétuel communique les délibérations prises par le Conseil d'Administration, dans ses séances des 3 decembre 1836, 6 janvier, 10 février et 10 mars 1837, et les opérations du Comité de Rédaction, des 1er et 9 décembre 1836, 16 janvier, 6 février et 6 mars 1837; il annonce tous les ouvrages reçus depuis la dernière séance générale, les recueils périodiques auxquels la Société est abonnée pour 1837, et il dit que M. Le Sueur, garde-champêtre à Brionne, a fait présent d'un grand et bel albatros du Cap de Bonne-Espérance.

M. Lagé, a lu, sous le titre de *Vices rédhibitoires,*

Digitized by Google

un article relatif au commerce des chevaux, dont la Société a voté l'impression.

M. Duverger a lu trois pièces de vers, intitulées, la première : *la Tête de Mort ;* la deuxième : *Rose et Douleur ;* et la troisième : *la Mer.* La Société les a entendues avec plaisir, en a témoigné sa satisfaction à l'auteur et en a voté l'impression.

Des observations de M. Lautour, médecin-vétérinaire, professeur à l'école d'Abou-Zabel (Egypte), ont été renvoyées à la Section des Sciences médicales.

Le Secrétaire perpétuel a rappelé à MM. les membres de la compagnie, l'invitation qui leur avait été faite relativement à la 5e session du Congrès scientifique de France, et a donné lecture de la circulaire de M. Victor Simon, de Metz, Secrétaire général de cette session, qui aura lieu en 1837, au chef-lieu du département de la Moselle.

Les Commissions nommées dans les séances précédentes, font leurs rapports sur les candidats proposés, et il est voté au scrutin secret sur leur admission.

D'autres candidats sont proposés, de nouvelles Commissions sont nommées, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Digitized by Google

DISCOURS *prononcé à la séance publique de la Section générale de Louviers, le 9 octobre* 1836, *par* M. R. DE LA RHOELLERIE, *Président.*

MESSIEURS,

La Section de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure qui a été établie dans cette ville, compte deux années d'existence. Si on me demandait ce qu'elle a fait, je serais fort embarrassé de le dire. Votre pauvre Président est dans la position d'un débiteur qui vient présenter son bilan à ses crcanciers. Nos créanciers, c'est le public, nous lui devons quelque chose; qu'avons-nous à lui offrir? rien ou presque rien!...

L'an dernier nous avions une excuse : nous venions de nous organiser, cela expliquait la rareté et la lenteur de nos travaux. J'avais fait un appel au zèle et aux talents des Membres de la Société; cet appel n'a-t-il point été entendu? Je ne puis croire que tout le monde ait été sourd; j'aime mieux supposer que, dans le silence et la réflexion, on nous prépare quelque travail important, que son modeste auteur revoit et corrige, avec cette persévérance et cette conscience qui accompagnent le talent.

Cette espérance ne doit point être une chimère. Beaucoup d'entre vous, Messieurs, se rappellent qu'en 1834, un Membre de cette Société[1] consentit à donner à l'éditeur d'un ouvrage pittoresque, intitulé : *la Normandie,* une Notice sur l'arrondissement de Louviers. Ces quelques pages, écrites avec le goût qui distingue leur auteur, font désirer qu'il ne borne pas là ses communications à la Société.

[1] M. Guernet, avocat.

Digitized by Google

Et lui aussi s'adressait aux amis des arts, et leur disait : « Hâtez-vous de perpétuer les souvenirs de ces portiques, » de ces tours, de ces colonnes, de ces vitraux, de toutes » ces merveilles du moyen-âge qu'on remarque encore à » Louviers; nos vieux monuments disparaissent. »

Ce vœu a été entendu, votre Secrétaire [1] a publié un ouvrage qu'il intitule modestement : *Essai historique sur Louviers.*

A combien de recherches il a fallu se livrer pour vous présenter ce résumé de toutes les anciennes chartes qui intéressent la ville de Louviers et vous faire remonter, presque sans lacune, jusqu'au temps de sa première célébrité !

L'histoire de vos monuments y est traitée avec ce talent artistique que vous avez depuis long-temps apprécié et qu'on pouvait attendre de l'habile archéologue à qui nous la devons.

Cet ouvrage est orné de charmants dessins qui retracent ces monuments, l'orgueil de votre cité; c'est au crayon spirituel d'une femme [2] que vous devez ces gracieuses esquisses. Cette association des talents du frère et de la sœur, a doté notre ville d'un ouvrage aussi agréable qu'utile; félicitons Louviers de ce succès obtenu par deux de ses enfants.

Mais ce ne sont pas là des œuvres dont la Section puisse se prévaloir, pour demander l'absolution de son péché de paresse : elles ont été produites antérieurement à son établissement; elles prouvent seulement ce qu'on est en droit d'attendre de la Société ; qu'elles deviennent un objet

[1] M. Paul Dibon.

[2] Madame de Fontenay.

Digitized by Google

d'émulation, qu'elles encouragent ceux qui hésitent encore à nous confier le résultat de leurs études.

Vous attachez sans doute un grand prix aux travaux littéraires; mais le charme et la variété qu'ils répandraient sur nos séances ne doivent pas nous faire oublier que le but principal de notre institution est l'utilité.

C'est donc aux hommes spéciaux, aux fabricants, aux économistes, aux médecins, aux cultivateurs, que je demanderai de nous éclairer, de nous instruire, en nous fournissant des rapports sur des questions nouvelles dont l'étude peut aider au perfectionnement des sciences, dont ils se seraient particulièrement occupés.

Je n'ai point la prétention de tracer un programme; mais ne pourrait-on pas s'étonner que dans un pays si renommé par son industrie, la Société n'ait reçu aucun travail qui développe les avantages du nouveau mode de fabrication, depuis l'emploi des machines, qui établisse la comparaison entre les quantités obtenues autrefois par le travail purement manuel et celles que donnent les machines mises en mouvement par les pompes à feu ou par l'hydraulique.

Ceux qui s'occupent d'économie politique, trouveront un vaste sujet d'étude, dans l'examen des questions de douanes, d'importation et d'exportation. Notre législation, sur ces matières, n'a qu'un caractère provisoire; aucune contrée de la France n'a plus d'intérêt que celle-ci à ce que les lois qui interviendront puissent concilier les besoins de l'industrie et ceux de l'agriculture.

Les médecins n'ont-ils jamais observé des causes d'altération de la santé des ouvriers, par suite de leurs habitudes, de leur mauvaise alimentation, de l'usage des liqueurs fortes et de leur séjour dans une atmosphère viciée? Ne pourrait-on pas atténuer ces fâcheux effets par des pré-

Digitized by Google

cautions hygiéniques, qu'il suffirait d'indiquer pour qu'elles fussent adoptées ?

Je prierai la Société de recommander l'examen de ces questions aux praticiens habiles qu'elle compte parmi ses Membres.

Enfin, les cultivateurs qu'une longue expérience a formés, pourraient méditer sur les assolements, sur la durée des baux, dont beaucoup de bons esprits croient que la durée devrait être augmentée, le terme de neuf années étant trop court pour préparer des améliorations et en recueillir les avantages.

Nous avons eu l'an dernier un travail de M. Ferrand, sur la culture du sarrazin, considéré comme engrais et comme récolte ; vous vous rappelez avec quel intérêt il a été entendu. Le même accueil sera toujours fait aux communications qui se recommandent par une observation attentive, et qui sont le résultat d'une pratique intelligente.

Le soin des troupeaux, les moyens de les multiplier, ceux d'accroître le nombre des autres bestiaux, sont des points que les cultivateurs ne doivent pas négliger ; que ceux qui ont réfléchi sur cette matière fassent connaître leurs vues, le resultat de leur expérience, c'est un véritable service à rendre au pays et à l'agriculture.

Cette réunion d'observations, leur examen, leur discussion dans un esprit de philanthropie, peut avoir une grande influence sur le progrès de la science agricole ; cette influence serait utile si elle détruisait des préventions, des défiances et surtout des préjugés qu'on est tout étonné de rencontrer si fréquemment dans les campagnes.

Vous attendez sans doute, Messieurs, que je vous rende compte de ce qu'a fait la Société, relativement au concours de charrues qui devait avoir lieu dans cet arrondissement :

Digitized by Google

j'éprouve de l'embarras pour aborder cette question; j'y suis mal à mon aise; votre Secrétaire, dans le procès-verbal de la dernière séance, a coloré, avec autant d'esprit que d'adresse, la remise du concours; il a eu raison, son procès-verbal reste dans nos archives; il est inutile de laisser des traces de notre négligence; mais il est bon toutefois de confesser avec franchise nos torts, pour ne pas les renouveler. Le concours était devenu impossible par suite du peu d'empressement qu'on a mis à se rendre aux Commissions.

C'est ainsi que l'examen des établissements agricoles, désignés comme ayant des titres aux prix qui devaient être décernés aux cultivateurs, n'a point été fait d'une manière complète et satisfaisante. Dans la crainte de ne pas porter un jugement à l'abri de tout reproche, on a pensé que ces prix devaient être ajournés et qu'ils ne seraient décernés qu'à l'époque à laquelle aurait lieu le concours de charrues.

Je dois toutefois signaler la louable émulation qui s'est montrée chez un assez grand nombre de cultivateurs; mais en même temps je leur ferai connaître que les renseignements qu'ils ont fournis à la Société sont insuffisants: ils se bornent, pour la plupart, à énoncer l'étendue de leur exploitation et à indiquer le nombre de leurs bestiaux. Cette statistique, que j'appellerai toute matérielle, n'atteint pas le but que la Société se propose; ce n'est pas l'importance de l'exploitation qui détermine le degré de mérite de celui qui l'exploite, c'est la manière plus ou moins bien entendue dont elle a lieu, qui constitue ce mérite, c'est-là ce qu'on veut propager et récompenser Tel propriétaire, sur un sol aride, d'une faible étendue peut faire faire plus de pas à la science agricole que celui qui fait valoir une grande exploitation, située dans un

Digitized by Google

pays fertile, et dans laquelle il ne cherche à apporter aucun perfectionnement. Ce sont les améliorations qu'il faut constater et encourager. Les améliorations se prouvent par des résultats, par des comparaisons; c'est aux concurrents à les faire connaître, la Société peut alors les vérifier et les apprécier.

M. de Séguin, dans sa propriété de Tosny, a introduit de nouvelles cultures, changé les assolements : il entre, à cet égard, dans des détails remplis d'intérêts; il ne présente pas ses expériences comme des succès, il étudie son terrain; il varie ses produits à l'infini, et si les résultats qu'il a déjà obtenus se maintiennent, il aura évidemment fait faire un immense progrès à l'agriculture de cette partie de notre arrondissement, où les terres sont en majeure partie sablonneuses et presqu'improductives.

M. Pantin-Wilder, qui dirige aussi une exploitation agricole dans son domaine de Bonport, a fourni à la Société des renseignements curieux sur la marche de l'agriculture dans son canton.

Nous avons été amenés à reconnaître qu'il y avait de tels avantages à varier les productions, que nous ne pouvons trop encourager les agriculteurs à faire de nombreux essais; qu'ils comparent le produit qu'on peut tirer des mauvaises terres avec du travail, et celui que donne la culture uniforme et routinière; tout l'avantage est pour la petite culture, malgré l'infériorité du sol.

Cela ressemblerait à un paradoxe, si des faits incontestables ne venaient à l'appui de cette assertion : les terres légères de Criquebeuf-sur-Seine, de Martot, les sables de Muids, les terrains caillouteux de Villers-sur-le-Roule, sont loués plus chers que les meilleures terres de la plaine du Neubourg. Dira-t-on qu'on remédie à l'aridité du sol en multipliant les engrais : il y a peu de bestiaux dans ce

Digitized by Google

pays; mais on ne charge la terre que de produits qui ne l'épuisent pas et qui sont variés à l'infini.

Les habitudes, quand elles sont bonnes, ne peuvent être conservées trop long-temps; mais ne point les abandonner quand il y aurait avantage à le faire, c'est entêtement et duperie. Ce qui manque, en général, c'est la persévérance; fait-on un essai, s'il ne réussit pas la première fois, on l'abandonne, sans tenir compte des fautes qu'on a pu faire en le tentant et des conditions atmosphériques qui ont pu être défavorables à telle ou telle culture. Les agriculteurs-fermiers disent que les expériences ne conviennent qu'aux propriétaires, c'est une erreur qu'il faut combattre: il y a trop peu de propriétaires qui s'occupent de faire valoir leurs terres, pour que l'on doive attendre de grands résultats à cet égard.

Il faut que le fermier procède avec réserve, qu'il consacre à ces épreuves une faible étendue de terrain, de manière à ne pas éprouver un grand dommage s'il ne réussit pas; il faut qu'il mette dans ses expériences et beaucoup de soin et de la constance.

On se plaint du bas prix des grains, on en cherche la cause; elle existe dans l'augmentation de la production, suite de nombreux défrichements, et de la suppression des jachères, et dans la diminution de la consommation du pain, l'usage des légumes et de la viande étant devenu général.

Tandis que le prix du blé reste stationnaire, les autres denrées, la viande surtout, se maintiennent à un taux assez élevé; multipliez donc les plantes fourragères, afin de pouvoir accroître vos troupeaux. Les produits de la basse-cour sont une richesse pour le fermier qui sait tout le parti qu'on en peut tirer.

Que ces vérités soient hautement proclamées, qu'elles

Digitized by Google

soient opposées à la routine et aux préjugés qui exercent encore une si funeste influence dans les campagnes.

C'est-là qu'est toute la question de prospérité pour l'agriculture; il n'y a de succès que pour ceux qui suivront les enseignements que donnent les événements, qui apprécieront les changements, les modifications apportés dans les besoins et dans les habitudes. Le gouvernement vient en aide à ceux qui veulent marcher dans la voie du progrès; il entretient des fermes-modèles qui sont des écoles-pratiques, où l'on forme des élèves qui propagent les bonnes méthodes de culture.

On a établi des cours d'agriculture sur plusieurs points, il en existe un au chef-lieu de notre département. Ce sont-là d'utiles créations. Ces vues bienfaisantes du gouvernement du roi, n'ont pas trouvé grâce devant la critique : on les dit insuffisantes; on demande des encouragements : en est-il de plus efficaces que ces moyens de propagation des lumières, que l'enseignement mis à la portée de tous. Ne nous faisons point les échos de plaintes injustes dictées par un esprit d'opposition systématique.

On avait affirmé que l'introduction des grains étrangers était l'unique cause de l'abaissement du prix du blé; il fallait opposer des faits à des assertions erronnées. La publication des états d'importation et d'exportation prouvent que la balance est toute en faveur de l'agriculture de la France.

Je me suis laissé entraîner un peu par mon sujet; ce que je viens de dire me ramène au concours de charrues. Nous avons tenté de le faire dans le canton du Neubourg; ce pays, si important sous le rapport de son commerce et de son agriculture, nous semblait appelé à posséder le deuxième concours qui avait lieu dans l'arrondissement.

Digitized by Google

On nous a refusé les terres labourables et les bruyères nécessaires pour y établir les luttes.

Un grand propriétaire de ce canton, dont le bon esprit avait compris les avantages de ces réunions agricoles, M. le comte de Toustain, avait mis à notre disposition des bruyères qu'il possède; il avait fait personnellement des démarches près de ses fermiers, pour qu'ils nous livrassent les terres arables qui nous étaient nécessaires; son influence, comme propriétaire, a échoué devant l'entêtement et l'ignorance des fermiers, et on a répondu à sa demande par un refus formel.

J'avoue que j'éprouve une espèce de honte à révéler une telle indifférence pour l'intérêt public; on a de pareilles aberrations dans la classe des fermiers, qui croient que les terres qui seraient ainsi labourées, seraient altérées et que la production en souffrirait pendant plusieurs années. Après un si triste échec, n'a-t-on pas le droit de gémir du peu de progrès que la science agricole a faite dans notre pays; c'est à 25 lieues de Paris, quand on a déjà depuis plusieurs années, dans le département, des concours de charrues, qu'on rencontre de pareilles difficultés. Pour ne pas se décourager, il faut adopter cette devise : *Fais bien, advienne que pourra.*

A ce triste résultat pour notre arrondissement, s'opposerait un succès qui peut nous flatter et qui prouve que sur tous les points, nous ne sommes pas aussi arriérés.

Il y a eu, le 18 du mois dernier, un concours de charrues dans l'arrondissement des Andelys: il a été nombreux et fort remarquable, tant par le choix des attelages et des instruments, que pour la perfection du travail exécuté.

Notre arrondissement était représenté par deux cultivateurs du canton de Gaillon :

Digitized by Google

M. Lefebvre, maître de poste; il a obtenu deux seconds prix;

Et M. Leroy, cultivateur à Saint-Aubin-sur-Gaillon.

M. Leroy a lutté avec une charrue de son invention; son premier essai, avec un seul cheval, lui a valu le 1er prix, et ensuite, avec cette même charrue sur laquelle il a attelé deux chevaux, il a obtenu le 1er prix de défrichement. Cet avantage est d'autant plus remarquable que cette charrue est destinée habituellement à un seul cheval; mais, par la bonne disposition des pièces qui la composent, elle présente autant de force que de légèreté.

Témoin de ces succès, le sous-préfet de Louviers y a applaudi d'aussi bon cœur que si les vaincus n'appartenaient pas à l'arrondissement des Andelys. Je suis heureux, Messieurs, d'avoir à vous faire connaître cette honorable compensation.

Je suis chargé de remettre à un des Membres de cette Société, M. Berard-Rondeaux, une médaille de bronze, qui lui a été accordée par le conseil général, pour le soin qu'il a mis à faire réparer les chemins vicinaux qui avoisinent Louviers. Je me félicite d'avoir à exprimer à cet honorable citoyen la reconnaissance personnelle que je lui dois: il a apporté dans ses fonctions de commissaire-voyer un zèle et une assiduité dignes d'éloges; les travaux qu'il a dirigés et surveillés ont été bien entendus et faits avec toute l'économie désirable. On ne peut trop encourager ce dévoûment aux intérêts du pays: il se rencontre assez rarement pour qu'on l'apprécie ce qu'il vaut.

La Section de la Société n'a pas cru que l'ajournement du concours dût entraîner celui des prix à décerner aux domestiques; votre Secrétaire, Messieurs, va vous faire connaître ceux de ces hommes estimables qui ont été jugés dignes d'obtenir ces récompenses.

Digitized by Google

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit l'an dernier, sur l'utile influence que ces distinctions honorables exercent; dans les campagnes, l'effet moral est très-grand, et rien n'est plus propre à resserrer les liens qui attachent les maîtres et les domestiques.

J'avais espéré, Messieurs, que le compte que votre Secrétaire doit rendre des travaux de la Section, serait plus étendu que celui présenté dans la dernière assemblée générale, ma tâche eût été plus douce: il a fallu la remplir telle qu'on me l'a faite.

On reconnaîtra, je l'espère, qu'à défaut du talent, qui aurait été nécessaire, j'y ai mis de la conscience et de la franchise; si c'est un tort, je m'en accuse; mais pourquoi n'en trouverait-on pas sur les rives de l'Eure comme sur celles du Danube? Au surplus, cette séance offrira une espèce de nouveauté; elle ne ressemblera pas à celles de beaucoup de Sociétés, où Membres, Commissaires, Rapporteurs, échangent des éloges qui, s'ils étaient pris à la lettre, feraient croire à d'idéales perfections, auxquelles ni vous ni moi n'avons de prétentions.

Rapport *de* M. Paul Dibon, *Secrétaire de la Section générale de Louviers.*

Messieurs,

C'est en apparence une redoutable tâche que celle imposée à votre Secrétaire, par l'article 11 du réglement; car, chaque année, je suis dans l'obligation de vous présenter, dans votre séance publique, un rapport général sur les travaux de la Section depuis l'année précédente.

Digitized by Google

Dans un rapport de ce genre, d'ordinaire le Secrétaire commence par solliciter l'indulgence de ses auditeurs; il excuse son impuissance, son peu de mérite, en présence des ouvrages dont il doit rendre compte; et quoique souvent cette modestie soit feinte, quoique tout soit mensonge dans les humbles paroles qui le font si petit, c'est un usage que tous mes prédécesseurs ont constamment suivi, c'est un exorde par lequel je débuterais moi-même si vous ne m'aviez placé dans une situation tout à fait exceptionnelle.

Mais grâces à vous, Messieurs, grâces à vos occupations de tous les jours et de tous les instants, à ces travaux qui n'ont que peu de rapport avec les sujets dont nous devrions vous entretenir, je puis sortir de la route battue, et loin de me faire humble et modeste, comme mes devanciers, je puis, la tête haute et la voix assurée, vous annoncer que n'ayant rien à vous dire, je me trouve entièrement à la hauteur de mon sujet.

Depuis l'année dernière, en effet, votre Secrétaire est sté, conformément à son devoir, l'oreille attentive et plume taillée, prêt à enregistrer des travaux que certes il avait le droit d'attendre de plusieurs d'entre vous, et aujourd'hui cependant, muet comme ses procès-verbaux, il ne peut vous offrir que l'expression de ses regrets et l'espérance bien désintéressée qu'il conserve de voir enfin tant de mérites divers, tant d'études théoriques et pratiques, soit en agriculture, soit en industrie, cesser de rester improductifs.

Là heureusement, Messieurs, ne se borne pas ma tâche; à défaut de lectures intéressantes d'ouvrages, à défaut de paroles, enfin, j'ai à vous entretenir de sujets plus précieux peut-être et plus recommandables à vos yeux, car ce sont de bonnes actions, de longues vies de travail

Digitized by Google

et de probité, sur lesquels je vais appeler votre attention; et alors quelque faibles que soient mes paroles, je suis sûr d'avance de la captiver et d'obtenir vos applaudissements.

Un arrêté de M. le préfet de l'Eure, en date du 25 juin 1835, a institué des prix et des récompenses pour ceux d'entre les domestiques de ferme qui, par leur bonne conduite, auraient mérité cette louable et flatteuse distinction.

La Section de Louviers, chargée par la Société d'Agriculture de décerner ces prix dans son arrondissement, s'est acquittée de cette tâche avec toute la justice et l'impartialité qu'elle réclamait.

Pour le prix des charretiers, neuf concurrents se sont présentés, tous également recommandables par de longues années de service et par une conduite irréprochable; parmi eux, cependant, un seul prix et deux mentions honorables ont pu être donnés, mais leurs noms du moins sont inscrits et conservés sur le registre de nos procès-verbaux; et plus tard, nous devons l'espérer, les récompenses viendront atteindre ceux qui n'ont pas été choisis cette année.

En première ligne se trouvait le doyen des serviteurs de tout le département (le sieur *Cauchoix*, Alexandre, âgé de 70 ans, et depuis 54 années consécutives au service de M. Legendre, de Porte-Joie), ce vieux serviteur a obtenu cette année même le grand prix départemental. Cette récompense lui a été remise par M. le préfet, en présence de tout le conseil général et de l'élite des habitants d'Évreux. Il se trouvait, par conséquent, hors de concours pour les prix d'arrondissement, mais nous avons voulu que son nom fût proclamé dans cette enceinte, car nous sommes heureux et fiers qu'une existence si belle

Digitized by Google

et si digne d'éloges appartienne à l'arrondissement de Louviers.

Pour le prix des bergers, vous verrez, je l'espère, celui qu'a désigné la Section, venir recevoir de nos mains la récompense qu'il a mérité.

Si nous sommes bien informés, la Section n'a fait que réaliser, dans le choix, le vœu de tous ceux qui entourent et connaissent ce modeste *Laurent;* 49 années de service comme berger chez le même maître, lui ont valu dans les environs une réputation dont tout homme, dans quelque position qu'il soit, devrait être fier. « C'est notre doyen » disent les autres bergers; et dans ce simple état, il puise une influence toute patriarchale, dont il n'a jamais usé que pour le bien des autres et pour faire bénir et respecter son nom.

Mais si nous devons ce témoignage public d'admiration et de reconnaissance aux longs services rendus aux mêmes cultivateurs, il est d'autres noms aussi qui doivent être inséparables de ceux des serviteurs et que nous devons entourer de la même estime : c'est celui de leur maître. Une vie tout entière, en effet, passée l'un près de l'autre fait l'éloge du maître autant que celui du domestique, et à ce titre nous en devons un double tribut à M. Legendre, de Porte-Joie, qui non-seulement a présenté au département son vieux Cauchoix, pour obtenir le grand prix, mais qui a encore pour second charretier un homme qui depuis 18 années est à son service.

Je vais faire, Messieurs, l'appel des noms de ceux qui ont obtenu les prix et mentions décernés par la Section générale de l'arrondissement de Louviers.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

Sciences Physiques et Mathématiques;

SCIENCES MÉDICALES.

Rapport *sur les Fosses à Fumier, par* **M. Carville.**

Messieurs,

Le désir de répondre à l'invitation que M. le préfet nous a faite dans la séance dernière relative à la fosse à fumier des cultivateurs, me détermine à soumettre à vos lumières les observations suivantes :

Considérant l'influence directe que les engrais nutritifs exercent sur les produits de l'agriculture, on doit être étonné de la négligence en général des cultivateurs pour leurs fumiers, placés en plein air, ils sont exposés à plusieurs causes qui en affaiblissent, notablement les principes fertilisants qu'ils possèdent, tels sont les pluies abondantes, les grandes sécheresses et l'emplacement, etc.

On objectera que la cour et la distribution des bâtiments de la plupart des fermes, présentent des obstacles pour placer les fumiers convenablement; il me semble qu'il ne serait pas difficile, sinon de remédier entièrement à ces défauts, du moins de pouvoir les atténuer sensiblement.

Combien de fois ai-je été à portée par mon état de remarquer le dommage qu'occasionnent les eaux pluviales dans les fumiers, après les avoir lavés ou tenus

Digitized by Google

dans une espèce de macération, d'où elles sont évacuées ou elles s'en échappent en dehors en suivant la pente du terrain pour aller se perdre dans les fossés, ces eaux dans cette circonstance, sont noirâtres et chargées de tous les sels et de tous les sucs que contiennent les fumiers. Dans les grandes sécheresses, l'air et le soleil en absorbent l'humidité : c'est perdre encore de leur valeur quand ils ont été transportés dans les champs, qu'ils restent long-temps dessus en petits tas, parce que l'air et l'eau les dessèchent et en absorbent les sels, dans ce cas les pluies qui les lavent n'entraînent pas l'engrais au-delà du champ, à moins qu'elle ne tombe extraordinairement, mais elles le font pénétrer dans le point où sont les tas de fumier et il y est alors repandu inégalement; tous les fumiers déposés dans les champs doivent y être épandus et enfouis dans un bref délai.

« La fosse à fumiers, fosse aux engrais artificiels, ou » composts arch. et économies rurales. Sous ces différentes dénominations, » dit M. Duperthuis, page 539 du tome VI du Dictionnaire raisonné et universel d'Agriculture, année 1821, « on entend un emplacement creusé » en terre, et destiné à fabriquer des engrais, ou à déposer les fumiers provenant de la litière des animaux.

» Les fosses à fumiers sont presque toujours placées » dans la cour des fermes, elles seront éloignées autant » qu'on le pourra de l'habitation, à cause des exhalaisons » putrides qu'elles laissent échapper. »

Elles avoisineront les bâtiments où logent les bestiaux, à la distance d'un mètre et demi au moins, elles seront situées du côté du nord, autant que possible, leurs étendues seront proportionnées à la quantité de fumiers, elles auront 40 centimètres de profondeur et les bords en pentes douces; il serait utile qu'elles fussent pavées de

Digitized by Google

pierres plates pour empêcher l'infiltration des sucs nutritifs dans le sol.

Ces fosses seront disposées de manière à ce que les eaux pluviales s'en écoulent facilement, et puissent se diriger dans un réservoir établi assez près delà dans lequel on les conserverait pour s'en servir à arroser les fumiers pendant les temps de sécheresse, ou pour les porter au printemps sur les blés ou sur les prairies artificielles.

« Un grand tonneau fixé sur une petite charrette, et » qu'on remplit à l'aide d'une pompe à bras, » dit M. Chaptal, dans son Traité de Chimie appliquée à l'agriculture, page 123 tome I^er^, « suffit pour cet usage; on adapte au » robinet une caisse peu large, longue de quatre pieds et » percée de trous dans son fond, pour répandre ce suc.

» Cet arrosage produit des effets merveilleux la seconde » année, lorsqu'on l'a employé après la fauchaison. »

Comme il ne faut que l'eau nécessaire pour entretenir un peu d'humidité dans les fumiers, on détournera celle que l'inclinaison du terrain y ferait affluer, par une rigole pratiquée à côté, laquelle lui donnera une autre direction ainsi qu'à celle qui coule des toîtures, pour cette dernière je pense que des gouttières placées sous les toîtures, seraient préférables à la rigole.

« L'art de multiplier les engrais est le plus profitable » au cultivateur, » dit M. Duperthuis, déjà cité, « c'est » pourquoi, et indépendamment des fosses ordinaires » pour les fumiers, toutes les fermes devraient avoir des » composts, dans lesquels on ferait jeter des plantes perdues ou négligées par les bestiaux, les débris des plantes potagères, les immondices, des terres même si l'on » en a de disponibles, etc. »

Digitized by Google

RAPPORT *de la Commission nommée par M. le préfet du département de l'Eure, pour examiner l'appareil proposé pour la conservation des grains par* M. Vallery, *manufacturier à St-Paul-sur-Risle.*

MESSIEURS,

Par arrêté en date du 31 août 1836, MM. Hébert, Président de la Société d'Agriculture du département de l'Eure; Granger, ingénieur mécanicien à Louviers; Quénescourt, fabricant de farines à Evreux; Colombel, cultivateur à Claville, et Robillard, ingénieur en chef du département, ont été nommés à l'effet d'examiner et d'apprécier l'appareil inventé par M. Vallery, pour la conservation des grains.

Cette Commission, dont M. Hébert, empêché par des affaires, n'a pu faire partie, s'est réunie le 30 octobre dans une des salles de la préfecture, où elle a trouvé M. Vallery, qui avait eu l'attention d'y faire placer un modèle fort bien exécuté de son appareil.

Après avoir soigneusement examiné et fait fonctionner l'appareil, entendu M. Vallery dans ses explications et dans ses réponses, la Commission s'est consultée, a formé son opinion, et chargé l'un de ses Membres de la rédiger.

La Commission ne répétera point dans ce rapport ce qui a été dit depuis des siècles, sur l'importance d'un procédé peu coûteux qui serait propre à assurer la conservation des grains dans tous les climats, elle ne dira pas non plus quels sont à sa connaissance les moyens qui ont été jusqu'ici tentés sans succès complet; mais dans la vue d'éclairer la critique, qu'elle est la première à appeler sur son propre travail, dans la pensée qu'il en pourra jaillir quelqu'idée de perfectionnement, elle posera d'une manière

Digitized by Google

claire et précise, les causes que l'observation et les lois de la physique, lui font regarder comme déterminant l'altération des grains. Elle examinera avec toute l'attention et la sincérité dont elle est capable, si l'appareil de M. Vallery réunit toutes les conditions de conservation qui dérivent de la connaissance de ces causes, enfin elle proposera en les motivant de son mieux, tous les perfectionnements dont l'appareil proposé lui a paru susceptible.

De la fermentation.

Toutes les substances végétales sont sujettes à éprouver (dans des circonstances déterminées), un mouvement intestin et spontané, qui tend à les décomposer. Ce mouvement est connu sous le nom de *fermentation.*

Les conditions nécessaires pour que la fermentation se développe, sont l'humidité destinée à amolir les substances fermentescibles, la présence de l'air dont l'oxigène doit se combiner avec elles, et une température de 10 degrés ou plus sans laquelle cette combinaison ne pourrait pas avoir lieu.

Comme dans toutes les actions chimiques, la fermentation, toutes choses égales d'ailleurs, subit encore l'*influence des masses.*

Il résulte de ces faits si rigoureusement constatés, (qu'ils sont devenus de véritables axiômes), que l'on préviendra d'autant plus sûrement la fermentation du blé ou de tous autres grains, *qu'on les disposera par masses plus petites, et qu'on les entretiendra dans un état de siccité plus grand et à une température plus basse.*

Quant à l'oxigène, sans la présence duquel la fermentation n'est pas possible, puisqu'elle n'est autre chose que l'acte de sa combinaison, le temps n'est pas éloigné peut-être, où il sera possible soit au moyen d'un simple transva-

Digitized by Google

sement de gaz non délétères, soit au moyen d'une rapide et complète absorption, de purger entièrement des capacités imperméables de tout l'oxigène qui pourra s'y trouver.

Placer et entretenir le blé dans des circonstances telles que la fermentation ne puisse pas s'y établir, ne suffit pas pour assurer sa conservation, il faut encore le mettre et le tenir à l'abri de la voracité de tous les animaux qui peuvent s'en nourrir.

La Commission ne parlera point des moyens de guerre ou d'isolement qu'il convient d'employer pour se garantir des quadrupèdes et des oiseaux qui mangent le blé, ils sont connus de tout le monde; mais ce qu'elle examinera et étudiera avec attention, ce sont la nature et la grandeur des dommages qui sont occasionnés par les insectes, et les conditions auxquelles doit satisfaire tout appareil qui est destiné à les prévenir ou à les arrêter.

Des insectes qui mangent le blé.

Parmi les insectes qui vivent de blé et qui le souillent de leurs déjections, il en est d'imperceptibles dont la présence ne se manifeste que par ses effets, d'autres sont palpables et dès lors plus faciles à étudier.

Au premier rang de ces derniers, et dans l'ordre de leur capacité destructive est le *charançon*.

Cet insecte est un petit Scarabée de couleur brune plus ou moins foncée, qui se nourrit de blé tant à l'état de larve, qu'à l'état parfait.

D'après M. Vallery, qui paraît avoir fait sur ces insectes beaucoup d'observations, la femelle du charançon dépose son œuf dans l'intérieur même d'un grain de blé qu'elle a préalablement percé, et elle ne se sépare de cet œuf, qu'après avoir eu l'attention de souder au moyen

Digitized by Google

d'une substance glutineuse qu'elle secrète, l'ouverture du nid qu'elle lui a creusé.

La larve sort de l'œuf au bout de 5 à 6 jours, elle demeure en cet état 34 à 38 jours, en passe 7 à 8 en chrysalide, ce qui fait (selon que les circonstances du développement sont plus ou moins favorables), 46 à 52 jours qui s'écoulent avant que le charançon soit devenu insecte parfait.

Enfin le charançon ne devient apte à se reproduire que quand il a atteint l'âge de 8 à 12 jours comptés depuis sa dernière transformation (54 à 64 au plus depuis la ponte).

Cette condition de l'âge n'est pas la seule qui soit nécessaire pour que la reproduction du charançon soit possible, il faut encore que cet insecte ait à sa disposition un tas de blé pour s'y enfoncer, qu'il y soit laissé dans un état de tranquilité absolue, et qu'il y jouisse d'une chaleur de 10 à 12 degrés au moins.

Le charançon dépourvu d'ailes membraneuses, ne vole point, placé à la surface de l'eau, il s'y soutient sans mouvement de translation sensible tant que sa cuirasse n'est pas mouillée, une fois mouillé, il s'enfonce, et peut demeurer six jours sous l'eau sans se noyer.

Soumis à une température élevée, le Charançon peut sans périr supporter celle de 70 à 75 degrés.

Enfin si on l'expose à l'action des gaz les plus délétères, il s'en éloigne, mais il n'est pas tué par ces gaz.

Après le charançon, viennent dans l'ordre du dégât qu'ils causent, les cadelles et les fausses teignes, qui sont deux petits papillons de nuit, qui déposent leurs œufs à la surface des grains.

« Ces œufs, » dit M. Vallery, qui paraît les avoir aussi étudiés, « ont très-peu de solidité et d'adhérence » Quant aux larves qui en sortent dans un délai qu'il ne détermine

Digitized by Google

point, elles s'enveloppent d'un cocon informe, dans lequel elles enlacent les grains de blé, qui devront, jusqu'à l'époque de leur prochaine métamorphose, servir à leur nourriture.

Quel est le minimum de température nécessaire pour que les œufs des teignes éclosent et que leurs larves arrivent à bien?

Quel est le délai, passé lequel les germes de teignes et de charançons ont perdu la faculté de se développer, à quelque degré de température qu'on les expose ensuite?

La Commission regrette que M. Vallery n'ait pas appliqué à la solution de ces questions, le talent d'observation qui le caractérise; on sent, en effet, que si le degré n'est pas très-bas, ni le délai trop long, il y aurait un immense avantage à placer préalablement le blé que l'on veut conserver dans des circonstances propres à tuer tous les germes qu'il peut contenir.

L'efficacité, non-seulement du procédé imaginé par M. Vallery, mais de tous les procédés qui pourront avoir le même objet, dépendant entièrement de la connaissance exacte de toutes les causes de destruction, la Commission, dans l'impossibilité où elle a été de le faire elle-même, ne saurait trop engager à les étudier et à les vérifier.

Elle appellera, surtout, l'attention sur la nécessité de s'assurer si le charançon est réellement du nombre des scarabées qui sont dépourvus d'ailes membraneuses, ou s'il n'est pas de ceux qui, lorsqu'ils sont effrayés, contrefont le mort et ne déploient leurs ailes que lorsqu'ils sont bien sûrs de n'être plus observés; s'il n'est pas (ainsi que le fait présumer le soin avec lequel il s'enfonce dans le blé) du nombre des animaux que la lumière blesse et qui ne volent que la nuit.

M. Vallery rapporte une expérience qu'il a faite pour

Digitized by Google

déterminer l'étendue des dégâts dont sont capables les charançons.

« J'ai enfermé, » dit-il, « le 25 avril, 12 couples de cha» rançons dans une caisse de blé, que j'avais préalable» ment purgé de toutes larves et de tous insectes sem» blables ; à la fin de novembre de la même année, je » fis l'ouverture de la caisse, et j'y trouvai une peuplade » considérable d'insectes, qui avait dévoré 15 kilogr. de » blé. »

La commission regrette que cette expérience n'ait pas fait naître le désir de chercher à déterminer aussi exactement qu'il est possible *la loi de la reproduction des charançons*.

Si M. Vallery n'a pas poussé le soin de l'investigation jusqu'à chercher à distinguer les charançons mâles des femelles, l'expérience qu'il rapporte ne fait pas connaître la rapidité avec laquelle l'insecte se propage, et par conséquent toute la grandeur du mal qu'il peut causer dans un temps donné.

Si au lieu de placer vingt-quatre charançons dans une même caisse, M. Vallery les eût mis deux à deux dans des caisses différentes, il serait arrivé, savoir :

Que là où il se serait trouvé deux mâles ou deux femelles non fécondées, il n'y aurait point eu accroissement de population.

Que là où il y aurait eu mâle et femelle, ou deux femelles, dont une préalablement fécondée, il y aurait eu accroissement simple, qu'enfin, il y aurait eu accroissement double dans celles des caisses où il se serait trouvé deux femelles déjà fécondées, lors de l'emprisonnement.

La différence dans les résultats eut été trop sensible, pour que l'on n'en conclut pas avec une approximation

Digitized by Google

suffisante, le nombre d'œufs dont se compose la ponte d'un charançon.

Des observations du même genre faits sur tous les individus d'une même ponte, auraient fait également connaître s'il y a parité de nombre entre les deux sexes, ou s'il ne naît pas un certain nombre d'individus, qui par quelque cause que ce soit demeurent frappés de stérilité.

L'expérience de M. Vallery montre *que le charançon pullule beaucoup ;* celles que nous venons d'indiquer auraient fait voir *combien il pullule.*

Un autre fait dont M. Vallery ne dit rien dans son mémoire, qui est annoncé comme constaté dans une autre brochure, et ce qu'il ne faut pas moins vérifier, c'est que le charançon exposé à une température moindre de dix degrés, éprouve un engourdissement tel *qu'il n'éprouve pas même le besoin de manger.*

Le froid, agent conservateur par excellence.

Il suit de ce qui précède, *que l'agent conservateur des grains dont le mode d'action est à la fois le plus énergique, le plus général et par conséquent le plus sûr,* C'EST LE FROID, lorsque l'on est assez heureux pour pouvoir l'entretenir sans frais spéciaux, à un certain degré.

La ville, l'établissement public, le riche particulier, qui possède ou qui doit construire une glacière, ferait donc sagement de pratiquer à son pourtour, des magasins qui d'une part seraient mis en communication avec la glacière, et d'autre part très-exactement défendus de toute influence de l'air extérieur.

Le calorique se mettant toujours en équilibre, et la capacité de l'air pour ce corps étant peu considérable, on

Digitized by Google

obtiendrait, sans une trop grande fonte de glace, un abaissement de température, qui ne permettrait ni au blé de fermenter, ni aux larves de se développer, ni aux charançons de remuer.

Il est inutile de dire que ce refroidissement pourrait être obtenu, sans qu'il en résultât pour le blé aucune humidité capable d'altérer son propre germe.

A défaut de glacières, il serait imprudent de se reposer uniquement pour la conservation des grains en grandes masses, sur la puissance d'une température peu éloignée de celle que l'on a coutume de considérer comme la limite de la fermentation.

Il n'y a pas de limite absolue en ces matières, par la raison que plus les corps sont animalisés, plus ils sont disposés, toutes choses égales d'ailleurs, à se décomposer.

Les déjections des insectes (si, comme cela paraît être, ils se réunissent dans un même lieu) du blé plus ou moins riche en gluten, pourront donc déterminer des points de fermentation qui ne se manifesteraient pas sans ces circonstances. Or il ne faut pas s'y tromper, la fermentation n'est autre chose qu'une combustion qui ne diffère de l'incendie, qu'en ce qu'elle n'est pas accompagnée de déflagration. Elle peut naître d'un point fermentant par une petite cause particulière, comme l'incendie peut naître d'une étincelle, et de même que l'incendie, la fermentation va d'un pas d'autant plus rapide qu'elle a déjà marché davantage. La cause en est simple, il n'y a point de fermentation sans dégagement de chaleur, et cette chaleur dispose la matière à laquelle elle se communique, à entrer elle-même en fermentation.

Quand, par des circonstances de localité, les blés doivent demeurer soumis à une température douteuse, ou sensiblement élevée, quand surtout ces blés contiennent natu-

Digitized by Google

rellement plus d'eau qu'il n'est nécessaire pour conserver leur vertu germinative, il est indispensable de les amener dans les autres conditions de conservation que nous avons posées; ces conditions sont: *l'état de siccité*, et *l'isolement par masses peu considérables*.

Ce but est particulièrement celui que s'est proposé M. Vallery; l'a-t-il atteint? c'est ce que nous allons maintenant examiner.

Pour n'être exposé à aucun désappointement, il faut, toutes les fois que l'on est appelé à examiner une chose nouvelle, la considérer sous le point de vue qui lui est le plus défavorable, nous supposerons donc dans tout ce qui va suivre, que les blés à conserver portent soit dans leur sein, soit à leur surface, des œufs de teignes et de charançon, en même temps qu'ils contiennent des charançons à l'état parfait.

Le charançon mangeant le blé, et pouvant d'un moment à l'autre faire une ponte dont il ne serait plus possible d'empêcher les conséquences, le premier soin à prendre, c'est d'en purger le grain aussitôt qu'il est acheté.

Brossoir de M. Vallery.

Le moyen qu'emploie à cet effet, M. Vallery, consiste en un crible cylindrique incliné (*Fig.* 1re), dans lequel se meut un système de brosses très-rudes, disposées comme le sont celles en usage dans les bluteries anglaises.

Au-dessous du crible, dont les mailles sont assez grandes pour laisser passer le charançon, et trop petites pour que le blé puisse également s'échapper, est un plateau en zinc contenant de l'eau destinée à recevoir et à fixer ceux des charançons qui pourraient tomber valides à travers le crible.

La Commission reconnaît qu'il est impossible que les cha-

Digitized by Google

rançons, et à plus forte raison les larves de teigne, échappent à l'action d'un pareil frottoir; mais elle a vu tant d'œufs de papillons recouverts d'une enveloppe très-dure, il peut arriver si souvent que des œufs de teigne soient déposés accidentellement dans le pli, un petit sillon qui partage longitudinalement chaque grain de blé, qu'elle regarde sinon comme certain, du moins comme très-probable, que quelques œufs de teignes sortiront du crible sans avoir été détachés ni brisés. Quant aux œufs et larves des charançons, enfoncés qu'ils sont dans l'intérieur des grains de blé, ils doivent tous traverser le brossoir sans en souffrir.

Elle pense (l'axe de rotation du brossoir étant incliné), qu'il faut renoncer à l'application immédiate de la puissance et examiner, toutefois avant de construire des engrenages ou des renvois, si le but que l'on se propose ne serait pas également atteint, en se servant d'un frottoir cônique, (*Fig.* 2) qui en même temps qu'il présenterait l'inclinaison nécessaire à la translation du blé dans le sens de l'axe, permettrait de conserver à cet axe, l'horizontalité que reclame la facilité de sa manœuvre.

Appareil de conservation.

Le blé sortant du frottoir (où il a été purgé complètement des charançons, ainsi que de la plus grande partie des larves et des teignes), est déposé dans l'appareil dit de conservation.

Cet appareil est composé d'un cylindre partagé en huit compartiments de même largeur que lui, au moyen de cloisons qui sont disposées en rayonnement. (*Fig.* 3.)

Ces cloisons reposent non sur un axe plein, mais sur un axe évidé, suivant un diamètre assez grand pour que de

Digitized by Google

petites fenêtres A A garnies de toiles métalliques puissent être pratiquées à travers sa surface entre deux cloisons consécutives.

L'enveloppe extérieure de l'appareil est elle-même percée d'un certain nombre de fenêtres semblables, disposées d'une manière symétrique pour chaque compartiment.

L'appareil porte deux tourillons sur lesquels il doit être manœuvré. A son extrémité, mais sur un axe particulier, est un ventilateur auquel la puissance appliquée pour faire tourner le cylindre conservateur, communique au moyen d'engrenages un mouvement très-rapide.

Enfin, un manchon garni de boîtes à étoupes, établit la communication entre l'axe évidé de l'appareil et le centre de la paroi correspondante de la cage dans laquelle se meut le ventilateur.

Cela posé, si on imprime à l'appareil un mouvement de rotation, le blé contenu dans les diverses cases y prendra successivement toutes les dispositions *indiquées* ci à côté, en même temps que le ventilateur raréfiant l'air vers son axe et par suite dans l'intérieur de l'axe évidé, y établira un courant d'air qui traversera toutes ces cases.

Ce moyen de ventilation destiné à sécher le blé et à le ramener à la température de l'air ambiant, est fort ingénieux, mais il ne suffit pas à la conservation, il faut encore que *tout le blé soit remué* et que les insectes dévastateurs ne puissent pas s'y établir et s'y multiplier.

Nous avons dit que le blé en sortant du frottoir restait souillé de tous les œufs et larves de charançons et conservait probablement aussi quelques œufs de teignes.

Les larves de teignes, si elles sont aussi délicates que l'assure M. Vallery, pourront bien être dangereusement

Digitized by Google

froissés par le mouvement du blé dans l'appareil, mais rien n'empêchera que les larves des charançons ne mangent le blé et n'arrivent à l'état parfait.

Les charançons, au fur et à mesure qu'ils atteindront l'âge de 8 ou 10 jours (que M. Vallery donne comme celui de leur puberté), se livreront-ils à la reproduction, infecteront-ils le grain du produit de nouvelles pontes?

M. Vallery *prétend que non;* il assure *que l'abaissement de température que produira le courant d'air* et *l'agitation,* suffiront pour empêcher les insectes de se livrer à la reproduction, et que dans tous les cas, il a reconnu que les insectes, pendant les 8 ou 10 jours qui composent leur enfance, veillent exclusivement à leur conversation *et fuient au moindre danger.*

Si ce dernier fait est exact, la Commission pense que si les mailles des toiles métalliques qui ferment les fenêtres de l'enveloppe extérieure, étaient assez larges pour que les charançons puissent y passer, tandis que les mailles des fenêtres intérieures seraient tenues trop petites, le charançon n'aurait d'autre refuge que sur la surface extérieure du cylindre, et qu'au moyen d'un petit mouvement de va et vient, il serait facile de les précipiter. Dans ce cas, l'appareil se purgerait de lui-même, de tous les insectes qu'il produirait.

Au reste, et sans nier que le courant d'air et l'agitation suffisent pour détourner le charançon de l'acte de la reproduction, la Commission pense qu'il y a erreur d'attribuer cet effet *à un abaissement de température déterminé par la ventilation,* parce que *la ventilation n'est réfrigérante qu'autant qu'elle détermine un accroissement d'évaporation.* Si le blé est convenablement sec, s'il ne contient plus que l'eau de végétation que n'a pas pu lui enlever l'action dissolvante de l'air

Digitized by Google

ambiant, que ce blé soit ou non rapidement caressé par l'air, *sa température ne changera point.*

Si le charançon transpirait beaucoup, le refroidissement qui résulterait de l'accroissement d'évaporation à sa surface pourrait le tuer, mais il est trop bien cuirassé; et pouvant demeurer 6 jours sous l'eau sans périr, il respire trop peu pour être exposé à ce danger.

La ventilation, lorsque le blé sera forcément exposé à une température plus grande que celle qui est nécessaire pour que la fermentation se développe, n'aura donc jamais pour objet *que de le sécher?*

Afin de rassurer ceux qui pourraient douter que tous les charançons, troublés par l'agitation, fuiront de l'appareil au fur et à mesure qu'ils arriveront à l'état parfait, M. Vallery ajoute : « Supposons que le jour même où » l'on a renfermé le blé, beaucoup de grains ayant été » incrustés de germes de charançons, il faut 50 à 55 » jours, à partir de la ponte, pour que l'insecte arrive » à l'état parfait. En admettant que tous les charançons » ne fuient pas au fur et à mesure qu'ils naîtront, l'agi- » tation prolongée pendant 55 jours, *les empêchera de* » *s'accoupler*, de sorte que si passé ce temps, on soumet » de nouveau le grain à l'action du frottoir, *il sera purgé* » *non-seulement des charançons, mais encore de* » *toutes espèces de larves.* »

La Commission conçoit qu'un pareil effet pourrait être obtenu par un abaissement de température, qui empêcherait les fluides de circuler dans les vaisseaux du charançon; mais elle ne saurait (tant que l'expérience en grand ne l'aura pas prouvé) admettre, comme fait général, que les charançons, quelque stimulés qu'ils soient par la température, seront (par le mouvement régulier et assez lent qui s'opérera dans un grand appareil) stupéfiés à ce point,

Digitized by Google

de ne pas céder en sentiment le plus vif qui soit dans la nature.

Si le charançon, s'enfonçant avec la rapidité qui lui est naturelle, dans la partie la plus basse du compartiment, a le temps d'accomplir l'acte rapide de la reproduction avant d'arriver dans la tranche de blé assez mince qui roule dans l'appareil pendant son mouvement, sa femelle pondra et les passages successifs des grains dans le brossoir, ne feront plus que comme des coups de peigne qu'il faut périodiquement répéter.

Vice radical du procédé.

Maintenant, il est un inconvénient fort grave, qui paraît n'avoir été aperçu ni par la Section d'Agriculture de Pont-Audemer, ni par M. Vallery lui-même [1].

[1] M. Vallery vient *d'en donner* (du problème de la conservation des grains) *une solution aussi simple que complète.*

Lorsque les grains sont en mouvement, *le charançon ne peut y rester, les accouplements ne peuvent s'y faire.*

Le cylindre est divisé en cases, de manière que les grains *se fassent équilibre* de chaque côté de l'axe.

Lorsque la machine est en mouvement, *tous les grains glissent les uns sur les autres*, le frottement qui en résulte détache et tue les œufs et les larves des fausses teignes et des cadelles.

L'appareil de M. Vallery *détruit donc toutes les causes de dégradation* (rapport de la Section de la Société d'Agriculture de Pont-Audemer, du 17 août 1836).

C'est dans cette circonstance (lorsque la surface du blé a acquis une inclinaison de 27 degrés) que le grain qui est à la surface ne se trouvant plus soutenu, sollicité par son poids, roule de Q en Q' et le cylindre auquel on imprime un mouvement de rotation, détermine *dans la masse entière* des grains *un changement total de position;* et pour que ce changement soit produit d'une manière *complète*, il suffit que le cylindre, ainsi divisé, *fasse une demi-révolution sur ses axes.* (Mémoire imprimé de M. Vallery, page 29.)

Digitized by Google

Si l'on regarde avec attention manœuvrer l'appareil, on remarque bien que *tous les grains de la surface*, roulent successivement les uns après les autres pour occuper d'autres positions relatives; mais si l'on pénètre avec les yeux de la pensée dans la masse de blé que contient un compartiment, on reconnaît bientôt que dans l'intérieur de cette masse, il existe un cylindre de blé, dont tous les grains conservent leur position relative, et autour duquel tous les autres grains déplacés, circulent comme des satellites circuleraient autour d'une planète, qui tournerait elle-même autour du soleil en lui présentant constamment le même côté [1].

Le charançon, que le mouvement de la terre qui l'emporte n'empêche pas de pulluler, se réfugiera donc dans cette masse de blé (demeurée pour lui tout à fait immuable) et il s'y livrera à tous les goûts que la nature lui a donnés.

Ce cylindre de blé, véritable port, dans lequel les charançons seront à l'abri de tous les bouleversements que la révolution de l'appareil pourra soulever, aura sa base d'autant plus étendue que le compartiment sera plus plein. Enfin, il se réduira à une ligne, si l'on ne met dans chaque compartiment que la moitié du blé que comporte sa capacité.

Il faut donc, pour que *tout* le blé soit non-seulement changé de position, mais *entièrement remué*, que les compartiments soient au plus remplis à moitié.

Cette condition, à laquelle il faut indispensablement satisfaire si on ne veut pas manquer le but proposé, réduira considérablement les avantages que M. Vallery a

[1] Le mouvement des grains circumambiants est intermittent. Ils décrivent non des courbes, mais des polygônes irréguliers et dissemblables.

Digitized by Google

cru voir dans son procédé, puisqu'il faudra, toutes choses égales d'ailleurs, un appareil beaucoup plus grand, et que cet appareil sera plus difficile à manœuvrer.

Le Rapporteur de Pont-Audemer dit que les grains renfermés dans les compartiments *se font équilibre de chaque côté de l'axe;* c'est une erreur. Il y a bien dans l'appareil des quantités égales de blé, mais elles ne sont pas en équilibre. De la composition des forces que sollicitent ces masses de blé, résulte une excentricité, qui n'a pas échappé à la sagacité de M. Vallery, et qui, considérée relativement à la masse remuée, deviendra d'autant plus grande, que les compartiments seront moins remplis.

Un des moyens à employer pour diminuer cette excentricité à diamètre égal, consisterait à diviser chaque compartiment par des cloisons secondaires qui, s'étendant de l'une à l'autre cloison, formeraient des surfaces prismatiques ou cylindriques concentriques (*Fig.* 4).

Plus on multiplierait ces cloisons, plus on réduirait l'excentricité, mais aussi plus l'appareil deviendrait compliqué.

Tout cylindre conservateur, auquel il arriverait de s'arquer sous la charge pendant le temps du repos, devant être à jamais d'un mauvais service, il y aurait de l'avantage, à capacité égale, à donner au cylindre un grand diamètre; malheureusement, cette condition qui serait si essentielle à la durée de l'appareil, augmenterait son excentricité et, partant, la difficulté de le manœuvrer.

La Commission, sentant combien il importe (pour l'économie de la puissance) de prévenir toute espèce de changement de forme, et considérant que si les cloisons des compartiments tendent d'une part à maintenir la forme, ces cloisons, exécutées en bois d'une assez faible épaisseur, seront d'autre part exposées à se voiler, pense que l'on

Digitized by Google

ajouterait aux moyens destinés à assurer l'inflexibilité en bombant convenablement l'appareil. Le bombement s'obtiendrait, soit au moyen d'une augmentation progressive dans l'épaisseur des bordages, soit en courbant ces mêmes bordages. Dans tous les cas, et en quelque matière qu'on l'exécute, la Commission pense qu'il sera bon d'ajouter à tous les moyens de renfort projetés, *le renflement en son milieu* de l'axe creux de l'appareil.

Dans le mémoire que M. Vallery a fait imprimer, il énonce un autre fait que la Commission n'a pu vérifier, et dont on ne saurait trop chercher à s'assurer :

« Si l'on profite d'un moment de gelée » dit-il « pour » faire traverser le grain par un courant d'air, les œufs, » les larves seront désorganisés, et les charançons eux- » mêmes périront. »

Si ce résultat est infaillible, on pourra se passer du brossoir pour tous les blés qu'il sera possible de renfermer dans l'appareil, après les avoir préalablement exposés à la gelée et s'être assuré que la température de leur masse est descendue au-dessous de zéro; mais n'est-il pas à craindre que les charançons, chez lesquels l'énergie de la vitalité est si grande et si diverse, qu'il y en a qui dans les étuves échappent aux températures élevées qui tuent les autres? N'est-il pas à craindre que les charançons les plus vigoureux n'éprouvent d'autres effets du froid, qu'un plus profond engourdissement? Lorsque l'on voit les œufs des insectes fragiles qui dévorent nos arbres, subir les froids les plus rigoureux sans que le principe de vie qu'ils renferment, soit autre qu'endormi, n'est-il pas à craindre que les œufs du charançon qui est si dur et si vivace, ne jouissent aussi de la propriété de se conserver, en attendant qu'une température convenable les vienne faire éclore?

Digitized by Google

Il faut bien que les charançons ou leurs œufs soient doués de quelques propriétés conservatrices particulières point ou mal connues, pour que l'homme, auquel ils disputent ce qui lui importe le plus de conserver (sa nourriture), soit arrivé jusqu'à aujourd'hui sans avoir pu s'en débarrasser.

La Commission n'ignore pas qu'il ne faut pas conclure qu'une chose est impossible, par cela seul qu'elle n'a pas encore été faite; mais elle sait aussi qu'il faut se méfier d'autant plus de ses propres observations, qu'elles sont relatives à des recherches dans lesquelles un plus grand nombre ont échoué.

La Commission désirerait donc (ce qui arrive à quelques individus ne pouvant faire loi) qu'une masse de blé un peu considérable, infectée d'œufs et de charançons, fût renfermée dans un vase de fer blanc de forme sphérique, jusqu'à ce qu'il fût reconnu qu'un thermomètre, dont la boule serait placée au centre, est descendu au-dessous de zéro, et que ce vase, fermé ensuite par une gaze (afin que les influences atmosphériques, qui peuvent être nécessaires au développement des charançons, puissent se faire sentir, sans qu'il soit possible aux larves étrangères d'y pénétrer), fût ensuite enterré dans un tas de blé, jusqu'au temps où les larves ont accoutumé d'éclore, et les charançons de se réveiller.

C'est lorsque cette expérience ou toute autre semblable aura été faite et répétée, que la Commission croira que le charançon et son œuf, exposés à une température *au-dessous de zéro*, sont infailliblement tués. Jusque là, on lui permettra d'en douter.

Si, au lieu de l'observer, M. Vallery eût jeté dans l'eau le charançon qui était tombé dans un état de mort apparente, par suite de l'immersion qu'il lui avait fait éprouver,

Digitized by Google

il aurait pu croire que le charançon peut aisément se noyer; de même s'il n'a pas conservé jusqu'à la saison suivante, une assez grande quantité d'œufs et d'insectes, exposés par lui à une température un peu au-dessous de zéro, il n'est pas autorisé à dire d'une manière générale : *que l'œuf et le charançon périssent aussitôt qu'on les expose à la gelée.*

Ce qui peut ne pas arriver à la température négative peu éloignée de zéro, peut très-bien avoir lieu à une température plus basse, et ce serait chose utile que de fixer *le minimum de température que le charançon peut supporter sans être désorganisé.*

On concevra le scepticisme de la Commission, lorsque l'on saura, qu'il est à la connaissance d'un de ses Membres, que M. Bruyères, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien directeur des travaux de Paris, ayant à construire les greniers d'abondance qui sont près de l'Arsenal, a fait un grand nombre d'expériences sur les moyens à employer pour garantir les grains des ravages du charançon, qu'il les a poussées jusqu'à faire passer des blés qui en étaient infectés dans des cylindres métalliques chauffés, comme s'il s'était agi de les torréfier, et que des charançons et des œufs sont sortis victorieux de cette rude épreuve.

« Il faut » disait M. Bruyères au Membre de la Commission qui a rapporté ce fait « que les charançons se » groupent, comme gens qui se dévouent au salut des » autres, ou qu'habiles à saisir les grains de blé agglo- » mérés, ou à en réunir, ils parviennent à s'envelopper » et à bondir dans le cylindre, de manière à fournir la » course sans en avoir été directement touchés. »

Nous avons dit, que quelqu'énergique que soit l'action du brossoir, il était probable que quelques œufs de teignes

Digitized by Google

seraient portés dans l'appareil de conservation. Ce que n'aura pas fait le brossoir, le mouvement doux de l'appareil ne l'opèrera point. Les œufs de teignes, en quelque petite quantité qu'ils aient été renfermés, donneront donc naissance à des larves.

M. Vallery assure que les larves de teignes sont extrêmement délicates, et que l'agitation du blé dans l'appareil suffira pour les tuer. Cela est possible; mais il est possible aussi que cela n'arrive point, par la raison que la larve de la teigne s'enveloppe d'un cocon, dans lequel elle enlace plusieurs grains de blé, et qu'elle pourra s'y tenir reranchée.

Si la teigne arrive à l'état parfait, le jour qu'on manœuvrera l'appareil; immobile qu'elle est pendant le jour, en sa qualité de papillon de nuit, elle pourra être saisie par le blé pendant le mouvement, et si la pression qu'elle éprouvera lorsqu'elle aura été amenée sous le tas, ne la tue point, cette pression du moins empêchera les sexes de se rechercher et de s'acccoupler.

Mais si les teignes subissent leur dernière métamorphose *dans l'intervalle de* 6 *jours, pendant lequel on ne tournera pas l'appareil,* ces teignes pourront s'accoupler et pondre des œufs, qui donneront naissance à une nouvelle génération de teignes.

Cette observation tomberait d'elle-même, si la teigne avait besoin, comme le charançon, de vivre 8 ou 10 jours à l'état parfait, avant d'être apte à se reproduire; mais la Commission ne le pense pas; les papillons ne vivant en général, que le temps nécessaire pour s'accoupler, pondre et mourir.

Remuer le blé, le ventiler, déterminer par cette double action et à mesure qu'ils naîtront, l'émigration des charançons et la mort des larves de cadelles, ne suffiraient

Digitized by Google

pas encore pour atteindre le but important que M. Vallery s'est proposé, il faut encore que les choses soient disposées de telle sorte, que les animaux destructeurs étant expulsés de l'appareil, n'y puissent plus rentrer.

Vases isolants.

A cet effet, M. Vallery, admettant comme *fait* que le charançon ne vole point, place à une certaine hauteur au-dessus du sol et au pourtour de chacun des supports de son appareil, de petits vases A B C D (*Fig.* 5), dans lesquels il entretient une petite quantité d'eau destinée à arrêter le charançon qui tendrait à la traverser.

La Commission, considérant que M. Vallery a constaté que le charançon peut, au bout de 6 jours d'immersion, revenir de lui-même à la vie;

Que l'eau s'évapore très-rapidement dans les grandes chaleurs, et qu'il serait peu sage de faire dépendre le succès d'une opération importante, du plus ou moins de soin qu'y apporterait celui qui sera préposé pour y veiller;

Considérant que l'huile a le double avantage de ne point s'évaporer et d'être une cause de mort infaillible pour tous les insectes dont elle bouche immédiatement et à tout jamais les organes respiratoires;

Propose de remplacer l'eau des godets isolants par de l'huile;

Considérant, en outre, que la manipulation du blé soulèvera indubitablement beaucoup de poussière, et que si cette poussière se déposait à la surface de l'huile, elle pourrait y former une croûte, capable de porter le charançon, la Commission propose de construire les godets à recouvrement, ainsi qu'il est indiqué *Fig.* 6.

Il est bien entendu que la partie A B C sera agraffée, afin que l'enlèvement des charançons qui auront péri

Digitized by Google

dans les godets, et le nétoiement de ceux-ci puisse facilement s'effectuer.

Il est bien entendu encore, que le recouvrement sera assez éloigné du godet pour que le charançon ne puisse pas passer de l'un à l'autre, et qu'ils seront toutefois assez rapprochés pour que les souris ne puissent pas aller boire l'huile.

Ces godets, coulés en fonte, seraient à la fois peu chers et solides; complètement imperméables, ils ne deviendraient la cause d'aucune espèce de saleté.

Expérience à faire.

La Commission (malgré la présomption qui naît du soin avec lequel le charançon s'enfonce dans le blé pour se dérober à la lumière qui le blesse) admettant provisoirement, avec M. Vallery, que cet insecte n'est pas de ceux qui ne volent que la nuit, fait observer qu'il serait utile de s'assurer, si, comme les punaises, qui ne volent pas non plus, le charançon n'aurait pas l'instinct de se laisser tomber du plancher sur les aliments qui lui sont nécessaires. M. Vallery a reconnu qu'il peut y marcher renversé.

Le peu de succès obtenu, malgré la variété des moyens qui ont été tentés pour se mettre à l'abri des charançons, doit rendre attentif aux moindres choses. A cet effet, la Commission pense qu'il serait utile de faire l'expérience suivante :

A B C D (*Fig.* 7) est une caisse reposant sur un plateau qu'elle joint assez bien pour qu'un charançon ne puisse pas y passer;

X est un vase rempli de blé parfaitement exempt de larves de charançon.

Ce vase repose dans un godet Y Z, dans le fond duquel il y a une couche d'huile destinée à l'isoler.

Digitized by Google

Il est évident que si l'on met des charançons entre le godet Y Z et la caisse, et si on place le tout dans les circonstances de température les plus favorables au développement de leurs divers appétits, il arrivera de trois choses l'une : ou les charançons se noieront dans le godet, ou ils mourront de faim entre le godet et la caisse, ou ils trouveront le moyen de passer dans le tas de blé.

Si ce dernier cas arrive, il faudra nécessairement aviser au moyen de mettre l'appareil de M. Vallery à l'abri de la chute des charançons; car il ne faut pas perdre de vue que les fenêtres de cet appareil sont garnies de toiles métalliques qui ont des mailles *assez larges pour que les charançons puissent les traverser.*

M. Vallery, qui était présent lorsque cette observation fut faite, en reconnût la justesse et dit : que si la crainte exprimée était plus tard justifiée, il isolerait le plancher de son magasin, au moyen de petits canaux remplis d'huile, qu'il placerait au pourtour des murs.

La Commission, ayant ultérieurement porté son attention sur ce moyen d'isolement, a pensé qu'il serait insuffisant, toutes les fois que des crevasses ou des gerçures se rencontreraient, soit dans les planchers, soit dans les murs au-dessus des canaux destinés à les isoler. Elle regarde donc comme indispensable (le cas de la chute du charançon arrivant) de couvrir l'appareil de M. Vallery d'un léger plancher, portant une feuille de zinc, garnie à son pourtour d'un petit canal d'isolement, disposé et recouvert ainsi qu'il est indiqué *Fig.* 8.

Si le charançon ne vole point, la fausse teigne et la cadelle, qui sont deux papillons, volent très-bien, et les moyens d'isolement dans les détails desquels nous venons d'entrer, sont complètement nuls à leur sujet.

Or, nous avons dit précédemment, que les enveloppes

Digitized by Google

extérieures et intérieures de l'appareil conservateur, étaient percées de fenêtres destinées à laisser passer l'air qui est aspiré par le ventilateur, et que ces fenêtres étaient garnies de toiles métalliques, A B, assez serrées pour retenir le blé, et assez larges pour permettre au charançon de s'échapper. Il n'y a pas de doute *que les teignes et les cadelles se porteront sur ces toiles métalliques, et qu'elles pondront à travers les mailles aussi facilement que si les toiles métalliques n'existaient pas.*

Les toiles métalliques du projet étant placées en prolongement de la surface intérieure des enveloppes, ainsi qu'on le voit en A B (*Fig.* 9), et ces enveloppes ayant une épaisseur suffisante, la Commission pense qu'il est nécessaire de placer sur leurs faces opposées de secondes toiles, C D, qui n'apporteront aucun obstacle à la circulation de l'air, et qui auront l'avantage de tenir les teignes à une distance assez grande du blé, pour qu'elles ne puissent pas le toucher.

Si les teignes, *forcées qu'elles seront de pondre,* déposent leurs œufs, soit sur les toiles métalliques, soit sur les bois au pourtour des fenêtres, ces œufs écloront indubitablement.

Ne pourra-t-il pas arriver, que les larves faibles et légères soient entraînées par l'aspiration du ventilateur et portées dans le blé? Tous ceux qui connaissent l'éducation du ver à soie, savent très-bien qu'il ne meurt pas, alors même qu'il ne trouve pas de nourriture immédiatement en sortant de l'œuf.

Il arrivera souvent (la facilité que l'on aura de ventiler le blé et de le faire sécher, étant le principal avantage que fait valoir M. Vallery) que les blés que l'on introduira dans l'appareil, seront plus ou moins humides. Or, les

Digitized by Google

toiles qu'emploie M. Vallery, étant en fil-de-fer, la Commission craint, que nonobstant l'enduit dont il les recouvre, ces toiles ne soient promptement oxidées. M. Vallery, à qui cette objection a été faite, a répondu que rien ne serait plus facile que d'employer des toiles en laiton. Mais, de cet emploi, ne naîtra-t-il pas cette autre crainte, que de l'action simultanée de l'humidité et de l'acide carbonique de l'air, il résultera des efflorescences qui communiqueront au blé leurs qualités délétères?

Conclusion.

Les détails dans lesquels la Commission est entrée, lui font regarder comme certain, *que si les expériences qui ont été faites avec le modèle de M. Vallery ont réussi, c'est particulièrement parce que ce modèle satisfait, par l'exiguité de ses dimensions, à l'une des principales conditions générales de conservation qu'elle a posées* (*la disposition du blé par petites masses qui permettent à l'air et au calorique de le traverser*).

Elle estime que l'appareil de douze pieds de diamètre que propose M. Vallery, n'aura pas d'aussi grands avantages qu'il le pense, parce qu'il arrivera de deux choses l'une, ou que le cylindre occulte de blé, qui conserve une immobilité relative, sera considérable, ou que l'excentricité deviendra si grande, que l'appareil exigera pour sa manœuvre bien plus de dynamies que M. Vallery par ses calculs n'en a trouvé.

Une série de petits cylindres, ou de grands cylindres subdivisés par cases que l'on ne remplira qu'à moitié, telles sont les seules dispositions qui permettront un *remuement complet*, sans que l'on ait à vaincre une trop grande excentricité; mais alors, l'appareil aura perdu sa simplicité,

Digitized by Google

il coûtera plus cher à établir et sera plus difficile à charger.

La Commission, pénétrée de l'importance de la question qui a été soumise à son examen, croit qu'il serait utile de communiquer ce rapport et celui de la Section de Pont-Audemer, à la Section d'agriculture de la Société centrale du département. Peut-être cette Section remarquera-t-elle dans ce rapport des erreurs que la commission n'y voit pas, et qu'il serait important de rectifier, peut-être aussi qu'il pourra jaillir de son sein d'utiles idées, dont l'art si important de conserver les grains pourra profiter.

La Commission ne terminera point son rapport sans déclarer que si M. Vallery a malheureusement bâti sur une illusion, il a montré dans les détails des connaissances positives, de l'esprit d'observation et une sagacité qui permettent d'espérer qu'il travaillera avec succès à remédier aux inconvénients qui sont ici signalés.

7 décembre 1836.

Le Rapporteur,

ROBILLARD.

La Commission informée que quelques-unes des personnes qui ont entendu la lecture de ce rapport, persistent à ne pas reconnaître l'immobilité relative qui existe pendant sa révolution, dans une partie du blé que contient l'appareil, va essayer de rendre cette immobilité sensible, pour tous ceux qui ne sont pas accoutumés à étudier et à combiner des mouvements sans le secours des sens.

Le dessin (*Fig.* 10), est la copie exacte de la coupe de l'appareil que M. Vallery a fait graver et annexer à la brochure qu'il a publiée, cette coupe indique les formes qu'affectent successivement les masses de blé qui sont renfermées dans les différentes cases de l'appareil.

Digitized by Google

On supposera, pour parler plus clairement aux yeux, que la case n° 1 a fait $\frac{1}{8}$ de révolution, et qu'elle est arrivée exactement dans la position n° 2.

Si on rapporte la ligne C D, (qui marque la surface du blé contenu dans la case n° 2) de *C'* en *D'* (case n° 1), on voit que pendant la révolution de $\frac{1}{8}$ de la circonférence, le prisme de blé *m* B *D'* s'est successivement écoulé, pour remplir le prisme A *m C'*, et que si le reste du blé A *m D'* K L *a changé de position* en tournant autour de l'axe, il n'a pas *remué* dans le sens que dans l'espèce il faut attacher à ce mot.

Maintenant si l'on suppose que la case n° 1 fait $\frac{1}{8}$ de révolution de plus, elle atteindra la position marquée n° 3. La surface du blé dans cette case deviendra E F, qui rapportée de *E'* en *F'* (case n° 1), fait voir que pendant ce second mouvement le prisme *i C' n E'* a été remblayé, au moyen du blé que contenait le prisme *D' n F'* K, tandis que le blé du solide A *m n F'* L n'a pas encore remué.

Continuant de la même manière, on montrera autant que les conséquences du mouvement peuvent l'être sur le papier, non-seulement *que tout le blé n'est pas complètement remué par l'effet d'une demi-révolution*, ainsi que l'assure M. Vallery, mais qu'alors même que l'on effectuait une révolution complète, ou tant de révolutions que l'on voudra (puisqu'elles sont toutes semblables), il existera dans chaque compartiment un prisme de blé *m n o p q r s t* qui ne sera jamais remué.

Si du mouvement que nous avons saccadé pour nous faire mieux comprendre, on passe par la pensée au mouvement de rotation continu que recevra l'appareil, on voit qu'il existera toujours dans chaque compartiment, un cylindre de blé à base curvilique, dont la surface, enveloppe peut-être considérée comme formée par les interventions

Digitized by Google

successives des plans suivant lesquels se dresse naturellement la surface du blé, dans toutes les positions que le compartiment peut prendre.

La forme et la grandeur de cette base, varieront comme la forme du compartiment et la quantité de blé qui y sera renfermée.

La Commission fera remarquer en terminant, qu'il faut bien se garder de développer une force centrifuge sensible, parce qu'il faudrait employer pour cela une grande puissance, dont les effets tendraient à tout détraquer, et qui poussée trop loin, colerait tout le blé contre l'enveloppe extérieure de la machine.

Si parmi les incrédules, il en est qui non contents de voir veuillent encore toucher, la Commission indiquera cette expérience.

Si dans l'espace X qui est haché, on place un cylindre rempli de blé coloré, et si on retire ce cylindre, en forçant (au moyen d'une espèce de piston) le blé coloré à se déposer dans le lieu que le cylindre occupait, le blé coloré ne se mêlera jamais à celui qui ne l'est pas, quel que soit le nombre de révolutions que l'on fasse faire à la machine.

Si au contraire on dépose, avec les mêmes précautions, du blé teint d'une autre couleur, en quelque point X' X'' X''' du reste du compartiment, le mélange commencera à s'effectuer dès le premier tour.

Les idées les plus simples ne se présentent pas toujours les premières : si M. Vallery veut remplacer l'extrémité d'un des compartiments de son modèle par une glace, et s'il veut suivre attentivement la masse X de blé pendant le mouvement, il verra que les grains qui la composent ne remuent point.

Dans tout ce qui précède, il est fait abstraction des conséquences du frottement des grains de blé les uns sur les

Digitized by Google

autres. C'est chose qui doit être donnée par l'expérience, et qui devra conduire à faire quelques modifications dans la pratique.

12 février 1837.

ROBILLARD.

Approuvé par la Section centrale d'Agriculture et d'Industrie, dans sa séance du 14 février 1837.

LE SECRÉTAIRE,

J. H. Cheverraux.

NOTE ADDITIONNELLE.

Si l'on remplace le cylindre inerte de blé, qui est marqué X (*Fig.* 10), par un cylindre en tôle que l'on aura percé comme une écumoire, il en résultera non-seulement que la masse de blé à conserver sera purgée de la partie qui serait devenue un foyer de fermentation et un lieu de refuge pour les insectes, mais encore que l'air ambiant, porté au centre de cette masse, empêchera qu'elle soit autant sollicitée à fermenter.

Si l'on juge que la capacité du cylindre en tôle, que j'appellerai correcteur, est trop grande pour qu'il soit convenable de la laisser sans emploi, on pourra traiter cette capacité comme le compartiment lui-même, et y renfermer une seconde masse de blé qui sera aussi complètement remuée et ventilée que la première. La *Fig.* 11 représente cette disposition.

La marche naturelle que nous suivons pour les corrections successives du vice radical dont chacun des compartiments de l'appareil Vallery est affecté, montre clairement que la division interne qu'il a adoptée, n'est qu'une complication grevée d'inconvénients qui lui sont particuliers.

Et, en effet, il arrivera presque toujours que l'on n'aura pas besoin de vider à la fois tout un grenier mobile; et

Digitized by Google

bien de deux choses l'une, ou l'on retirera des quantités égales de blé de tous les compartiments, ou l'on videra, en tout ou partie, deux cases opposées. Dans le premier cas, la résistance à vaincre sera augmentée; dans le second, elle aura perdu son uniformité.

Si, revenant du composé à ce qu'il y a de plus simple, on supprime toutes les cloisons que M. Vallery a disposées en rayonnant, il arrivera que le blé contenu dans le cylindre sera rigoureusement remué, si l'on ne charge ce cylindre que jusqu'à la surface extérieure de l'axe creux qui sert de tronc au système ventilatoire, et que la résistance à vaincre, à quantité égale de blé, sera d'autant plus petite que le rayon extérieur de l'axe creux sera plus grand.

Il suit de là, que si au lieu de diviser le grenier mobile par des cloisons disposées en rayonnant, on le divise au moyen de cloisons concentriques (*Fig.* 12), on aura une suite de capacités annulaires, dans lesquelles on pourra renfermer d'autant plus de blé et dont le remuement complet sera d'autant plus facile, que les cloisons seront plus rapprochées l'une de l'autre.

Il est bien entendu que chaque capacité annulaire ne sera remplie que jusqu'au plan tangent, qui serait mené à la plus petite des surfaces cylindriques qui lui servent de limites, et que ces surfaces cylindriques seront percées comme des cribles, afin que la ventilation puisse s'effectuer.

Cette disposition, qui diffère tout à fait de celle de M. Vallery, nous paraît avoir sur elle les avantages suivants :

1° *Si le grenier est entretenu plein*, il contiendra plus de blé que le grenier Vallery, sera plus facile à tourner, et tout le blé y sera complètement remué et uniformément ventilée;

Digitized by Google

2° *Si le grenier est entamé*, non-seulement la résistance ne cessera pas d'être uniforme, mais elle ira continuellement en diminuant, tandis qu'elle va en augmentant dans l'appareil Vallery.

Nous n'entrerons point dans les détails de construction, nous dirons seulement qu'ils seraient faciles, si, sur des armatures en fonte que l'on coulerait en grand pour diminuer le prix relatif des façons, on pliait des feuilles de tôle forte que l'on aurait préalablement percée à la mécanique.

Le seul avantage qu'ait la disposition Vallery, consiste dans la plus grande facilité qu'elle offre pour charger la machine; mais si l'on fait attention qu'un semblable grenier n'est pas destiné à renfermer le blé qui doit être mangé dans un court délai, on reconnaîtra bientôt que la plus grande facilité d'un remplissage, fait une fois pour long-temps, disparaît devant la plus grande facilité d'une manœuvre qu'il faut répéter tous les jours.

Si, dans les abouts des capacités annulaires, on pratique de petites fenêtres fermées par des toiles métalliques assez claires pour que les charançons puissent y passer, et si, au moyen de ressorts ou de petits verroux, on fixe devant ces fenêtres des petites boîtes entièrement remplies de blé, *tous les charançons*, (s'ils fuient réellement le mouvement) *se réfugieront dans ces boîtes*, puisque le blé n'y remuera point.

Maintenant, si (ce qui n'est pas difficile à faire) les boîtes sont disposés de telle sorte, que l'on puisse les fermer instantanément, au moyen de petites portes en tôle disposées à coulisse, il est évident que l'on pourra, à chaque fois, mettre la main sur tous les charançons qui auront cherché à fuir de l'appareil pendant la manœuvre.

27 avril 1837.

ROBILLARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 1.

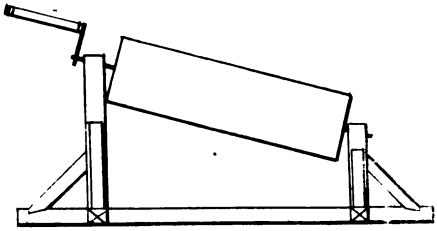

Fig. 2.

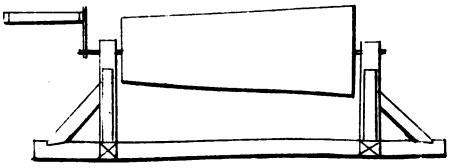

Lith. d'Ancelle fils. Rouen.

Digitized by Google

Fig. 3.

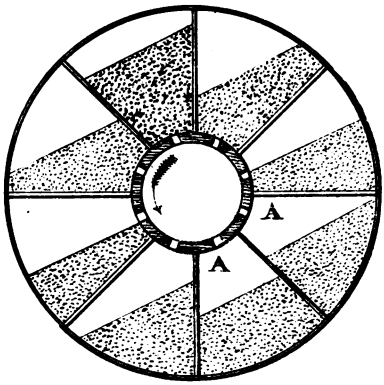

Fig. 4.

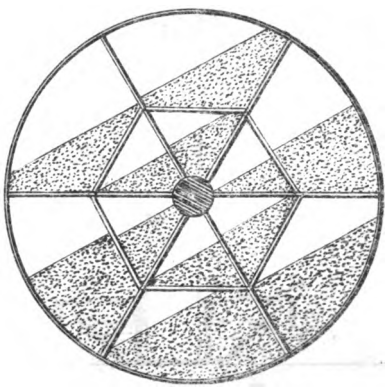

Lith. d'Arcelle fils. Rouen.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 5.

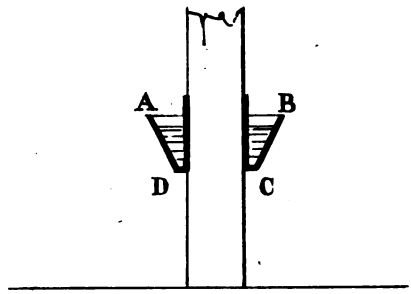

Fig. 6.

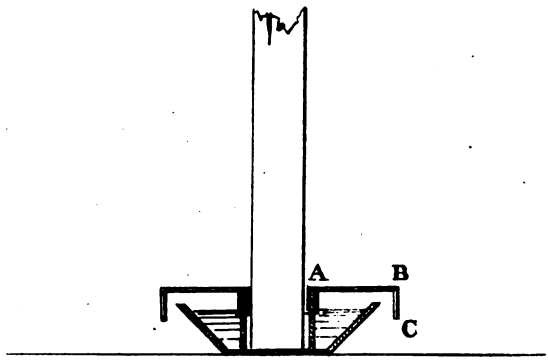

Lith. d'Arnoldi pl. Bayeux.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 7.

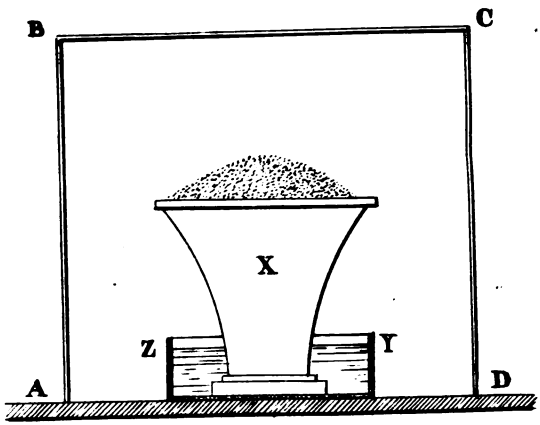

Fig. 8.

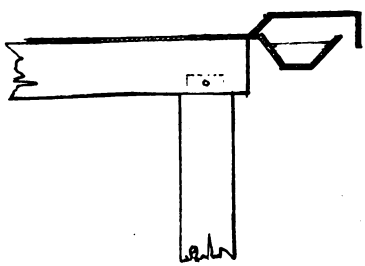

Lith. d'Ancelle fils Bureau

Digitized by Google

Pages 193-195.

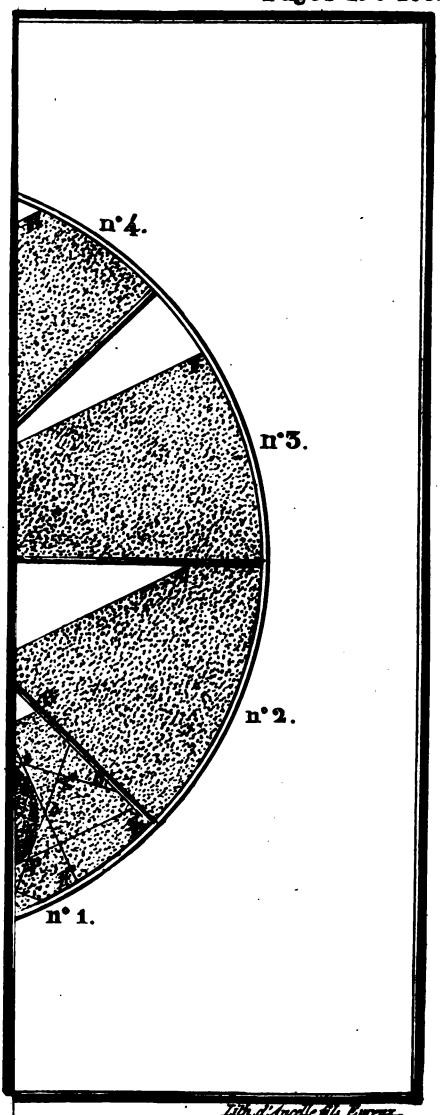

Digitized by Google

Digitized by Google

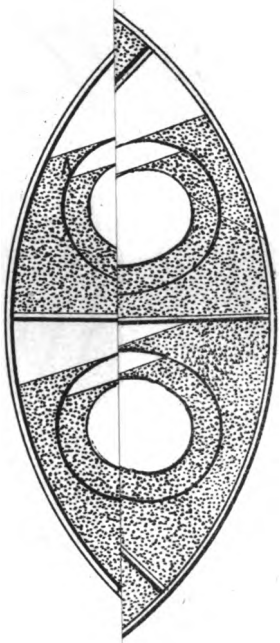

Digitized by Google

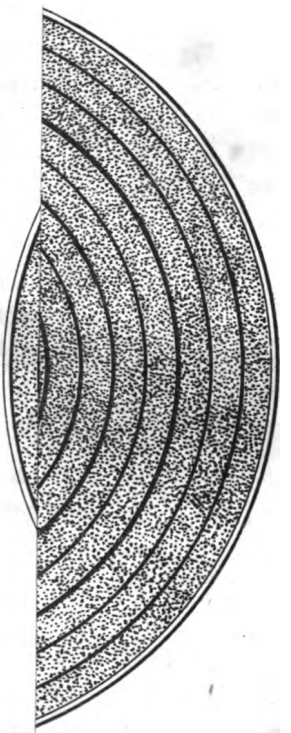

Lith. de Lacaille fils Rouen.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME *du Cours de Médecine-vétérinaire dans une Institution agricole, par* M. LAUTOUR, *médecin-vétérinaire, à Abou-Zabel.*

ÉLÉMENTS D'ANATOMIE.

1° Description des os;

2° Considérations générales sur le système musculaire et description des muscles destinés à l'exercice des grands mouvements;

3° Description et rapports des principaux viscères, tels que le foie, l'estomac, l'intestin, la rate, le poumon, le cœur et le cerveau;

4° Description particulière du système générateur et de l'appareil digestif des ruminants;

5° Considérations générales sur les systèmes nerveux, vasculaire et cutané.

ÉLÉMENTS DE PHYSIOLOGIE.

1° Etudes des principales fonctions, telles que la respiration, la digestion, la circulation, etc.;

2° Description toute spéciale des phenomènes de la rumination et de la fonction reproductive, surtout en ce qui concerne l'accouchement des femelles de nos grands animaux domestiques, leur avortement et l'opération du délivre.

EXTÉRIEUR DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

1° Description de toutes les parties extérieures des animaux domestiques, en prenant le cheval pour type; indiquant les beautés, les défectuosités et les diverses

Digitized by Google

maladies dont chacune de ces mêmes parties est susceptible;

2° Étude de l'âge;

3° —— des signalements et des races;

4° —— des allures.

HYGIÈNE.

1° Division des corps, leurs différences; — influences auxquelles les corps organisés sont soumis; — modifications opérées par le chaud, le froid et le régime; — influence de l'habitude;

2° Généralités sur les aliments et les boissons; — avantages qui résultent d'un régime varié; — inconvéniens qui proviennent du contraire;

3° Du vert; — indication du vert; — effets ordinaires du vert; — époques du vert; — diverses méthodes de donner le vert : préférence à accorder à l'une ou à l'autre de ces méthodes; — règles générales qui doivent être suivies dans l'administration du vert; — plantes nuisibles; — état et qualités des herbes à donner au cheval;

4° Régime du cheval nourri au sec; — foin de première qualité; — plantes qui entrent dans la composition du foin de première qualité; — foin de troisième qualité, ou mauvais foin; altération et falsification des fourrages; — prairies artificielles;

5° Caractères de la bonne avoine; — avoine médiocre; — avoine mauvaise; — mélanges et falsification de l'avoine;

6° Du son considéré comme aliment; — de l'orge; — du maïs;

7° Modifications à apporter dans le régime; — subs-

Digitized by Google

tances à donner à la place de l'avoine, de la paille et du foin ;

8° Considérations générales pour compléter l'histoire du régime ;

9° Nécessité du pansement de la main ; — instruments propres au pansement de la main ; — pansement de la main ;

10° Soins particuliers qu'exigent les bêtes bovines et ovines ;

11° Construction des écuries, étables et bergeries ; — propreté des habitations.

ÉCONOMIE DU BÉTAIL.

1° Évaluation et multiplication des produits, tels que beurre, fromage, laitage, laines, etc. ;

2° Amélioration des diverses races d'animaux domestiques ; — croisements ; — haras ;

3° Expériences d'économie du bétail ; — art d'engraisser ;

4° Énumération de tous les produits que l'on peut tirer des animaux domestiques après leur mort, etc. ;

ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE.

Ce cours sera bref et résumé en simples indications pour les maladies rares, ou pour celles que nécessitent des connaissances profondes, soit en médecine ou en chirurgie ; mais il deviendra l'objet d'une étude particulière lorsqu'il s'agira d'affections bénignes. Les animaux malades dans l'établissement, seront soignés et pansés à tour de rôle par les élèves, à qui on fera pratiquer la saignée, passer des setons, administrer des breuvages, donner des lavements, bouchonner, etc. ; en un mot, ils joindront la

Digitized by Google

théorie à une pratique active, en tout ce qui formera la base du traitement prescrit par le professeur.

Chaque animal malade et traité dans la ferme, sera donc le sujet d'une instruction clinique très-utile pour les élèves. En cas de mort, l'ouverture sera faite publiquement aux heures qui ne troublent point les autres devoirs. Le professeur rappellera sur le cadavre même l'histoire résumée de la maladie, et établira les rapports des symptômes observés durant la vie, avec les lésions trouvés aprés la mort.

Il y aura des consultations gratuites pour l'instruction des élèves.

VACCINE.

Le Comité central de Vaccine, séant à Evreux, voyant avec regret le retard que MM. les vaccinateurs, domiciliés dans le département, mettent à lui faire parvenir les tableaux des vaccinations qu'ils ont faites en 1836 et les rapports qu'ils sont invités à y joindre sur les cas de petite vérole dont ils auraient eu connaissance, les prie instamment d'adresser ces divers renseignements à M. le préfet ou à MM les sous-préfets de leurs arrondissements respectifs, pour qu'ils puissent parvenir, *avant le* 1^er^ *juillet prochain, à* M. L.-H. DELARUE, Secrétaire du Comité, à qui ils peuvent aussi les envoyer directement, par des occasions gratuites et sûres, si elles doivent être plus promptes et s'il leur est plus commode d'en profiter.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES;

Littérature et Beaux-Arts;

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

JURISPRUDENCE.

Vices rédhibitoires; — Compétence; — Solution intéressant les cultivateurs.

Le marchand de chevaux, assigné devant le tribunal de commerce, en résolution de la vente d'un cheval, pour cause de vice *rédhibitoire* peut-il y appeler en garantie son vendeur non marchand?

On s'étonnera, sans doute, de rencontrer dans un Recueil consacré à l'agriculture, aux sciences et aux lettres, un article de droit et de jurisprudence, qui contrastera singulièrement, par sa froide impression, avec les brillantes inspirations de la poésie.

Cependant, l'un et l'autre a son mérite et son utilité réelle; et si la Société de l'Eure, dans la séance générale du 16 mars, a chargé l'un de ses Membres d'élucider l'état de la jurisprudence sur cette question, à l'occasion d'un arrêt rendu par la Cour de Paris, c'est qu'elle a reconnu que tout ce qui peut intéresser les cultivateurs, devait leur être révélé avec empressement.

Depuis long-temps, la jurisprudence est controversée sur le caractère des vices rédhibitoires, c'est-à-dire des

Digitized by Google

défauts cachés, et sur la durée de l'action qui en résulte. Nos lois nouvelles, en maintenant sur ce point et sur beaucoup d'autres, les anciens usages locaux si variés et si différents, ont donné naissance à une source d'innombrables contestations par le mélange de législations incohérentes.

Mais souvent les vices rédhibitoires n'ont été qu'un vain prétexte, pour certains marchands, de spéculer sur la crédulité et sur l'inexpérience de nos paisibles cultivateurs. C'est ainsi, qu'après avoir acheté de ceux-ci, dans une foire ou ailleurs, des chevaux ou des bestiaux quelconques, ils les conduisent à Paris, où ils en font une revente souvent *simulée*, afin de se faire assigner devant le tribunal de commerce de la Seine, pour de prétendus défauts cachés dans la chose vendue et d'y appeler ensuite les vendeurs originaires *non marchands*, qui, presque toujours, préféreront faire des sacrifices plutôt que d'abandonner leurs affaires et de s'exposer aux conséquences si périlleuses des procès. D'ailleurs, la jurisprudence du tribunal de commerce de Paris favorisait le trafic honteux de ces courtiers marchands, en décidant constamment que le vendeur, marchand ou non, étant tenu à la garantie de la chose vendue, devait nécessairement subir la juridiction devant laquelle était portée l'action primitive. C'est ce qui avait été décidé encore tout récemment dans une affaire entre M. Hervieu, propriétaire, à Combon (Eure), à l'occasion d'un cheval qu'il avait vendu à la foire du Neubourg, le 10 mars 1836, au sieur Legeay, marchand, de son pays : celui-ci le revendit à un sieur Rivière, marchand à Paris, qui l'emmena et le revendit lui-même à un nommé Breton, marchand à Montrouge. Breton prétend que le cheval est atteint d'un vice rédhibitoire connu sous le nom de *sifflage* ou *cornage*. Il

Digitized by Google

demande la résolution de la vente au sieur Rivière, qui s'empresse de *reconnaître* le vice allégué ; on voulait attirer évidemment M. Hervieu à Paris, et Rivière l'assigna pour lui porter garantie : M. Hervieu résiste ; il soutient :

1° Que le tribunal est incompétent à son égard, et qu'il doit être renvoyé devant les juges *civils* de son pays ;

2° Qu'il n'a point contracté avec Rivière, mais avec Legeay, conformément aux réglements et usages de son pays, qui ne reconnaissent pas le *sifflage* comme vice rédhibitoire.

La prétention de M. Hervieu est rejetée par le tribunal de commerce, qui décide, qu'aux termes de l'article 181 du Code de Procédure civile, *l'appelé* en garantie est tenu de procéder devant le tribunal, saisi de la demande principale ; au fond, le jugement condamna M. Hervieu à garantir Rivière des condamnations prononcées contre lui au profit de Breton.

M. Hervieu a appelé de ce jugement devant la Cour de Paris, qui a rendu l'arrêt suivant, le 7 mars 1837 :

« Considérant que la vente faite par Hervieu, propriétaire, ne constituant pas un acte de commerce, » toutes les actions auxquelles ce marché peut donner » lieu contre lui, doivent être portées devant la juridiction ordinaire ; que la disposition de l'article 181 du » Code de Procédure civile ne saurait déroger au principe, » qui veut que *nul ne soit distrait de ses juges naturels*, ni à cette règle posée dans l'article 424 du » même Code, d'après laquelle les tribunaux de commerce » doivent prononcer d'office le renvoi, lorsque l'incompétence existe à *raison de la matière*,

» A mis et met le jugement du 12 août 1836 *au néant*

Digitized by Google

» *comme nul* et incompétemment rendu, renvoie la » cause et les parties devant les juges qui doivent en » connaître, condamne Rivière aux frais de première » instance et d'appel envers Hervieu. »

Cet arrêt est conforme à un autre rendu par la même Cour, le 14 juillet 1825 : il consacre les vrais principes qui ont passé de l'ordonnance de 1673 dans le Code de Commerce.

En effet, pour caractériser la nature de l'action soumise au tribunal de commerce de Paris, il faut examiner le caractère de l'opération qui a donné lieu à cette action.

Or, quelle était la nature du contrat de vente intervenu entre *Hervieu*, propriétaire, et Legeay, marchand de chevaux? C'était évidemment une opération *purement civile* de la part de Hervieu, *propriétaire*, et une opération commerciale de la part de Legeay et de Rivière, parce qu'eux *achetaient* pour *revendre* et qu'ils faisaient là un acte de commerce.

Si donc Hervieu n'a fait qu'un *acte civil*, en vendant à Legeay, il est évident que si celui-ci l'eût poursuivi devant les tribunaux de son chef, par action principale, il n'aurait pu le traduire que devant le tribunal civil de son domicile; c'est-là qu'étaient ses juges naturels.

Maintenant, la nature du contrat primitif : la vente originaire a-t-elle pu changer de caractère par la revente *commerciale* faite par Legeay à Rivière et par celui-ci à Breton? Non certainement, car la nature du premier contrat était indélébile, il ne pouvait pas devenir contrat commercial *entre* les mêmes parties par des faits de commerce *postérieurs* et *étrangers* au premier *acte*, comme aux premiers *contractants*.

Sans doute, entre Breton et Rivière, l'action était commerciale; mais, de même, le *lien* de commerce n'a com-

Digitized by Google

mencé que par la revente faite par l'acquéreur marchand, de même, il se dissout et perd son caractère quand les effets en doivent réagir sur le vendeur primitif et sur des faits civils antérieurs.

C'est en vain que le tribunal de commerce de Paris fondait son jugement sur l'article 181 du Code de Procédure, parce que le principe *actor sequitur forum rei* ne s'applique qu'à la compétence à *raison de la personne*, mais jamais à la compétence à *raison de la matière*. Ainsi, par exemple, Legeay, marchand, eût pu être traduit à Paris, quoique habitant le département de l'Eure (si d'ailleurs on n'avait rien fait de collusoire pour l'attirer à Paris), parce qu'il avait fait un acte de commerce en *achetant* et *revendant*, et qu'il est justiciable de la juridiction commerciale; mais, dans le cas où il s'agit d'un fait civil, les articles 170 et 427 enjoignent aux juges de renvoyer devant les tribunaux compétents, parce que c'est-là une mesure d'intérêt public concernant l'ordre des juridictions.

Puisse donc l'arrêt de Paris apporter un terme à la variabilité de la jurisprudence des tribunaux consulaires et assurer ainsi la foi due aux transactions commerciales?

PICARD, *avoué*.

ROSE ET DOULEUR.

Elle était odorante et belle
La rose qu'un matin Anna,
Anna fraîche et pure comme elle,
Pour la blanche Alix me donna!

Digitized by Google

Mais l'orage dans les parterres
Venait de courber bien des fleurs;
« De ton sein, par gouttes légères,
» L'eau descendait comme des pleurs!

» Plus, autour de ton auréole,
» Brillaient les feux du diamant;
» Plus tes feuilles dans leur corolle
» Se repliaient languissamment!

» Tu semblais, pauvre fleur brisée,
» Pleurer ainsi tes frais boutons,
» Ton buisson natal, ta rosée
» Et l'azur de tes papillons! »

Des mains d'Anna ma main rapide
Prit la rose qui se penchait,
La rose encore trop humide
Pour orner un riant bouquet.

Je secouai de ses pétales
Les gouttes d'eau qui çà et là
Scintillaient comme autant d'opales,
Mais hélas elle chancella!...

Ma secousse lui fut mortelle...
Loin de sa tige, en un moment,
Je vis la rose, encore belle,
A mes pieds rouler tristement!...

« N'est-ce pas, dis-je, le symbole
» De quelques hommes sans pitié,
» Brisant souvent d'une parole
» Un noble cœur humilié !

Digitized by Google

» Comme une fleur, plus d'une femme
» Laisse pencher son front rêveur;
» Alors son âme ne réclame
» Qu'un souris, un mot doux au cœur!

» Oh! que de bonheur autour d'elle
» Elle eût jetté sur son chemin! . . .
» Mais, hélas! une âme cruelle
» Vient la flétrir à son matin! . . .

» Cette rose que j'ai brisée
» Eût redressé son front joyeux,
» Et, sur le sein d'Alix posée,
» Long-temps elle eût charmé ses yeux!

» Celui qui dans l'âme sait lire
» Peut effacer bien des douleurs! . . .
» Qu'il est doux de voir un sourire
» S'épanouir après des pleurs! »

A. D.

LA TÊTE DE MORT.

GUERZ[1] BRETON.

Ecoutez!... c'est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir!
C'était en février, triste mois!... sur la terre
Le ciel semble suspendre un crêpe funéraire!

[1] Les *guerz*, en Bretagne, étaient des chants populaires destinés, comme les ballades et les complaintes, à perpétuer les traditions mystérieuses et le souvenir des anciens événements.

Digitized by Google

Avec le jour, allait finir le carnaval,
Trois enfants de Morlaix, fous... d'un pas inégal,
Couraient, pesants de vin, de taverne en taverne!...
L'un, à la voix profonde, au teint pâle, à l'œil terne,
S'écrie : « Amis, la nuit devient noire, et demain
» Plus d'orgie à Morlaix! plus de chants, ni de vin!...
» Cachons nos traits encor sous des formes fantasques!...
» Les cendres à demain!... mais aujourd'hui des masques! »

Ce récit est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir!

Il dit... sa bouche écume et tout son corps chancelle,
Et le vin à longs flots dans les coupes ruisselle!
Soudain ses compagnons, sous d'affreuses peaux d'ours,
S'élancent, rugissants, au sein des carrefours!...
Lui, s'en va, le profane, au fond du reliquaire,
Fouille les ossements!... dans l'humaine poussière
S'agenouille, et saisit une tête de mort!...
Et dans l'horrible crâne il glisse avec effort
Sa tête qui brûlait!... il fixe à chaque orbite
Des feux étincellants qu'un vent du nord excite!

Ce récit est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir!

Puis, ce vivant fantôme, emporté par la ville,
Partout sema l'effroi dans la cité tranquille!
Epouvantés soudain et jetant de grands cris,
Les enfants de s'enfuir!... les hommes aguerris,
Se détournaient, le sang arrêté dans leurs veines!
Les femmes, à Jésus, promettaient des neuvaines!...
Et Lui (le croira-t-on), il blasphéma le Ciel,
Appelant tous les saints et hurlant un noël!...

Digitized by Google

Puis, au Seigneur béni, dit : « Christ, veux-tu la guerre,
» Toi, Christ, et moi ! » Soudain retentit le tonnerre !...

Ce récit est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir !

Le malheureux revint, après l'indigne fête,
Au charnier ; quand du crâne il dégagea sa tête,
Quand le crâne roula parmi les ossements,
Il rit, l'impie ! il rit... « Demain, viens, je t'attends !
» Viens souper avec moi, (lui dit-il) pense à l'heure ! »
A ces mots, il regagne à pas lents sa demeure.
Il veut fermer les yeux, en vain... Sous le remord,
Comme sous un vautour, il s'agite et se tord !...
L'insensé !... voyez-le tout bas prier... et rire !...
Ah ! quand luira le jour pour calmer son délire !

Ce récit est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir !

Le jour vint !... Il alla respirer plus à l'aise
Au champ, qu'un pur soleil dorait ! Sur la falaise
Penché nonchalemment, il contempla les flots ;
Mais au champ, sur les monts, son cœur fut sans repos !
Et quand l'ombre, le soir, s'allongea dans la plaine,
Il revint au logis, pensif et l'âme en peine !...
La flamme pétillait !... chacun pour le soupé
Près de l'antique table, en cercle, était groupé !...
Lui, s'avançait.... Soudain la porte repoussée
S'ouvre avec bruit !... d'horreur la famille est glacée !..

Ce récit est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir !

C'est la tête de mort, que soutient son squelette !
C'est la tête de mort !... Elle vient et s'arrête

Digitized by Google

Devant l'impie ! et lui, tombe en jetant un cri;
Heureux, dans le néant, s'il trouvait un abri !...
Et la tête de mort, sur son corps froid penchée,
Rit... comme la harpie à sa proie attachée !...
On dirait qu'elle vit, la tête !... et le pécheur
Semble mort !... A genoux, muette de terreur,
La famille invoquait et Jésus et Marie,
Quand la tête de mort se relève et s'écrie :

(Ce récit est un guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir !)

« Malheur à toi ! tu vins troubler ma paix profonde,
» Tu vins me rendre encore aux crimes de ce monde !...
» Malheur à toi !... le feu consumera ta chair,
» Le feu qui nuit et jour me brûle dans l'enfer !
» Malheur à ton vieux père, à ta mère dont l'âme
» Se damna, quand tu vis le jour, ô fils infâme !... »
Deux soleils avaient lui, quand la chaumière en deuil
Fit au peuple, en stupeur, voir un triple cercueil !...
Là dormaient et le père et le fils et la mère !...
Et nul pour eux au Ciel n'envoya de prière !...

Vous avez ouï le guerz de Bretagne, et si noir
Qu'à son seul souvenir je me sens émouvoir !

A. B.

Digitized by Google

Situation des Caisses d'Epargnes de l'Eure,

AU 31 DÉCEMBRE 1835 ET AU 31 DÉCEMBRE 1836.

VILLES où sont établies les caisses d'épargnes.	DATE de l'ouverture de chaque caisse.	NOMBRE de livrets		SOMMES restant dues aux déposants		DIFFÉRENCE en plus.	
		au 31 décembre 1835.	au 31 décembre 1836.	au 31 decembre 1835.	au 31 décembre 1836.	Livrets.	Dépôts
Louviers	14 sept. 1834.	103	188	42,007 28	97,160 81	85	55,153 53
Evreux	1er février 1835.	192	403	61,233 »	153,028 81	211	91,795 81
Pont-Audemer. . .	3 mai 1835.	38	60	11,466 55	19,829 »	22	8,362 45
Andelys	7 juin 1835.	143	194	32,835 27	88,396 28	51	55,561 01
Gisors.	23 août 1835.	76	154	26,817 13	86,627 46	78	59,810 33
		552	999	174,359 23	545,042 36	447	270,683 13

Les avantages des caisses d'épargnes sont désormais appréciés; l'état comparatif de leur situation au 31 décembre 1836, annonce une prospérité croissante.

Le conseil général, à qui il a été rendu compte de leur succès, a voté, pour l'exercice 1837, une somme de 1,500 francs, destinée à encourager la création de nouvelles caisses et récompenser celles qui étendraient leur organisation dans les campagnes.

Digitized by Google

PRIX PROPOSÉS

1° Par la Société royale et centrale d'Agriculture,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1838,

1° Pour la découverte d'un moyen simple, peu dispendieux et à la portée des petits cultivateurs, de préserver le froment, soit en gerbes, soit en grains, de l'attaque de la *teigne* ou *alucite* des blés.

Un prix de. . . . . 1,000 francs.

2° Pour la découverte d'un moyen réunissant les mêmes conditions, à l'effet d'arrêter les ravages de l'insecte dans le grain déjà attaqué.

Un second prix de. . . . . 500 francs.

3° Pour de bonnes observations sur l'histoire naturelle de l'*alucite* et des autres insectes qui attaquent les céréales.

PRIX : des médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture.

4° Pour le dessèchement des terres argileuses et humides, au moyen de puisards ou boit-tout artificiels, de sondages et de coulisses ou rigoles souterraines.

Premier prix . . . . . 2,000 francs.
Deuxième prix. 1,000
Premier accessit : la collection des mémoires de la Société, avec la grande médaille d'or.
Deuxième accessit : la médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres, avec un exemplaire de son *Théâtre d'agriculture*.

NOTA. L'étendue des terrains desséchés ne pourra être moindre de

Digitized by Google

50 hectares pour donner des droits au premier prix, et de 25 hectares pour le second.

La topographie, la nature ou la constitution physique, et la manière d'être du terrain desséché, ainsi que les moyens et les travaux d'exécution, devront être décrits avec soin par les concurrents; ils y joindront un état exact et détaillé de toutes les dépenses, de quelque genre qu'elles soient, en fouilles, terrasses, sondages ou percements, fossés ouverts ou coulisses, en pierres, bois, gazon, etc.

De plus, les coupes ou profils, et le nivellement des terrains, levés, dressés et dessinés à l'échelle métrique, seront joints au mémoire, avec une légende ou description indicative de tous les détails.

Les concurrents devront faire connaître, en outre, 1° l'état des récoltes obtenues pendant les cinq dernières années antérieures au dessèchement pratiqué par la méthode proposée; 2° leurs produits annuels depuis l'époque du dessèchement.

Indépendamment de ces prix, la Société décernera des médailles d'or ou d'argent, ou des ouvrages d'agriculture,

1° A ceux qui lui adresseront des mémoires sur l'existence et la direction des *puisards*, *puits perdus*, *gouffres*, *boit-tout naturels*, sur la manière dont ils absorbent les eaux pluviales ou celles des fontes de neige, et sur leurs effets relativement au dessèchement des terres sujètes à être inondées par ces eaux : on devra donner, avec la topographie du pays, la description détaillée du pays, indiquant sa nature et ses accidents, la forme et la profondeur des gouffres, la disposition de leurs issues, et le cours souterrain des eaux vers les grandes rivières ou les fleuves des environs;

2° A ceux qui pratiqueraient des puisards ou boit-tout artificiels, à l'instar des puisards, gouffres ou boit-tout naturels, ils devront faire connaître leurs opérations, les dépenses qu'elles ont exigées; indiquer la nature du terrain, l'épaisseur des couches traversées, et généralement toutes les circonstances propres à faire apprécier l'importance de leurs travaux; enfin, faire certifier les effets obtenus par les Sociétés d'Agriculture du département et les autorités locales.

POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1848.

5° **Pour la propagation des bonnes espèces d'arbres à fruit, par la voie du semis.**

Premier prix : 1,000 francs.

Digitized by Google

Deuxième prix : grande médaille d'or.

Troisième prix : médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

NOTA. Il sera, en outre, décerné, en 1839, une *médaille d'or* et une *médaille d'argent* aux deux concurrents dont les semis présenteront, à cette époque, les produits les plus satisfaisants.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

Les mémoires, dessins, machines et produits présentés aux différents concours, et les procès-verbaux ou attestations authentiques, soit des autorités locales, soit des Sociétés d'Agriculture départementales ou d'arrondissement, constatant les faits énoncés, devront être envoyés à la Société, sous le couvert de M. le ministre du commerce, ou *francs de port*, avant le 1er janvier des années respectives pour lesquelles les prix sont annoncés.

Les concurrents ne se feront pas connaître (à moins que la nature du concours ou d'autres circonstances ne leur permettent pas de garder l'anonyme); ils y mettront seulement une sentence ou une devise à leur mémoire, ou bien ils attacheront un billet cacheté qui renfermera leur nom et leur adresse : ce billet ne sera ouvert que dans les cas où le concurrent aurait remporté le prix ou obtenu un encouragement.

La Société se réserve expressément la faculté de conserver et d'employer, soit en totalité, soit en partie, les mémoires, plans et dessins qui auront été envoyés aux divers concours : elle déclare qu'elle considérera l'acceptation par les concurrents, du prix ou encouragement qui leur aura été décerné, comme un consentement formel de leur part à ce que la propriété de la machine ou de l'invention couronnée devienne publique, et comme une renonciation

Digitized by Google

expresse de l'auteur à faire usage d'un brevet d'invention ou d'importation.

2° Par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale,

POUR ÊTRE DECERNÉS EN 1838,

1° Pour le perfectionnement de la construction des fourneaux.

Elle propose :

1° Un prix de la valeur de *trois mille francs* à l'auteur du mémoire qui aura amené à un haut degré de perfection la construction des fourneaux propres à l'oxydation des métaux;

2° Un semblable prix de *trois mille francs* au concurrent qui aura enseigné les moyens de parfaitement établir les fourneaux destinés à la fonte des métaux et à la réduction des oxydes métalliques.

La Société d'Encouragement, désirant hâter et faciliter, le plus possible, la solution de ces questions, si importantes pour les progrès de notre industrie manufacturière, a, de plus, pensé qu'un puissant moyen d'arriver à ce but serait d'obtenir, des fabricants qui ne voudraient pas concourir pour ces prix, le tableau exact des dimensions, de la dépense en combustible et des effets des différents fourneaux construits dans leurs ateliers; elle a, en conséquence, décidé qu'il serait accordé, indépendamment des prix dont il est question, des médailles d'encouragement aux fabricants qui lui auront fait connaître les résultats les mieux constatés, les plus complets et les plus avantageux.

Les mémoires envoyés au concours devront parvenir au secrétariat de la Société, avant le 31 décembre 1837.

Digitized by Google

Les prix seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance générale du deuxième semestre de l'année 1838.

2° Pour des moyens de prévenir ou de faire cesser les effets de l'humidité sur les constructions.

On sait combien sont graves, pour nos habitations en général, et surtout pour leurs parties inférieures, les inconvenients de l'humidité; et, par conséquent, on ne saurait trop désirer qu'on s'occupât d'une manière plus générale, plus complète et plus suivie qu'on ne l'a fait jusqu'ici, des moyens, soit de prévenir, soit de faire cesser ces inconvénients.

Divers moyens ont déjà été proposés et même employés avec plus ou moins de succès, et plusieurs sont dus aux travaux et aux recherches de savants, membres de la Société; mais, en général, ce sont moins des préservatifs que des palliatifs, et ils ne peuvent guère s'appliquer, avec un succès non douteux, que dans quelques cas particuliers.

Dans ces circonstances et en raison de l'immense intérêt que procurerait la solution des différentes questions qui se rapportent à ce sujet, soit pour la conservation des constructions mêmes, ainsi que du mobilier des habitations, soit pour l'agrément et la santé des habitants, la Société d'Encouragement croit d'abord devoir provoquer la rédaction d'une *Instruction théorique et pratique, 1° sur les diverses causes de l'humidité, et de ses inconvénients, quant aux constructions en général et aux habitations; 2° sur les différents moyens, soit de prévenir ces inconvénients, lors de l'exécution même des constructions, soit de les faire cesser ou de s'en préserver dans les constructions existantes.*

Cette instruction, claire, méthodique et aussi concise que possible, devra néanmoins embrasser tous les cas ge-

Digitized by Google

néraux et particuliers qui sont le plus susceptibles de se présenter, soit dans les constructions urbaines, soit dans les constructions rurales; dans les habitations de la classe peu aisée, ainsi que les paysans, non moins que dans celles de la classe riche; et, enfin, dans les circonstances diverses qui peuvent résulter, ou de la manière dont les constructions peuvent être situées, ou du climat et de la température même.

On ne devra pas manquer d'y comprendre les circonstances particulières aux divers genres de constructions industrielles.

Tout en se fondant sur les principes posés par la science, cette instruction devra s'appuyer, en outre, sur des faits *pratiques* bien constatés, et, toutes les fois qu'il sera possible, sur des expériences spéciales non susceptibles d'être contestées, et qu'il soit facile de vérifier: enfin, surtout, elle devra rester à la portée de tout le monde, notamment des ouvriers constructeurs et d'autres personnes peu instruites.

Dans l'indication des diverses causes d'humidité et des différents moyens d'en prévenir les inconvénients, on devra envisager principalement: 1° la nature diverse des sols sur lesquels les constructions peuvent être établies; 2° la disposition des constructions mêmes, soit quant à la hauteur des sols intérieurs par rapport aux sols extérieurs, soit quant à l'établissement des courants d'air nécessaires pour assainir et assécher ces constructions et les localités intérieures; 3° le choix des matériaux employés à l'exécution des constructions, et particulièrement des fondations et des parties qui reposent immédiatement sur le sol; 4° les précautions à prendre dans l'emploi de ces matériaux; 5° enfin, les données à l'aide desquelles on pourrait éviter les dangers que présente l'habitation dans des constructions

Digitized by Google

trop récemment exécutées, ou hâter, sans inconvénient pour les constructions mêmes, l'évaporation de l'humidité dont ces dangers proviennent.

On devra, en outre, ne pas négliger de donner des renseignements au moins généraux, sur la dépense qu'occasionneraient les dispositions ou les procédés indiqués.

Dans l'étude des moyens de préserver de l'humidité les constructions existantes, on devra s'attacher à ce que ces moyens ne soient pas susceptibles de nuire, sous d'autres rapports, à la salubrité ou même à l'agrément des habitations, soit par l'odeur qu'ils y répandaient, soit en s'opposant à l'exécution des boiseries, peintures ou tentures dont on voudrait les décorer, etc.

On devra, en outre, chercher à éviter, s'il est possible, l'inconvénient qui a été reconnu inhérent à la plupart des moyens qui ont été indiqués jusqu'ici, et qui consistent en ce que ces moyens, au lieu de détruire ou, au moins, neutraliser l'humidité, ne font que l'éloigner d'un point pour la reporter sur un autre.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être adressés avant le 31 décembre 1837.

La Société d'Encouragement se réserve, d'après l'examen qui en sera fait, et suivant les différents degrés de mérite qu'ils seront reconnus présenter, de délivrer, à leurs auteurs, savoir:

1° Un premier prix de *deux mille francs* et un second prix de *mille francs* pour ceux de ces mémoires dans lesquels le sujet aura été traité assez complètement et d'une manière assez satisfaisante pour remplir suffisamment les différentes conditions du programme, et notamment celle qui est relative aux faits pratiques et aux expériences spéciales nécessaires;

2° Des médailles d'accessit pour ceux qui, sans embras-

Digitized by Google

ser l'ensemble de la matière ou sans traiter cet ensemble d'une manière satisfaisante, en auraient, au moins, traité complètement une partie distincte;

3° Enfin des mentions honorables pour ceux qui, sans remplir l'une ou l'autre de ces conditions, offriront cependant des indications de détail utiles.

Les auteurs des ouvrages récompensés auront droit d'en faire telle publication qui leur semblera convenable; mais la Société se réserve expressément de les publier, soit en entier, soit par extrait, ou dans son *bulletin*, ou séparément.

La Société accueillera en outre, avec satisfaction, la communication de toute *matière première* ou *fabriquée*, ou de tout *procédé* dont l'emploi pourrait être jugé susceptible, soit de prévenir, soit de faire disparaître les inconvénients de l'humidité, ou d'une manière générale, ou dans tel ou tel cas particulier.

Cette communication devra être accompagnée d'abord de renseignements, aussi authentiques que possible, sur l'emploi qui aura pu déjà être fait de ces matières ou procédés, sur les résultats qui en auraient été obtenus, sur le temps depuis lequel cet emploi a eu lieu, sur la dépense qu'il occasionne, etc.

Elle devra, en outre, être de nature à mettre la Société à même de faire faire par ses commissaires, et, s'il y a lieu, avec le concours des auteurs des procédés, tels essais et expériences qui seraient jugés nécessaires.

A cet effet, les communications de cette nature devront également être adressées à la Société avant le 31 décembre 1837.

D'après l'examen qui aura eu lieu suivant les différents degrés de mérite des procédés communiqués, la Société d'encouragement se réserve d'accorder,

Digitized by Google

1° Un premier prix de *mille francs* et un second prix de *cinq cents francs* pour les procédés qui seraient reconnus d'une application sûre, facile et plus ou moins générale;

2° Des médailles d'accessit pour les procédés dont l'application serait également reconnue sûre et facile, mais qui seraient de nature à n'être employés que dans certains cas particuliers,

Les prix seront décernés, s'il y a lieu, dans la séance générale du second semestre 1838.

RECUEILS PÉRIODIQUES

AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST ABONNÉE POUR 1837.

Annales de l'Agriculture française;
Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture;
Écho des Halles et Marchés;
Annales de Chimie et de Physique;
Journal des Connaissances usuelles et pratiques;
Bulletin de l'Académie royale de Médecine;
Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale;
Gazette Médicale de Paris;
Journal des Connaissances médico-chirurgicales;
Bulletin général de Thérapeutique;
Revue des cinq départements de la Normandie;
Revue de Rouen.

Digitized by Google

TABLE.

	PAGES.
Deuxième supplément aux listes de la Société.	145
Séance générale du 16 mars 1837.	147
Allocution de M. Robillard, Président.	147
Discours prononcé à la séance publique de la Section générale de Louviers, le 9 octob. 1836, par M. R. de La Rhoellerie, Président.	153
Rapport de M. Paul Dibon, Secrétaire de la Section générale de Louviers.	163
Rapport sur les fosses à fumier, par M. Carville.	167
Rapport de la Commission nommée par M. le préfet de l'Eure, pour examiner l'appareil proposé par M. *Vallery*, pour la conservation des grains.	170
Programme d'un cours de médecine-vétérinaire dans une institution agricole, par M. Lautour.	201
Vaccine.	204
Jurisprudence. — Vices rédhibitoires.	205
Rose et Douleur.	209
La Tête de Mort.	211
Situation des caisses d'épargnes de l'Eure.	215
Prix proposés.	217
Recueils périodiques auxquels la Société est abonnée pour 1837.	224

Digitized by Google

Le Recueil de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure*, paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs* PAR AN ; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissements du département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. L.-H. DELARUE, *à* ÉVREUX, *rue Saint-Léger*, *n°* 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

faisant suite

AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829,
PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE,
CHIRURGIE, PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXXI. — JUILLET 1837.

Evreux,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1837.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

MM. Les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. SAUVAL, juge, Trésorier de la Société, *rue du Charriot, à* ÉVREUX.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. DELARUE, Secrétaire perpétuel de la Société, *rue Saint-Léger, n°* 35, *à* ÉVREUX.

On est prié d'*affranchir* tous les envois.

Digitized by Google

3e Supplément aux Listes de la Société.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM. Collas, premier commis des domaines, à Evreux.
Quénescourt, manufacturier, à Evreux.
Le Nourry, lieuten.-génér. d'artill., à Cracouville.
Petit, maire, à Bois-Normand, près Lyre (Rugles).
Villette, maire, à Verneuil.
De Petite-Ville, maire, à Gournay.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Dumesnil, notaire, aux Andelys.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Tourneux, notaire, à Louviers.

DÉPARTEMENTS.

Moreau de Jonès, membre de l'Institut, à Paris.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société de Statistique universelle, à Paris.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1837.

A dix heures du matin, M. le Président ayant déclaré la séance ouverte, le Secrétaire perpétuel a donné lecture du procès-verbal de la séance générale du jeudi 16 mars dernier, qui a été approuvé.

Le même Secrétaire a communiqué les délibérations prises par le Conseil d'Administration, dans ses séances des 9 avril, 5, 25 mai et 8 juin 1837, il a annoncé que le Conseil avait constaté la possibilité de faire face aux dépenses des concours de charrues de la présente année, que chaque arrondissement pourrait avoir le sien, et que M. le préfet avait pris un arrêté relatif à l'organisation de ces concours.

Après avoir indiqué tous les ouvrages déposés à la bibliothèque depuis la dernière séance générale, et rendu compte des opérations du Comité de Rédaction, des 19 mars, 3 avril, 1er mai et 1er juin 1837, le même Secrétaire a donné lecture 1° d'une lettre de M. le ministre des travaux publics, du 27 avril, par laquelle il alloue une part à la Société dans les fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture pour 1837; 2° d'une lettre de M. Frédéric Adam, d'Evreux, faisant hommage de plusieurs exemplaires d'une notice rédigée par M. Girardin, sur Edouard Adam, son frère, auteur d'une découverte importante relative à la distillation des vins; M. Frédéric Adam a joint à ce présent un dessin encadré de l'appareil inventé par son frère : il lui en sera fait des remercîments.

M. de Rougemont, Secrétaire de la Section générale de Bernay, soumet à la Société le réglement adopté par cette Section; ce réglement est renvoyé au Conseil d'Administration avec pleins pouvoirs de l'approuver ou de le modifier

Digitized by Google

s'il contient des dispositions contraires à celles des réglements constitutif et administratif de la Société.

On avait posé sur le bureau, un Traité des Coutumes, quatre volumes in-4° reliés. — Une statuette de Saint-Laurent, en marbre blanc. — Quelques pavés mosaïques et quelques autres échantillons du moyen âge, donnés par M. A. Passy.

Un discours sur l'étude de l'histoire dans les colléges, par M. Poulain de Bossay.

Des biscuits faits avec de la fécule de Marron d'Inde, par M. Potier, pharmacien à la Ferrière-sur-Risle, qui ne fait pas mystère du procédé très-simple au moyen duquel il sépare cette fécule du principe amer qui empêchait de l'employer comme aliment, ces biscuits ont été trouvés fort agréables par les Membres de la Compagnie qui les ont dégustés, les autres dons ont été déposés dans les collections.

MM. Bonnin et Chassant, Membres de la Commission des Archives, ayant fait imprimer à leurs frais *le Puy de Musique érigé à Evreux, en l'honneur de madame Sainte-Cécile,* manuscrit du XVI^e^ siècle, en ont donné un exemplaire à la compagnie qui l'a déposé à la bibliothèque.

Organe d'une Commission nommée par le Conseil d'Administration, M. Boutigny fait un rapport sur le compte des recettes et des dépenses faites par M. le Trésorier, en 1836. Ce rapport très-satisfaisant est entendu avec intérêt; la Société adresse des félicitations et des remercîments à M Sauval et l'invite à continuer ses fonctions de Trésorier.

Des observations sur l'ancienne et la nouvelle culture, par M. Mélissent;

Un premier article de statistique monumentale et un aperçu de statistique agricole et commerciale de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. Canel;

Des aphorismes résumant les travaux de M. Limousin

Digitized by Google

Lamotte, d'Alby, sur le système des animalcules, considérés comme cause des épidémies, telles que le choléra, la peste, le typhus, etc.;

Une note de M. Boutigny, sur les eaux qui contiennent des oxides ou des sels de zinc;

Et un article de droit public, relatif à l'état civil, par M. Picard, avoué, sont renvoyés, les uns aux Sections compétentes, les autres au Comité de Rédaction.

Après avoir entendu les rapports des Commissions nommées dans la dernière séance générale, la Société vote sur l'admission des candidats présentés dans cette même séance et nomme de nouvelles Commissions pour faire des rapports sur les candidats proposés aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président rappelle aux Membres de la Société, qu'ils sont invités à la session de l'Association Normande, qui doit commencer à midi, dans l'Amphithéâtre et lève la séance.

Appareil Vallery.

Avec l'appareil à deux fins que M. Robillard a fait établir, il démontre tout à la fois les inconvénients qu'il avait signalés dans la machine de M. Vallery, pour la conservation des grains et la bonté des changements qu'il avait indiqués pour y remédier.

L'épreuve en a été faite aujourd'hui en présence de la Société et de l'Association Normande.

Digitized by Google

ASSOCIATION NORMANDE.

Division du Département de l'Eure.

SESSION DE 1837, A ÉVREUX.

Le mardi treize juin mil huit cent trente-sept, à midi, cent personnes environ, les unes venues des diverses parties du département de l'Eure, les autres domiciliées à Evreux, se sont réunies dans l'Amphithéâtre des Cours publics de cette ville.

Sont au bureau : MM. Achille *Bégé*, conseiller d'état, préfet de l'Eure, *Robillard*, Président de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, *R. de la Rhoëllerie*, Président de la Section de cette Société, à Louviers, Paul *Dibon*, Secrétaire de cette Section, E. *Fouché* et *Cheveraux*, Vice-Secrétaires de la Société, et L. H. *Delarue*, Inspecteur divisionnaire de l'Association pour le département de l'Eure, lequel, après avoir exposé les motifs et indiqué le but de la réunion, a donné lecture du Réglement constitutif de l'Association.

M. E. *Fouché* a lu le plan d'une Statistique générale des cinq départements de l'ancienne Normandie, proposé par M. *de Pracomtal*, et adopté par l'Association; il a été arrêté que ce travail serait entrepris dans le département de l'Eure, sous la direction de Messieurs

Lefébure, pour la Topographie générale, les Divisions

Digitized by Google

politiques et la Topographie particulière nos 1 à 27 inclusivement, du plan de M. *de Pracomtal;*

E. *Fouché* et *Cheveraux*, pour la Population et la Religion, nos 28 à 51 inclusivement;

Gadebled, pour l'Instruction, nos 52 à 85 inclusivement;

Michaut, pour la distribution des Richesses et les Impositions, nos 86 à 96 inclusivement;

Blavette, *Bougarel* et *Maheux*, pour la Physiologie et la Météorologie, nos 97 à 127 inclusivement;

Canel et *Bourguignon*, pour l'Architecture, nos 128 à 148 inclusivement;

R. de La Hurie, pour les Constructions navales, nos 149 à 157 inclusivement;

Gazan fils, pour les Productions minéralogiques, nos 158 à 178 inclusivement;

Robillard et *Méry*, pour les Cours d'eau et le Recensement des voies de communication, nos 179 à 201 inclusivement;

Michaut, pour les Productions agricoles et animales, nos 202 à 206 inclusivement;

Carville, pour la Zoologie locale, nos 207 à 220 inclusivement;

Brunet et *Beaulavon*, pour l'Entomologie locale, nos 221 à 227 inclusivement;

Beaucantin et *Colombel*, pour les Pâturages et les Terres arables, nos 231 à 241 inclusivement;

Gazan père et *Beaucantin*, pour les Bois et les Plantations, nos 242 à 256 inclusivement;

Paul *Dibon*, pour l'Industrie et le Commerce, nos 257 à 296 inclusivement;

Picard, avoué, pour les Institutions, concernant le commerce et l'industrie, nos 297 à 302 inclusivement.

Digitized by Google

MM. les Directeurs de cette utile entreprise pourront s'adjoindre des collaborateurs ; l'Inspecteur divisionnaire devra recueillir les diverses parties de ce travail à mesure qu'elles seront achevées, les réunir et convoquer ensuite les auteurs pour lire ensemble leurs productions et les coordonner avant de les livrer à l'impression.

Après cette opération, M. *Cheveraux* a lu une Note de M. *Colombel*, de Claville, relative à l'influence de la température sur la végétation en 1837 ;

M. *Maheux* a communiqué le Résumé des observations météorologiques faites à Evreux depuis le commencement de la présente année, et la Statistique des aliénés admis en 1836, à l'hospice de cette ville ;

M. E. *Fouché* a lu un article de M. *Canel*, sur les Assemblées publiques en Normandie, avant l'établissement des états provinciaux ;

M. Frédéric *Adam* a fait hommage à l'Association de plusieurs exemplaires d'une Notice biographique sur Edouard *Adam*, son frère, par M. *Girardin ;*

Et MM. *Bonnin* et *Chassant*, d'un exemplaire du Puy de Musique érigé à Evreux, en l'honneur de *madame Sainte-Cécile,* qu'ils ont publié d'après un manuscrit du XVI^e^ siècle ;

M. *Poligny* avait exposé aux regards des Membres de l'Association, deux machines de son invention, l'une applicable au fauchage des foins, et l'autre pour balayer les rues et enlever les immondices ; il en a fait la démonstration et il a répondu d'une manière satisfaisante aux questions et aux objections qu'on avait pu lui faire.

Plusieurs étrangers ont demandé à être admis dans l'Association ; leurs noms seront envoyés à M. le Directeur.

Digitized by Google

EXTRAIT *du Plan d'une Statistique générale des cinq départements de l'ancienne Normandie; par* M. DE PRACONTAL.

Topographie.

La Topographie doit être générale et particulière.

La TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE décrirait l'ensemble d'un département :

1. — Ses limites;
2. — Son étendue absolue (les expressions diverses de cette étendue);
3. — Ses littoraux;
4. — Leur développement en mesures (ce dévoloppement pourra s'obtenir ou se vérifier par la marche entre des points rapprochés);
5. — Ses rivières, la longueur de leur cours.
6. — Les montagnes,
7. — Ou chaînes de côteaux (en tant qu'ils se rattachent à la configuration générale du sol);
8. — Les vallées;
9. — Les plaines;
10. — Les forêts.

Ces trois objets ne seraient cités qu'autant qu'ils entreraient pour une partie notable dans la superficie du département.

Les divisions politiques, qui sont :

11. — Ecclésiastiques,
12. — Judiciaires,
13. — Administratives,
14. — Militaires,
15. — Maritimes,
16. — Forestières,
17. — Le revenu territorial,

Digitized by Google

18. — Le principal des trois contributions directes,
19. — Le chiffre total de la population.

La TOPOGRAPHIE PARTICULIÈRE indiquerait par arrondissement :

20. — Les cantons,
21. — Les communes,
22. — Les villes,
23. — Les bourgs.

Tous ces faits étant simples de leur nature et se réduisant à des noms de choses déjà classées, entreraient, avec autant de facilité que d'avantage, dans des tableaux synoptiques : ils formeraient comme le résumé philosophique d'une carte. Leur indication, ainsi que celle des

24. — Bureaux de poste,
25. — Distances aux lieux circonvoisins,
26. — Distances au chef-lieu de département,
27. — Lignes de poste,

marcheront à la suite du nom topographique, et précéderont les détails statistiques suivants.

Statistique proprement dite.

La STATISTIQUE d'un lieu est le recensement de ses richesses et comme leur inventaire.

Ces richesses se rapportent à quatre chefs principaux: la *Population,* les *Productions territoriales,* l'*Industrie* et le *Commerce.*

Ier CHEF. — POPULATION.

Sous ce chef, nous comprenons, non-seulement

28. — Le nombre d'individus qui habitent un lieu,
29 — Et les variations que ce chiffre a pu subir ou subira d'après quelques probabilités ; ce qui suppose :

Digitized by Google

30. — Le relevé des naissances, } pendant quelques années, et distribué par sexe, âge et autres circonstances;
31. — Le relevé des morts, }

mais encore

La Civilisation. Nous entendons par ce mot tout ce qui contribue au perfectionnement moral de l'homme, ou s'y rapporte seulement, savoir :

La *Religion*,

32. — Indication des divers cultes;
33. — Nombre proportionnel de leurs adhérents;
34. — Variétés de mœurs que l'on pourrait attribuer à chacun d'eux;
35. — Abjurations;
36. — Superstitions;
37. — Etat général des mœurs;
38. — Qualités morales;
39. — Occupations;
40. — Luxe;
41. — Usages locaux, leur explication probable.
42. — Nombre des mariages, } pendant une période de dix ans.
43. — . . . des enfants légitimes, }
44. — . . . des enfants illégitimes, }
45. — . . . des enfants trouvés, }
46. — Migrations périodiques;
47. — Relevé des peines infamantes et afflictives durant la dernière période décennale.
48. — Degré de juridiction auquel s'arrêtent les contestations; nombre des procès de chaque degré.
49. — Nombre des procès dont la cause peut être regardée comme morale;

Digitized by Google

50. — Nombre de ceux dont la cause est matérielle, et se trouve dans la propriété territoriale, dans l'industrie, dans le commerce.
51. — Indication des lieux de détention; régime pénitentiaire de chacun d'eux.

L'*Instruction*.

52. — Etat de l'instruction primaire pour l'un et l'autre sexe;
53. — Ses établissements;
54. — Ses dotations;
55. — Ses résultats.
56. — Etat de l'instruction secondaire,
57. — Ses établissements, leur prospérité.
58. — Instruction supérieure.
59. — Etablissements spéciaux.
60. — Ecoles d'application.
61. — Sociétés littéraires.
62. — Sociétés scientifiques.
63. — Sociétés d'encouragement.
64. — Institutions diverses.
65. — Ecoles d'équitation.
66. — Etat de la langue.
67. — Mots qui méritent d'être mentionnés, parce qu'ils jettent quelque lumière sur l'origine et l'émigration des peuplades.
68. — Arts libéraux.
69. — Arts industriels :
70. — Indication de ceux qui sont spécialement cultivés;
71. — Leurs progrès.
72. — Aptitudes natives remarquables.

C'est ici le lieu d'énumérer les traits

73. — D'héroïsme,

Digitized by Google

74. — De vertu,
75. — De courage,
76. — De dévoûment,

que signalent l'histoire du pays et ses traditions, ainsi que les notabilités historiques

77. — Dans les sciences,
78. — Dans les arts libéraux,
79. — Dans les arts industriels.
80. — Le nombre des diverses décorations;
81. — Les prix;
82. — Les mentions honorables;
83. — Les encouragements.
84. — Journaux.
85. — Feuilles d'annonces.

La *distribution des Richesses.*

86. — Nombre proportionnel des propriétaires,
87. — . . . . . des prolétaires,
88. — . . . . . des indigents.
89. — Caisses d'épargnes.
90. — Aperçu sur le mouvement des propriétés;
91. — Leur tendance à se composer ou à se diviser.
92. — Etat des expropriations.
93. — Recherches sur le chiffre des hypothèques.

Impositions.

94. — Impôt foncier,
95. — . . . mobilier,
96. — . . . des portes et fenêtres.

Physiologie.

97. — Caractères particuliers qu'offre l'espèce humaine.
98. — Contingent militaire.

Digitized by Google

99. — Etat des réformes, comme servant à apprécier la validité des individus.
100. — Maladies épidémiques,
101. — . . . contagieuses,
102. — . . . endémiques,
103. — Causes de température,
104. — . . . d'habitation,
105. — . . . de nourriture,
106. — . . . de vêtement,
107. — . . . de mœurs,
} qui peuvent expliquer les précédentes observations.
108. — Propagation de la vaccine :
109. — Préjugés qui la repoussent ;
110. — Nombre d'enfants qui la subissent annuellement ;
111. — Nombre des enfants qui ne sont pas vaccinés ;
112. — Quel a été le rapport de la mortalité entre les uns et les autres, depuis dix ans ?
113. — Institutions sanitaires.
114. — Etablissements insalubres ou incommodes, autorisés dans la dernière période décennale.

Météorologie.

115. — Observations barométriques,
116. — . . . . . eudiométriques,
117. — . . . . . thermométriques,
118. — . . . . . électrométriques,
119. — . . . . . hygrométriques,
120. — . . . . . anémométriques.

Ces observations devraient être faites dans le but d'établir méthodiquement les rapports étroits, mais obscurs, entre les modifications de l'air ambiant, et les faits de physiologie animale et végétale ; elles peuvent s'étendre à la neige, à la grêle, à la rosée, etc.

121. — Combien de pouces d'eau tombe-t-il par an ?

Digitized by Google

122. — Quels mois, } amènent spécialement la pluie ?
123. — Quels vents }
124 — Les brouillards :
125. — Leur saison ;
126. — Leur direction ;
127. — Lieux qu'ils affectent.

Architecture.

Civile : constructions remarquables en

128. — Préfectures,
129. — Palais de justice,
130. — Tribunaux,
131. — Hôtels-de-ville,
132. — Places,
133. — Promenades.

Militaire :

134. — Châteaux,
135. — Forts,
136. — Casernes,
137. — Dépôts de remonte.

Privée :

138. — Son type,
139. — Ses matériaux,
140. — Son prix.

Ancienne et monumentale :

141. — Monuments celtiques ;
142. — Constructions romaines ;
143. — Constructions du moyen âge (architecture à plein cintre, architecture à ogives).
144. — Edifices consacrés au culte ;

Digitized by Google

145. — Edifices consacrés à la bienfaisance;
146. — . . . . . aux arts.
147. — Collections d'objets de science,
148. — . . . . . d'art.

Constructions navales :

149. — Ports;
150. — Digues;
151. — Phares;
152. — Bassins;
153. — Chantiers recommandables ;
154. — Bois employés;
155. — Prix d'une construction navale d'un tonnage déterminé;
156. — Etablissement de la marée;
157. — Ponts.

IIe Chef. — PRODUCTIONS.

Productions minéralogiques, avec un aperçu

158. — Des généralités;
159. — Des accidents authentiquement établis;
160. — Grès divers;
161. — Pierre à chaux;
162. — Ardoise;
163. — Houille;
164. — Minéraux divers;
165. — Argile, etc.
166. — Classifications du sol, qui s'y rattachent;
167. — Classifications du cadastre.

Accidents de superficie, que le sol présente dans

168. — Les montagnes;

Digitized by Google

169. — Les tertres;
170. — La dépression des vallées;
171. — La disposition
172. — Ou le volume } des roches;
173. — Les falaises;
174. — La nature,
175. — La qualité } des sables divers;
176. — La quantité approximative des terrains incultes;
177. — Causes de leur délaissement;
178. — Moyens de les rendre à la production.

Cours d'eau :

179. — Leur rapidité,
180. — Leur volume,
181. — Et autres particularités;
182. — Appréciation de hauteur de quelques plateaux qui les déversent;
183. — Leur navigabilité actuelle;
184. — . . . . . projetée;
185. — . . . . . possible;
186. — Leur flottabilité.
187. — Eaux minérales;
188. — Eaux thermales;
189. — Propriétés spécifiques de quelques eaux.
190. — Faculté d'irrigation.
191. — Usages
192. — Et coutumes } qui règlent l'irrigation.
193. — Les étangs,
194. — Les marais } avec les landes qui en font partie;
195. — La possibilité,
196. — L'avantage } de leur dessèchement;
197. — Grèves que l'art a conquises ou peut conquérir.

Digitized by Google

Recensement des voies de communication :

198. — Canaux,
199. — Routes,
200. — Chemins,
201. — Lignes télégraphiques

} comprenant ce qui existe, ce qui est projeté et ce qui est utile ; indiquant, en outre, leur état actuel et les moyens de transport qui les desservent.

Productions agricoles et animales :

202. — Division des propriétés rurales ;
203. — Leur classification par nombre d'arpents ;
204. — . . . . . par qualités, si l'on peut ;
205. — Ouvriers qu'elles occupent
206. — Ou qu'elles demanderaient.

Zoologie locale :

207. — Bestiaux qu'elles nourrissent ;
208. — Espèces ;
209. — Nombre relatif ;
210. — Race ;
211. — Education ;
212. — Haras, dépôts d'étalons ;
213. — Usages locaux relatifs à la vente des chevaux ;
214. — Bergeries,
215. — Vacheries

} remarquables ;

216. — Education des abeilles ;
217. . . . . des porcs ;
218. — . . . . . des volailles, etc.
219. — Animaux qui n'entrent pas dans les numéros précédents, et dont l'homme retire utilité ou agrément, qui lui sont nuisibles, ou qui même n'ont aucune de ces qualités.
220. — Poissons des littoraux, des rivières, des étangs.

Digitized by Google

Entomologie locale :

221. — Insectes : leur qualité par rapport à l'homme;
222. — La périodicité du retour de quelques-uns;
223. — Exposition et sol qu'ils recherchent;
224. — Essais pour l'éducation des vers à soie.
225. — Moyens employés avec succès pour détruire les animaux nuisibles,
226. — Ainsi que les insectes.

Pâturages :

227. — Leur subdivision;
228. — Possibilité de suppléer aux prairies naturelles, par les plantes légumineuses,
229. — les plantes charnues.
230. — Chiffre proportionnel des pâturages en général;
231. — . . . . . de chaque espèce en particulier.

Terres arables :

232. — Leur qualité;
233. — Leur assolement;
234. — Leur produit, par rapport à la semence;
235. — Leur amélioration possible.
236. — Espèces de céréales cultivées.
237. — Plantes fibreuses cultivées.
238. — Nature,
239. — Faculté, } des engrais.
240. — Prix
241. — Chiffre proportionnel des terres arables.

Bois :

242. — Leur essence;
243. — Leur produit;
244. — Leur chiffre proportionnel.

Digitized by Google

Plantations:

245. — Celles qui sont en usage;
246. — Celles que le terroir
247. — ou l'exposition } fait présumer être appropriées à la localité;
248. — Les fruits.
249. — Les clôtures;
250. — Usages qui font loi en cette matière.
251. — Les plantes tinctoriales,
252. — . . . . . marines,
253. — . . . . . oléagineuses } qui peuvent être l'objet de quelques remarques.
254. — Indication des usages qu'il faut encourager ou combattre.
255. — Faits particuliers d'agriculture, d'horticulture.
256. — Flore locale : indigation des plantes que leurs habitudes, leur utilité spéculative ou locale, etc., ont fait remarquer.

IIIe Chef. — INDUSTRIE.

257. — Produits industriels agricoles;
258. — Produits industriels minéralogiques;
259. — . . . . . dont la matière première est étrangère.

Nous n'indiquerons ici que ces trois grandes divisions. Les applications particulières seront fournies par les lieux. Mais il est important de distinguer l'industrie individuelle à domicile, de l'industrie manufacturière à établissements. La première est difficile à apprécier dans ses résultats : il n'en sera pas moins nécessaire de les rechercher, afin de satisfaire en partie, pour cette branche de l'industrie, aux questions suivantes, spécialement applicables cependant à l'industrie manufacturière.

260. — Entre quelles limites l'industrie opère-t-elle sur les matières premières, c'est-à-dire, à quel état les prend-elle? à quel état de fabrication les porte-t-elle?

Digitized by Google

261. — Quelles sont les quantités consommées?
262. — Quelles sont les quantités produites?
263. — Quel moteur emploie-t-on?
264. — Quels ouvriers?
265. — Combien?
266. — Quel est leur salaire?
267. — Quelle quantité de numéraire verse dans le pays chaque industrie ou établissement pendant un an?
268. — Quel a été leur accroissement, ou quelle a été leur décadence depuis dix ans?
269. — Que pourront-ils devenir l'un ou l'autre?
270. — Indication des causes.

IVe Chef. — COMMERCE.

Commerce extérieur:

271. — Par terre;
272. — Par mer;
273. — Nombre de bâtiments.
274. — Importance des moyens de transport, par leur valeur propre et par le nombre des hommes ou des animaux.
275. — Pêche maritime:
276. — Nombre des bâtiments, } qu'elle emploie;
277. — Estimation des capitaux }
278. — Valeurs qu'elle fournit à la consommation.

Commerce intérieur:

279. — Produits importés;
280. — Produits exportés;
281. — Lieux qui leur appartiennent.
282. — Haut commerce.
283. — Commerce de détail.

Digitized by Google

284. — Position actuelle de chacune de ces variétés;
285 — Leur richesse;
286. — Leur influence sur l'agriculture et sur l'industrie.
287. — Mouvement commercial.

Capitaux :

288. — Leur abondance;
289. — Leur valeur;
290. — Indication des causes qui expliquent les effets, souvent contradictoires, qui s'y rattachent : par exemple, le haut prix de l'argent et tout à la fois des propriétés immobilières.
291. — Taux de l'escompte.
292. — Etat des ventes par justice ;
293. — Quel est le genre de commerce qu'elles affectent?
294. — Leur cause.
295. — Chiffre de l'impôt des patentes.
296. — Exposition des diverses mesures locales : leur nom, leur rapport avec les mesures métriques.

Institutions concernant le commerce et l'industrie :

297. — Consulats.
298. — Chambres de commerce.
299. — Bourses de commerce.
300. — Tribunaux de commerce.
301. — Chambres consultatives des manufactures.
302. — Conseils de prud'hommes.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE;

Sciences Physiques et Mathématiques;

SCIENCES MÉDICALES.

Observations *sur l'ancienne et la nouvelle Culture, par* **M. Mélissent.**

Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir m'accorder un moment d'attention, pour soumettre à vos lumières quelques observations sur l'ancienne et la nouvelle culture. Veuillez bien être indulgents, d'autant plus que je vais parler de ce que j'ai vu et de ce que j'ai fait.

Les labours paraissant fixer particulièrement l'attention des Sociétés d'Agriculture, j'entrerai d'abord dans quelques détails sur ce sujet.

Je labourais chez mon père il y a 56 ans; j'étais trop jeune encore pour bien connaître le labour; mais en continuant de labourer et faisant attention aux labours variés de mes voisins, à la situation du sol, aux différentes qualités du terrain, aux amendements, engrais et aux productions diverses, je n'ai pas eu de peine à remarquer que parmi ceux qui labouraient, beaucoup ne savaient pas labourer.

Pour bien labourer ou cultiver, il ne suffit pas de savoir conduire sa charrue (*raie crochue, le blé vient droit*);

Digitized by Google

les meilleurs cultivateurs d'autrefois savaient, comme ceux d'aujourd'hui, qu'il faut encore observer certaines précautions, et entr'autres celles qui suivent, quoique très-simples, si elles ne sont pas oubliées par les bons cultivateurs, sont malheureusement négligées par un grand nombre.

Eviter de labourer, autant que possible, par la pluie et la gelée; le labour, par ces deux variations atmosphériques, quoique contraires est souvent nuisible pour faire de bonnes récoltes; quant une terre a une pente assez forte, il faut éviter autant qu'on le peut, de donner le dernier et le premier labour dans cette direction parce que le terrain serait exposé à être dégradé par les eaux. Une terre franche qui présente 10 à 12 pouces au moins de terre végétale, peut bien être labourée profondément, surtout quand elle n'est pas en bon état d'engrais; mais si elle a été récemment fumée ou parquée, le dernier labour doit être très-léger, car il ne faut pas enterrer l'engrais trop avant pour qu'il fasse son effet. Une terre, au contraire, qui n'a au plus que 4 ou 5 pouces de profondeur, sous laquelle se trouvent la glaise, le tuf ou autres terres infertiles, ne doit pas être labourée profondément, parce qu'indépendamment des difficultés de culture, elle serait trop longtemps sans produire; il convient à cette terre compacte et humide, qui a souvent peu d'égout, non-seulement de la marne et de l'engrais, mais de larges sillons pour faciliter l'écoulement des eaux que la terre n'a pu absorber, enfin on doit se conformer à la situation et aux besoins du sol, *car nous ne pouvons pas toujours faire de la terre ce que nous voulons, il faut souvent lui aider à faire ce qu'elle veut.*

Les labours d'autrefois étaient en général bien soignés, on tenait strictement à donner quatre labours pour le blé: le premier se faisait en automne comme aujourd'hui; pour les trois autres, il y avait toujours entre chaque, l'intervalle

Digitized by Google

d'un mois au moins afin que la terre se reposât un peu et que les mauvaises herbes eussent le temps de germer pour les détruire sans retour, par les labours qui suivaient. Ce système n'était pas mauvais, mais il n'était pas suffisant; le défaut d'engrais empêchait les cultivateurs de fumer leurs terres plus d'une fois par bail de neuf ans; la dîme et les champarts qui leur enlevaient beaucoup de paille, portaient un grand préjudice à l'agriculture et un obstacle à son développement. Grâces à Dieu, cette détresse n'existe plus, mais alors ces motifs étaient assez puissants pour faire considération dans le système de culture, celui de tenir exactement un tiers des terres labourables en jachères. Si un cultivateur se fut avisé de dessoler et décomposer comme on le fait aujourd'hui, il eût été la risée de ses confrères; d'ailleurs il n'aurait pas réussi; les petits particuliers qui usaient quelquefois de ce moyen, quoique n'ayant pas plus d'engrais à leur disposition, récoltaient peu et comparablement beaucoup de blé noir et d'ivraie.

Les récoltes ordinaires consistaient en blé, méteil, seigle, avoine, pois et vesces, on ne récoltait guère d'autres denrées dans ce pays-ci. Les blés, compensation faite des qualités de terrain donnaient, taux moyen, environ 150 à 160 gerbes l'acre, la dîme payée (mesure de 11 et 22): la rente ordinaire était au moins de 4 sacs le 100, ce qui donnait par acre, près de 6 sacs mesure actuelle.

L'avoine fournissait près de 50 à 60 gerbes au plus, et il en fallait à peine 10 gerbes au sac, ce qui faisait environ 5 sacs par acre, les avoines se faisaient ordinairement sur un seul labour.

Quant aux pois et vesces qui se faisaient le plus souvent sur fumier, ils produisaient du fort au faible 400 bottes l'acre.

Comme il est facile de le remarquer, une acre de blé pro-

Digitized by Google

duisait à peu près autant qu'à présent, mais les défrichements des terres vaines et vagues qui ont eu lieu depuis ce temps-là et que l'on fait encore tous les jours, ont considérablement augmenté le produit du blé. La population a aussi augmenté et peut-être dans la même proportion ; si on partait de là, on pourrait penser que les précautions à prendre pour assurer la consommation du pays, sont à peu près les mêmes que celles d'autrefois.

Quant à l'avoine, les terres produisent maintenant deux à trois fois plus qu'autrefois, sans exagérer, parce qu'on en fait davantage, qu'elles sont mieux cultivées, surtout sous le rapport du hersage, et que celles qui viennent sur les défrichements d'herbes artificielles donnent considérablement. Cette grande production se trouve également absorbée, l'accroissement considérable des moyens de transport et de la navigation sont un surcroît de consommation.

Dans l'ancien temps on marnait peu les terres parce qu'on fumait peu, et qu'avec de la marne il faut du fumier, mieux vaudrait ne pas marner la plupart des terres, si on ne pouvait pas les fumer; il est d'expérience que la marne adoucit et ameublit la terre, mais ne l'engraisse pas. L'engrais disparaît plus vite dans une terre marnée que dans celle qui ne l'est pas.

Relativement aux prairies artificielles, on n'en faisait pas jadis; l'on n'en a connu le mérite que successivement et très-lentement; on avait peine à se persuader qu'elles ne détérioraient pas la terre.

J'ai fait valoir pendant trente-deux ans une ferme composée, entr'autres terres, de 200 acres de labour. Dès la première année j'ai fait une école, en mettant de la luzerne dans du crayon et de la marne, elle n'est pas venue; la luzerne ne convient point dans cette terre; je l'ai cultivée de nouveau, j'y ai semé de la bourgogne, j'en ai obtenu des

Digitized by Google

récoltes abondantes et précoces pendant cinq à six ans.

Ensuite j'ai fait des luzernes dans des terres caillouteuses, peu profondes et humides; à l'aide de marne, d'engrais et de sillons, j'ai eu de très-bonnes récoltes pendant six à sept ans.

Je me suis convaincu que ces deux qualités de terrain peu favorables pour le blé, la première surtout, produisait autant de bénéfice en luzerne et bourgogne que celle qui donne d'autres denrées; d'où j'ai conclu qu'il est bon qu'une ferme soit composée d'un quart ou d'un cinquième de terre de qualité inférieure, le fermier s'en trouvera mieux traité, parce qu'elles doivent nécessairement faire considération dans le prix du bail; les mauvaises terres nécessitent il est vrai, un peu plus de frais de culture, mais elles souffrent plus volontiers les dessolements et décomposements que toutes autres terres.

Le surplus de mes terres labourables, 192 acres, a été continué en trois soles égales, un tiers en blé, un tiers en avoine, pois et vesces et un tiers en jachères, sur laquelle jachère 5 à 6 acres seulement de trèfle et de minette.

Par la suite je me suis aperçu qu'à tort je laissais reposer une année entière les terres que j'avais fumées pour pois et vesces, que ces terres poussaient plus en herbe que les autres qui n'étaient pas fumées, et qu'en les laissant en jachères je me privais d'une récolte de blé ordinairement bonne. J'ai aussi remarqué que mes récoltes sur les trèfles et minettes amendés comme les autres, étaient en général aussi bonnes que celles qui étaient faites sur jachères, que c'était à tort que l'on soutenait que cette denrée fatiguait la terre. D'après mes expériences réitérées et celles de mes confrères, les engrais que j'avais à ma disposition, provenant des augmentations de pailles et bestiaux, je n'ai pas craint de donner à ma culture plus de développement.

Digitized by Google

J'ai augmenté beaucoup mes luzernes, puis j'ai continué de faire un tiers de mes terres en blé, un tiers en avoine et l'autre tiers moitié jachères 30 acres et 30 acres en pois, trèfles, minettes, etc., les 30 acres de jachères étaient chargées à leur tour des mêmes denrées, l'autre moitié se reposait et ainsi de suite. De cette manière je récoltais tous les ans, outre mes luzernes (20 acres), les 5/6es de ma terre sans qu'elle se trouvât détériorée aucunement, et je n'ai diminué en rien mes récoltes en blé qui sont la principale ressource du cultivateur; car à quelque prix que soit le blé, on fait de l'argent au besoin. Il n'en est pas de même de la plupart des autres denrées.

Je conviens que mon système (que je n'entends imposer à personne) ne peut pas être suivi exactement dans les fermes où il y a beaucoup de morcellement. Mais il n'y a guère que les parcelles d'une faible étendue et trop enclavées où l'on est quelquefois obligé de suivre l'assolement des voisins.

Je sais que les Sociétés d'Agriculture conseillent en général la suppression entière des jachères et l'introduction des racines. Je n'ai pas assez d'expérience sur ces denrées pour en faire l'éloge ou la critique : on en fait cependant un peu chez nous pour essais : on remarque que les betteraves et les carottes viennent aussi bien qu'ailleurs, mais on remarque aussi que les frais de culture, d'engrais et de récolte absorbent le produit.

Cet inconvénient vient peut-être de ce que les cultivateurs ne se sont pas encore procuré les instruments propres à la culture de ces plantes; il faut espérer que leur intérêt les portera bientôt à en faire l'acquisition.

Quant à la suppression entière des jachères, je doute qu'une terre puisse produire tous les ans sans repos, même en variant l'espèce de semence et quoiqu'entretenue d'engrais. Je pense que cette terre finira par donner des pro-

Digitized by Google

ductions bien faibles, sinon en paille, au moins en grains, puis les mauvaises herbes s'y introduiront facilement sans qu'on puisse aisément les détruire; de là une terre détériorée à laquelle il faudra pourtant du repos et force labour pour la réparer.

Je n'hésite pas à dire que sur six années, on doit préférer cinq récoltes sur une terre bien cultivée, à six récoltes quand cette terre a été mal soignée et quelquefois surchargée plusieurs années de suite des mêmes semences, ce qu'il convient d'éviter en général; *il est toujours nécessaire d'alterner et de raisonner sa culture*, autrement on court le risque, quelque laborieux qu'on soit, de ne pas réussir.

Les cultivateurs d'autrefois ne pouvaient pas faire ce que font ceux d'aujourd'hui : ils n'avaient pas les mêmes facilités.

C'est à la révolution de 1789, qui a supprimé la dîme et les champarts et encouragé les baux au-dessus de neuf années, que nous devons les premiers avantages donnés à l'agriculture; puis le gouvernement actuel, les administrations et les Sociétés savantes qui se sont formées, tous concourrent par un zèle admirable et soutenu, à l'amélioration de l'agriculture, au point qu'elle est arrivée à un état prospère et que chaque jour elle fait de nouveaux progrès.

Digitized by Google

Note *sur le retard de la Végétation en* 1837, *par* M. Colombel, *de Claville.*

Je viens proposer à la Société de faire cette remarque, en la consignant dans son Recueil : c'est que l'année 1837 s'est présentée à nous comme une année exceptionnelle, sous le rapport de sa végétation tardive et hors de ligne avec toutes celles qui l'ont précédée depuis au moins un siècle.

Ce serait de consigner que les seigles qui dans nos cantons montrent habituellement leurs épis du 25 au 30 avril, quelquefois même dès la fin de mars, à peine si cette année quelqu'un de nous a pu en remarquer au 25 mai;

Que les blés, aujourd'hui 13 juin, ne sont encore épiés nulle part dans nos champs; ce qui fait mentir le proverbe: « Que le mois d'avril ne se passe point sans épis, et le mois » de mai, sans épis de blé. »

Voilà certainement, en agriculture, des différences que l'on pourrait consigner avec cent autres ou mille autres, dont les cultivateurs devraient prendre note pour servir de leçon et de renseignements utiles à consulter pour les années à venir.

J'ouvre les annales de M. de Dombasle, cinquième livraison, et je lis, sur les époques naturelles et agricoles (qui ne peuvent être celles de toute la France), « qu'en 1828, au » mois de mars, le 11, on a pu semer des féverolles; » il en a été de même ici cette année, j'ai pu même en semer dès le 15 février.

Il est dit, le 15 mars, toujours 1828, semaille de carottes.

En 1837, vu l'année humide, la terre étant trop lourde, on n'a pu faire les premières semailles, ainsi que celles de betteraves, que du 10 au 15 mai, et les dernières du 25 au 30 et même en juin.

Le 1er avril 1828, semaille de lin.

Digitized by Google

Cette semaille a été faite ici en 1837, malgré la température et la terre en mauvaise préparation, du 20 au 30 avril; aussi les lins se sont-ils montrés très-médiocres, cependant le temps extrêmement végétatif qu'il fait depuis huit jours les racommode un peu.

Le 2 avril 1828, fleurs de colza.

En 1837, elles n'ont paru que le 8 mai; mais de très-mauvaise que s'annonçait cette plante à la fin de mars, elle a fait après son développement de jets et repousses dans le haut, ce qui donne aujourd'hui l'assurance que cette récolte sera moyennement bonne et beaucoup meilleure qu'on ne l'espérait: il en sera de même des seigles.

Le 16 avril 1828, premières fleurs de cerisiers.

En 1837, elles ont été assez retardées pour que, au 15 et jusqu'au 20 mai, on n'en ait pas vu dans notre plaine; tandis que du 20 au 25 tout aurait fleuri, ainsi que les poiriers et les pommiers précoces: les plus tardifs sont en ce moment et depuis quelques jours en pleine floraison.

Le 29 avril 1828, coupe de la luzerne pour vert.

En 1837, nous n'avons commencé que le 28 mai.

Le 17 mai 1828, le colza en grande partie défleuri.

En 1837, aujourd'hui 13 juin, le colza se trouve à cette même époque de sa végétation, il est aussi en grande partie défleuri.

On pourrait, ce me semble, continuer ces remarques et les consigner.

Digitized by Google

L'Eau *qui coule sur les Toitures en Zinc, est-elle potable? En d'autres termes : les Eaux pluviales qui coulent sur les Toitures en Zinc, peuvent-elles servir à alimenter les citernes, et l'eau de ces citernes peut-elle être employée comme aliment ou comme boisson? par* M. Boutigny, *pharmacien à Evreux, Membre correspondant de l'Académie royale de Médecine.*

« Le zinc fondu absorbe rapidement
» l'oxigène de l'air et brûle avec
» une belle flamme blanche. »
(*Extrait de ce mémoire.*)

L'usage du zinc laminé, pour couvrir les maisons d'habitation et les établissements industriels, se répand rapidement, et tout fait présager que, d'ici à peu de temps, son emploi sera général.

Les propriétaires seront déterminés à employer ce genre de couverture par le prix assez peu élevé de la matière, ensuite sa durée qui doit être fort longue, puis sa solidité et enfin sa légèreté comparative.

On voit, par le peu de mots qui précèdent, que le zinc réunit à un haut degré les deux qualités que l'on recherche toujours dans la matière inorganique appliquée aux besoins de l'industrie ou de l'économie domestique, savoir : durée et bon marché. Mais ces qualités principales suffisent-elles toujours? Je ne le pense pas. Il faut encore que les différentes matières employées à satisfaire les besoins réels ou factices de l'homme ne puissent, dans aucun cas, porter atteinte à sa santé, ni à celle des animaux qui partagent ses travaux ou ses plaisirs.

Digitized by Google

La question que je me suis posée et que je me propose de résoudre dans la suite de ce mémoire, a donc quelque importance et ne manque pas d'à-propos, dans un moment où des lamineries de zinc s'élèvent de toutes parts.

Voici la marche que j'ai suivie :

J'ai étudié l'action combinée de l'air et de l'eau sur un toit en zinc que j'ai fait construire *ad hoc*, puis, au bout de six mois, j'ai analysé de l'eau pluviale recueillie après avoir coulé sur ce toit.

J'ai examiné quelle est l'action de l'eau distillée purgée d'air sur le zinc laminé, et celle de l'eau de puits chargée de sulfate et de carbonate de chaux sur le même métal; enfin, l'action combinée du sable et de l'eau de puits.

Première expérience. — Le 25 novembre 1835, j'ai fait couvrir en zinc laminé, la toiture d'un petit lavoir ayant 12 mètres de superficie. Du 25 au 30, j'ai fait les observations suivantes :

25 Beau temps. . . .	Rien.
26 Temps humide. . .	Il se forme des taches blanches d'oxide sur le zinc.
27 Pluie.	Une grande quantité d'hydrate d'oxide de zinc s'écoule avec l'eau, et lui donne une couleur opaline.
28 Temps humide. . .	Le toit est presqu'entièrement recouvert d'oxide qui s'enlève facilement avec le doigt.
29 *Id.*	L'enduit s'enlève moins facilement.
30 Beau temps	Le doigt frotté sur le zinc est blanchi.

A partir de cette époque, le zinc n'a plus changé, la

Digitized by Google

couche d'oxide n'a point augmenté et la couleur blanche du toit ne s'est point altérée.

Le 24 mai 1836, après 15 jours de sécheresse non interrompue, j'ai recueilli, par une pluie douce, 4,375 litres d'eau qui avait coulé sur le toit en question.

Cette eau était légèrement trouble, avait une saveur fade légèrement métallique; sa pesanteur spécifique ne différait pas sensiblement de celle de l'eau distillée; son odeur était nulle.

Je l'ai fait évaporer, à une douce chaleur, dans une capsule de porcelaine, recouverte d'une feuille de papier brouillard. Le résidu, de couleur grise, a été traité par l'acide nitrique pur. Cet acide a indiqué la présence d'un carbonate et de quelques substances végétales, et la dissolution a été évaporée jusqu'en consistance sirupeuse, puis étendue d'eau distillée et filtrée.

Cette solution est d'un jaune clair, l'ammoniaque y fait naître un précipité volumineux, d'un jaune rouge, qui se dissout en partie dans une plus grande quantité de cet alcali.

Le précipité jaune-rouge a été séparé au moyen de la filtration, et la solution a été évaporée jusqu'à siccité dans un creuset de platine. Vers la fin de l'opération, le sel a pris feu, la couleur de la flamme était d'un blanc bleuâtre et projetait dans l'air quelques flocons blancs lanugineux. Ce phénomène prouve qu'une petite portion d'oxide de zinc a été réduite par le carbone de l'acide carbazotique, ou l'hydrogène de l'ammoniaque et oxidée aux dépens de l'oxigène de l'air atmosphérique, ou de l'un des produits de la décomposition.

Le résidu était grisâtre et pesait 1,92 grammes; il a été mêlé soigneusement à un poids égal au sien, de charbon pulvérisé et introduit dans une cornue de verre lutée,

Digitized by Google

qui a été placée dans un fourneau à réverbère, le col plongeant dans de l'eau distillée.

On a chauffé graduellement jusqu'au rouge et on a terminé par un bon coup de feu. A cette époque de l'opération, il s'est fait du vide dans l'appareil, car de l'eau a été absorbée, et la cornue s'est cassée à quelques lignes en dedans du fourneau. La plus grande partie du charbon a été retirée, et le fourneau a été abondonné à lui-même jusqu'à son entier refroidissement.

La panse de la cornue était entièrement fondue, et la plus grande partie du mélange y contenu était incrustée dans la masse vitreuse. La partie de la cornue (le col), trop éloignée du fourneau pour être fondue, contenait une petite quantité de zinc métallique que je n'ai point pesée, parce que : 1° une certaine quantité de ce métal s'est volatilisée pendant la combustion dans le creuset de platine; 2° une autre quantité a été perdue par suite de la fusion de la cornue. Cela, du reste, n'a qu'une importance très-secondaire; car il ne s'agit pas de savoir combien il se forme d'oxide de zinc dans un temps donné, mais bien s'il s'en forme; et la présence de l'oxide de zinc dans l'eau qui coule sur les toitures de ce métal est désormais hors de doute. Il est bon de faire remarquer ici que je me suis placé dans les circonstances les plus défavorables pour obtenir de l'oxide de zinc; car c'était par une pluie douce et non battante, que j'ai recueilli l'eau qui a servi à l'opération dont je viens de parler.

Cependant, on lit dans un très-bon livre : « La croûte » d'oxide de zinc préserve le métal d'une oxidation sub- » séquente, et l'on remarque que les feuilles de zinc dont » on fait maintenant un grand usage pour couvrir les » toitures, se conservent très-longtemps lorsqu'elles sont » appliquées sur les charpentes d'une manière convenable. »

Digitized by Google

Cela serait rigoureusement vrai, si la pluie ne *fouettait* jamais, et si la dilatation de la croûte d'oxide se faisait dans les mêmes proportions que celle du métal; mais il n'en est point ainsi. On sait que la vitesse de la pluie acquiert, dans certaines circonstances, une grande puissance destructive, et que la dilatation, loin d'être la même dans tous les corps, diffère au contraire pour chacun d'eux.

Deuxième expérience. — J'ai introduit dans un petit matras quelques lames de zinc du commerce[1] parfaitement décapées. Je l'ai rempli avec de l'eau distillée, et j'y ai adapté un tube recourbé pour recueillir les gaz sous une éprouvette. Après avoir fait le vide de tout l'appareil en faisant bouillir l'eau et l'avoir laissé se remplir d'eau distillée, je l'ai abondonné à lui-même.

Le troisième jour, il y avait déjà une certaine quantité d'hydrate d'oxide de zinc qui a toujours été en augmentant jusqu'au seizième jour, époque à laquelle l'appareil fut cassé. Cet accident me mit dans l'impossibilité de déterminer rigoureusement la quantité d'oxide formée pendant ce laps de temps. Toutefois, je ne crus point devoir recommencer cette expérience, car la question n'est pas de savoir, je le répète, quelle quantité d'oxide se forme, mais bien s'il s'en forme; et, sur ce dernier point, il ne reste pas le moindre doute.

Cette expérience m'a fourni l'occasion de faire une remarque d'un grand intérêt, selon moi : c'est que pendant l'oxidation du zinc, il ne s'est pas dégagé l'ombre d'une bulle de gaz hydrogène. L'appareil perdait-il? je le crois. S'il en avait été autrement, il faudrait bien revenir à la théorie de l'eau de Ritter, que l'une de nos

[1] Ce zinc, que j'avais analysé préalablement, était d'une pureté remarquable; il ne contenait que 0,0009 de fer.

Digitized by Google

célébrités scientifiques considère, avec raison, comme un jeu d'esprit, qui ne mérite aucune attention.

Mais je n'entrerai pas plus avant dans cette question qui est tout à fait étrangère à mon sujet[1].

Troisième expérience. — J'ai fait faire trois petites caisses rectangulaires en zinc, pouvant contenir chacune 96 pouces cubes d'eau. Dans l'une, j'ai mis de l'eau *distillée*, dans l'autre de l'eau de puits, et dans la troisième de l'eau de puits avec du sable rouge.

Il s'est formé presqu'immédiatement, dans la caisse contenant de l'eau distillée, de l'hydrate d'oxide de zinc qui restait constamment au fond de l'eau. Dans les deux autres caisses, nulle apparence de précipité; mais il se formait à la surface de l'eau une pellicule irisée qui se précipitait au fond du vase lorsqu'on la brisait. Je me suis assuré que cette pellicule était formée par du carbonate de zinc, dans la caisse qui contenait de l'eau de puits, et par des carbonates de zinc et de fer dans celle qui contenait de l'eau de puits et du sable rouge.

Il résulte de ces expériences comparatives, qu'il existe une grande différence entre l'action de l'eau distillée et celle de l'eau de puits sur le zinc; dans le premier cas, il se forme de l'oxide, et dans le second du carbonate de zinc[2]. Ce phénomène s'explique, du reste, très-facilement, en admettant l'existence du carbonate de chaux dans l'eau de puits qui cède son acide à l'oxide au fur et à mesure de sa formation, et le reprend ensuite à l'atmosphère. Il suit de là que l'acide carbonique passe par la chaux avant d'arriver à l'oxide de zinc, ce qui est très-

[1] On verra plus loin que le zinc ne décompose pas l'eau à la température ordinaire.

[2] Serait-ce un nouvel exemple de la force catalytique?

Digitized by Google

conforme aux lois de l'affinité chimique, car le carbonate de chaux est moins insoluble que le carbonate de zinc.

Examinons maintenant quelle serait l'action, sur l'économie animale, de l'eau chargée d'oxide ou d'un sel quelconque de zinc.

Selon MM. Orfila et Devergie, le sulfate de zinc seul devrait être classé parmi les poisons, et encore faudrait-il qu'il fût pris à des doses élevées pour occasionner la mort[1]. Je ne puis pas adopter l'opinion de ces deux savants, et je pense qu'il faut ajouter au sulfate toutes ou presque toutes les combinaisons zinciques. Le chlorure manié avec habileté n'est-il pas un caustique précieux? L'oxide blanc n'est-il pas employé avec succès contre l'épilepsie et diverses névralgies qui résistent à des modificateurs plus énergiques en apparence? Or, toutes les fois qu'une combinaison peut modifier en bien l'état de maladie, on doit toujours craindre qu'elle ne puisse modifier en mal l'état de santé : on en connait beaucoup d'exemples. Je ne citerai ici que l'émétique qui fait vomir à des doses très-faibles les individus bien portants, et qui peut être administré impunément à des doses énormes, dans les phlegmasies pulmonaires, sans occasionner le plus léger dérangement dans les fonctions digestives.

Vauquelin et Déyeux ont fait des expériences, desquelles il résulte que l'eau, le vinaigre, le suc de citron, l'oseille, le sel ammoniac, le sel de cuisine et le beurre à une température assez élevée pour opérer sa décomposition, attaquent le zinc et le dissolvent, d'où il suit qu'on ne saurait faire usage de ce métal pour les ustensiles destinés

[1] Il ne faut pas oublier que l'on admet deux espèces d'empoisonnements : l'empoisonnement aigu et l'empoisonnement lent. Tout ce qui est écrit sur le zinc, dans ce mémoire, doit être rapporté à l'empoisonnement lent.

Digitized by Google

à préparer les aliments, à mesurer et à conserver les liquides.

Je partage entièrement l'opinion de ces deux chimistes, et je pense que le zinc ne peut être employé dans les ménages qu'à faire des baignoires et des seaux pour bains de pieds.

Toutefois, je crois que l'eau n'agit pas sur le zinc, comme l'ont annoncé Vauquelin et Déyeux, c'est-à-dire que je ne crois pas qu'elle soit décomposée à froid, par ce métal. L'eau, dans cette circonstance, n'agit qu'en dissolvant l'air, aux dépens duquel l'oxidation a lieu. M. Thénard n'admet pas non plus la décomposition de l'eau, à froid, par le zinc. Du reste, voici une expérience qui prouve que la manière de voir de M. Thénard est juste :

Il y a six mois environ, j'ai introduit dans un tube de verre, scellé à l'un de ses bouts, une petite lame de zinc du commerce [1], et j'ai rempli le tube d'eau très-pure; je l'ai effilé; j'ai fait bouillir l'eau et j'ai scellé immédiatement l'extrémité capillaire. On conçoit, d'après ces dispositions, que le tube ne pouvait contenir que du zinc et de l'eau. Or, si le zinc décomposait l'eau à froid, il se serait formé de l'oxide de zinc, et de l'hydrogène se serait dégagé. Eh bien! rien de tout cela ne s'est opéré. Le zinc était brillant comme le premier jour, le tube ne contenait pas un atome d'oxide, et je n'ai pas aperçu le moindre vestige d'une bulle de gaz.

Je reviens à l'action des combinaisons zinciques, sur l'économie animale.

M. Orfila a administré l'oxide de zinc à des chiens

[1] Celui qui est le plus propre à la décomposition de l'eau. (Aug. de La Rive.)

Digitized by Google

petits et faibles, depuis trois gros jusqu'à six; ils ont eu des vomissements sans éprouver de grandes souffrances; leur santé n'a point tardé à se rétablir complètement.

Les expériences faites sur les animaux sont concluantes dans beaucoup de cas, mais ne le sont pas toujours. On sait, en effet, que telle substance qui empoisonne un animal est un excellent aliment pour un autre[1]. Il ne faudrait donc pas s'empresser de conclure de ce que l'oxide de zinc n'occasionne, à des chiens, que des vomissements sans douleur, qu'il en serait de même pour l'homme, dont la sensibilité nerveuse diffère prodigieusement de celle du chien.

Ailleurs[2], M. Orfila dit que : « l'oxide de zinc doit » être regardé comme un excellent anti-spasmodique; » il a été surtout excessivement utile dans l'épilepsie, » où il a été quelquefois employé seul et avec le plus » grand succès; on peut l'administrer depuis 6, 8 grains » par jour, jusqu'à un demi-gros, mêlé avec du sucre, » de la gomme ou toute autre poudre, et divisé en » plusieurs prises. »

Il y a loin de 6 grains à 6 gros! C'est que dans un cas il s'agit de chiens, et que dans l'autre il s'agit de l'homme. Il est donc bien établi que l'oxide de zinc peut modifier en bien l'état de maladie, et il est très-probable qu'il modifierait en mal l'état de santé. Cette opinion, sans être basée sur de nombreuses expériences, est du moins fondée sur les plus fortes analogies.

On objectera peut-être que nous faisons journellement usage d'aliments et de boissons qui contiennent des corps étrangers, tels que le chlore, le soufre, le phosphore, le

[1] Devergie, *Médecine légale*, Paris, 1836, tom. II, p. 431.

[2] *Éléments de Chimie*, 6e édition, Paris, 1836, tom. II, p. 70.

Digitized by Google

magnésium, le calcium, le fer, etc., libres ou combinés, sans que ces substances déterminent d'accidents. A cela, je répondrai que ce n'est point extraordinaire, puisque toutes ces substances font partie essentielle de nos tissus; tandis que, jusqu'à présent, on n'a jamais rencontré, que je sache, le zinc dans les organes des animaux. Ce métal sera donc toujours corps étranger pour l'homme, tant que l'homme sera soumis aux *lois actuelles* de son organisation.

L'absence du zinc, dans la composition des tissus animaux, me paraît être un fait capital et qui prouve que l'eau qui aurait séjourné dans des vases de zinc, ou qui aurait coulé sur ce métal, serait dangereuse pour l'homme.

Quel sera l'état du zinc dans l'eau des citernes remplies avec de l'eau qui aura coulé sur les toitures de ce métal? il sera variable.

Si l'on considère que l'eau entraîne et dissout beaucoup de corps étrangers en tombant sur la terre; que les oiseaux et les animaux domestiques déposent leurs excréments sur les toits; que les vents y transportent des matières de toute nature, on pourra se faire une idée assez exacte de l'état dans lequel se trouvera le zinc. Tantôt il sera à l'état d'hydrate d'oxide, tantôt à celui de carbonate, d'ulmate, d'acétate, mais le plus souvent, sans doute, à l'état de zincate d'ammoniaque.

Suivant MM. Devaux et Dejaer, le citrate et l'acétate de zinc sont sans action sur l'économie animale; mais si l'on » fait attention « qu'ils ont fait leurs essais sur des pri- » sonniers espagnols, d'une bonne constitution et bien » portants; qu'ils ne les ont pas tentés sur des individus » faibles et dont le système nerveux est très-irritable; et » que d'ailleurs ils ne rapportent aucune expérience re- » lative à l'emploi des dissolutions salines contenant du

Digitized by Google

» zinc, ni à celui du beurre chargé du même métal; on » *devra persister* à ne pas l'employer, jusqu'à ce que » des expériences nombreuses et variées aient fixé nos » idées à cet égard. » (Orfila)[1].

Néanmoins, je pense que le zinc pourra être employé à la construction des gouttières, ainsi que l'a conseillé M. J. Girardin. La quantité d'oxide qu'elles fourniraient serait insignifiante, eu égard à leur peu de développement.

Il pourra encore être employé à servir de toitures, avec beaucoup d'avantage, dans les localités où l'on n'est pas dans la nécessité de recueillir les eaux pluviales; à moins que l'on ne craigne que ce métal ne propage les incendies; car *le zinc fondu absorbe rapidement l'oxigène de l'air et brûle avec une belle flamme blanche.*

1. Il résulte des faits, des expériences et des raisonnements qui précèdent, que le zinc est déjà très-employé pour couvrir les établissements industriels, et que le bon marché, la légèreté et la durée de ce métal lui assurent une vogue certaine; à moins cependant que l'on ne reconnaisse le danger de l'employer à cause de sa facile combustion[2].

[1] C'est aussi l'opinion de M. d'Arcet, de l'Institut.

[2] Que l'on se figure, par exemple, la flèche de la cathédrale de Rouen, incendiée en 1823 par la foudre, et celle de la cathédrale de Chartres, incendiée en 1836 par une autre cause, couvertes en zinc laminé au lieu de plomb, et l'on pourra se faire une juste idée du danger d'employer ce métal pour la toiture des édifices publics, ainsi que des propriétés particulières.

Pour moi, il me semble voir d'immenses cascades de métal enflammé se précipiter du haut de ces édifices sur les tours, les tourelles, les voûtes, les toits inférieurs et jaillir sur les habitations voisines, pour jaillir encore dans les rues, sur les passants, les travailleurs, les curieux qu'un pareil spectacle attire toujours en grand nombre aux

Digitized by Google

2. Malheureusement l'eau qui coule sur les toits en zinc contient toujours une combinaison quelconque de ce métal, ce qui en restreindra nécessairement l'emploi; car l'eau qui contient, soit en dissolution, soit en suspension, des combinaisons zinciques doit exercer, après un laps de temps plus ou moins long, une influence fâcheuse sur l'économie animale [1].

3. Il demeure bien établi : A, que l'eau distillée oxide

abords de l'incendie. Alors, l'effroi se peint sur tous les visages, le désordre se met dans tous les rangs, la voix des magistrats est méconnue, et la foule fuit dans toutes les directions qui l'éloignent de l'incendie, et l'incendie fait alors des ravages effrayants. *Or*, je le demande, un pareil événement ne pourrait-il pas être la cause de la destruction d'une cité tout entière?

L'académie des Sciences partage mes craintes sur ce point; elle a déclaré, par l'organe de M. Dulong, que son opinion serait d'exclure le zinc de tous les monuments surmontés d'un comble en bois. (*Voyez* le compte rendu de la séance du 19 juin 1837).

[1]. M. Rault de La Hurie, capitaine de vaisseau, Président de la Section de Physique et de Mathématiques de la Société libre des Sciences de l'Eure, m'a communiqué le fait suivant, qui confirme de tout point mon opinion sur le danger d'employer le zinc pour conserver les aliments ou les boissons :

« M. ****, officier de marine, fut appelé au commandement d'un petit bâtiment de guerre; à son départ, il acheta une fontaine en zinc pour son usage personnel; mais bientôt il éprouva de légères coliques, qui augmentèrent graduellement et qui finirent par altérer profondément sa santé.

» Il soupçonna, un peu tard peut-être, que la cause de ses souffrances pouvait bien se trouver dans la fontaine de zinc. En conséquence, il cessa immédiatement de faire usage de l'eau de cette fontaine, et ses souffrances diminuèrent immédiatement aussi, et cessèrent complètement au bout de quelques jours. C'est alors que cet officier disait plaisamment que « *Le zinc n'était bon ni en* » *dedans, ni en dehors.* »

On sait que l'on a essayé l'emploi du zinc pour le doublage des navires et qu'il a été abandonné presqu'aussitôt.

Digitized by Google

le zinc et le transforme en hydrate lorsqu'elle est exposée à l'action de l'air ambiant, mais sans dégagement d'hydrogène; d'où il suit que c'est aux dépens de l'air atmosphérique que cette oxidation a lieu; B, que l'eau qui contient du sulfate et du carbonate de chaux l'oxide et le fait passer ensuite à l'état de carbonate ou plutôt d'hydrocarbonate; C, que le sable ne peut empêcher la formation qui précède; D, enfin que le zinc ne décompose pas l'eau à la température ordinaire, lorsqu'elle est préservée absolument de l'action de l'air ambiant [1].

La conséquence finale de tout ce qui précède est celle-ci, savoir :

Qu'il doit être défendu, par mesure de police, d'employer comme aliment ou comme boisson, l'eau pluviale qui aura coulé sur des toitures en zinc.

Nota. MM. les Rédacteurs des Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale, ont décerné à M. **Boutigny**, auteur de ce Mémoire, une mention honorable et une médaille d'or de la valeur de cent cinquante frrancs.

[1] Les boîtes de zinc qui ont servi aux expériences sur l'eau distillée et sur l'eau de puits, sont maintenant tapissées intérieurement jusqu'au niveau de l'eau, par de petites concrétions blanches dont la base peut avoir 0,001 de diamètre. J'ai examiné ces concrétions au microscope et j'ai reconnu qu'elles étaient formées de cristaux rudimentaires.

J'ignore encore la nature de ces concrétions, mais il est vraisemblable qu'elles sont formées d'oxide ou d'hydrate d'oxide de zinc, particulièrement dans la boîte à l'eau distillée.

Digitized by Google

PROCÉDÉ *pour séparer le principe amer de la Fécule de marron d'Inde, par* M. POTTIER, *pharmacien à la Ferrière-sur-Risle.*

Le maronnier d'Inde (*æsculus hypocastanum*), originaire des Indes orientales, fut apporté de Constantinople à Paris, par Bachelier, en 1515, et planté dans une des cours de l'hôtel Soubise, au Marais. En 1655, on en planta un second dans le jardin du roi; et, depuis cette époque, il s'est répandu de manière à faire l'ornement des parcs et des jardins publics, par son feuillage et l'élégance de ses fleurs.

Son écorce, regardée comme un puissant fébrifuge, a besoin d'être soumise à de nouvelles expériences, afin d'établir d'une manière certaine cette propriété prônée par quelques savants et rejetée par beaucoup d'autres.

Ses fruits ont été le but des recherches de plusieurs chimistes distingués; mais ils n'étaient encore parvenus qu'à en faire une fécule propre à engraisser les volailles et à remplacer la pâte d'amande; plus souvent, ils servent aujourd'hui à sophistiquer les pois d'Iris. A Constantinople, ils étaient employés comme un spécifique contre la pousse des chevaux, ce qui leur a fait donner le nom de *châtaignes de cheval.*

Maintenant, d'après le procédé que je me fais un devoir de communiquer à la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, il sera facile d'obtenir, sans frais, une fécule très-blanche et privée entièrement de son amertume.

Combien l'indigence serait heureuse, dans une année difficile, de pouvoir substituer à la farine de pois, cette nourriture en tout semblable à la fécule de pomme de terre, aujourd'hui d'un si grand secours! Quand bien

Digitized by Google

même on répugnerait d'abord à en faire usage comme aliment, elle fournirait au moins à nos cultivateurs une ressource certaine pour les bestiaux, et dans les arts une colle durable.

Après avoir privé de leur double tégument une quantité indéterminée de marrons d'Inde, préalablement secs, on les réduit en poudre et on les passe au tamis de soie. Cette poudre, une fois obtenue, doit être lavée à grande eau, en ajoutant par livre de poudre une demi-once au plus de sous-carbonate de potasse; on agite et on laisse réagir quelques heures; ensuite, on coule à travers un linge. La liqueur obtenue est d'un jaune très-intense; la fécule restée sur le linge, lavée de nouveau, est entièrement débarrassée de son amertume; et en la faisant sécher avec soin, on l'obtient très-blanche.

Quant au liquide jaune, on le filtre et on le traite par l'acide sulfurique, ce qui détermine une grande quantité de flocons blancs qui, recueillis et séchés, finissent par avoir toute l'apparence d'une gomme résine: c'est le principe amer. De cette manière, la poudre de marrons d'Inde ne perd qu'un tiers de son poids pour être convertie en fécule.

INSTRUCTION *publiée par l'Académie royale de Médecine, sur l'Étude de la Phthisie considérée dans les divers climats.*

Il est bon de rappeler à quelle occasion cette instruction a été rédigée: Un médecin s'est persuadé que le climat d'Alger serait favorable aux phthisiques. Ce n'est pas qu'il

Digitized by Google

connaisse la colonie; c'est un pressentiment, c'est une idée que lui ont suggéré ses lectures ou ses réflexions. Quoiqu'il en soit, préoccupé de cette pensée, il en écrivit à M. le ministre du commerce, le 16 juillet dernier, et lui proposa de former en Afrique un établissement sanitaire, dont il osait promettre les plus heureux résultats. Avant de s'engager dans une pareille dépense, M. le ministre désira prendre l'avis d'un corps compétent, et consulta l'Académie. La réponse a été consignée dans son Bulletin. On y dit que, dans l'état de la science, on ne sait rien de positif à cet égard, et qu'on ne peut rien savoir qu'à l'aide de statistiques bien faites. Toutefois la chose vaut bien la peine qu'on s'en occupe. Pour donner suite à ce projet, M. Louis proposa la formation d'une commission à laquelle l'Académie remettrait le soin de préparer une instruction propre à diriger les recherches qu'il convient de faire pour obtenir la solution du problème. Cette instruction serait adressée aux correspondants que l'Académie possède sur tous les points du globe; car, pour connaître l'influence de tel ou tel climat sur une maladie, il faut nécessairement savoir comment elle se comporte ailleurs. Cette commission a été nommée; et c'est en son nom que M. Louis en a fait le rapport.

« MESSIEURS,

» L'Académie royale de Médecine de Paris, à la suite d'une discussion assez prolongée au sujet de l'action du climat sur le développement et la marche de la phthisie, a senti que cette action était loin d'être aussi clairement démontrée qu'on pourrait le croire d'après la pratique de l'immense majorité des médecins, et aucun point de

Digitized by Google

médecine pratique n'offrant plus d'importance, elle a résolu de s'en occuper sans délai.

» Mais cette question, comme toutes celles qui se présentent en médecine, ne peut être étudiée qu'au moyen de faits nombreux et bien observés, et comme elle a trait à l'influence du climat, ces faits doivent être recueillis sur les points les plus variés du globe. L'Académie devait donc faire un appel à tous les médecins qui, par leur position, peuvent recueillir un assez grand nombre de faits; et elle a d'autant moins hésité à le faire, que si elle doit solliciter des travaux importants pour atteindre le but qu'elle se propose, ces travaux resteront tout entiers à leurs auteurs, l'Académie ne pouvant que les réunir et mettre en lumière les faits généraux dont ils contiendront les éléments.

» D'ailleurs, en même temps qu'elle appelle le concours des médecins nationaux et étrangers pour la solution d'une des plus importantes questions de la médecine-pratique, l'Académie a pensé qu'elle leur devait une sorte d'exposition de principes, ou quelques détails sur la manière d'effectuer le travail qu'elle leur propose, afin de s'entendre tout à la fois sur les mots et sur les choses, et c'est ce qu'elle a tâché de faire dans le court exposé qui suit.

» Le premier point qu'il importe, suivant elle, de fixer avec précision, c'est assurément la valeur du mot *phthisie*. Par ce mot, l'Académie entend, avec la plupart des pathologistes modernes, cette affection qui, à quelques exceptions près, conduit à la mort par tous les degrés du marasme, et est caractérisée, anatomiquement, par des productions ou tumeurs qui se développent dans le parenchyme pulmonaire, ordinairement arrondies, d'une couleur jaune, verdâtre, d'un aspect homogène et mat, fermes et difficiles à écraser d'abord, qui se ramollissent après un espace de temps variable, se vident dans les bronches,

Digitized by Google

sont remplacées par des excavations plus ou moins considérables, et ordinairement précédées par des granulations grises demi-transparentes qui en sont l'origine, de manière que, dans quelques cas, ces granulations existent seules. Toute autre maladie de la plèvre et des poumons, qui conduirait à la mort par tous les degrés du marasme, sans être liée à la lésion qui vient d'être décrite, n'est pas considérée par l'Académie comme un cas de phthisie.

» Quant au fond des choses, à la solution de la question proprement dite, il doit paraître évident à tout le monde que l'influence du climat sur le développement et la marche de la phthisie ne peut guère se montrer que de la manière suivante : ou en rendant cette maladie plus rare dans un pays que dans un autre, ou en accélérant, ou en retardant sa marche; ou tout à la fois en rendant la maladie plus rare et plus lente dans sa marche, soit chez les nationaux, soit chez les étrangers, toutes choses égales d'ailleurs, eu égard à l'âge, au sexe, etc., etc.

» Evidemment la solution de la première question, la rareté ou la fréquence de la phthisie, est entièrement anatomique; et partout où l'on pourra faire des autopsies nombreuses dans les hôpitaux, on pourra recueillir des matériaux qui serviront à la résoudre. Il suffira pour cela de déterminer, sur un certain nombre de sujets qui auront succombé, combien ont été emportés par la phthisie ou ont des tubercules dans les poumons, pourvu néanmoins que l'hôpital où ces faits auront été recueillis ne soit pas spécialement consacré aux vieillards ou aux maladies chroniques; car alors les résultats, pour être rigoureux, n'en seraient pas moins faux. Il en serait encore de même si, par suite de mesures administratives, les phthisiques n'étaient pas reçus dans l'hôpital où les faits seraient recueillis; car alors on ne trouverait plus d'exem-

Digitized by Google

ples de tubercules que comme complication, l'on tomberait dans une erreur non moins grave que la précédente.

» Sans doute on conçoit, à la rigueur, que les faits relatifs à la partie de la question qui nous occupe, pourraient se borner à la description succincte des poumons; mais pour qu'ils puissent concourir, avec ceux dont il sera question tout à l'heure, à l'étude de la marche de la maladie, il sera nécessaire de joindre à cette description, toutes les fois que cela ne sera pas impossible, l'état du tube digestif, surtout du larynx, de l'œsophage et de l'intestin grêle, l'état des glandes mésentériques, du conduit aérien et du foie; enfin l'âge, le sexe, le développement plus ou moins régulier du squelette.

» La seconde partie de la question, la marche de la maladie, comprend deux ordres de faits : les uns relatifs aux sujets qui succombent, les autres relatifs aux sujets qui guérissent, ou dont la maladie s'arrête dans sa marche. Pour les uns et pour les autres, une circonstance difficile et importante à constater, c'est le début de l'affection : importante, car sans elle on ne peut connaître la durée de la maladie avec quelque précision; difficile, parce qu'elle suppose des questions très-précises et assez nombreuses dans ce seul but; car la première réponse des malades à cette question : depuis quand êtes-vous malade? cette réponse est ordinairement inexacte; on ne saurait s'y borner; il faut nécessairement y revenir et demander aux malades si, avant l'époque indiquée, ils avaient maigri, s'ils souffraient, s'ils avaient des douleurs de poitrine, s'ils avaient éprouvé des hémoptysies, et, dans le cas d'une réponse affirmative à cette dernière demande, tâcher de connaître approximativement la quantité de sang rendue alors dans un espace de temps déterminé, etc., etc.

» Le début de l'affection étant fixé, il sera nécessaire

Digitized by Google

de recueillir tous les symptômes qui peuvent la caractériser à son début ou plus tard, quand le malade est soumis à l'observation; par conséquent pratiquer avec soin toutes les méthodes d'exploration.

» Puis on recherchera si la marche de la maladie a été continue, ou intermittente, ou rémittente; quels moyens ont été employés pour la combattre. De là encore des questions nombreuses et *répétées*, car les *réponses exactes ne s'obtiennent qu'à ce prix.* Et lors de l'ouverture des sujets qui auront succombé, il faudra non-seulement décrire succinctement les poumons, mais encore, ainsi que cela a été indiqué plus haut, rechercher si les lésions secondaires qui, dans le climat de la France, paraissent exclusivement ou presque exclusivement propres aux phthisiques, si les ulcérations du larynx, de la trachée-artère, de l'intestin grêle, si l'état gras du foie ont lieu; car ces lésions peuvent ne pas être également fréquentes dans tous les climats, et cette différence, si elle avait lieu, indiquerait, pour sa part, une différence dans la marche de la maladie.

» Que si, au lieu de conduire constamment à la mort, l'affection se terminait, dans quelques cas, par le retour à la santé, il faudrait ne pas se borner à le dire, mais exposer le fait avec beaucoup de détails, afin qu'aucun doute ne pût s'élever un jour sur sa réalité, s'il avait été bien observé, et pour qu'on pût reconnaître l'erreur, si elle avait été commise. Car quel médecin peut avoir la prétention de ne pas commettre, au moins par intervalles, quelques erreurs de diagnostic, et qui pourrait avoir la prétention d'être cru sur parole?

» Aux détails qui viennent d'être rappelés devront encore être réunis ceux qui sont relatifs au sexe, à l'âge, à la force, à la faiblesse de la constitution, à la profession et au

Digitized by Google

temps depuis lequel les malades l'exercent, à la durée de leur travail dans un même jour, à leur nourriture, aux commotions morales qu'ils ont éprouvées; car sans ces détails on manquerait des éléments nécessaires pour étudier convenablement l'influence du climat sur le développement et la marche de la phthisie.

» D'ailleurs, pour faciliter le travail analytique de l'Académie, ou la comparaison qu'elle devra faire des faits nombreux recueillis dans les climats les plus variés, les détails dont il s'agit, et ceux qui sont relatifs à la première partie du problème, devraient être exposés dans des tableaux, dont l'un sera relatif à la fréquence ou à la rareté de la phthisie, l'autre à la marche de la maladie, et ces tableaux seraient divisés en autant de colonnes qu'ils devraient contenir d'objets distincts, comme on a cherché à le faire dans les tableaux, nos 1 et 2, tableaux qu'il serait peut-être bon de prendre pour modèle et pour plus d'uniformité.

» Après l'étude des maladies vient celle du climat et surtout des localités qui, bien souvent, ont une influence plus marquée que le climat lui-même sur la marche et le développement des maladies. Il sera donc nécessaire de faire connaître les degrés de latitude et de longitude du pays où l'on aura observé, la température moyenne pendant un certain laps de temps, celle de chaque mois de l'année dans la même période, la quantité moyenne des pluies qui tombent chaque année et chaque mois de l'année, les vents, les brusques variations de l'atmosphère, la nature des terrains, bas ou élevés, les fleuves, leur direction, la qualité des eaux, les montagnes, leur hauteur, les forêts et leur proportion avec les terres cultivées, les tempêtes et les brouillards, etc.; et ces faits, comme les précédents, seraient disposés sur autant de colonnes, et, si l'on veut, dans l'ordre indiqué no 3.

Digitized by Google

» L'Académie n'a demandé, dans ce qui précède, que les détails qu'elle croit absolument nécessaires pour la solution du problème qu'elle s'est proposé; mais ce qu'elle demande avant tout, même avant la variété et le nombre des renseignements, c'est leur *exactitude*, sans laquelle les conclusions les plus rigoureuses ne conduiraient qu'à des résultats erronés.

» Elle pense que la question proposée doit être étudiée comme elle le serait pour la première fois, si l'on voulait arriver à des résulats rigoureux et vrais; et comme chacun de ses membres a renoncé, au moins momentanément et jusqu'à plus ample informé, à son opinion, elle espère que les médecins qui voudront prendre part au travail qu'elle leur propose, le feront sans idées préconçues; qu'ils *chercheront pour connaître et non pour prouver;* qu'ils regarderont leur manière de voir sur l'influence attribuée au climat, dans le développement et la marche de la phthisie, comme *provisoire,* jusqu'à ce que l'analyse des tableaux statistiques qu'ils adresseront à l'Académie permette de savoir à quoi s'en tenir rigoureusement à cet égard. Elle espère encore qu'ils ne croiront pas pouvoir se mettre trop tôt à la recherche des faits nécessaires à la solution d'un problème qui intéresse également toutes les parties du monde civilisé, et qui ne peut être résolu que par les efforts réunis des médecins de tous les pays. »

Digitized by Google

Phthisie. TABLEAU N° 1. Anatomie. Fréquence.

N°	Age.	Sexe.	Tempérament.	Squelette.	Poumons.	Epiglotte.	Larynx.	Trachée-artère.	OEsophage.	Intestin grêle.	Foie.
N° 1											

Phthisie. TABLEAU N° 2. Symptômes. Marche. État des organes.

N°	Age.	Sexe.	Tempéram.	Squelette.	Profession	Nourriture.	Excès.	Début et durée	symp. au début.	Sympt. car. au moment de l'observ.	Marche.	Moy. empl.	Poumons.	Epiglotte.	Larynx.	Trachée-artère	OEsophage.	Intestin grêle.	Foie.
N° 1																			

Phthisie. TABLEAU N° 3. Climat. Localités.

Longitude.	Latitude.	Montagnes.	Forêts.	Terrains	Fleuves	Pluies.	Humidité.	Température moyenne.	Habitation.	Vents.	Variations brusques de température.
N° 1											

Digitized by Google

APHORISMES *de* M. LIMOUZIN-LAMOTHE, *pharmacien à Alby, Membre de la Société, sur le système des Animalcules considérés comme causes des Épidémies, telles que le Choléra, la Peste, le Tiphus, etc., etc.*

Aphorisme 1.

Toute contagion reconnaît pour cause la présence d'un agent pourvu de propriétés génératrices qui lui permettent de se reproduire. Or ce ne peut être qu'un agent organique, dont les matières inorganiques ne peuvent être une cause de contagion.

Commentaire.

Les matières inorganiques ne jouissant pas de propriétés génératrices qui leur permettent de se reproduire, de se perpétuer par elles-mêmes, ne sauraient jamais être regardées comme cause de contagion. Leur action se borne sur le seul individu sur lequel elles se trouvent fixées. Tels sont les poisons minéraux, le principe vireux des végétaux, les poisons des animaux privés de vie. Il en est de même des matières gazeuses délétères et toxiques. Elles peuvent frapper de mort un individu; mais bornant sur lui seul leur action, le défaut de propriétés génératrices ne leur permet pas de se reproduire, de se perpétuer pour atteindre et frapper d'autres individus, si rapprochés qu'ils soient d'ailleurs.

Aphorisme 2.

Ce n'est qu'après s'être perpétué par génération que l'agent contagieux est apte à se transmettre d'individu à

Digitized by Google

un autre, s'y fixer comme il l'était sur celui d'où il provient et y exercer les mêmes phénomènes. Or cette action est nécessairement instructive, donc elle est produite par un être animé.

Commentaire.

Impossible aux êtres inorganiques ou privés de vie de remplir ces fonctions, il est de leur nature même de rester stationnaires, et ce n'est que localement qu'ils exercent leur action mécanique, chimique ou physiologique sur les organes. Se bornant là, il est de leur nature même de ne pas passer outre, c'est-à-dire, de se transporter d'un individu à un autre, d'un malade à un homme sain pour y exercer les mêmes phénomènes que chez le premier. Il en est tout autrement en admettant comme il le faut nécessairement pour ne pas être dans le vague, une cause organique, animée, instinctive, pouvant se reproduire et se perpétuer à l'infini: ce sont les animalcules. Passant d'un individu à un autre, ils s'y reproduisent de rechef, et ainsi de suite selon que diverses causes favorisent ou arrêtent leur propagation.

Aphorisme 3.

La reproduction, l'émission, la propagation, la transmission sont de nécessité et de moyen à toute contagion. Elles diffèrent toutes l'une de l'autre. La reproduction est la multiplication de la chose; l'émission, la manifestation de son existence; la propagation, la faculté de s'étendre; la transmission, l'effet par lequel elle est donnée et reçue. Or, ces quatre conditions ne peuvent se trouver que dans une classe d'êtres animés. Donc ces êtres, quels qu'ils soient d'ailleurs, sont locomobiles.

Digitized by Google

Commentaire.

Jamais, par exemple, on ne concevra qu'un homme asphixié par le gaz carbonique, empoisonné par un gaz mephytique, par des sels, par des oxides métalliques, par les cantharides, la morphine, la strychnine, l'acide prussique, etc., puisse transmettre sa maladie à un individu, d'une manière quelconque, pas plus qu'un homme ivre ne peut transmettre l'ivresse. Pourquoi? c'est qu'il ne peut y avoir reproduction, encore moins multiplication de la matière constitutive, occasionnelle de la maladie. Il en sera tout autrement si cette matière est organique, vivante, locomobile; alors elle jouit de toutes les conditions génératrices, plus ou moins spontanées, plus ou moins actives qui lui permettent de se reproduire, se multiplier, étendre son action. Que l'on ne dise pas que l'haleine, la transpiration et autres émanations corporelles, les habits d'un malade peuvent transmettre une maladie; qu'un navire pestiféré peut occasionner la peste, le choléra, sans admettre le principe de cet aphorisme: ces effets ont lieu nécessairement par le déplacement et la propagation des animalcules, se transmettant instinctivement, par affection, par sympathie, par voie d'élection et d'appétence, d'un corps infecté déjà, à un autre corps pour lequel ils vont devenir une cause nécessaire et inévitable d'infection, si ce corps offre des prédispositions par lui-même d'ailleurs, car dans le cas contraire, il y aura répulsion et l'injection n'aura pas lieu.

Aphorisme 4.

S'il n'existait de contagion que par contact immédiat, la moindre faculté locomotrice de l'agent contagieux suffirait pour la transmettre. Or la contagion se transmet aussi par infection ou à des distances plus ou moins éloignées. Donc

Digitized by Google

celle-ci est occasionnée par des êtres doués d'organes qui leur permettent de franchir les espaces.

Commentaire.

L'on conçoit que la gale, les dartres, la vérole, l'antrax, se communiquent par contact immédiat, toujours par génération et propagation de la cause première, (les animalcules spéciaux), avec la condition de l'appétence et sympathie de leur côté, et de la prédisposition et sympathie aussi de la part de l'individu allant être infecté. L'on doit concevoir de la même manière ce qui se passe en dehors du contact immédiat : c'est-à-dire dans l'espace et dans un éloignement plus ou moins grand. Dans le premier cas, l'action avait lieu de la part d'animalcules se mouvant seulement, mais privés d'organes ailés (aptères). Dans ce cas-ci, au contraire, les animalcules peuvent franchir les espaces, vont, viennent, disparaissent, reviennent encore, se portent çà et là, franchissent de plus ou moins grands espaces, selon que leur instinct les appelle vers des lieux et des individus qu'ils appètent plus particulièrement que d'autres et sur lesquels alors, il exercent de plus ou moins grands ravages.

Aphorisme 5.

Il n'y a jamais contagion d'une manière absolue et générale. Pour qu'elle ait lieu, il faut d'un côté, prédisposition nécessaire chez l'individu atteint, de l'autre, appétence et sympathie de la part de l'agent organique, cause première de contagion. Or, ces deux conditions ne sont jamais universelles. Donc, tout à la fois, une maladie peut être contagieuse et ne l'être pas, selon les temps, les lieux et les circonstances.

Digitized by Google

Commentaire.

On ne peut révoquer en doute les aptitudes, les appétences, les sympathies, les antipathies, les prédispositions. C'est dans ces données qu'il faut rechercher les causes de la contagion et de la non contagion. On ne peut les trouver chez les corps inorganiques, matériels; ces propriétés rentrent dans le domaine des vivants. Mais de même qu'il n'y a pas toujours et dans tous les cas, contagion ni infection dans les maladies qui peuvent se communiquer par contact immédiat, à cause des inappétences, des antipathies, des indispositions, de même toujours, et dans tous les cas aussi il ne saurait y en avoir dans celles qui se propagent et se communiquent à diverses distances. Cela explique pourquoi, exposés sous la même influence, dans les mêmes localités, tel est atteint, plus ou moins affecté, et tel autre ne l'est pas du tout. Telle maladie sera donc contagieuse pour un individu et ne le sera pour un autre, quoique placé dans les mêmes conditions que le premier. Pour l'un, on dira la maladie contagieuse, et non pour l'autre. Ce n'est donc pas absolument et universellement qu'il y a contagion, mais bien dans des cas donnés et sous l'influence de conditions spéciales et particulières. Voilà la cause, ce me semble, du désaccord entre les contagionistes et les non contagionistes. Les premiers auront vu la maladie dans les conditions d'appétence, d'aptitude, de sympathies, de prédispositions respectives les plus propres au développement de l'agent contagieux, et ils auront dit la maladie contagieuse, ils auront eu raison. Les autres auront vu la même maladie dans des conditions opposées; pas de prédispositions, antipathie, rien de favorable à l'appétence des animalcules; dès lors nulle condition favorable à la contagion, et ils auront déclaré la maladie non contagieuse: ceux-ci auront

Digitized by Google

raison également. Chacun soutiendra sa thèse avec le même avantage, et tous deux se disputeront : l'analyse du fait de cet aphorisme les mettrait d'accord inévitablement.

Développements.

L'atmosphère n'est donc que le véhicule où se meuvent des animalcules ailés, le milieu dans lequel ils se balancent et franchissent les espaces. Que la constitution de cet atmosphère les active ou les paralyse, cela se conçoit, cela doit être; mais vouloir considérer l'atmosphère seul, ses constitutions diverses, ses influences avec tout le cortége imaginaire qu'on veut bien lui supposer comme cause directe des maladies dites contagieuses, du choléra, de la peste, de la fièvre jaune, du typhus, etc., c'est ce qui ne se conçoit pas du tout. L'air toujours agité, l'air que le moindre ébranlement change de région, l'air que les vents transportent à des distances immenses, pourrait-il jamais être, en lui seul, l'élément occasionnel de ces sortes de maladies[1]?

S'il en était ainsi, de deux choses l'une, qu'il faut nécessairement admettre ou le vent qui souffle sur une contrée atteinte, en détruira la cause en l'entraînant avec lui, ou il la transportera avec lui sur les autres contrées qu'il parcourra. Eh bien! très-sûr, le vent a soufflé sur Marseille, sur Agde, sur Toulon pendant l'épidémie cholérique; la cause en a-t-elle été aussitôt détruite? A-t-elle été transmise aussitôt dans diverses régions parcourues par ces mêmes vents?

Et ces effluves, et ces miasmes, et ces émanations, et ces constitutions diverses; quelles données satisfaisantes tire-

[1] En sept heures de temps, un ballon est transporté, par le vent, de Paris à Rome, et des animalcules ne seraient pas déplacés à tout instant?...

Digitized by Google

rons-nous dans l'espèce? Ces mots disent-ils quelque chose?.... Et avec eux, l'on explique tout cependant[1].

Combien est-on plus satisfait, ce me semble, par la doctrine des animalcules qui rendent nettes et précises toutes les explications. Montrez-les moi, me dira-t-on? Est-ce ma faute, répondrai-je, si nous n'avons pas des instruments assez parfaits? Mais montrez-moi, vous demanderai-je à mon tour, les effluves et les miasmes?.... Système pour système, j'aime autant et préfère même les plus raisonnables, celui qui satisfait le mieux et qui dit quelque chose à mon intelligence. Ainsi jugeant par analogie avec les habitudes connues des autres êtres, ce qui est aussi raisonnable, tout aussi philosophique que les systèmes et les conjectures admises jusqu'ici; raisonnant par comparaison, pour mieux me faire comprendre, je dirai même qu'il est des animalcules diurnes et nocturnes; et peut-être est-ce à ces derniers qu'appartiennent les animalcules cholériques; que les matières putrides, les lieux infects, les cloaques, les marais, la vase et le limon des rivières, sont leur élément, leurs lieux de refuge et d'habitude où leur instinct, leur appétence, leur sympathie les portent de préférence lorsqu'ils envahissent une contrée; que les odeurs fortement aromatiques, le soufre en combustion, les mercuriaux, les huileux, la fumée par sa créosote, tous les insecticides, en un mot, offrent les moyens les plus sûrs pour les combattre, les éloigner, les faire disparaître et les détruire enfin, si l'on peut agir immédiatement sur eux.

Et à cet égard, voulant ici borner la question, j'indiquerai le travail adressé en 1832 à l'Académie royale de médecine: celui plus développé encore, lu au congrès méridio-

[1] Peut-on accorder à ces êtres de raison des facultés instinctives pour se porter d'ici là, d'un lieu, d'un individu à un autre?

Digitized by Google

nal de 1835, à Toulouse et diverses autres publications où je renvoie pour toutes les réponses satisfaisantes aux objections soulevées sur la doctrine des animalcules.

Rapport *sur la Grippe qui a régné pendant l'hiver de* 1836—1837.

Le 6 mars 1837, MM. Maheux, Bougarel, Richard, Leport et Baudry, docteurs en médecine, composant la Section des Sciences médicales de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, consultés sur le caractère et la gravité de la maladie épidémique, connue sous le nom de *grippe*, et régnant actuellement à Évreux, reconnaissent, d'après les observations qu'ils ont faites et qu'ils se sont mutuellement communiquées :

Époque de l'invasion.

1° Que cette maladie s'est montrée à Évreux, dans le courant de décembre, sur quelques personnes seulement, de tout sexe et de tout âge, qu'elle s'est propagée dans tous les quartiers de la ville en janvier, dans les établissements, à l'hospice, à la caserne Saint-Sauveur, dans quelques communautés, et qu'elle a acquis son maximum d'intensité en février et sous l'influence d'une température froide et humide, de brouillards épais, etc. On peut dire, approximativement, que les 3/4 de la population en ont été plus ou moins affectés.

Durée.

2° Que la durée de la maladie a varié entre trois jours

Digitized by Google

et trois semaines, et au delà même chez les personnes valétudinaires. Les rechutes ont été assez nombreuses.

Symptômes.

3° Que les symptômes qu'elle a offerts ont été ceux d'un coriza, d'une bronchite, d'une angine, avec fièvre continue ou rémittente, céphalalgie vive, toux plus ou moins fréquente, enrouement, insomnie, courbature générale, douleurs contusives dans les membres et les lombes, embarras gastrique, etc. Le mouvement fébrile de réaction se terminant le plus souvent par des sueurs plus ou moins abondantes, etc.

Traitement.

4° Que le traitement curatif a généralement consisté dans l'emploi du repos au lit, de la diète, des boissons délayantes, mucilagineuses, expectorantes ou diaphorétiques, des évacuants, vomitifs et purgatifs, et quelquefois des saignées générales et locales chez les sujets pléthoriques; saignées qui ont été suivies d'un bon résultat.

Décès.

Que jusqu'à présent, la maladie n'a occasionné, par elle-même, aucun décès; les personnes mortes n'ayant succombé qu'à la suite d'anciennes affections chroniques de la poitrine, ou de phlegmasies aiguës de l'encéphale.

Pophylaxie.

6° Et qu'enfin, il n'a pu être adopté aucune mesure sanitaire pour se préserver de l'épidémie; cette maladie n'ayant, pour ainsi dire, épargné aucun sexe, aucun âge aucune condition, et ne paraissant être dûe qu'à l'influence du froid et de l'humidité continue de la saison.

Digitized by Google

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES;

Littérature et Beaux-Arts;

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

ASSEMBLÉES ***politiques en Normandie, avant l'établissement des États provinciaux, par*** **M. CANEL,** ***Membre de la Société.***

Ce n'est que vers le commencement du XIV^e^ siècle que l'on rencontre les premières indications d'états provinciaux en Normandie; cependant, dès l'origine, il y avait eu dans le duché fondé par Hrolf, des assemblées délibérantes, dont les membres étaient appelés à conseiller le chef de l'état et à décréter les lois.

Mais ces assemblées n'étaient pas représentatives, et, d'ailleurs, le peuple n'y était pas admis. Ce fut donc une institution purement aristocratique, destinée, non pas à concilier les prétentions de tous, en rapprochant les forts et les faibles, mais à perpetuer la séparation entre les vainqueurs et les vaincus, en conservant à ceux-là des franchises qu'ils avaient apportées du Nord, en maintenant ceux-ci dans la dépendance la plus absolue. Toutefois, ces assemblées primitives furent une préparation à l'établissement des états, comme les états préparèrent eux-mêmes les législatures des temps modernes. Nous nous proposons d'examiner ici comment elles se formèrent en Normandie, et

Digitized by Google

quelles furent leurs attributions. Plus tard nous noterons en quoi elles différèrent des états.

Les anciens peuples du Nord, aussi passionnés pour *la* liberté qu'ils l'étaient pour les combats, avaient posé en principe la nécessité d'une intervention populaire dans les actes législatifs. Tacite nous apprend que chez les Germains, la volonté nationale venait s'exprimer périodiquement dans de grandes assemblées, où devaient se discuter toutes les affaires d'une importance majeure.... Dans toute la Scandinavie, le peuple avait des réunions annuelles, semblables à celles que l'on voit aujourd'hui dans les petits cantons de la Suisse....

Après avoir envahi les Gaules, les Franks y établirent, avec leur domination, l'usage de se réunir en armes autour de leur chef.... Plus tard, les Norwégiens, chassés par de sanglantes révolutions, allant à la conquête d'une nouvelle patrie ne manquèrent pas d'assurer leur indépendance par le maintien des assemblées populaires.

Nous ne parlerons pas des assemblées des Franks, ni de celles des émigrés de la Norwége, établis en *Islande*. Arrêtons-nous exclusivement aux faits qui se rattachent à l'histoire de Normandie :

Hrolf, exilé de la Norwége pour avoir résisté à la défense de se livrer à la piraterie, avait jeté les yeux sur les contrées méridionales où il espérait retrouver ce qu'il perdait dans le Nord. Pour former une armée, il entra, selon toute apparence, dans une association avec d'autres chefs ou avec de simples pirates. Dans sa patrie, Hrolf n'aurait pu, grâce à l'intervention populaire, être un chef absolu; dans l'exil, à la tête de guerriers réunis, seulement par le lien d'un malheur commun, son autorité devenait encore plus restreinte. Comme les émigrés qui avaient fondé la république d'Islande, lui et ses guerriers devaient tous être égaux entr'eux,

Digitized by Google

il ne pouvait y avoir dans son armée, d'autre supériorité que celle qui était temporairement déférée par les associés pour assurer le succès des entreprises de l'association. Cette égalité est attestée par Dudon de Saint-Quentin : suivant notre chroniqueur, Hrolf étant venu au Pont-de-l'Arche, Charles-le-Simple voulut négocier avec lui. Les députés envoyés par le roi de France, demandèrent aux Normands quel était leur chef : « Nous avons tous un pouvoir égal, » répondirent ceux-ci.... De ce fait, il faut nécessairement conclure que Hrolf ne pouvait agir sans prendre les conseils de ses compagnons.

Cependant, les hommes du Nord s'étaient accoutumés à reconnaître la suprématie de Hrolf, qui paraissait le plus capable de défendre les intérêts communs; et, lorsque fut conclu, en 912, le traité de Saint-Clair-sur-Epte, qui détachait de la France une portion de son territoire, vers l'embouchure de la Seine, ils lui déférèrent ou lui laissèrent prendre le titre de duc de Normandie. Mais Hrolf ne recueillit pas seul les bénéfices de la conquête : les terres concédées furent partagées entre lui et ses compagnons. Ceux-ci enrichis des dépouilles des vaincus, se dispersèrent dans leurs domaines.

Dans cette position nouvelle, se réunir pour délibérer sur les affaires communes, dût paraître une charge; et l'amour instinctif et traditionnel de la liberté, perdit bientôt son énergie première. Il allait donc advenir que les Normands, devenus possesseurs de terres, ne s'empresseraient plus désormais d'accourir en foule aux assemblées. Toutefois, Hrolf ne pouvait profiter de ces dispositions, pour se proclamer souverain absolu : il connaissait l'esprit indépendant de ses compatriotes; il savait qu'il pouvait encore avoir besoin de leur concours. Pour obvier aux inconvénients de la situation, au lieu de maintenir les assemblées

Digitized by Google

générales, il se borna à appeler près de lui ceux qui avaient été ses principaux lieutenants dans son armée et qui étaient devenus les principaux dignitaires de son duché; mettant à profit, dans l'intérêt de son autorité, l'apathie de ses anciens compagnons, transformés en sujets, il confia aux mains de quelques-uns, le droit de surveillance et de coopération qui devait appartenir à tous les hommes de race normande. Nous disons *tous les hommes de race normande*, car, sous un gouvernement né de la conquête, la race indigène ne pouvait être admise à revendiquer aucun droit, aucune franchise. Le conseil dont Hrolf s'était entouré ne fut donc pas le *thing* des pays du Nord, puisque tous les Normands n'y étaient pas appelés; ce ne fut pas non plus le parlement des rois de France, puisque le clergé n'avait pas droit d'y comparaître. « On conçoit, dit M. Depping, » pourquoi les prélats ne faisaient point partie du conseil » national sous les premiers ducs, c'est que le clergé était » français et la nation normande. » Comme les masses populaires, le clergé était alors refoulé sous le joug; comme elles, il n'avait rien à attendre d'une *domination* qui n'agissait que par des Normands et pour des Normands. Bientôt cependant nous le verrons s'immiscer dans les affaires de l'état, il faudra beaucoup plus de temps au peuple pour amener ses maîtres à tolérer sa présence dans les assemblées politiques.

Pour justifier l'antiquité des assemblées politiques dans notre province et pour établir qu'elles ne furent d'abord composées que des principaux dignitaires du duché, nous ne pouvons invoquer un témoignage plus positif que celui qui nous est fourni par Dudon de Saint-Quentin. Ce chroniqueur affirme en effet, que Hrolf donna au peuple des lois arrêtées par la volonté des grands (*leges... voluntate principum sancitas et decretas plebi indixit*). Cha-

Digitized by Google

que pas que nous ferons, à travers notre histoire, nous conduira à de nouvelles indications confirmatives. Ainsi, nous voyons le même Hrolf convoquer les grands (*principes*), afin qu'ils lui reconnussent pour successeur, son fils Guillaume-Longue-Épée. Celui-ci, à son tour, réunira ses principaux vassaux, au nombre de sept, et il leur fera jurer fidélité à son fils Richard, 1er du nom, qui lui succédera.

Pendant le règne de ce dernier duc, il y eut de graves démêlés entre la France et la Normandie. Ils se terminèrent en 946, dans une conférence qui eut lieu sur les bords de la rivière d'Epte, entre Louis-d'Outremer et Richard, qui s'y présenta assisté de son conseil des grands du duché. En 996, nous voyons le même Richard assembler encore les grands du duché et leur faire reconnaître pour souverain son fils aîné, Richard II, qui, trente ans plus tard (1026), suivra la même marche pour assurer la couronne ducale à son fils Richard III, avec cette différence, cependant, que, cette fois, les prélats seront consultés avec les barons.

Cette admission des prélats dans le conseil de Normandie est un fait à noter. Jusqu'à présent, elle n'avait pas eu lieu : elle indique que l'église s'était normanisée. Quoiqu'il en soit, le clergé n'avait pas encore la jouissance définitive de ce privilége. Richard III, atteint inopinément par la mort, dès le commencement de son règne, n'avait pas eu le loisir de convoquer lui-même d'assemblée pour la désignation et la reconnaissance de son successeur. Les grands se réunirent de leur chef, sans appeler les dignitaires ecclésiastiques, et ils déférèrent l'autorité à Robert, frère du feu duc, au préjudice de Nicolas, encore enfant et fils de celui-ci.... Puis, lorsque Robert voulut, en 1034, assurer la couronne ducale à son fils Guillaume-le-Bâtard, ce fut encore aux grands qu'il adressa sa demande. Il ne paraît,

Digitized by Google

du moins, leur avoir adjoint que l'archevêque de Rouen..

Le règne de Guillaume-le-Bâtard vint donner un nouveau caractère et une nouvelle importance aux assemblées de la Normandie. Avant cette époque, elles étaient composées d'un bien petit nombre de membres et elles n'avaient eu que de rares occasions d'exercer le pouvoir législatif. Désormais, nous n'y verrons pas siéger que les grands, ou bien les grands et les prélats, nous y trouverons presque toujours, avec ces sommités des deux aristocraties, et les barons et les abbés. Désormais elles se présenteront à nous discutant et sanctionnant des lois, délibérant sur des projets d'expédition, faisant des enquêtes à l'occasion de droits mal définis, enfin votant et octroyant des impôts....

Nous ne parlerons pas de l'assemblée tenue à Caen, en 1042, pour l'établissement de la *Trève de Dieu* : quoique réunie sous l'influence du souverain temporel, elle appartient plutôt à la catégorie des conciles. Il n'en est pas de même d'une autre assemblée qui eut encore lieu à Caen, en 1061, composée des prélats, des abbés et des grands de la province; elle avait été convoquée par Guillaume-le-Bâtard, pour aviser aux moyens de mettre un terme aux vols et brigandages nocturnes. On ne connaît pas toutes les mesures adoptées dans cette réunion, mais il est établi qu'on y institua l'usage, conservé jusqu'à nos jours, de sonner une cloche tous les soirs, pour avertir les habitants de rentrer chez eux et de fermer leurs maisons[1]... Avant de se séparer, les membres de l'assemblée jurèrent d'observer et de faire observer par leurs sujets les lois qu'ils avaient formulées.

En 1066, Guillaume réunit encore ses barons. Il méditait alors la conquête de l'Angleterre et il voulait s'assurer

[1] Cela s'appelait le couvre-feu.

Digitized by Google

de leur coopération. Il manda d'abord auprès de lui les principaux, tels que le comte d'Eu, Roger de Montgommery, Guillaume de Breteuil, l'évêque de Bayeux, Odon, Robert de Mortain, Roger de Beaumont.... Tous se déclarèrent prêts à le suivre, et même s'il était besoin, à vendre leurs domaines pour aider au succès de l'expédition. « Mais, » ajoutèrent-ils, vous avez d'autres barons aussi puissants » que nous. Faites-les comparaître. Ceux-là doivent bien » assister au conseil, qui doivent participer à l'entreprise. »

Guillaume, alors, fit convoquer à Lillebonne, une assemblée générale et il lui exposa son projet, qu'il ne pouvait mettre à exécution sans l'aide de ses barons; puis l'assemblée se retira afin de délibérer plus librement hors de toute influence.... Le débat fut long et les opinions divisées: les uns voulaient qu'on aidât le duc de navires, de munitions et de deniers; les autres refusaient toute espèce d'aide, disant qu'ils étaient déjà assez pauvres. Cette discussion n'était pas sans tumulte, et les membres de l'assemblée hors de leurs siéges et partagés en groupes, parlaient et gesticulaient avec grand bruit. Au milieu de ces désordres, le sénéchal de Normandie, Guillaume Fitz-Osbern éleva la voix et dit: « Pourquoi vous disputer de la sorte? il est » votre seigneur, il a besoin de vous; votre devoir serait » de lui faire vos offres et non d'attendre sa requête. Si » vous lui manquez et qu'il arrive à ses fins, de par Dieu » il s'en souviendra; montrez donc que vous l'aimez et » agissez de bonne grâce. — Nul doute, s'écrièrent les » opposants, qu'il soit notre seigneur, mais n'est-ce pas » assez pour nous de lui payer ses rentes? Nous ne lui de- » vons point d'aide pour aller outre-mer; il nous a déjà » trop grevés pour ses guerres; qu'il manque sa nou- » velle entreprise et voilà notre pays ruiné. » Après beaucoup de discours et de répliques, on décida enfin que

Digitized by Google

Guillaume Fitz-Osbern porterait la parole, pour faire connaître au duc les intentions de l'assemblée.

Les Normands retournèrent donc tous vers le prince et le sénéchal parla ainsi : « Je ne crois pas qu'il y ait au » monde des hommes plus zélés que ceux-ci ; vous savez » les aides qu'ils vous ont fournies, les services onéreux qu'ils » vous ont faits, eh bien ! ils veulent faire davantage ; ils se » proposent de vous servir au delà de la mer comme en de- » çà. Allez donc en avant et ne les épargnez en rien ; tel qui » jusqu'à présent ne vous a fourni que deux chevaliers, va » faire la dépense du double.... — Eh non ! eh non ! s'é- » crièrent à la fois les assistants, nous ne vous avons point » chargé d'une telle réponse ; qu'il ait affaire dans son pays, » et nous le servirons comme il est dû ; mais nous ne sommes » pas tenus de l'aider à conquérir le pays d'autrui. D'ailleurs, » si nous lui faisions une seule fois double service et si nous » le suivions outre-mer, il s'en ferait un droit et une cou- » tume pour l'avenir ; il en grèverait nos enfants ; cela ne » sera pas ! cela ne sera pas !.... » Les groupes de dix, de vingt, de trente recommencèrent à se former, le tumulte fut général et l'assemblée se sépara.

Guillaume surpris et courroucé au delà de toute mesure, dissimula cependant sa colère et eut recours à un artifice qui devait vaincre toutes les résistances. Le duc appela séparément auprès de lui les hommes que d'abord il avait convoqués en masse, commençant par les plus riches et les plus influents ; il les pria de venir à son aide de pure grâce et par don gratuit, affirmant qu'il n'avait nul dessein de leur faire tort à l'avenir, ni d'abuser contre eux de leur propre libéralité. Aucun n'eut le courage de prononcer isolément son refus à la face du chef du pays, dans un entretien seul à seul. Ce qu'ils accordèrent fut enregistré aussitôt, et l'exemple des premiers venus décida ceux qui se présen-

Digitized by Google

tèrent ensuite. L'un souscrivit pour des vaisseaux, l'autre pour des hommes armés en guerre, d'autres promirent de marcher en personne.... On sait comment Guillaume-le-Bâtard mit à profit l'assistance arrachée à ses barons[1].

Reportons-nous quelques années plus tard... En 1080, Guillaume-le-Conquérant étant venu passer les fêtes de la Pentecôte à Lillebonne, appela auprès de lui les évêques, les abbés, les comtes et les barons de Normandie, pour arrêter plusieurs lois et réglements concernant l'église et l'état. Entr'autres statuts, on adopta les suivants dans cette assemblée :

« La paix ou trêve de Dieu sera strictement maintenue » et promulguée de nouveau dans les paroisses.... — A » l'avenir, les prêtres, diacres, sous-diacres, chanoines et » doyens n'auront plus de femmes.... — La profanation » des églises et des avenues de ces édifices s'expiera par » des amendes payées à l'évêque. Il en sera de même des » poursuites faites dans les églises par des hommes en co- » lère, des rapts, vols, attaques, incendies, adultères ou in- » cestes commis par des ecclésiastiques. — Seront égale- » ment passibles de l'amende due à l'évêque, les laïques qui » auront maltraité, emprisonné, tué des prêtres, moines » ou religieuses; qui auront abandonné leurs femmes, » commis des adultères ou incestes; qui par leur résistance » à la justice, se seront attiré des excommunications; qui » auront évoqué les morts et eu recours aux maléfices, ou » qui auront succombé dans l'épreuve du fer; si ceux qui » auront commis ces crimes se présentent spontanément, » il leur sera imposé des pénitences au lieu d'amendes. —

[1] A. Thierry, Conquête de l'Angleterre, tom. 1, p. 281. — Roman de Rou, tom. 2, p. 126. — O. Vital, liv. III, p. 493. — Guill. Pict., p. 98, etc.

Digitized by Google

» Les épreuves par le fer chaud auront lieu devant la ca-
» thédrale. Les simples lois seront faites dans les lieux
» où l'on a coutume de tenir les plaids.... Si un prêtre ap-
» pelle d'un jugement de son seigneur dans une affaire
» ecclésiastique et s'il succombe devant l'évêque, il paiera
» à l'évêque une amende de 10 sols. — Si les évêques peu-
» vent prouver devant la cour du roi, qu'ils ont joui, du
» temps du comte Robert ou par la concession de Guillaume,
» de droits qui ne sont pas écrits ici, le roi les leur laissera;
» seulement ils ne pourront les exercer qu'après les avoir
» justifiés devant la cour. De même les laïques obtien-
» dront justice s'ils peuvent prouver que les évêques ne
» doivent pas jouir des droits qu'ils réclament; seule-
» ment, ils ne pourront en dessaisir les évêques, qu'après
» avoir exhibé leurs preuves devant la cour[1]. »

Deux ans plus tard (1082), nous retrouvons une nouvelle assemblée d'évêques, d'abbés et de barons : elle avait été convoquée pour vérifier si l'abbaye de Saint-Wandrille avait droit de faire procéder à l'épreuve du fer brûlant[2].

En 1091, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, et Robert-Courte-Heuze, duc de Normandie, après avoir expulsé du Mont-St-Michel leur frère Henri, s'occupèrent de faire formuler en quoi consistaient les principales prérogatives du pouvoir ducal à l'encontre des barons. Ce furent les barons eux-mêmes et les prélats qui restèrent chargés d'accomplir cette sorte d'enquête. Evidemment ils ne durent y procéder qu'en se réunissant en parlement. L'acte qu'ils rédigèrent étant devenu une partie essentielle du droit public de la Normandie, il est indispensable que nous en présentions l'analyse. — Cet acte proclamait les principes sui-

[1] Bessin, *concilia Rotomag. provinc.*, p. 69.
[2] *Concilia Rotomag. provinc.*, p. 75.

Digitized by Google

vants, déjà reconnus et fixés par Guillaume-le-Bâtard : Sous peine de perdre sa terre et sa liberté et d'être à la merci du duc, on ne pouvait exercer des violences ou des vengeances particulières sur les personnes qui se rendaient à sa cour, ou qui la quittaient, ou qui y siégeaient, non plus que sur celles qui allaient à son ost ou qui en revenaient. On ne pouvait élever des travaux de défense en rase campagne, qu'en donnant une faible profondeur aux fossés, et aux palissades une forme déterminée; jamais il n'était permis de fortifier des rochers ou des îles. Tout fort devait toujours être ouvert au duc, qui avait encore le droit d'exiger du possesseur, comme garantie de sa fidélité, de lui envoyer en ôtage quelque proche parent : un fils, un frère ou un neveu. Il n'était pas permis d'assaillir un hommme ou de lui tendre des embûches dans les forêts appartenant au souverain; on ne pouvait poursuivre un ennemi avec des armes, ou condamner un homme à la perte d'un membre, sans jugement, que lorsqu'il avait été pris en flagrant délit pour une action au sujet de laquelle une pareille peine aurait été prononcée; encore si la connaissance du délit appartenait à la cour du duc, fallait-il d'abord un jugement de cette cour. De même, pour des réclamations particulières, il était défendu de commettre des incendies ou d'enlever une femme avant d'avoir porté plainte à la cour qui avait à connaître du délit. Sous peine de perdre sa liberté, on ne pouvait inquiéter un marchand pour un délit ancien. Les deux hôtels de Rouen et de Bayeux étaient seuls autorisés à battre monnaie; ils étaient tenus de tailler 8 sols *in helmare* (dans le marc ou le demi-marc). Quiconque se permettait de frapper monnaie, était livré à la merci du duc; tout faux monnoyeur perdait sa liberté et sa terre[1].

[1] Martena, *thesaurus anecdot*, tom. 4, p. 117.

Digitized by Google

En descendant jusqu'à l'année 1106, nous trouvons une autre assemblée dont les résultats méritent d'être signalés. Le Recueil des Conciles de Normandie, 1re partie, page 79, nous apprend que les barons et les évêques de Normandie, réunis à Lisieux, dans le mois d'octobre, prirent la résolution de faire réprimer les brigandages selon la rigueur des lois. Ils arrêtèrent encore que tout le monde serait *tenu* de prêter main-forte pour l'arrestation des brigands surpris en flagrant délit; que l'église rentrerait en possession de tous les biens qu'elle avait tenus lors de la mort de Guillaume-le-Conquérant; que tous les domaines de ce prince, aliénés par son fils Robert, reviendraient à la couronne; que quiconque violerait une vierge, serait privé de la vue et de la virilité; que tout faux monnoyeur perdrait la main droite... Enfin que le duc Robert serait envoyé en Angleterre et tenu en captivité.

Nous passons sous silence deux autres assemblées tenues en 1107, l'une à Falaise, au mois de janvier, et l'autre à Lisieux, au mois de mars. Leurs délibérations nous sont inconnues. Il convient de s'arrêter de préférence à celles qui peuvent présenter des détails intéressants.

La première qui vient au-devant de nos recherches, appartient à l'année 1118. Dans cette réunion tenue à Rouen, « le roi Henry traita de la paix du royaume avec Raoul, » archevêque de Cantorbéry, et avec les autres barons » qu'il y avait appelés. » L'année suivante, il y eut à Lisieux une assemblée générale, dans laquelle fut confirmée la paix conclue en 1113, entre les rois de France et d'Angleterre[1].

En 1137, à la suite d'une autre assemblée, le roi Etienne, *par le conseil de ses barons et fidèles*, confirma les

[1] *Concilia Rotomag. provinc.* p. 80.

Digitized by Google

droits des évêques de Normandie et régla l'emploi du duel et de l'épreuve du fer brûlant, au sujet des violations de la trêve de Dieu [1].

L'année 1151 va nous fournir un fait d'un autre genre : Henry II, déjà maître de l'Anjou, de la Touraine et de la Normandie, avait résolu de se faire aussi reconnaître par l'Angleterre. A cet effet, il convoqua les barons et prélats de Normandie à Lisieux, afin d'en obtenir des subsides pour son expédition. Aucun historien n'a mentionné le résultat des délibérations ; mais le fait de la convocation suffit pour établir qu'il n'était pas loisible aux ducs de Normandie de lever des impôts de leur propre autorité [2].

En 1158, le même Henry II appela près de lui, sur la frontière de Normandie, vers Gisors, ses barons et prélats, pour assister à une conférence solennelle qu'il devait avoir avec le roi de France Louis VII, et dans laquelle fut conclue l'alliance projetée entre les jeunes enfants des deux rois. De son côté, le roi de France était accompagné des grands du royaume. L'année suivante, presque tous les évêques et quelques barons de Normandie assistèrent Henry II, lors du nouvel accord qu'il conclut avec le roi de France.

Signalons maintenant une assemblée, dont les décisions indiquent un grand progrès vers la liberté publique. Elle se tint à Falaise, pendant les fêtes de Noël de l'année 1160. Entr'autres mesures générales, les prélats et barons qui y comparurent, ordonnèrent qu'à l'avenir les juges des diverses provinces tiendraient au moins une assise par mois ; qu'ils ne prononceraient aucune sentence sans avoir appelé

[1] *Concilia Rotomag. provinc.*, p. 81.

[2] Robert de Monte, *append. ad Sigebert.*

Digitized by Google

en témoignage des voisins notables par leur bonne conduite; qu'ils feraient exécuter sans délai les condamnations prononcées contre les brigands; qu'ils maintiendraient la paix, ne commettraient aucune injustice et protégeraient les prérogatives de l'église. Les doyens ne devaient appeler personne en justice qu'avec l'agrément des voisins. Ainsi on introduisait une sorte de jury, imité peut-être de celui qui était en usage chez les Anglais.... « Ce fut pro» bablement par suite des résolutions prises par la cour du » roi, à Falaise, ajoute M. Depping, que l'évêque d'Evreux, » Rotrou et Rainaud de Saint-Valery furent chargés de » dresser un rôle, dans lequel seraient inscrits pour cha» que diocèse les revenus légaux et les autres droits appar» tenant au roi et aux barons [1]. »

Lillebonne avait vu plusieurs fois les grands de Normandie se réunir sur son territoire si longtemps célèbre. Au carême de 1162, Henry II y convoqua encore les barons, les évêques et les abbés. Mais, cette fois, ce n'était pas pour leur demander des conseils, le monarque leur fit des reproches sur l'outrecuidance de leurs prétentions et chercha à redresser les griefs qu'on élevait à cette occasion. Robert de Monte ne nous apprend rien de plus et l'assemblée s'est bien gardée de mettre par écrit les reproches qui lui étaient adressés.

Beaucoup d'autres faits, relatifs aux assemblées qui nous occupent, ne nous ont pas été transmis : c'est chose d'autant plus fâcheuse que peut-être nous en eussions rencontré en assez grand nombre, qui auraient fait honneur à notre histoire. Du moins, nous aimons à penser que nous devons à la perte des documents originaux plutôt qu'à

[1] Histoire de Normandie, tom. 2, p. 31. — Robert de Monte, *ad an.* 1160.

Digitized by Google

l'insouciance de nos pères pour le progrès, de n'avoir pu recueillir qu'un bien petit nombre de statuts favorables au développement de la liberté publique. Parmi les mesures de ce genre qui nous ont été conservées, les suivantes, arrêtées en 1177, ne sont pas les moins remarquables.

Henry II, en passant à Verneuil, avait reçu des plaintes contre les créanciers du seigneur de Grandmont, qui, pour se faire payer, saisissaient les effets des vassaux de leur débiteur. Cet abus, vraisemblablement, se reproduisait souvent ailleurs. Henry crut devoir y remédier par une disposition générale. En conséquence, il convoqua une assemblée par laquelle il fit statuer qu'à l'avenir, dans la Normandie, l'Anjou, la Bretagne et l'Aquitaine, aucun créancier d'un seigneur ne pourrait s'emparer des effets appartenant aux vassaux de celui-ci, pour se faire payer, à moins qu'ils n'eussent eux-mêmes garanti la créance. Toutefois, il était permis aux créanciers de saisir les redevances que le seigneur avait droit de percevoir sur ses vassaux; du reste, les effets de ces hommes devaient être insaisissables, et personne ne devait les troubler dans la jouissance de leur bien [1].

Pour abréger notre travail, nous ne parlerons pas de quelques assemblées sans importance qui suivirent celle de 1177; mais il convient de nous arrêter un instant sur les décisions adoptées dans une réunion de l'année 1192.

Le duc-roi Richard-Cœur-de-Lion guerroyait en terre sainte. Malgré la fermeté du sénéchal de Normandie qui gouvernait en son absence, le clergé entreprit de profiter de cette circonstance pour se faire adjuger de nouvelles prérogatives au préjudice de l'autorité séculière. Ce fut un conseil des barons et justiciers, ainsi que des évêques et

[1] Bened. Petroburg., *vita Henrici II.*

Digitized by Google

abbés, qui se chargea de sanctionner l'usurpation projetée. On arrêta, dans cette réunion, qu'en aucun cas, excepté l'homicide, le vol et autres crimes, dont la connaissance était réservée aux cours des plaids communs, les clercs ne pourraient être arrêtés pour subir le jugement du pouvoir séculier, et qu'à la première réquisition des juges ecclésiastiques ils devaient leur être paisiblement livrés pour être jugés par la cour de l'église. Toutes les questions relatives à la violation de la bonne foi et du serment devaient être pareillement traitées devant le for ecclésiastique : pour les infractions à la trève de Dieu, on devait suivre l'ancienne coutume. Le for séculier n'avait aucun pouvoir relativement aux biens possédés depuis plus de vingt ans par des religieux ou autres ecclésiastiques, et à ceux qui avaient été donnés à titre d'aumône. La distribution des legs testamentaires devait se faire aussi sous l'autorité de l'église, et il ne devait plus être permis d'en retenir la dîme comme autrefois. Dans aucun cas, le pouvoir civil ne devait intervenir à l'occasion des biens laissés par des clercs décédés *ab intestat*, lors même qu'ils auraient exercé l'usure ; et quel qu'eût été le genre de leur mort, les biens laissés par eux devaient être distribués sous l'autorité épiscopale pour des œuvres-pies. Toutes les donations et aliénations, faites pendant la vie des laïques, étaient, sans exception, déclarées irrévocables. Si une mort subite ou une autre circonstance fortuite avait empêché un défunt de disposer de ses biens, la distribution devait s'en faire sous l'autorité ecclésiastique....

Ces statuts qui affranchissaient le clergé de la juridiction séculière et jetaient à sa discrétion une foule d'actions civiles, furent considérés par lui comme affranchissement d'une injuste servitude. Quant au peuple, il ne paraît pas que sa position en ait reçu le moindre adoucisse-

Digitized by Google

ment. « L'intervention des ecclésiastiques pieux dans les » transactions civiles, dit M. Depping, était quelquefois » une garantie pour les citoyens contre les abus du pou- » voir. Des bénédictions devaient être données par le » pauvre et le faible à l'évêque qui empêchait par la me- » nace de l'excommunication, le riche et le puissant, de » dévorer son chétif patrimoine, seul soutien d'une famille. » Cependant l'histoire cite peu d'exemples de cette inter- » vention salutaire, tandis qu'elle abonde en traits de ra- » pacité cléricale ».

Nous l'avons dit: la folle ardeur de Richard pour les croisades, avait favorisé les usurpations du clergé. Elle appela encore sur la Normandie des épreuves d'un autre genre... Au retour de son expédition, le rival de Philippe-Auguste tomba entre les mains du duc d'Autriche qui le retint prisonnier : il fallut trouver les moyens de le rendre à la liberté, en payant une rançon de 70,000 marcs. A cette occasion, il y eut une assemblée convoquée à Alençon, et il y fut pris des mesures pour recueillir la somme nécessaire....

En réunissant la Normandie à la couronne de France, Philippe-Auguste avait pris l'engagement de ne rien changer aux lois du pays. Les barons et les dignitaires ecclésiastiques eurent donc encore l'occasion d'être consultés. En novembre 1205, une assemblée de nobles fut convoquée à Rouen, pour mettre par écrit les droits réciproques des seigneurs et du clergé, tels qu'ils avaient été en usage sous les derniers ducs de Normandie : il y fut déclaré par serment que, lors d'une vacance dans une église appartenant à un laïque, celui-ci avait le droit de présenter une personne capable de remplir la place vacante, et que l'évêque était tenu de l'accepter. Aucun membre du clergé ne pouvait prononcer une sentence d'excommunication contre

Digitized by Google

les barons, contre les baillis ou autres serviteurs du souverain, ou contre les clercs de sa maison, à moins qu'il n'en fut requis par lui-même. Il n'était pas loisible aux ecclésiastiques de mettre quelqu'un en cause pour l'hommage et le serment prêté au sujet d'un fief, ni de s'attribuer les plaids au sujet des effets laissés par un *laïque*, excepté les cas où il s'agissait des effets donnés en dot de mariage légués par un décédé ou laissés par un croisé. Les barons déclarèrent avoir vu les rois Henry et Richard tenir les plaids de l'épée dans la ville et la banlieue de Lisieux, lors de l'exil de l'évêque Arnoul. Dans les fiefs de Gournay, la Ferté et Gaillefontaine, l'archevêque ne pouvait tenir les plaids que pour trois objets : les mariages, les legs des mourants et les effets appartenant à un clerc. Si un clerc tenant un fief d'un laïque se montrait hostile à son seigneur, celui-ci pouvait saisir tous les effets du clerc trouvés dans le fief, quelle qu'en fut l'origine, jusqu'à ce que le clerc lui eut donné satisfaction. Les effets laissés par un usurier, appartenaient de droit au roi ; toutefois, ce que l'usurier avait distribué avant sa mort, demeurait dûment donné. Tous les biens mobiliers d'un suicidé, ou de quelqu'un qui, après trois ou quatre jours de maladie, mourait *ab intestat*, appartenaient au roi ou au seigneur de la terre. Quiconque, pendant la trêve de Dieu, blessait une personne de manière à encourir la peine de mort ou la perte d'un membre, était justiciable de la cour du roi, si le plaignant poursuivait la cause ; en cas de condamnation, l'évêque percevait une amende de 9 livres : le reste de l'argent du condamné appartenait au roi. Si un clerc était arrêté pour un motif quelconque, il devait être remis à l'église en cas de réclamation de la part du clergé ; et s'il était convaincu de vol ou d'homicide, il devait être dégradé et exilé de la terre du roi sans subir d'autre punition ; mais

Digitized by Google

si, dans la suite, il commettait un forfait contre le souverain, il pouvait être puni par lui comme un laïque.

Tels furent les faits qui revinrent à la mémoire des membres de l'assemblée de 1205; mais, comme ils n'ignoraient pas qu'ils en oubliaient beaucoup d'autres, ils demandèrent qu'on les convoquât de nouveau en plus grand nombre, afin de compléter leur enquête. Les usages constatés dans la seconde réunion n'ont pas été retrouvés....

Cette notice a beaucoup plus d'étendue qu'il n'était dans notre intention de lui en donner, et pourtant nous n'avons cité qu'une partie des assemblées normandes, celles qui étaient les plus propres à faire apprécier la nature et les attributions de cette institution. Beaucoup d'autres sont mentionnées dans nos différents recueils historiques, et il y en a, sans doute, un plus grand nombre encore dont le souvenir n'a pas été conservé. Cette dernière circonstance tient à ce que nos chroniqueurs n'attachaient d'importance qu'aux faits militaires et aux matières religieuses. Dans notre opinion, bien peu des grandes solennités du culte catholique durent se passer sans être marquées par de semblables réunions. Pendant l'époque normande, il était d'usage de consacrer les principales fêtes de l'église, par les pompes les plus éclatantes. A leur retour périodique, nos ducs déployaient le plus grand faste et les prélats ainsi que les barons s'empressaient de se rendre à la cour pour complaire au maître et pour jouir du spectacle que chacun d'eux, par sa venue, contribuait à rendre encore plus majestueux. Ces personnages étant en possession d'être consultés sur les affaires importantes de l'état, il paraît bien vraisemblable que l'on aura profité, à chaque fête, de leur présence pour prendre leur avis ou recevoir leur adhésion. Aussi regardons-nous les délibérations générales des barons et des prélats comme circonstances presqu'habituelles

Digitized by Google

de toute réunion festale. Dans notre opinion, les assemblées politiques auraient donc été, en Normandie, beaucoup plus fréquemment réunies qu'on ne le pense généralement.

En résumant brièvement ce qui précède, nous arrivons aux conclusions suivantes :

1° Les assemblées politiques en Normandie remontent à l'origine du duché; mais d'abord elles se composèrent d'un bien petit nombre de membres, et ces membres étaient les principaux vassaux du souverain. Les prélats, réunis à ces personnages, d'abord accidentellement, finirent par jouir des mêmes prérogatives, à titre définitif; et bientôt le nombre des comparants laïques fut augmenté par l'adjonction de tous les barons;

2° Ces assemblées s'occupaient de la confection des lois; elles sanctionnaient ou réglaient la transmission du pouvoir ducal; elles étaient consultées et statuaient sur des mesures *de haute politique*, sur les traités; elles étaient chargées des enquêtes sur les matières d'intérêt public; enfin elles devaient être consultées sur les questions de subsides qu'elles pouvaient résoudre négativement....

Lorsque la Normandie cessa d'exister comme état indépendant, le peuple, malgré ses progrès, n'était pas encore assez puissant pour s'affranchir complètement de l'état de servage où l'avait jeté la conquête : il n'avait manifesté sa force naissante qu'en arrachant à ses maîtres des chartes de commune. Quand nous reprendrons notre travail, nous le trouverons revendiquant son tiers d'influence dans les nouvelles assemblées qui prirent naissance au XIV^e^ siècle, sous le nom de *convention des trois états*.

Digitized by Google

NOTICE *biographique sur* Édouard Adam, *par* M. J. GIRARDIN, *Membre de la Société, professeur de chimie à l'École municipale de Rouen.*

« La fin du XVIII^e^ siècle et le commencement du XIX^e^ sont remarquables par les nombreuses et importantes découvertes industrielles dont s'enrichit la France. Tandis que Philippe Lebon découvrait le moyen de remplacer, par les produits gazeux du bois, la lumière artificielle jusqu'alors obtenue par l'huile et les graisses, et substituait au vinaigre de vin un acide plus fort, dont le nom (acide pyroligneux) indique parfaitement l'origine, Leblanc imaginait un procédé pour créer de toutes pièces la soude que l'Espagne était depuis longtemps en possession de fournir à nos fabriques de savon. D'un côté, Jacquart opérait une révolution dans la fabrication des tissus, en construisant l'ingénieux métier qui a conservé son modeste nom; de l'autre, Édouard Adam apportait, dans la distillation des vins, une innovation qui a été pour le Midi une cause de richesses et de prospérité.

» Ce n'est pas sans dessein que, parmi tous les hommes qui, à peu près à la même époque, ont doté le pays du fruit des investigations laborieuses de leur génie, nous ayons choisi de préférence les quatre dont nous venons de rappeler les droits à la reconnaissance publique. Tous quatre, en effet, après une vie de misère et de dégoûts, sont morts oubliés de leurs concitoyens qu'ils avaient enrichis!

» C'est le sort commun de l'inventeur de ne pas être » heureux, » a dit avec raison un écrivain anglais qui s'est fait le biographe du célèbre Arkwright. « Les » hommes qui ont enrichi leur pays par des découvertes » utiles ont, presque tous, vécu dans l'abandon et la

Digitized by Google

» misère, et il en est bien peu qui aient recueilli person-
» nellement le fruit de leurs travaux Ceux-là même qui
» jouissaient déjà d'une certaine aisance, ont éprouvé de
» grandes difficultés à faire accueillir leurs projets, et
» c'est ordinairement aux dépens de leur repos et de
» leur fortune qu'ils ont essayé de les mettre à exécution.
» Ont-ils obtenu parfois un succès tardif, l'envie leur a
» contesté l'honneur de leurs inventions, la cupidité a
» tenté de leur en ravir le prix, et les ruses du commerce
» et toutes les subtilités de la chicane, ont à la fois été
» dirigées contr'eux. Les inventeurs sèment, mais il est
» bien rare que ce soient eux qui récoltent. »

» C'est à nous maintenant, qui venons un demi-siècle après l'époque où s'accomplissaient les merveilleuses inventions des hommes de génie dont nous avons rappelé les noms, et qui sommes innocents des disgrâces qui ont abreuvé leurs jours, c'est à nous à réparer l'injustice et l'indifférence de nos pères; c'est à nous à élever des statues en l'honneur de ces bienfaiteurs de l'humanité; c'est à nous à redire leurs essais, les obstacles qu'ils ont surmontés, l'influence qu'ont exercée leurs procédés admirables sur les progrès de l'industrie et la prospérité de la nation!..... Tardif et stérile hommage qui, malheureusement, ne fera pas oublier l'ingratitude dont ils ont été les victimes, mais qui, peut-être, servira d'utile leçon à nos enfants. »

Après cet exorde, qui prépare le lecteur au triste récit des infortunes d'Édouard Adam, M. Girardin fait l'histoire complète de la distillation, expose avec lucidité la découverte et les travaux de cet homme de génie, digne d'un meilleur sort, fait ressortir sans affectation les immenses services qu'il a rendus à cet art dans le Midi de la France, dont il a enrichi les habitants, et déplore,

Digitized by Google

avec la douleur toute naturelle à un homme de bien, leur ingratitude, la ruine et la mort de leur bienfaiteur.

Le savant et modeste auteur de cette intéressante production n'a pas décoré son frontispice d'une épigraphe, et, néanmoins, il aurait pu en trouver une très-convenable dans son œuvre elle-même, s'il avait voulu la commencer, comme il a su la finir, par cette exclamation aussi expressive que laconique : « *O justice des hommes !* »

NOTES *sur la Statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer, par* M. CANEL.

1° Monuments.

CANTON DE PONT-AUDEMER.

Église Saint-Ouen, à Pont-Audemer. — Elle est de deux époques : le chœur appartient au XI^e^ siècle, la nef à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^.

Le chœur a été complètement défiguré par ceux qui, à différentes époques, ont prétendu l'embellir. J'y signalerai cependant un chapiteau fort grossier représentant deux combattants. La nef, construite de 1485 à 1518, offre un mélange de style gothique et de style de la renaissance. Quoiqu'inachevée, elle est d'un fort bel effet. Les vitraux sont également très-remarquables.

Église de Saint-Germain, à Pont-Audemer. — Cette église, souvent restaurée, est la plus ancienne de la ville. Je serais très-porté à la rattacher au X^e^ siècle; et, pour justifier cette opinion, je l'appuierais sur les deux faits sui-

Digitized by Google

vants : 1° l'église s'étend du sud-ouest au nord-est; en d'autres termes, l'extrémité du chœur regarde le levant d'été; 2° elle était terminée, à cette même extrémité, par trois absides semi-circulaires, correspondant à la nef et à chacun des bas-côtés. Il ne reste plus qu'une de ces absides. Les deux autres ont été remplacées au XIV^e^ siècle par une muraille droite, percée de deux fenêtres. Je ferai observer que le clocher appartient au XIII^e^ siècle. S'il y a quelque apparence qu'il n'en existait pas auparavant, c'est encore un motif en faveur de l'antiquité que j'assigne à l'église de Saint-Germain.

Église du Sépulchre, à Pont-Audemer, appelée aussi Notre-Dame-du-Pré. — Il ne reste plus qu'une partie de la nef de cette église, qui présente tous les caractères de l'époque de transition du roman au gothique. Elle offre plusieurs détails intéressants, notamment au portail, où la séparation entre la porte et la fenêtre supérieure est marquée par un très-large cordon de pierres, au dessus duquel se développe une rangée de corbeaux et de contre-corbeaux très-rapprochés les uns des autres et remarquables par leurs sculptures.

Église de Saint-Mards. — Cette église romane est assez bien conservée. L'abside et le clocher sont les parties les mieux conservées.

Église de Fourmetot. — Elle est moderne, mais son clocher, de la deuxième moitié du XII^e^ siècle, est d'un très-bel effet.

Église de Corneville. — Elle n'offre de remarquable que son portail roman.

CANTON DE QUILLEBEUF.

L'Église de Quillebeuf, dont le chœur plus moderne

Digitized by Google

appartient à l'architecture ogivale, est de l'époque romane. — Le portail et le clocher sont fort remarquables.

Église du Marais-Vernier. — Cette église, dédiée le 6 des ides de décembre 1129, possède encore cinq fenêtres à plein ceintre, de moyenne grandeur. Elles sont à demi enfoncées dans l'épaisseur du mur extérieur. Deux simples cordons, formés par des canelures, les entourent complètement au fond de leur cadre; puis à la surface de la muraille, deux autres cordons de même nature règnent sur le bord de l'enfoncement. Une fausse fenêtre romane, ornée de dents de scie, est dessinée sur la muraille du chœur.

Église d'Aizier. — Elle a été restaurée, mais elle possède encore un beau clocher roman et une abside semi-circulaire.

CANTON DE ROUTOT.

Église de Routot. — C'est un monument remarquable, appartenant aux derniers temps de l'architecture romane. Le portail est du XVI^e^ siècle. Les stalles du chœur méritent aussi d'être signalées.

Église de la Trinité-de-Thouberville. — Elle est romane. L'architecture en est fort grossière. La porte latérale seule, du même style, est d'un travail assez délicat.

Église d'Éturqueraie. — Restaurée dans quelques-unes de ses parties, elle appartient au XII^e^ siècle par sa construction. Le clocher est resté intact; ses ornements sont : 1° trois fausses fenêtres, légèrement ogivales, avec colonnes romanes; 2° une grande ogive trèflée, aussi avec colonnes romanes; 3° des corbeaux peu saillants et presque sans sculptures.

Église de la Haye-Aubrée. — De la même époque que la précédente, elle lui ressemble dans beaucoup de détails;

Digitized by Google

le clocher surtout a beaucoup de rapport avec celui d'Éturqueraie.

Église de Hauville. — Cette église, formée d'une nef et deux bas côtés, se recommande surtout par son portail et son clocher. Les décorations du portail sont quatre colonnes romanes surmontées de plusieurs bourrelets, d'un feston à dents de scie et d'une rangée d'étoiles. La partie moyenne du clocher présente, en relief, plusieurs ogives aveugles entrelacées. A l'étage supérieur, on remarque trois fausses fenêtres à plein cintre, zig-zaguées, entre lesquelles sont placées deux fenêtres à jour, du même style.

Église de Flancourt. — Je ne trouve à y signaler qu'une fenêtre d'une forme toute particulière : coupée à angle droit, comme la plupart des ouvertures de nos maisons, elle présente, dans ses compartiments sculptés, tous les caractères de l'architecture du XV^e^ siècle.

CANTON DE MONTFORT.

Église d'Appeville-Annebault. — La construction de cette église fut commencée en 1550. Son élégante tour carrée, surmontée d'une flèche couverte en ardoises, et son portail orné de sculptures d'un travail très-délicat, sont, à l'extérieur, ce qu'elle offre de plus remarquable. Toutes ces ouvertures sont ogivales, excepté celles du clocher qui ont tous les caractères de la renaissance. L'intérieur est divisé en nef et bas-côtés. Les colonnes rondes des arcades sont sans ornement; la tête de l'ogive seule est ornée de nervures....

Église de Brestot. — Le clocher est décoré à chacune de ses faces, de cinq lancettes aveugles que surmontent deux fenêtres romanes. Chaque côté du chœur est percé d'une fenêtre ogivale à colonnes romanes avec dents de

Digitized by Google

scie, et l'extrémité de ce même chœur présente une autre ouverture du même style, ornée d'un bourrelet dentelé et d'une colonne romane à fût brisé, c'est-à-dire s'élevant en zig-zag. Au-dessus règne une rangée de corbeaux.

Église d'Illeville. — Bâtie en 1050, grande et belle, en forme de croix. Au chœur, la tête des ogives est surmontée d'une découpure en dents de scie; à l'intérieur, les arcades sont cintrées.

CANTON DE SAINT-GEORGES.

Église de Lieurey. — Le style du XI^e^ siècle s'y retrouve, notamment dans le clocher, massif et presque sans ornement, ainsi qu'à l'extrémité occidentale de la nef, décorée d'une simple lancette, au-dessous de laquelle règne une double ligne de tuiles disposées (dans la maçonnerie) en arrête de poisson. Le reste de l'édifice est de plusieurs époques postérieures.

Église de la Noe-Poulain. — Elle n'offre de remarquable que sa petite porte latérale qui est romane.

Église de Saint-Étienne-Lallier. — Elle date de la deuxième moitié du XI^e^ siècle. Le clocher, la porte ogivale à colonnes et chapitaux romans, et les madellons de formes diverses, qui décorent la nef et le chœur, méritent surtout d'être signalés.

CANTON DE CORMEILLES.

Église de Morainville. — Son clocher roman est remarquable par l'absence de tout ornement.

CANTON DE BEUZEVILLE.

Église de Saint-Maclou. — Elle n'a conservé d'intéressant que son vieux clocher roman.

Digitized by Google

Église de Foulbec. — Son joli portail est le morceau d'architecture le plus curieux qui existe dans nos églises rurales. Il repose sur deux piliers prismatiques, complètement chargés d'ornements de haut en bas. L'arcade est romane et décorée d'un zig-zag grec de grande dimension; puis, à l'intérieur, des têtes de chérubins bordées de leurs ailes. Au sommet, on voit deux figures plates, affrontées, dont l'une est un agneau pascal et l'autre un personnage à cheval.

Eglise de Fatouville. — Je dois signaler sa porte latérale d'un beau style roman.

Eglise du Torpt. — Clocher roman assez bien conservé, mais peu remarquable.

Je n'ai désigné ici que les églises les plus curieuses. Le canton de Bourgtheroulde ne m'en a fourni aucune.

3° Améliorations dans la ville de Pont-Aud.

Depuis 1830, on a établi à Pont-Audemer une Place-promenade, dans l'emplacement des anciens fossés, au sud-est de la ville, et des fontaines publiques dans le quartier de Saint-Germain. On a aussi fait construire une nouvelle mairie; malheureusement cet édifice, placé entre des maisons particulières, n'a rien de monumental, ni dans sa construction ni dans ses ornements. Une bibliothèque naissante s'y est installée dans un appartement insuffisant, auquel, bien certainement, le conseil municipal ne refusera pas d'ajouter une salle contiguë, restée sans emploi.

Le curage de la Risle et l'établissement d'un port que l'on continue, seront très-utiles à la ville et contribueront à la rendre plus industrielle.

Il serait à désirer que l'on se hâtât un peu plus de faire disparaître les petits silex qui pavent les rues et de les remplacer par du grès. Au XIX^e^ siècle, on ne doit pas se per-

Digitized by Google

mettre d'avoir un pavage tel que les étrangers ne puissent y poser le pied, sans le maudire. Malgré la suppression de quelques maisons et le reculement de beaucoup d'autres, il reste encore beaucoup à faire pour ouvrir convenablement quelques rues, que nos bons aïeux nous ont léguées par trop étroites. Il importe encore d'insister pour que l'entrée de la ville, du côté de Rouen, soit rendue moins rapide, moins dangereuse pour les voitures pesamment chargées. Nos administrateurs s'occuperont, sans doute, activement de cela. En le faisant, ils emploieront beaucoup mieux leur temps qu'à changer le nom des rues comme l'idée leur en est venue en 1836. C'est ainsi, par exemple, que l'on a baptisé *la place du Pilori* du nom de *place de la Halle*, la rue *Entre-deux Ponts* du nom de *rue du Commerce*, etc..... Il me semble que l'association devrait engager les conseils municipaux à être sobres de ces changements de noms, pour deux raisons principales : 1° pendant longtemps on emploiera les anciens noms, en dépit des inscriptions officielles qui les destituent; il en résultera que les citoyens s'accoutumeront ainsi à considérer comme non avenues les déclarations de leurs mandataires; 2° et ceci me paraît plus important, car en changeant les noms des rues sans motif, on détruit des souvenirs, ou du moins des indications historiques. Je prends pour exemple les deux rues que j'ai citées parmi celles qui ont reçu le nouveau baptême, à Pont-Audemer : faites adopter par vos concitoyens le nom de place de la Halle au lieu de celui de place du Pilori, nos descendants ignoreront s'il y a eu un lieu de ce supplice à Pont-Audemer et à quel endroit il existait. Quant à l'autre rue, son ancien nom rappelait qu'elle occupait le milieu de la ville, et il pourrait servir, plus tard, à marquer les changements survenus, tandis que le nouveau ne lui convient pas plus qu'à beaucoup d'autres qui pourraient aussi s'ap-

Digitized by Google

peler rue du Commerce, soit qu'on y vende autant d'aunes d'étoffe, soit qu'on y débite autant de petits verres d'eau-de-vie....

3° Agriculture.

Quoique lent, le progrès s'est emparé de l'agriculture dans cet arrondissement. Cependant, en exigeant de la terre de nouveaux produits, beaucoup de cultivateurs ont cru pouvoir ne pas lui donner plus de soins, plus d'engrais. De là, diminution dans la quantité et la qualité de la récolte; de là, conviction, mal fondée, qu'il y a plus d'avantage à maintenir le *statu quo*. Mais, depuis quelques années, d'habiles agriculteurs sont parvenus à détruire, en grande partie, par les succès qu'ils ont obtenus, les préventions qu'un insuccès nécessaire avait fait naître. On paraît très-disposé généralement, dans nos campagnes, à se livrer à la culture de la betterave, que je considère comme devant contribuer surtout à révolutionner l'agriculture. Mais pour *nationaliser* complètement la betterave dans nos champs, il faudrait qu'on y fabriquât aussi le sucre. L'honorable M. Legendre, ancien député, l'a pensé, et, pour aider autant qu'il était en lui à cette *nationalisation*, il s'est décidé à établir, pour l'hiver prochain, une sucrerie. D'abord, il avait songé à lui donner quelqu'importance; mais, convaincu qu'il y aurait plus d'avantage pour ses concitoyens à avoir sous les yeux une usine à bon marché, qu'ils pourraient imiter dans leurs fermes, il s'est décidé à la monter sur une très-petite échelle... Jadis, il y avait très-peu de distilleries pour l'eau-de-vie de cidre, dans nos campagnes, actuellement, elles sont très-multipliées; et de plus, il y a dans chaque canton des distillateurs qui se transportent de ferme en ferme, avec leurs chaudières ambulantes, afin de faire de

Digitized by Google

l'eau-de-vie pour le compte des fermiers. Pourquoi ne verrons-nous pas de même, dans quelques années, grâce à l'exemple que veut donner M. Legendre, de petites fabriques de sucre dans les fermes, ou au moins des appareils transportables que leurs propriétaires emploieraient chez ceux qui les appelleraient? Que cette industrie s'établisse ainsi, la culture de la betterave n'aura plus besoin d'être encouragée par nos publications, et l'agriculteur entrera franchement de lui-même dans la voie du progrès.

Puisque je viens de parler de l'agriculture, je dois signaler une invention qui devra lui rendre d'importants services : le grenier mobile imaginé par M. Vallery, manufacturier à Saint-Paul-sur-Risle, pour la conservation des grains; grenier qui les garantit de tous les accidents qui peuvent les menacer, depuis le charançon jusqu'à la fermentation.

4° Commerce et Industrie.

FILATURES.

Il y a des filatures de coton à Pont Audemer, à Toutainville, à Saint-Maclou, à Selles, à Saint-Germain, à Saint-Paul, à Saint-Grégoire, à Saint-Philbert.

FABRIQUES DE DRAPS.

Pont-Authou, Cormeilles. — Fabrique de stoff, à Lieurey.

RÉDUCTION EN POUDRE DU BOIS DE TEINTURE.

M. Ch. Vallery, inventeur d'une mécanique pour réduire les bois de teinture en poudre, a fondé, il y a plusieurs années, un de ces établissements à Saint-Paul-sur-Risle.

Digitized by Google

Cormeilles fabrique beaucoup de souliers, qui trouvent un débouché, surtout à Lisieux.

Tricqueville occupe beaucoup de ses habitants à la fabrication du fil à ligneul.

Montfort possède deux moulins à papier.

Les moulins à huile sont beaucoup plus nombreux : on en trouve dans un assez grand nombre de communes.

Il y a dans l'arrondissement un très-grand nombre de tisserands qui fabriquent chez eux de la toile de coton et de lin.

Il faut noter principalement, pour Pont-Audemer, le commerce et l'industrie des cuirs — Dès le XII^e^ siècle, il y avait dans cette ville et tanneurs et *moulins* tanneries. Mais à la fin du siècle dernier, on a ajouté à la tannerie, la corroierie, façon anglaise; enfin, depuis quelques années, M. Plummer a fondé un établissement où il applique le vernis sur le cuir (toujours façon anglaise). — Le chiffre des affaires, pour la tannerie, mégisserie, corroierie et vernisserie, peut s'élever chaque année à près de 2,000,000 de francs.

Pont-Audemer possède encore un établissement de sellerie et éperonnerie anglaise, fondé par M. Elliott. Les produits en sont très-recherchés.

Depuis quelque temps, il y a, à Pont-Audemer, pour l'industrie des cuirs, tendance marquée à décroître. Cette défaveur est attribuée à l'élévation du prix des écorces, et, surtout, à l'établissement de tanneries dans des pays où cette même écorce est à très-bon marché. Mais si cette industrie, presqu'aussi vieille que la ville, tend à décroître, l'industrie cotonnière ne manquera pas de la remplacer. Il est question de nouveaux établissements. De nombreuses chutes d'eau, non utilisées jusqu'à ce jour, pourront en alimenter tant au milieu de la ville qu'aux environs. Le déblaiement du canal de la Risle et l'établissement d'un

Digitized by Google

port, dont on s'occupe en 1837, ne manqueront pas, d'ailleurs, de décider les industriels que l'insuffisance des communications semblait seule retenir.

COMPTES ET BUDGETS

DE LA SOCIÉTÉ.

Comptes de 1836.

RECETTES.

	RECETTES prévues par le Budget.	RECETTES réalisées.
1° Allocation départementale.	4,018 f. » c.	4,000 f. » c.
2° ——— pour les concours de charrues	1,000 »	1,000 »
3° Allocation du ministre du commerce.	1,000 »	2,500 »
4° Produit présumé des cotisations.	3,000 »	2,568 45
5° Produit de la vente de livres	200 »	155 »
6° Reliquat et créances à recouvrer.	700 »	200 05
7° Fonds de subvention . . .	» »	1,638 85
8° Pension du fils *Colombel*.	» »	1,500 »
9° Reliquat de compte, section de Pont-Audemer	» »	106 50
	9,918 »	13,668 85

BALANCE.

La recette est de	» »	13,668 85
La dépense de.	» »	12,540 21
Reste en caisse . . .	» »	1,128 64

Digitized by Google

Compte des Jetons et des Médailles.

JETONS.

Recette.	412	reste 76.
Emploi.	336	

MÉDAILLES.

BRONZE.

Recette.	69	reste 51.
Emploi.	18	

ARGENT.

Recette.	36	reste 2.
Emploi.	34	

OR.

Recette.	3	reste 1.
Emploi.	2	

DÉPENSE

	présumée,	réelle.
1° Concours de charrues . .	1,500 f. » c.	1,225 f. 10 c.
2° Impression du Bulletin 1835 et 1836.	1,500 »	4,764 75
3° Traitem. du bibliothécaire	500 »	500 »
4° Gages de la commissionnre	150 »	150 »
5° —— du concierge et de l'appariteur.	300 »	300 »
6° Jetons de présence.	1,000 »	588 65
7° Médailles d'encouragement	600 »	748 85
à reporter . . .	5,550 »	8,277 35

Digitized by Google

	Report.	5,550	»	8,277 35
8°	Dépenses des cours publics.	800	»	776 61
9°	Frais des trois sections d'arrondissement	450	»	*Mémoire.*
10°	Loyer de l'école de dessin.	200	»	200 »
11°	Etiquettes du jardin . . .	50	»	» »
12°	Frais de bureau	100	»	414 80
13°	Bois et lumière	200	»	*Mémoire.*
14°	Frais de correspondance.	200	»	282 75
15°	Achats et reliûres de livres.	300	»	273 20
16°	Dépenses diverses	2,068	»	515 50
17°	Traitement du bibliothéc. adjoint.	»	»	300 »
18°	Pension du fils *Colombel*.	»	»	1,500 »
		9,918	»	12,540 21

Budget de 1838.

RECETTE.

1°	Allocation départementale	4,000f	«c.
2°	——— Concours de charrues. . . .	1,000	»
2°	Encourag. à l'agriculture (Ministère). .	1,750	»
4°	Produit présumé des cotisations . . .	4,000	»
5°	Vente d'ouvrages.	100	»
6°	Abonnements au Recueil.	200	»
7°	Restes à recouvrer	350	»
		11,400	»

Digitized by Google

DÉPENSE.

1° Impression du Recueil	2,000 f.	» c.
2° Concours de charrues	2,000	»
3° Médailles d'encouragement	600	»
4° Dépenses des Sections	600	»
5° ——— des cours publics.	800	»
6° Etiquettes pour le Jardin Botanique. .	100	»
7° Achat de livres et reliûres	300	»
8° Jetons de présence.	1,000	»
9° Frais de bureau et de correspondance.	300	»
10° Bois et lumières	200	»
11° Traitement du bibliothécaire.	500	»
12° ——— du bibliothécaire - adjoint.	400	»
13° Gages de l'appariteur-concierge . . .	300	»
14° —— du commissionnaire	150	»
15° Dépenses imprévues	2,150	»
	11,400	»

PRIX PROPOSÉS

1° Par la Société de Médecine de Paris.

Une médaille de la valeur de 500 francs sera décernée à l'auteur du meilleur mémoire en réponse à la question suivante :

Quelle est, d'après les faits, la puissance de la médecine sur le développement et la marche des fièvres éruptives et spécialement de la scarlatine?

Les mémoires seront adressés, avant le 1er janvier 1838, à M. le docteur *Prus*, secrétaire-général, à la Salpétrière, ou rue de l'Abbaye-Saint-Germain, n° 12.

Digitized by Google

2° Par la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen.

COURSES DE CHEVAUX, A CAEN, LES 26 ET 27 AOUT 1837.

Prix de 3,000 francs, accordés par le Gouvernement.

Prix de 2,000 francs, fournis par des Souscripteurs particuliers.

Toute personne qui présentera des chevaux au concours devra les faire inscrire, deux jours au moins d'avance, sur des registres tenus à cet effet, et déposés chez M. P. A. Lair, secrétaire de la Société d'Agriculture, et chez M. Caillieux, médecin-vétérinaire, membre de cette Société. Ces chevaux devront être visités la veille de la course, admis et classés par le Jury. On pourra s'adresser à MM. Lair et Caillieux, pour les renseignements relatifs aux courses.

3° Par la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale.

POUR DES PERFECTIONNEMENTS DANS LA CARBONISATION DU BOIS.

On sait que les bois ordinaires, destinés à la carbonisation et déséchés à l'air, contenant alors 0, 25 d'eau hygrométrique, renferment sensiblement 0, 38 de carbonne. Les procédés généralement en usage dans les forges pour carboniser le bois, ne donnent que 16 à 18 de charbon pour 100 de bois employé; il y a donc perte de plus de 0, 5 de carbonne, déperdition due au dégagement de plusieurs gaz dont ce dernier fait partie.

On trouve, dans des articles du *Dictionnaire de l'Industrie* et dans le *Dictionnaire technologique*, des in-

Digitized by Google

dications utiles sur la carbonisation *per descensum*, procédé qui régularise les opérations et diminue les pertes.

Plusieurs mémoires et travaux en grand, dus à MM. *Dufournel, Houzeau-Muiron, Thomas* et *Laurent Virlet* et autres, démontrent la possibilité d'employer dans les hauts fourneaux le bois incomplètement carbonisé ou même seulement desséché au point d'acquérir une nuance brune-fauve : ce produit est alors désigné sous le nom de *charbon roux* ou de *fumerons*.

Il paraît que c'est en cet état qu'il sera le plus avantageux d'employer le charbon; mais quel est le moyen le plus économique pour obtenir le *charbon roux* ? Jusqu'ici on ne le pourrait dire : beaucoup d'essais et même d'opérations en grand, plus ou moins perfectionnés, ont amené le bois à l'état convenable, sans démontrer quel est le meilleur moyen d'y parvenir.

En conséquence, la Société d'Encouragement propose trois prix pour la solution complète du problème, savoir :

1° Un prix de la valeur de *trois mille francs* au concurrent qui aura décrit exactement le procédé le plus économique applicable, dans toutes les usines travaillant au bois, pour réaliser le plus grand effet utile du bois, et, au moins, autant qu'en produiraient 30 kilog. de charbon ordinaire pour 100 kilog. de bois séché à l'air;

2° Un prix de la valeur de *quinze cents francs* au concurrent qui réalisera les mêmes effets par les procédés les plus économiques, mais applicables seulement dans les localités où le bois peut, sans trop de dépense, être apporté au pied des hauts fourneaux;

3° Enfin, *une médaille d'or* à celui qui sera reconnu être l'auteur de la première application économique, en France, du charbon roux au traitement des minerais de fer dans les hauts fourneaux.

Digitized by Google

Le concours restera ouvert jusqu'au 31 décembre 1838.

Le prix sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance générale du deuxième semestre 1839.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE

DE FRANCE.

EXTRAIT *du Programme arrêté par le Comité d'organisation de la* 5e *session, qui s'ouvrira à Metz, le* 5 *septembre* 1837.

Questions proposées pour chaque Section.

PREMIÈRE SECTION.

Histoire naturelle.

1° Comment ont pu se former les escarpements que l'on remarque aux limites de plusieurs formations et de plusieurs divisions de formations?

2° Le grès que l'on voit à la partie supérieure du keuper, appartient-il à cette formation ou au lias?

3° Doit-on séparer le grès bigarré du grès vosgien, comme le dit M. Elie de Beaumont, ou doit-on l'y réunir, comme le pensent les géologues allemands?

4° La couleur verte qui se présente à la partie inférieure de plusieurs formations, ne pourrait-elle pas être prise pour une limite certaine de ces formations?

5° On remarque, dans des circonstances semblables, que des coquilles dont le tèt était très-épais ne sont plus figurées uniquement que par des moules, tandis que

Digitized by Google

d'autres beaucoup plus minces sont demeurées intactes : quelle peut avoir été la cause de ces différences?

6° La science fournit-elle quelques données d'où l'on puisse conjecturer quelle a dû être l'origine du calcaire dont les masses existent dans la nature?

7° Les gneis et les micaschistes qui sont regardés par quelques géologues comme des chistes cristallisés, sont classés par eux dans les terrains primitifs, et considérés comme d'origine aqueuse; quelques-uns les regardent comme des roches originairement arenacées, qui ont changé de nature par le contact avec les roches ignées, lors de l'émission de celles-ci: ne peuvent-ils pas aussi être considérés comme produits immédiatement par l'action ignée?

8° Des roches qui étaient en contact immédiat avec l'atmosphère, et qui plus tard furent recouvertes par d'autres terrains, ne furent-elles pas modifiées par l'action de la chaleur centrale?

9° A quelles causes peut-on attribuer les modifications de substances minérales que l'on remarque dans certaines formations; tels sont les calcaires devenus dolomitiques, les grès et même les argiles passés au jaspe?

10° Quelles causes ont pu faire passer à l'état siliceux des corps qui étaient primitivement calcaires; tels sont notamment les polypiers?

11° Peut-on prouver les rapports qui existent entre le basalte et la téfrine, par l'examen des propriétés oryctognostiques et par le gisement, de manière à pouvoir en conclure l'identité d'origine et de formation?

12° Trouve-t-on dans la nature la tolfa cristallisée en prisme rectangulaire oblique et en formes secondaires dépendant de ce type?

13° Le grès vosgien provient-il de roches préexistantes, ou, au contraire, ses grains ont-ils été formés par une

Digitized by Google

cristallisation confuse de matières siliceuses amenées, par exemple, par des eaux minérales?

14° Les ciments calcaires ou siliceux que l'on voit entrelacer les parties de roches arenacées, ou fragmentaires, émanent-ils de la transsudation de la matière dont ces roches sont constituées; ou, au contraire, ont-ils pénétré à travers les diverses parties de celle-ci au moment où elles se déposaient ou postérieurement?

15° Les géologues des départements de l'est de la France et des pays de l'Allemagne qui les avoisinent, sont invités à présenter au Congrès de Metz un précis de la géologie des contrées qu'ils habitent; à indiquer les découvertes récentes qui y ont été faites, et à dire si parmi les fossiles recueillis, il s'est trouvé des espèces rares et inédites; à faire connaître les tentatives exécutées pour l'établissement de puits artésiens, si elles ont été couronnées de succès, et, dans ce cas, quels phénomènes particuliers ont accompagné le jaillissement de l'eau?

16° Des deux peupliers désignés, dans la nomenclature par les noms de peuplier de Virginie et de peuplier du Canada, quel est celui auquel on doit donner le nom de peuplier du Canada?

Si c'est le *populus monilifera* qui est femelle, alors le peuplier de Virginie serait le peuplier mâle, et comme les jardiniers ne sont pas d'accord à cet égard, et qu'à Metz, surtout, ce qu'on appelle peuplier du Canada, généralement, est un peuplier mâle, ne conviendrait-il pas, pour faire cesser cette confusion, d'ajouter, à la description de ces arbres, en français, l'indication bien plus positive de mâle ou de femelle?

17° Le pollen d'une espèce différente influe-il toujours sur les caractères botaniques des individus provenant des fruits de l'espèce fécondée?

Digitized by Google

18° Quelle peut être l'influence du sujet porteur de la greffe sur les fruits de celle-ci, considérés comme semences, et quelles modifications peut-on espérer obtenir au moyen de la greffe pour les fruits des nouveaux sujets provenus de ces semences?

Si cette influence est bien reconnue, ne peut-on pas espérer de produire, par des croisements bien calculés de sujets déjà obtenus, d'autres variétés participant des qualités de ces nouveaux sujets et de celles des arbres sur lesquels on les aurait greffés, ou dont on leur aurait imposé des greffes, et ne pourrait-on pas arriver ainsi à obtenir, presqu'avec certitude, des fruits qui auraient des qualités désirées?

Le mélange du polen de fleurs peut produire ces effets avec plus de promptitude, mais il y a des arbres qui ne fleurissent pas en même temps que ceux avec lesquels on voudrait les combiner, et alors l'autre procédé en donnerait le moyen.

19° Est-il vrai que certaines plantes sont, par leur nature, nuisibles à d'autres plantes qui les avoisinent?

20° Les botanistes lorrains sont invités à présenter les éléments nécessaires pour parvenir à former un catalogue général, raisonné et comparé, des plantes de cette province.

21° Le serpent basilic, dont il est souvent parlé dans la Bible, est-il la vipère *cerasto*, comme l'a cru le docte Grotius?

22° Faut-il s'en rapporter au témoignage des auteurs anciens et admettre des serpents volants?

Cette espèce serait-elle perdue, puisqu'elle n'a point été observée par les naturalistes modernes?

23° Dans l'espèce de Jaseur d'Europe (*Bombyciphora* ou *Bombycilla Garrula*), les deux sexes, à l'état adulte, ne portent-ils point aux extrémités des douze pennes

Digitized by Google

caudales, des appendices rouge-vermillon, semblables à celles qui terminent les pennes secondaires des ailes? ou bien cet ornement est-il particulier au mâle adulte?

A quel âge ces diverses sortes d'appendices ont-elles acquis tout leur développement?

Les bandes longitudinales d'un jaune vif qui bordent la barbe extérieure de la plupart des pennes des ailes, et les bandes blanc-jaunâtre qui bordent l'extrémité et le contour intérieur des mêmes pennes dans quelques Jaseurs, n'existent-elles simultanément que sur le mâle et à l'état adulte?

DEUXIÈME SECTION.

Agriculture, Industrie et Commerce.

1° Quels seraient les moyens de donner aux comices une existence durable?

Ne conviendrait-il pas de leur donner quelques attributions administratives ou judiciaires?

Ne pourraient-elles pas être renouvelées périodiquement par l'élection des cultivateurs?

2° Quelle a été, jusqu'à présent, l'influence des fermes-modèles sur les progrès de l'agriculture?

3° Quelles sont les bases sur lesquelles doit être fondée toute théorie des assolements, tant de la grande que de la petite culture?

4° Quelle est l'influence de la composition chimique des produits récoltés et surtout celle des corps simples qui ne se rencontrent qu'accidentellement dans le sol?

5° Quelle est l'influence de la culture, en grand, des pommes de terre sur la culture des blés, et de la culture du colza sur celle de ceux-ci?

6° La culture des plantes propres aux arts, considérée sous le point de vue des produits et sous celui d'économie, est-elle favorable à la culture des céréales ou lui nuit-elle?

Digitized by Google

Est-elle favorable aux prairies artificielles ou lui nuit-elle?

7° La France paie annuellement plus de deux millions à l'étranger pour achat de houblon,

1° Quel serait le moyen d'affranchir notre patrie de cette dépense immense?

2° Comment pourrait-on propager efficacement la culture du houblon dans une infinité de localités où le sol lui conviendrait parfaitement?

3° Serait-il possible de vaincre le préjugé généralement répandu que les houblons français sont de beaucoup inférieurs en qualité aux houblons de la Belgique et de l'Allemagne?

8° Quelles seraient les plantes céréales, fourragères et économiques à introduire dans la culture de Lorraine?

9° Quels sont les moyens, dépendant soit de l'action du gouvernement, soit du perfectionnement de l'industrie agricole, qui seraient les plus efficaces pour améliorer, dans la Lorraine, la race des chevaux?

Et quelles sont les races qu'il conviendrait le mieux d'y propager?

Même question pour perfectionner la race des bêtes à cornes?

10° Est-il avantageux, pour l'agriculture du département de la Moselle et des pays qui l'avoisinent, de substituer l'usage des bœufs à celui des chevaux? En cas d'affirmative, indiquer de quelle manière on pourrait introduire cet usage?

11° Les droits sur le bétail, à l'entrée en France, sont-ils avantageux à l'État ou sont-ils seulement profitables à certaines classes, nuisibles à certaines autres classes, et, en somme, préjudiciables à la masse de la nation?

12° Quels sont les moyens à employer pour faire disparaître la gale des bêtes à laine?

Digitized by Google

13° N'a-t-on pas donné une extension trop grande aux avantages que l'agriculture peut retirer du sel, en disant qu'on peut l'employer pour fertiliser les terres?

14° Quel est le meilleur mode d'acclimatation des plantes et des bestiaux pour le nord et l'est de la France?

15° Quels sont les résultats présumés que la richesse nationale obtiendra du développement de la fabrication des sucres de betteraves?

16° Quels sont les moyens les plus efficaces pour détruire les insectes qui dévorent les grains déposés sur les greniers ou dans les magasins?

17° Quels sont les changements et quels sont les progrès qui ont été amenés, successivement dans l'agriculture française, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à notre époque?

18° Faire connaître quelles sont les différentes substances minérales de la Lorraine qui sont propres à être utilisées dans l'industrie; présenter un aperçu général sur l'état de l'agriculture et de l'industrie de ce pays, sur les améliorations à y introduire et à y faire connaître quel est le mode d'écoulement des divers produits de cette province.

TROISIÈME SECTION.

Sciences médicales.

1° Quelles ont été les épidémies et les épizooties qui ont régné dans le nord-est de la France? Dans quels rapports ont-elles différé de celles observées ailleurs? Par quelle nature de moyens a-t-on cherché d'arrêter leur marche?

2° Quelles ont été les causes des maladies qui ont régné cette année généralement en Europe? Ces maladies ne se sont-elles pas développées avec une énergie plus ou moins grande, en raison de la situation des localités?

Digitized by Google

3° Les causes générales qui déterminent les maladies épidémiques sur l'espèce humaine, soit qu'elles dépendent des influences météorologiques, ou de l'action d'autres agents modificateurs, agissent-elles en même temps et de la même manière sur les diverses autres espèces d'animaux ? Et quelles sont les espèces qui paraissent être le plus facilement et plus fortement impressionnés par ces mêmes causes générales ?

4° A quelles causes peut-on attribuer les goîtres que l'on remarque particulièrement dans quelques communes du département de la Moselle ? Quelle analogie y a-t-il entre l'action de ces causes et celle des causes qui développent cette affection dans d'autres points de la France ou dans d'autres pays ?

5° Est-il constant que la méthode oméapathique aurait obtenu des succès positifs en médecine ?

6° Qu'est-ce que le magnétisme animal ? Jusqu'à quel point son influence peut-elle être exercée, avérée ou positive ?

Est-il vrai que l'on puisse, par l'action magnétique seule, suspendre complètement la sensibilité morale et physique, lui faire changer de caractère et de direction ? Quelles sont les modifications physiologiques qui s'opèrent dans l'organisme, pendant et après la durée de l'influence magnétique ? Les autres espèces d'animaux peuvent-elles ressentir l'influence du magnétisme animal ?

7° Est-il vrai que la doctrine phrénologique, en suivant la direction qui lui a été imprimée jusqu'alors, doive bientôt exercer une influence aussi utile qu'heureuse sur le bien-être des hommes ; et cela, par les vérités importantes et nombreuses qu'elle est, dit-on, en voie de démontrer ? N'est-il pas plutôt à craindre, au contraire,

Digitized by Google

que la phrénologie, de même que les autres sciences à leur origine, ne répande d'abord beaucoup d'erreurs dangereuses avant que d'enseigner quelques vérités réellement utiles?

Ne pourrait-on pas soustraire les études phrénologiques aux spéculations exclusives et séduisantes, mais fausses et dangereuses de l'imagination, qui sont les sources de presques toutes nos erreurs?

Quels seraient les moyens d'arriver à ce résultat?

N'est-il pas plus nuisible qu'utile, de rendre vulgaires ou populaires les connaissances phrénologiques, à raison du degré d'incertitude qui règne encore sur la plupart des points de cette science naissante?

8° Par quels moyens pourrait-on introduire dans nos mœurs et dans nos lois, l'usage et même l'obligation aux médecins, d'ouvrir ou de faire ouvrir sous leurs yeux, les corps des malades qui auraient succombé; aux familles le devoir de ne pas s'y opposer, de favoriser au contraire cette ouverture que l'autorité judiciaire a seule le droit de prescrire aujourd'hui?

9° Malgré les travaux d'une foule d'hommes capables, l'origine, la marche, la terminaison des affections dites cancéreuses, sont encore couvertes d'un voile épais; tout ce qui a trait à leur histoire, n'est guère qu'hypothèses, incertitudes et contradictions?

Rechercher d'où et comment viennent ou se forment, dans l'organisme, ces molécules d'une matière animale, qui se développent à une certaine époque de la vie de l'individu, dans un système d'organes plutôt que dans un autre; qui, enlevées, se reproduisent et entraînent, quoiqu'on fasse, la perte de l'individu?

Ces affections sont-elles toujours le produit d'une irritation sourde et prolongée? Le temps n'est-il pas venu de

Digitized by Google

s'en tenir à l'expérience, à la sagesse de l'antiquité, exprimée par cette sentence du père de la médecine, parlant des cancéreux. « *Curàti autem citiùs pereunt, non curati » diutiùs perdurant.* »

10° L'hygiène des sujets prédisposés, ou en proie à la phtisie pulmonaire tuberculeuse, est-elle bien ce qu'elle doit être? N'y a-t-il pas lieu à réviser tout ce qui a été dit sur ce sujet, de l'étudier plus à fond?

11° Le public, celui des salons, plus encore peut-être que celui des classes inférieures de la Société, n'a que des idées fausses sur la médecine et les médecins; il ne sait ni en user, ni les apprécier et déraisonne incessamment sur tout ce qui y a rapport. Quelques mémoires ou opuscules, ont été publiés dans la louable intention de l'éclairer; suffisent-ils? N'y a-t-il pas utilité de s'occuper de cet objet?

12° La santé publique, l'honneur de la médecine et de la pharmacie, demandent la répression du charlatanisme, qui exploite la crédulité et l'ignorance publiques. Ils réclament l'interdiction des prétendus remèdes secrets.

La législation sur la matière, est-elle insuffisante ou impuissante? N'appartient-il pas à l'Académie royale de médecine de Paris de signaler les infractions? N'a-t-elle, par elle-même ou par ses commissions, rien à se reprocher sur l'émission de ces remèdes?

Faut-il absolument que le peuple soit trompé, ainsi qu'il le veut, au dire d'un adage bien connu; ou, faut-il demander à l'autorité, de nouveaux moyens plus efficaces de répression?

13° Dans l'état avéré où est la chimie, dans l'intérêt du pharmacien, comme dans celui de la santé publique, peut-il, doit-il être permis au pharmacien, de faire dans son officine une disposition arbitraire des médicaments; d'adopter pour ses étiquettes une nomenclature, soit française, soit

Digitized by Google

latine, autre que celle du code? Ce défaut d'unité de langage, dans la pratique de la pharmacie, ne peut-il pas avoir de graves, de nombreux inconvénients ou dangers? Nos voisins d'Allemagne ne nous fournissent-ils pas un bon exemple à suivre, à l'égard du réglement sage et sévère qui régit les pharmacies de ce pays, ainsi que de sa scrupuleuse exécution?

QUATRIÈME SECTION.

Histoire et Archéologie.

1° Quel fut l'état de l'art Métallurgique dans les Gaules, avant l'invasion des Romains, durant la puissance de ceux-ci et sous la première Race de nos Rois?

2° Quelle était la véritable destination des instruments de bronze, désignés vulgairement sous le nom de *haches* ou *coins*, que l'on attribue aux Celtes, et que l'on trouve en grand nombre dans toutes les parties de la France, et dans quelques pays étrangers?

3° Quelles roches les anciens ont-ils employées dans les provinces de l'est et du nord, pour construire et décorer leurs monuments?

4° Lorsqu'après la conquête des Gaules, le paganisme y pénétra, cette religion se fondit-elle avec l'ancienne, et resta-t-elle sous l'influence des Druides, ou au contraire, son organisation fut-elle bien distincte et en opposition avec la religion druidique?

5° Quel but les anciens se proposaient-ils en plaçant des vases dans les tombeaux? A quel motif peut-on attribuer l'identité de formes que l'on remarque parmi ces vases, même parmi ceux trouvés à de très-grandes distances les uns des autres?

6° Les Gaulois ont-ils élevé des *tumuli* dans le nord et l'est de la France, avant l'invasion des Romains?

Digitized by Google

7° A quelles marques peut-on distinguer un tombeau frank d'un tombeau gaulois, quand ils sont dépourvus d'inscriptions et de bas-reliefs?

8° Quel a été le système général d'invasion suivi en Lorraine par les peuples du nord? Ont-ils laissé des traces de leur passage, et quelles sont ces traces?

9° Ne pourrait-on pas, au moyen d'objets d'art trouvés dans certaines contrées, parvenir à retracer, au moins approximativement, les limites territoriales d'anciens peuples?

10° L'architecture civile et l'architecture militaire du nord et de l'est de la France n'ont pas encore été classées? Quels sont les caractères propres à en donner une bonne classification?

11° Quelle a été l'influence des idées religieuses des peuples sur la construction de leurs monuments, et particulièrement dans ce qui concerne les monuments du nord-est de la France?

12° Faire l'histoire de la peinture sur verre dans notre province. On sait que la plupart des artistes peintres venaient d'Alsace et de Champagne, et que des verreries considérables existaient au moyen âge dans les Vosges. Serait-il possible, d'après la qualité du verre et le genre de peinture adopté, d'indiquer les principaux travaux exécutés hors du pays par des artistes champenois, alsaciens et lorrains?

13° A quelle date peut-on faire remonter en France l'origine de la noblesse héréditaire et celle de la noblesse comme caste; distinction nécessaire pour bien apprécier les faits de chaque époque?

14° L'institution communale est-elle le véritable point de départ de la formation d'une classe moyenne? Cette institution, qui a précédé, pour les grandes villes, l'octroi de

Digitized by Google

chartes, de priviléges, n'est-elle pas, au contraire, la sanction donnée à l'existence antérieure de cette même classe?

15° Le système historique de la lutte des races, prouvé par l'histoire d'Angleterre, jusqu'à une époque rapprochée de la nôtre, peut-il être appliqué à la France après le XII^e^ siècle? Y a-t-il eu depuis lors en France autre chose que la lutte des opprimés contre les oppresseurs?

16° Quelle est la valeur des caractères paléographiques pour la classification des monnaies du moyen âge? Les changements progressifs dans la forme des lettres ont-ils été uniformes dans toute la France? Quelles sont les dates que l'on peut affecter pour les monnaies aux périodes archéologiques connues sous les noms de romane, de transition, de gothique, ou ogivale, enfin de la renaissance?

17° Les noms des villes portés sur les monnaies des rois de France jusqu'à St-Louis indiquent-ils toujours qu'elles ont été fabriquées dans ces villes mêmes? N'est-ce pas quelquefois un titre de propriété que le souverain voulait indiquer?

18° Dans quel sens doit-on prendre les noms des villes joints au mot *moneta* que l'on trouve dans les actes des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles: par exemple, *moneta Lillensis*, *Iprensis*, *Audomarensis*, *Gandensis*, etc.? Ces noms indiquent-ils toujours une monnaie frappée au nom du prince, du seigneur, ou bien une monnaie frappée au nom de ces mêmes villes? Le système monétaire était-il uniforme pour les pièces fabriquées dans les diverses villes soumises à la puissance du même seigneur?

19° Présenter des travaux sur ce que l'on aurait découvert d'intéressant.

CINQUIÈME SECTION.

Philologie, Littérature, Beaux-Arts, Philosophie.

1° La complication des formes grammaticales d'une lan-

Digitized by Google

gue, fait-elle supposer que le peuple qui la parle, a traversé une longue carrière de civilisation, ou qu'il est resté longtemps dans un état de barbarie, ou enfin qu'il est d'une origine récente?

2° Tracer les délimitations des mères langues et de leurs dérivées de toute l'Europe, et expliquer les causes, de quelque nature qu'elles soient, qui ont tracé cette délimitation;

3° Déterminer les principales révolutions des peuples qui ont exercé leur influence sur les idiômes des nations européennes;

4° Quelle langue parlaient les Gaulois et de quelle source leur langage dérivait-il?

5° Indiquer par des recherches méthodiques ce qui reste dans le nord et l'est de la France de la langue gauloise et de la langue latine, et faire connaître, autant qu'il est possible, les modifications que les divers langages parlés dans ces pays ont subies en raison des invasions de différents peuples;

6° De quelle langue le patois de la Lorraine, et en particulier, celui du pays messin, dérive-t-il? Y remarque-t-on des différences ou des modifications assez sensibles pour qu'on puisse reconnaître qu'il a été modifié, dans certaines contrées ou certaines localités, par des circonstances ou des influences particulières appartenant à des temps plus ou moins reculés; ou enfin à des positions géographiques différentes?

7° La langue allemande est-elle une limite certaine entre le peuple allemand et le peuple français? Cette langue a-t-elle été étendue ou restreinte dans ses limites depuis son introduction dans le pays?

8° La langue latine et la langue grecque ont de grandes ressemblances et de grandes différences; en tracer les caractères et en marquer les causes : doit-on considérer

Digitized by Google

ces deux langues comme provenant d'une même source, ou la première comme dérivée de la seconde, ou comme une fusion de la seconde, et d'une autre langue dont on devra chercher l'origine?

9° Les étymologies sont, en partie, fondées sur les équations générales et particulières des lettres des idiômes comparés. Trouver ces équations pour l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le sanskrit, le grec, le latin et l'allemand?

10° Le syriaque et le grec ont de grandes affinités. Par quelles règles pourrait-on distinguer les mots syriaques qui ont formé les termes grecs, des mots syriaques qui dérivent de la langue grecque?

11° Notre langue et nos beaux-arts sont-ils en progrès ou ne présentent-ils pas quelques indices de décadence?

12° L'art de la sculpture est aujourd'hui peu pratiqué. Quels seraient les moyens de le faire revivre en province?

13° Quel est le rôle de la psychologie en philosophie? Est-elle le centre des sciences philosophiques, ou ne serait-elle pas plutôt une science simplement instrumentale, en tant qu'elle n'est que la connaissance de l'instrument qui philosophe?

14° La philosophie de l'Inde ancienne a-t-elle eu quelqu'influence sur la philosophie des peuples de l'Occident?

SIXIÈME SECTION.

Sciences physiques et mathématiques.

1° Un seul fluide ne suffit-il pas pour rendre raison de tous les phénomènes qui dépendent des principes connus en physique sous le nom de fluides impondérables?

2° L'hypothèse des ondulations appliquée à la chaleur, enchaîne-t-elle mieux les phénomènes qui dépendent de ce principe, que l'hypothèse des émanations, qui suppose la matérialité du calorique?

Digitized by Google

3° Le soleil lance-t-il des rayons calorifiques différents des rayons lumineux, ou la chaleur qu'il produit est-elle développée dans les corps mêmes soumis à l'action des rayons lumineux émanés de cet astre?

4° On a adopté généralement l'hypothèse de la liquidité primitive du globe terrestre, et l'on explique l'accroissement de température que l'on observe avec la profondeur, par un reste de chaleur d'origine; ne suffirait-il pas de supposer, avec M. Poisson, que la terre passe actuellement d'un lieu chaud dans un plus froid; l'accroissement de température avec la profondeur pourrait alors ne pas continuer jusqu'au centre: on propose de comparer ces deux hypothèses;

5° Quel est le système de représentation du globe et de ses diverses parties, qu'il convient d'adopter pour faciliter l'étude de la géographie?

6° Le mouvement moyen journalier de la lune, est de 13°, 10′ 35″,027 pour le XIXe siècle; ce mouvement s'accélère de siècle en siècle d'une petite quantité; quelle est la limite de cette accélération?

7° Quelles sont les causes qui peuvent influer sur le mouvement propre des étoiles?

8° Quelles sont les lois du mouvement des corps solides dans les divers milieux résistants?

9° Quelles sont les lois du choc des corps solides?

10° Quelles sont les lois du mouvement des liquides près des obstacles qu'ils rencontrent?

11° Quelles sont les machines les plus propres à représenter le mouvement des fluides près des obstacles qu'ils rencontrent?

12° Serait-il possible de perfectionner l'art aérostatique par une meilleure combinaison des moyens employés jusqu'ici, pour élever les aérostats et pour les diriger?

Digitized by Google

TABLE.

PAGES.

Troisième supplément aux listes de la Société. 225
Séance générale du 13 juin 1837. 226
Association Normande. 229
Extrait du Plan d'une Statistique générale des cinq départements de l'ancienne Normandie, par M. DE PRACOMTAL. 232
Observations sur l'ancienne et la nouvelle Culture, par M. MÉLISSENT. 246
Note sur le retard de la Végétation, en 1837, par M. COLOMBEL, de Claville. 250
L'Eau qui coule sur les Toitures en Zinc, est elle potable? par M. BOUTIGNY. 255
Procédé pour séparer le principe amer de la Fécule de Marron d'Inde, par M. POTTIER. 268
Instruction publiée par l'Académie royale de Médecine, sur l'Etude de la Phthisie, considérée dans les divers climats. 269
Aphorismes de M. LIMOUZIN-LAMOTHE, sur le système des Animalcules considérés comme causes des Epidémies, telles que le Choléra, la Peste, le Typhus, etc., etc. 278
Rapport sur la Grippe qui a régné pendant l'hiver de 1836-1837. 285
Assemblées politiques en Normandie, avant l'établissement des Etats provinciaux, par M. CANEL. 287
Notice biographique sur *Edouard Adam*, par J. GIRARDIN. 307
Notes sur la Statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. CANEL. 309
Comptes et Budgets de la Société. 319
Prix proposés. 322
Congrès scientifique de France (cinquième session). 325

Digitized by Google

Le Recueil de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs* PAR AN ; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissements du département de l'Eure, au Secrétariat de la Sous-préfecture.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. L.-H. DELARUE, *à* ÉVREUX, *rue Saint-Léger*, *n°* 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

RECUEIL

DE LA

SOCIÉTÉ LIBRE

d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,

faisant suite

AU JOURNAL D'AGRICULTURE, DE MÉDECINE
ET DES SCIENCES ACCESSOIRES, PUBLIÉ JUSQU'A LA FIN DE 1829,
PAR LES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS ET DE MÉDECINE,
CHIRURGIE, PHARMACIE DE CE DÉPARTEMENT.

N° XXXII. — OCTOBRE 1837.

Evreux,

ANCELLE FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1837.

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

MM. Les Membres de la Société, et les Abonnés au Recueil qu'elle publie, sont priés, pour ce qui concerne la comptabilité, de s'adresser directement à M. SAUVAL, juge, Trésorier de la Société, *rue du Charriot, à* Évreux.

La correspondance, les recueils périodiques, les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, et tous les objets que l'on destine à la Société, doivent être adressés à M. L.-H. DELARUE, Secrétaire perpétuel de la Société, *rue Saint-Léger, n°* 35, *à* Évreux.

On est prié d'*affranchir* tous les envois.

Digitized by Google

4e Supplément aux Listes de la Société.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

MM. Achille Bégé, conseiller d'État, préfet de l'Eure.

DÉPARTEMENTS.

Rattier, docteur-médecin, à Paris.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société d'Agriculture, à Besançon (Doubs).
Société de Statistique, etc., à Valence (Drôme).

NOTA. MM. les Membres de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, les Secrétaires des Sociétés correspondantes et les Conservateurs des Bibliothèques publiques, en rapport avec la Société, qui auraient des notes à lui transmettre pour la confection de la Liste qui sera publiée au commencement de 1838, sont priés de les adresser au Secrétaire perpétuel, AVANT LE 1er NOVEMBRE PROCHAIN.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 13 JUILLET 1837.

A midi, M. le Président ouvre la séance, et le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance générale du 13 juin dernier, qui est approuvé.

Immédiatement après cette lecture, M. le Président invite les Commissions, nommées dans la précédente séance, à faire leurs rapports sur les candidats que l'on avait proposés; il est voté au scrutin secret sur leur admission.

Ensuite le Secrétaire perpétuel donne lecture, 1° de l'arrêté de M. Achille Bégé, conseiller d'État, préfet de l'Eure, relatif aux concours de charrues qui doivent avoir lieu, en 1837, sous les auspices de la Société; 2° d'une lettre de M. Fossard, de Merville, près Nonancourt, qui met ses terres à la disposition de la Société, pour le concours départemental de charrues, qui est fixé au 17 septembre, et il annonce que les concours d'arrondissement auront lieu le 10, dans celui de Louviers, et le 24, dans les arrondissements des Andelys, de Bernay et de Pont-Audemer.

M. Achille Bégé, informé de son admission, s'empresse de venir prendre part aux travaux de la Compagnie.

On voyait, sur le bureau, des antiquités données par M. Robillard, des imitations de médailles antiques et modernes, soumises à l'examen de la Société, par M. Thaurin fils, et d'autres présents faits par MM. Damasse et Louis-Frédéric Boyer.

M. Moreau de Jonès a fait présent à la Société d'un exemplaire de sa Statistique de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande et du premier volume de sa Statistique de la France.

M. Derache, libraire de la Société, à Paris, lui a donné

Digitized by Google

un exemplaire de la nouvelle édition de l'Origine et des Progrès du Café, par Galland, auteur des Mille et une Nuits.

M. Cassen a lu, 1° un rapport sur les travaux de la Société du département de la Marne, en 1834; 2° un rapport sur le résumé des principaux traités chinois, sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, par M. Julien.

M. Beaucantin a fait un rapport sur les carrés d'étude créés dans le Jardin des Plantes d'Evreux et a présenté une notice sur une plantation d'arbres verts faite en 1807.

De nouveaux candidats sont proposés; M. le Président nomme des commissaires qui feront des rapports sur leurs droits à l'admission; l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

RAPPORT *sur les Carrés d'Études, créés dans le Jardin des Plantes de la ville d'Évreux, pour le développement et la propagation des principes d'agriculture et d'horticulture, suivant les conclusions du Rapport de la Commission des Pépinières départementales, présenté au Conseil général, par* M. A.-J.-Ch. BEAUCANTIN, *professeur d'horticulture et conservateur dudit Jardin.*

MESSIEURS,

Votre amour pour le bien public et votre juste sollicitude pour les intérêts de l'agriculture et de l'horticulture, vous ont fait consolider un établissement reconnu d'une utilité incontestable, et je crois même incontestée aujourd'hui. Je n'insisterai donc pas sur la nécessité de persévérer dans

Digitized by Google

les vues que vous et vos prédécesseurs ont adoptées, et dont le développement ne peut manquer d'avoir une heureuse influence sur l'avenir de notre département, essentiellement agricole.

C'est à l'aide des fonds que vous accordez annuellement, sous le titre de *Pépinières départementales*, depuis l'année 1817, que le Jardin des Plantes du chef-lieu du département est redevable, en grande partie, de la création des divers carrés d'études qui y existent en ce moment et qui ont favorisé d'une manière si remarquable le goût et les progrès de l'horticulture.

C'est de cette époque, que l'école de botanique a été complétée, et, par suite, enrichie d'étiquettes imprimées sur cuivre; et qu'environ 1,200 plantes ont été classées selon la méthode de Jussieu. Cette collection est tout à la fois école de *botanique* et école d'*endrologique*, parce que, indépendamment de plantes herbacées, elle contient aussi un certain nombre de végétaux ligneux; arbres, arbustes, arbrisseaux indigènes et exotiques, qui peuvent facilement prospérer dans notre climat.

Dans le même temps, une collection d'arbres fruitiers a été formée et disposée de façon à pouvoir être utilisée et appliquée à la démonstration des diverses méthodes de tailles; malheureusement, cette collection n'est pas aussi parfaite qu'on pourrait, dans l'intérêt de la science, le désirer, parce qu'il manque beaucoup de modèles indispensables pour la pratique de la taille.

Mais l'exiguité du terrain et les faibles sommes accordées pour la formation de cette collection, n'ont pas permis de lui donner plus d'extension. Le nombre des espèces et variétés de ces fruitiers peut être porté à environ trois cents, tant en arbres à pepin qu'à noyau. Le genre pommier en présente à lui seul *cent soixante*, dont *quatre-*

Digitized by Google

vingts espèces de l'Amérique septentrionale, données à l'établissement par la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Plusieurs sujets de cette série commencent à donner d'excellents fruits qui peuvent être comparés, pour la beauté et la bonté, à nos meilleures pommes; quelques-uns approchent même de notre *reinette grise*, sans cependant la surpasser. La forme de ces pommes est très-variée : elles sont aplaties ou longues, et en grande partie munies de côtes. Leur peau est d'un vert très-tiqueté, et se lavant quelquefois d'un peu de rouge du côté éclairé. Leur chair est tendre, grenue, très-bonne crue et surtout cuite. Cueillis de la fin de septembre à la mi-octobre, ces fruits se conservent fort longtemps; j'en ai gardé jusqu'à la fin d'août, avantage qui se rencontre assez rarement dans nos anciennes pommes. Ces nouvelles espèces sont encore peu répandues dans le département, quoique le catalogue en ait été publié dans le Bulletin de la Société libre d'Agriculture. Il n'en a pas été de même de la collection des poiriers, une distribution assez considérable de greffes a été faite aux propriétaires qui en ont demandé; notamment dans les nouvelles poires : *beurré d'Aremberg*, *beurré Capiémont* ou *beurré aurore*, *Louise-bonne d'Avranches*, *passe-Colmar*, *duchesse d'Angoulême*, etc.

Depuis la visite faite au Jardin des Plantes, par la Commission des pépinières départementales, lors de la session de 1835, pour reconnaître les avantages qu'il pouvait présenter au département, deux écoles importantes pour la démonstration et pour les cultures alternes ont été formées. La première contient la série des plantes propres à former les prairies artificielles. La disposition du terrain consacré à cette culture, a été faite de manière à faciliter

Digitized by Google

l'étude de ces plantes. Le carré est divisé en trente-six compartiments et en trois classes. Les plantes annuelles composent la première classe; les bisannuelles, la seconde; et les vivaces, la troisième. Chaque espèce est distinguée par une étiquette imprimée sur zinc, portant le nom français et le nom scientifique.

Cette collection de fourrages n'est pas, à beaucoup près, ce qu'elle pourrait être, quant au nombre; mais elle offre cependant plusieurs espèces encore peu cultivées. Il n'est pas douteux qu'elles seront accueillies avec empressement par nos cultivateurs, aussitôt qu'ils en auront connaissance. Les bestiaux y trouveront une nourriture saine et abondante; et, comme engrais végétal, le propriétaire en retirera un avantage réel pour fertiliser certaines cultures et améliorer le sol. On ne peut trop recommander à notre agriculture, l'emploi des engrais provenant du règne végétal, car ils sont loin d'être suffisamment appréciés partout où ils pourraient être employés avec succès.

Céréales.

Dans l'état actuel de l'agriculture, une école de céréales est devenue indispensable aux cultivateurs, pour reconnaître et pouvoir comparer les nombreuses espèces et variétés de blés que nous possédons aujourd'hui en France. Quoiqu'il soit très-difficile de déterminer, avec quelque précision, toutes les variétés, vu leur peu de fixité, il est cependant évident que le seul moyen de les rapporter à leur souche primitive, est d'en former des groupes divisés en sections et ensuite par séries, en indiquant les différences et les qualités distinctives de chacune.

C'est d'après cette disposition, que *vingt-cinq* espèces de blés et *quatre* d'orges, ont été classées dans le jardin.

Digitized by Google

Vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, Messieurs, qu'une telle collection est précieuse et très-propre à faciliter les recherches des agriculteurs, en les mettant à même de distinguer les variétés qu'ils cultivent et qu'ils ne peuvent déterminer avec précision, faute d'avoir sous les yeux le type des espèces communes.

Pépinière départementale.

Je n'ai qu'un mot à dire sur cette collection, qui n'est pas moins précieuse que les autres carrés d'étude; mais qui se trouve malheureusement placée dans un lieu beaucoup trop resserré pour justifier son titre. Il serait à désirer que cette partie de l'établissement pût être rendue à l'école des arbres fruitiers, pour y établir les modèles des tailles modernes, indispensables à cette école restée imparfaite, et pourtant si utile à l'horticulture.....

Malgré son peu d'étendue, la pépinière départementale renferme encore un certain choix d'arbres et d'arbustes, et l'on peut porter le nombre des espèces de *cent vingt* à *cent trente*. Celui des échantillons n'est pas au-dessous de *deux mille cinq cents*, sauf quelques distributions peu considérables, faites à des propriétaires qui ont adressé des demandes.

Bientôt la végétation vigoureuse de quelques espèces obligera à enlever une partie de ces arbres, notamment dans le genre érable, parce que la projection de leur ombre nuirait directement aux jeunes modèles de pêchers en éventail qui sont plantés contre le mur, à l'exposition du soleil du midi.

Collection des vignes.

Je ne vous parlerai, Messieurs, de la collection des

Digitized by Google

vignes, que pour mémoire, parce qu'elle est déjà ancienne dans le jardin et qu'elle a besoin d'être revue pour sa nomenclature qui présente quelque confusion. Malgré cet inconvénient, plusieurs propriétaires, plus curieux de bons et de beaux fruits que de l'exactitude des noms, se sont procuré les variétés les plus remarquables parmi les *soixante* espèces de raisins cultivées dans le jardin et que j'ai propagées autant qu'il m'a été possible.

Une partie des *chasselas blancs, rouges, noirs, d'Alexandrie, raisin d'Alicante,* etc., que l'on voit dans beaucoup de jardins du département, provient de cette belle et ancienne collection.

Cours d'horticulture gratuit.

Mon zèle ne s'est point ralenti, Messieurs, lorsqu'il s'est agi d'enseigner à mes concitoyens la théorie et la pratique de la taille des arbres fruitiers.

En acceptant cette honorable mission, je ne me suis point dissimulé combien cette tâche était difficile à remplir. J'aurais désiré pouvoir m'en dispenser, mais il a fallu céder à l'obligeante invitation du magistrat éclairé auquel était alors confiée l'administration du département.

L'agriculture était trop intéressante pour ne pas fixer aussi son attention; il voulait qu'elle rivalisât avec les autres sciences; mais en lui rendant cette justice, je me hâte de proclamer que son digne successeur n'est pas moins empressé de porter sa sollicitude sur tout ce qui peut favoriser l'agriculture et les institutions d'utilité publique. L'accueil bienveillant qu'il a fait aux cours d'agriculture et d'horticulture, prouve tout l'intérêt que lui inspire cet art qui a fait, dans notre département, des progrès remarquables qu'on ne saurait méconnaître.

Digitized by Google

Il faut le dire, afin que tout le monde le sache, c'est aux encouragements et aux récompenses que vous avez accordés aux diverses parties de l'agriculture, que le département est redevable des améliorations si satisfaisantes qu'il possède aujourd'hui.

Avant de vous parler de l'urgence et du besoin impérieux de faire quelques améliorations devenues indispensables au développement de l'horticulture, je dois mettre sous vos yeux le programme des leçons suivies assidûment depuis *trois ans, par cinquante à soixante propriétaires et praticiens*, et notamment par *tous les élèves de l'École normale*.

Une chose qu'il importe de vous signaler aussi, et qui prouve combien le pays a besoin d'être éclairé dans cet art, c'est que la majeure partie des jardiniers, jeunes comme vieux, n'ont pas cessé d'assister régulièrement aux leçons.

Privé en grande partie des modèles qui m'étaient nécessaires pour faire comprendre une science qui s'apprend souvent plus promptement par les yeux que par le raisonnement (du moins pour quelques personnes), vous n'aurez pas de peine à reconnaître combien ma tâche a été difficile et quelquefois embarrassante pour parvenir au but que je m'étais proposé.

Toutefois, malgré l'absence des choses de première urgence, je suis arrivé à des résultats à peu près satisfaisants.

Les moyens à employer pour parvenir à rétablir l'équilibre de végétation, et à balancer la sève lorsqu'elle est portée tout entière dans une partie de l'arbre, au préjudice d'une autre qui est presque toujours languissante, ont été compris et appréciés. La théorie, qui a pour objet de faire développer des branches, là où il n'y a que des yeux

Digitized by Google

annulés, n'a pas moins fixé l'attention des personnes qui ont suivi le cours.

Quelques autres faits de physiologie végétale ont été indiqués, et nous sommes passés à la démonstration des meilleures méthodes de taille les plus usitées, et généralement adoptées par nos plus célèbres praticiens;

1° *La taille en pyramide*, sur poirier, pommier, abricotier et sur prunier;

2° *La taille en éventail*, sur poirier, d'après la charpente de la Quintinie;

3° *La taille en éventail*, dite *Fanon*. Cette taille moderne est d'une exécution facile; son invention date d'environ un demi-siècle. Elle est attribuée à M. Fanon, propriétaire-cultivateur, qui la fit connaître vers 1780. Elle est encore peu répandue et presque ignorée du plus grand nombre des jardiniers.

Les arbres des genres poirier et pommier, conduits d'après cette méthode, sont promptement mis à fruit, et couvrent agréablement, en peu de temps, un espace assez considérable;

4° *La taille en* V *ouvert, ou de Montreuil*, sur poirier, pêcher, abricotier et prunier;

5° *L'éventail en palmette*, sur poirier et sur pêcher;

6° *La taille en vert, ou pincement*. Cette taille, ayant pour but de modérer la pousse des bourgeons qui pourraient détruire l'équilibre de la charpente des arbres soumis à la serpette, peut être considérée comme l'opération la plus importante de la théorie de la taille. Pratiquée avec discernement, l'on fait produire aux arbres les moins disposés, des brindilles, des dards et des boutons, et par conséquent des fruits.

Digitized by Google

Théorie et pratique des greffes par approches sur tige.

7° *Greffe Malesherbes.*

Usage. Pour rétablir l'équilibre de vigueur entre les parties d'un même arbre.

8° *Greffe Forsyth.*

Usage. Pour remplacer des rameaux et des branches qui manquent à des arbres fruitiers conduits en espaliers, et surtout en pyramides.

9° *Greffe Michaux.*

Usage. Pour fournir des courbes aux arts et à la marine.

10° *Greffe Cauchoise.*

Usage. Pour utiliser, dans une avenue, un quinconce ou un verger, des arbres dont la tige a été rompue, en leur procurant une nouvelle tête qui remplace, pour le produit, celle qu'ils ont perdue.

11° *Greffe Sylvain.*

Usage. Propre à fournir aux arts des bois anguleux.

12° *Greffe Hymen.*

Usage. Pour fournir des bois courbes aux arts et réunir des sexes séparés.

13° *Greffe Monceau.*

Usage. Pour donner une vigueur extraordinaire à un arbre qui se trouve muni, par cette greffe, de deux systèmes de racines et qui n'a qu'une seule tige à nourrir.

14° *Greffe Duhamel.*

Usage. Pour reprendre en sous-œuvre la tige d'un arbre vicié, faire vivre plus longtemps un individu auquel sont attachés de grands souvenirs.

15° *Greffes en losanges.*

Usage. Propres à former d'excellentes haies de défense

Digitized by Google

Greffes par approches sur racines.

16° *Greffe Malpighi.*

Usage. Pour mettre en communauté de sève les racines de plusieurs arbres.

17° *Greffe Le Monier.*

Usage. Pour rétablir un arbre languissant et augmenter sa fructification.

Greffes en fente.

18° *Greffe Aticus.*

Usage. Propre à la vigne, aux arbres destinés à former de grands vergers.

19° *Greffe Olivier de Serres.*

Usage. Pour multiplier abondamment et plus rapidement que par les procédés ordinaires, des espèces de vignes précieuses et des arbres étrangers.

20° *Greffe Lee.*

Usage. Pour des arbres délicats dont la colonne médullaire ne doit point être attaquée, et de grosses tiges d'arbres dont l'écorce boiseuse offre peu de sève. Cette sorte de greffe peut être considérée comme l'une des meilleures et dont la pratique est certaine. L'opération se fait avec une telle promptitude, qu'elle doit être préférée, pour les arbres de nos vergers, à la greffe en fente ordinaire. Un homme peut, au moyen d'un instrument [1] fabriqué exprès, placer trois cent cinquante à quatre cents greffes dans un jour

[1] Cet instrument, que je possède depuis quelques années, commence à être connu des amateurs et des praticiens.

Digitized by Google

Greffes par racines et sur racines.

21° *Greffe Cels.*

Usage. Moyen facile pour multiplier des arbres qui n'ont pas de congénères, pour propager plus sûrement et plus abondamment les autres, et fournir une nouvelle preuve de la propriété qu'ont les bourgeons d'activer la sève montante.

22° *Greffe Bourgdorff.*

Usage. Pour remplacer les racines d'un arbre renversé par le vent, ou celles qui auraient été mangées par les vers blancs, et pour accélérer la végétation d'un individu précieux.

Greffes en écusson.

23° *Greffe Tillet.*

Usage. Propre à prévenir les accidents occasionnés par les lésions faites accidentellement à l'écorce des arbres.

24° *Greffe Vitry.*

Usage. Pratiquée avec un gemma qui ne doit développer son bourgeon qu'au printemps suivant, elle retarde la jouissance, mais l'assure davantage. Cette greffe est presque exclusivement employée pour la multiplication des arbres fruitiers.

25° *Greffe Magneville.*

Usage. Pour multiplier les arbres à sève résineuse, gommeuse ou très-abondante. Cette greffe a été inventée en 1784 par M. *de Magneville,* cultivateur-propriétaire à Lebisey, près Caen. Il a naturalisé dans ses belles possessions un grand nombre d'arbres étrangers, qui, depuis, se sont multipliés dans son département.

Le Jardin des Plantes d'Evreux doit à la générosité de

Digitized by Google

ce savant agronome, la possession d'un certain nombre d'arbres étrangers, rares et précieux.

Greffes des parties herbacées des végétaux.

26° *Greffe Tschoudy.*

Usage. Propre à greffer les arbres verts, les arbres à bois très-dur, les *noyers*, les *chênes*, etc., les plantes annuelles, bisannuelles et vivaces. Cette greffe peut être regardée comme la découverte la plus importante qui existe pour la multiplication des végétaux, en ce qu'elle s'effectue au moyen des tiges herbacées des arbres, des plantes vivaces et même des plantes annuelles.

Pour expliquer et démontrer la théorie et la pratique des greffes les plus utiles à l'agriculture, j'ai suivi, autant que possible, la nomenclature et les descriptions de la Monographie du célèbre professeur Thouin. J'ai négligé les nombreuses sortes de greffes qu'il décrit, parce qu'elles sont peu usitées, ou d'une pratique trop minutieuse pour être employées à la multiplication des végétaux; elles ne sont curieuses que sous le rapport de la physique végétale.

Quant à la démonstration de la taille des fruitiers, ne possédant pas d'arbres-modèles, du moins pour la plupart des méthodes que j'ai développées, j'ai été obligé de remplacer la serpette par le crayon blanc, et de figurer sur le tableau noir la charpente entière de chaque sorte de taille, afin d'en faciliter l'explication.

J'avais tout d'abord conçu le projet de faire les dessins des divers modèles pour être distribués aux élèves, mais je ne fus pas longtemps à reconnaître qu'il aurait fallu au moins quinze à dix-huit cents dessins pour satisfaire aux

Digitized by Google

besoins du cours. J'ai donc dû abandonner mon premier projet et me borner au tracé sur le tableau.

Pour vous en donner une idée, Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter quelques modèles faits à la hâte et sans beaucoup de soin; mais qui suffiront, je pense, pour vous faire apprécier l'importance du travail.

Peut-être trouverez-vous, qu'il a fallu une certaine persévérance et un grand désir de seconder les projets des administrations municipale et départementale, pour avoir marché ainsi pendant trois ans. Aussi, je l'avouerai franchement, mon zèle ne s'est soutenu jusque-là, que par l'espoir qu'en offrant au Conseil général des résultats satisfaisants, il se pénétrerait de plus en plus de l'utilité du cours d'horticulture et continuerait de lui prêter son appui, pour le développement d'un art aussi important et si peu pratiqué dans la majeure partie des propriétés du département.

EXPOSÉ *sur les avantages qu'il y aurait à ajouter aux Carrés d'Études une École culturale d'endrologique et économique, par* M. BEAUCANTIN.

En consultant le procès-verbal de la session du Conseil général, tenue en août 1836, on lit : *Article Ferme-modèle :*

« Au nom de la Commission d'agriculture, M. de Rancé » fait, sur la ferme-modèle, un rapport, duquel il résulte, » qu'en conséquence du refus, par le Conseil d'État, de » sanctionner les statuts arrêtés l'année dernière pour cet

Digitized by Google

» établissement et des instructions de M. le ministre du » commerce, le conseil d'administration a modifié ses » projets, de manière à en faire un institut agricole, » théorique et pratique, dans lequel l'enseignement en- » trera désormais en première ligne, et la culture aura » pour but de venir à l'appui des leçons données, etc. »

D'après le rapport de M. de Rancé, il n'est pas douteux que l'institut agricole, théorique et pratique que l'on propose, sera toujours une ferme-modèle, mais dont l'importance sera très-restreinte.

Le jour où ce beau projet pourra être réalisé, il y aura certainement progrès et grande amélioration dans la culture du département, et les bonnes méthodes l'emporteront sur les vieilles routines.

Tout en appréciant les avantages immenses qui résulteront de la création de cet institut agricole, il faut convenir qu'on n'atteindrait pas le but qu'on se propose, si, à l'instar des grands et des petits établissements agronomiques qui existent maintenant en France, on n'y formait pas un jardin d'étude pour l'explication des leçons.

Avant de conduire les élèves dans les champs, la connaissance des éléments qui composent la grande culture, leur est tout à fait indispensable.

Pour en prouver la nécessité, je ne puis mieux faire qu'en citant, pour exemple, le superbe institut de Grignon; il fut fondé en 1829; son objet était d'offrir aux jeunes gens qui se destinent à la culture, une instruction à la fois théorique et pratique.

Cette école réunissait, dans son ensemble, tout ce qu'il est possible de désirer pour un cours complet d'agriculture.

Onze cents arpents, offrant terres labourables de différentes natures, bois d'essences très-variées, des cours

Digitized by Google

d'eau propres à des usines, un vaste étang, des prairies irrigables et des pièces d'eau desséchées.

Avec tous ces avantages réunis, qu'est-il arrivé ? c'est qu'on a reconnu, sinon l'impossibilité, du moins la difficulté de former des sujets sans le secours d'écoles spéciales où chaque partie de la grande culture fût enseignée et groupée, de manière à ce que les leçons pussent y être revues, pour ensuite aller en faire l'application dans les champs.

Le savant et modeste professeur d'horticulture, de botanique appliquée et d'art forestier audit institut (M. Philippar), s'exprime ainsi sur la création de cette école. : « La culture, qui appelle à son secours toutes les » sciences qui peuvent l'éclairer, reçoit de la botanique » et de la physiologie végétale des lumières qui dirigent » plus sûrement les opérations. Comme la science a sa » pratique et sa théorie, il importait que les leçons dans » l'amphithéâtre pussent être revues dans le jardin par les » élèves qui les suivent. A cet effet, ici comme dans tous » les autres établissements spéciaux, il devait y avoir » un jardin d'étude, des écoles.

» Ces écoles, qui sont autant de jardins d'étude spé- » ciaux, ont été établies tout à fait dans le sens des cours » qui sont professés dans cet institut. »

L'arrangement, l'ordre et la classification méthodique qui existent dans le jardin d'étude des écoles, font l'admiration de toutes les personnes qui vont visiter ce bel établissement. Ce qu'on a fait pour Grignon, Messieurs, sera également d'une indispensable nécessité pour l'institut agricole projeté.

Dans sa session de 1836, le conseil général a, conformément aux instructions de M. le ministre du commerce,

Digitized by Google

voté une chaire d'agriculture et d'horticulture qui doit être attachée à l'École normale.

Pour professer ce cours, il faut avoir tous les éléments indiqués par le programme de cette institution; autrement on peut affirmer que, quelque soit le professeur appelé à cet emploi, il ne lui sera pas possible de s'en acquitter convenablement.

Comme un établissement de cette nature ne s'improvise pas dans six mois, ni dans une année, ne serait-il pas possible, dans l'intérêt du département, et principalement de l'École normale qui va, sous très-peu de temps, se trouver presque attenante au Jardin des Plantes, d'ajouter aux éléments qui existent déjà ceux qui sont d'urgence pour le cours d'agriculture et d'horticulture?

Pour exécuter ce complément horticole, il n'y aurait autre chose à faire, que d'agrandir le jardin d'environ deux acres de terre, et dont l'acquisition ne serait pas ruineuse pour le département.

La question que je soulève ici est bien simple, la voici :

Est-il aussi avantageux au département, et surtout aussi économique, de créer dans l'institut agricole projeté, une succursale pour le cours d'agriculture et d'horticulture, qu'il le serait, en profitant d'un établissement déjà formé et pour lequel le département a voté des sommes assez considérables.

Si je ne fais pas erreur, le Jardin des Plantes a été considéré comme appartenant au département, à l'époque des Écoles centrales.

Dans l'hypothèse où cette propriété serait au contraire municipale, il n'est pas douteux qu'il y aurait toujours convenance pour le département comme pour la ville, qu'elle devînt une annexe de l'institut agricole; l'un et

Digitized by Google

l'autre y gagneraient sous le rapport de l'économie. L'administration départementale aurait moins de sacrifices à faire, puisque le terrain est tout disposé, et la ville n'aurait plus à sa charge les frais d'entretien. Le public continuerait d'y trouver une promenade aussi agréable qu'utile par la variété des cultures.

Il pourrait y avoir réunies :

Ecole de botanique		Plantes phanérogames, pharmaceutiques d'étude, etc.
Ecole d'endrocarpique		Les arbres à pepin, à noyau et leurs variétés.
Ecole d'endrologique		*Art forestier.* Arbres résineux, hivernaux, etc.
Ecole de céréales		Les blés, seigles, orges, avoines.
Ecole des fourrages qui composent	les pâturages	naturels, artificiels.
	les prairies	naturelles, artificielles.
Ecole pour les clôtures.	Haies	de défenses. d'entourages.
	Palissades	de tontures. à fleurs.
	Brise-vents	toujours verts. qui se dégarnissent
Ecole de taille		arbres fruitiers

Ecole des plantes nuisibles aux bestiaux.

Digitized by Google

Ecole de multiplication par les { semis. drageons. marcottes. boutures. greffes.

Ce sera, Messieurs, avec le développement des écoles que j'indique ici sommairement, que l'*institut agricole*, pourra produire tout le bien qu'on se propose. Privé de ces moyens, il ne serait qu'une spécialité, qui ne présenterait d'autre avantage que celui d'offrir aux cultivateurs l'exemple des meilleures méthodes de culture, sans pouvoir aider directement le cours d'agriculture et d'horticulture, institué pour enseigner toutes les parties de l'économie rurale.

Après vous avoir entretenu aussi longuement sur l'ensemble du Jardin des Plantes, et sur les ressources qu'on y trouverait en y faisant les augmentations convenables, pour qu'il soit établissement départemental et véritablement utile à l'étude horticole, il ne me reste plus qu'à vous faire connaître son Budget annuel, afin que tout le monde sache, pour n'en plus douter, qui paie, qui reçoit. En définitive comment cet établissement est administré.

Ce fut sur l'exposé que j'eus l'honneur de présenter à M. le préfet et à M. le maire, en 1816, qu'une commission mixte, administrative et de surveillance a été instituée. Cette commission est composée de membres du conseil général, de membres du conseil municipal et de membres de la Société d'Agriculture. M. le maire en est le président.

Digitized by Google

Budget annuel du Jardin des Plantes.

RECETTES.

Vote du conseil municipal, sous le titre d'entretien du jardin et traitement du conservateur.	1,600 fr.
Vote du conseil général, sous le titre de pépinières départementales.	2,000
TOTAL. . .	3,600

DÉPENSES.

Employés à l'année..	Chef des cultures . . .	700 fr.
	Second garçon	600
Ouvriers à la journée, deux hommes à 1 fr. 75 cent.		900
Cheval pour conduire la charrue-ratissoire et autres instruments.		
Dépenses imprévues..		
Chauffage des serres, dix cordes de bois, à 40 fr.		400
Tannée et fumiers pour les serres.		200
Entretien et achat d'outils.		60
TOTAL. . . *F.*		2,860
La Recette ne s'élève qu'à 3,600 fr. . . . ci.		3,600
Balance ou excédant des Recettes sur les Dépenses. . . . . *F.*		740

Le résultat de ce Budget, prouvera (du moins je l'espère) que le temps et les soins assidus accordés au Jardin des Plantes, par le conservateur, ont eu pour mobile, un tout autre motif que celui d'un intérêt mercantile.

Digitized by Google

Puisse ce rapport, vous convaincre, Messieurs, de l'importance qu'il y aurait pour la prospérité de l'agriculture et de l'horticulture, en un mot de l'économie rurale, à rendre cet établissement comme propriété départementale.

NOTICE *sur une plantation d'Arbres verts, faite en* 1807, *par* M. BEAUCANTIN.

Il existe à Bérengeville-la-Rivière, canton d'Evreux, département de l'Eure, une partie de côte crayonneuse, dont la pente est d'environ 45° et exposée au midi. La couche de terre végétale était tellement mince avant d'être cultivée, que dans plusieurs endroits on apercevait la marne. Sa contenance est de 37 ares 25 centiares (environ une demi-acre). Madame Ozanne, propriétaire de cette côte, estime qu'avant d'être en culture, elle pouvait valoir au plus 50 fr. (100 fr. l'acre), et ce qui prouve qu'elle n'est pas de bonne qualité, c'est qu'elle a été imposée, pendant longtemps, à 0 fr. 60 cent.

C'est vers l'année 1807 que feu M. Ozanne essaya d'y planter des arbres verts qui, à cette époque, étaient encore rares et d'un prix assez élevé : il donna la préférence aux pins d'Écosse (*pinus sylvestris. L.*), sans trop savoir si cette espèce réussirait mieux qu'une autre. Les arbres qu'on lui procura pouvaient avoir cinq à six ans de semis.

Il planta en ligne droite les deux berges des fossés qui entourent cette côte, et l'intérieur fut espacé sans ordre à une distance dont la moyenne est d'environ 3 mt 25 (10 pieds), ce qui suppose à peu près 350 pieds d'arbres pour la demi-acre.

Digitized by Google

Aujourd'hui la hauteur moyenne de ces pins peut être portée de 6 mt 50 à 8 mt 15 (20 à 25 pieds). Leur circonférence, mesurée à un mètre de hauteur, est de 0 mt 55 — 0 mt 60 — 0 mt 65 — 0 mt 81 — 0 mt 87 centimètres 20 — 22 — 24 — 30 et 32 pouces), ce qui donne, pour moyenne, environ 0 mt 71 centimètres (26 pouces).

D'après ces données, on peut, sans exagération, évaluer chaque arbre à mètres cubes 0 mt 25 (3 marques $\frac{3}{4}$) en bois de construction; à stères 0 mt 01 ($\frac{1}{37}$ de corde) en bois à brûler, dit cotret, et à une bourrée, d'où il résulte que 350 pins donnent,

1° Mètres cubes 87,50 (1226 marques $\frac{3}{4}$) en bois de 0 mt 14 à 0 mt 14, 0 mt 14 à 0 mt 17, 0 mt 17 à 0 mt 17 — 0 mt 17 à 0 mt 19 — 0 mt 19 à 0 mt 22 — 0 mt 22 à 0 mt 22. (5 à 5 — 5 à 6 — 6 à 6 — 6 à 7 — 7 à 8 — 8 à 8 pouces);

2° Stères 3,50 (une corde $^3/_{11}$e); et 3° bourrées 350.

Maintenant, si l'on porte le prix du bois de construction à 22 fr. le mètre cube (1 fr. 57 cent. la marque), le bois de chauffage ou cotret à 5 fr. le stère (13 fr. 77 cent. la corde), et les bourrées à 12 fr. le cent, on arrive à un produit brut,

Pour le bois de marque de.	1,925 fr.	» c.
Pour le cotret, de.	17	50
Et pour les bourrrées, de.	42	»
Ensemble produit brut. . . .	1,984	50

Sur cette somme de. . 1,984 fr. 50 c. il convient d'en retirer,

1° Pour l'achat des arbres et frais de plantation.	262	50
2° Revenu présumé du fond, à 3 p. °/₀ pour trente années	45	»
A reporter.	307	50

Digitized by Google

REPORTS.	307	50	1,596	50
3° *Frais présumés pour l'exploitation :*				
Abatage des arbres à 20 cent. l'un.	70	»	388	»
Bois de chauffage à 0 fr. 50 c. le stère.	1	75		
Bourrées, 350 à 2 fr. 50 c. le cent.	8	75		
RESTE net.			1,596	50

Il est à remarquer que les arbres dont il est question, ont été abandonnés à la nature, qu'ils n'ont reçu aucuns soins ni culture, et que les branches latérales inférieures n'ont jamais été élaguées, ce qui a causé un tort considérable à la végétation, en arrêtant le développement des tiges, dont le diamètre aurait été beaucoup plus grand dans la partie supérieure de l'arbre.

Malgré cet abandon de culture, on ne peut se refuser à reconnaître que cette partie de côte qui, jadis, ne produisait que quelques genévriers sans valeur, présente aujourd'hui, tous frais défalqués, environ trente fois le prix du terrain.

A tout ce résultat, il ne faut pas oublier d'ajouter la considération de l'amélioration du sol, par les feuilles d'arbres résineux, décomposées et réduites à l'état de terreau : elles ont procuré un humus très-favorable à la végétation, et il n'est pas douteux que lors de l'exploitation de ces arbres, ils pourront être remplacés avec avantage, par d'autres essences de bois.

C'est en grande partie au moyen des feuilles qui tombent annuellement des arbres, que les terrains, couverts de bois,

Digitized by Google

acquièrent, à la longue, une fertilité qu'ils n'avaient point auparavant, en s'enrichissant des principes nutritifs, que celles-ci ont puisées dans l'atmosphère pendant la belle saison.

Cette vérité une fois bien comprise, il est présumable que les propriétaires de terrains vagues et de côtes crayonneuses, n'hésiteront pas à se livrer à une culture destinée à leur procurer de grands bénéfices, et par suite un sol amélioré, de manière à recevoir tous les arbres forestiers qu'ils voudront y planter.

Un autre avantage qu'il est encore utile de signaler et que la plupart des propriétaires ignorent, ce sont les exemptions temporaires d'impôt que la loi et le Gouvernement accordent pour les semis et plantationsde bois [1].

L'on ne peut trop recommander l'exemple du modeste et savant agronome qui, après avoir consacré une partie de sa vie à l'éducation des hommes, s'est fixé dans les côtes arides de Bérengeville-la-Rivière, où il a fait, en un mot, tout ce qu'il était possible de faire dans un petit espace, et a donné à pressentir le parti que l'on pourrait tirer de terrains analogues plus étendus.

Tous les amateurs de plantations d'arbres résineux peuvent aller visiter cette intéressante plantation, et reconnaître si l'appréciation qu'on vient d'en donner est exacte.

Avant de terminer cette notice, je crois devoir répondre

[1] Voir à la fin de cette Notice, l'indication sommaire des lois, Code forestier et instructions ministérielles.

Je m'empresse de déclarer que c'est à l'extrême obligeance de M. Michaut, *chef des bureaux de la direction des contributions directes du département de l'Eure*, que je dois les renseignements sur les Exemptions d'Impôt en fait de Plantations. Je le prie d'en recevoir ici l'expression de ma reconnaissance.

Digitized by Google

d'avance à une objection qui pourrait être faite et que j'ai omise dans l'évaluation générale; il s'agit de la mise de fonds pour l'achat des arbres verts et des frais de plantation; c'est donc l'intérêt de 262 fr. 50 cent. pour trente années, qu'il convient de retirer de 1,596 fr. 50 cent.

En continuant à calculer l'intérêt à 3 p. °/°, on trouve que 262 fr. 50 cent. donnent 236 fr. 10 cent., lesquels étant défalqués des 1,596 fr. 50 cent. réduisent le capital à 1,360 fr. 40 cent.

Ainsi, en comptant strictement toutes les dépenses, l'on arrive encore à un résultat très-encourageant, puisque le produit net offre vingt-sept fois la valeur du terrain.

Il est inutile, je pense, d'entrer dans de longs détails pour démontrer qu'une plantation de même genre n'aurait pas aujourd'hui les mêmes frais à supporter, et qu'il est évident que ce qui a coûté 262 fr. ne coûterait pas en ce moment au-delà de 100 fr.; et si, au lieu d'employer du plant de cinq à six ans de semis, l'on donnait la préférence aux graines semées, soit en rigoles, soit en poches ou bien à la volée, il est hors de doute que la dépense ne s'élèverait pas au-dessus de 25 à 30 fr. par demi-acre.

D'après l'examen scrupuleux et les calculs les plus minutieux qui viennent d'être faits sur la plantation de pins d'Écosse, faite en 1807 par feu M. Ozanne, on peut, sans exagération, en conclure qu'en plaçant des capitaux en plantations d'arbres résineux, ils rapporteront, après trente ans de végétation, de 80 à 90 pour cent, en supposant même les chances les moins favorables; par exemple : les terrains entièrement dépourvus d'humus.

Puissent ces recherches remplir les vues que je me suis proposées et convaincre les propriétaires et les capitalistes des produits énormes qu'ils retireront en se livrant au boisement des côtes et des terres stériles.

Digitized by Google

NOTE *indicative des Exemptions ou Modérations d'Impôt, que la loi accorde aux propriétaires, pour Semis ou Plantation de Bois, etc.*

La cotisation des terres en friche depuis dix ans, qui seront plantées ou semées en bois, ne pourra être augmentée pendant les trente premières années du semis ou de la plantation. (*Loi du* 3 *frimaire, an* VII, *art.* 113.)

Le revenu imposable des terrains déjà en valeur, qui seront plantés ou semés en bois, ne sera évalué, pendant les trente premières années de la plantation ou du semis, qu'au quart de celui des terres d'égale valeur non plantées. (Ibid, *art.* 116.)

Les semis et plantations de bois, sur le sommet et le penchant des montagnes et sur les dunes, seront exempts de tout impôt pendant vingt ans. (*Code forestier, art.* 225.)

La cotisation des terres vaines et vagues ou en friche depuis quinze ans, qui seront plantées en vignes, mûriers ou autres arbres fruitiers, ne pourra être augmentée pendant les vingt premières années de la plantation.(*Loi du* 3 *frimaire an* VII, *art.* 114.)

Le revenu imposable des terrains déjà en valeur, qui seront plantés en vignes, mûriers ou autres arbres fruitiers, ne pourra être évalué, pendant les quinze premières années de la plantation, qu'au taux de celui des terres d'égale valeur non plantées. (*Loi du* 3 *frimaire an* VII, *art.* 115.)

Pour jouir de ces divers avantages, et à peine d'en être privé, le propriétaire est tenu de faire à la sous-préfecture, avant de commencer les semis ou plantations, une déclaration détaillée des terrains qu'il veut ainsi amé-

Digitized by Google

liorer. Cette déclaration est transcrite sur un registre ouvert à cet effet, coté et paraphé. Elle est signée par le déclarant, et copie lui en est délivrée moyennant la somme de 25 centimes, non compris le papier timbré et les autres droits légalement établis. (Ibid., *art.* 117 *et* 118.)

Dans les dix jours qui suivent la déclaration, le sous-préfet la communique aux maire et répartiteurs qui la vérifient, et constatent par un procès-verbal l'état présent des terrains déclarés. Ce procès-verbal doit être affiché pendant vingt jours. (Ibid. *art.* 119.)

Il est libre aux répartiteurs et à tous autres contribuables de contester la déclaration et de faire leurs observations au sous-préfet. (Ibid. *art.* 120.)

Si la déclaration est reconnue sincère, le sous-préfet arrête que le propriétaire a droit de jouir des avantages ci-dessus.

Si, au contraire, la délibération est contestée, la demande est portée au préfet, qui statue définitivement, sur le rapport du directeur des contributions. (Ibid. *art.* 120, *et instructions ministérielles.*)

LEÇON *d'ouverture du Cours gratuit, sur les Actes de l'État civil, professé à l'École normale d'Évreux, par* M. PICARD, *avoué.*

L'homme naît libre, mais à côté de lui en vit un autre également libre comme lui ; d'où l'obligation de souffrir mutuellement les droits de chacun : car la loi naturelle et primitive, ne considérant l'homme qu'abstractivement,

Digitized by Google

dut être modérée et modifiée par la loi positive qui règle les rapports de tous les hommes vivant en société. Le droit est donc inséparable du devoir ; sans ce respect réciproque du droit d'autrui, le droit n'existerait pour personne. En un mot, le droit sans le devoir serait l'anarchie; le devoir sans le droit serait l'esclavage.

On conçoit donc facilement qu'une intelligence providentielle ait présidé à l'organisation primaire des sociétés; qu'elle ait dirigé l'universelle classification des hommes, pour former la famille et les peuples; qu'elle ait soumis tout à des lois physiques et morales, sans lesquelles le monde ne serait qu'un vaste abîme de perturbations.

La première loi positive qui affecte l'homme, est, sans contredit, celle qui le saisit en naissant pour régler ultérieurement les phases diverses du drame de toute son existence. En effet, en entrant dans la vie, l'homme y acquiert des droits et y contracte des devoirs : dès lors, il fallait nécessairement marquer son individualité matérielle pour fixer son état naturel et civil. Delà l'origine de l'état civil, que l'on peut justement considérer comme la première assise sur laquelle les législateurs ont élevé l'édifice des nations.

L'institution de l'état civil a deux choses pour objet :

1° De donner un homme au service de la patrie ;

2° D'empêcher des étrangers de se confondre dans les familles, comme aussi d'assurer les droits des familles. D'où il suit que, sous ce second rapport, l'état civil est véritablement l'histoire privée des familles.

Cette double distinction de la loi imprime à l'homme deux caractères particuliers dans la société ; il y apparaît, comme *citoyen*, ayant des droits et des devoirs publics, des relations avec le corps social; comme *individu*, ayant des droits et des devoirs privés et de famille.

Digitized by Google

Sa première condition, c'est-à-dire son état politique et social, prend sa source dans la Charte constitutionnelle; elle est régie par le droit public. C'est-là que sont écrits ses droits, ses devoirs politiques et sociaux et le principe éternel d'égalité devant la loi; principe sacré, tracé par la nature, qui a régénéré l'humanité, anéanti l'esclavage et restitué à l'homme, quels que soient son titre et son rang, le droit plus ancien que le monde : la liberté qu'il tient de Dieu !

La seconde condition de l'homme, c'est-à-dire son état civil, appartient à un autre ordre d'idées. Sous ce rapport, l'état civil est la qualité à raison de laquelle les personnes ont, relativement à la famille, des droits à exercer et des devoirs à remplir. Il se compose spécialement des droits résultant des relations de parenté et d'alliance, des qualités et des droits que la loi attache au sexe, à l'âge, à la constitution physique et morale, de la capacité légale et des facultés requises pour participer valablement aux transactions sociales. Ainsi, quant à l'état civil des personnes, un homme est majeur ou mineur, marié ou célibataire, père ou fils, etc., etc.

L'état civil se forme à trois époques principales :

La naissance;

Le mariage;

Le décès.

L'acte de *naissance* est, en quelque sorte, le premier sceau que la société imprime à l'homme au moment où il entre dans la vie : il sert à établir son âge, sa filiation, sa légitimité. C'est avec l'acte de naissance qu'il prouve son aptitude à contracter mariage, à témoigner en justice et dans les contrats, à succéder, à remplir certaines fonctions publiques, à faire certains actes; c'est l'acte de naissance qui établit sa qualité de regnicole ou d'étranger,

Digitized by Google

et qui prouve enfin s'il est libre ou non de gouverner sa personne et d'administrer ses biens.

Le *mariage*, que l'on a défini l'union de l'homme et de la femme, pour perpétuer leur espèce et partager leur commune destinée, est, de tous les actes de la vie civile, le plus important et le plus sacré.

C'est le contrat qui établit de nouveaux rapports, des obligations, des devoirs nouveaux; c'est le rapprochement des familles étrangères par les nœuds de l'alliance, et le changement de transmission des biens; c'est, en un mot, une modification de la société entière dans ses éléments essentiels : *l'état des personnes* et *la propriété*.

Enfin, le *décès* est le terme de la carrière humaine : il dissout l'union et change toute l'économie des conditions de la vie sociale; il fallait le constater, non plus dans l'intérêt de l'individu décédé, mais dans celui des tiers, parce qu'il donne ouverture à une foule de droits; il affranchit le conjoint survivant, il change la capacité des enfants, etc., etc.

L'histoire ne révèle pas comment chez les anciens peuples, on constatait la *naissance*, le *mariage* et le *décès*.

On retrouve bien le régime municipal établi dans les Gaules, conservé par les Romains, maintenu sous les rois de la première race, altéré et perdu sous la seconde race, au milieu de la féodalité jusqu'à la révolution française, où il a reparu plein de vigueur et d'énergie, mais on n'y trouve aucune trace de l'état civil, qui était cependant la base de toute bonne organisation municipale.

A Rome, il n'y avait ni actes, ni officiers de l'état civil; le père de famille constatait la naissance de ses enfants, par une inscription sur ses registres domestiques; la filiation, la légitimité, l'âge se prouvaient soit par de tels

Digitized by Google

actes, soit par la preuve testimoniale [1], soit par des lettres du père ou de la mère [2].

C'est à Rome aussi que l'on trouve l'histoire des noms et l'origine des distinctions aristocratiques, qui, de nos jours encore, forment une partie essentielle de l'état civil Il y avait *nomen,* nom de famille; *cognomen,* le nom de la branche; *prænomen,* le nom individuel; *agnomen* le surnom, tel que la dénomination de *terre.* Mais les grandes familles romaines s'éteignirent, et les coutumes de Rome s'effacèrent peu à peu par le contrat des nations vaincues et des barbares vainqueurs.

A la différence des Romains, les Francs n'avaient qu'un nom, mais il est à présumer que lorsqu'ils eurent changé la vie guerrière contre la vie sédentaire et qu'ils se furent fixés en grand nombre dans les mêmes lieux, ils éprouvèrent le besoin de multiplier leurs dénominations et de se distinguer par des surnoms; ce changement n'est constaté par l'histoire que depuis le X^e^ siècle.

Alors, les seigneurs, devenus héréditairement propriétaires des fiefs [3], prirent le nom de leurs seigneuries; les roturiers et les serfs [4] furent désignés par leur métier, par leur naissance.

La noblesse féodale reposait entièrement sur la possession du territoire; un grand nombre de personnes voulurent s'en attribuer les prérogatives, en mettant devant leur nom la particule *du* ou *de.*

Quoiqu'il en soit, l'usage dans les familles nobles de conserver héréditairement le surnom pris d'une terre, ne

[1] Loi 3, § V, ff, *de carb.* — *Edict.*
[2] Loi 29, ff, *de probat.*
[3] Domaines nobles.
[4] Esclaves.

Digitized by Google

fut observé que pour les aînés. Les puînés ou cadets prenaient souvent le nom de leurs femmes ou de leurs mères; d'autres enfin retenaient leurs armes en changeant leur nom.

Dans le droit romain, les changements de noms étaient permis, à moins qu'ils n'eussent lieu dans une intention frauduleuse.

Il en fut de même en France pendant longtemps, mais l'abus des changements de *noms* et d'*armes* nécessita des mesures répressives : une ordonnance du 26 mars 1555 fit défense aux nobles, comme aux roturiers, de changer de noms, sous peine de 1,000 francs d'amende et d'être poursuivis comme faussaires.

Telle est l'origine d'une quantité de noms et de titres nobiliaires et de familles, qui se sont perpétués pendant plusieurs siècles et qui sont venus expirer dans l'Assemblée constituante[1], qui rétablit l'égalité naturelle et anéantit les titres qui tenaient à l'esclavage domestique et à l'esclavage de la glèbe. Cette époque fut véritablement le tombeau de la vanité.

Le puéril éclat des traditions féodales était passé, les titres de noblesse étaient abolis; cependant, le peuple à son tour, dans l'ivresse de son émancipation et dans l'exaltation de la victoire, abusa momentanément de sa conquête. Au milieu de l'effervescence révolutionnaire, des prénoms furent pris arbitrairement parmi les êtres abstraits, les choses inanimées, les animaux, les plantes. L'anarchie fut plus loin : une femme demanda à s'appeler *Liberté*, et la Convention, par un décret du 22 brumaire an II, décida, sur sa demande, que chacun pouvait changer son nom par une déclaration devant la munici-

[1] Décrets des 19 juin 1791 — 27 septembre 1791.

Digitized by Google

palité. Un abus aussi alarmant effraya la Convention elle-même qui, bientôt après, défendit de porter d'autres noms que ceux qui étaient indiqués dans l'acte de naissance; mais cette loi était insuffisante, et le gouvernement consulaire, dont l'activité infatigable répara tant de maux, fit décréter la loi du 11 germinal an XI, qui défend de prendre d'autres noms que ceux en usage dans les différents calendriers et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne; toutefois, cette loi reproduisit le droit, anciennement conféré au roi, par l'édit d'Amboise de 1555, de permettre les changements de noms. Mais cette autorisation elle-même n'est accordée que pour des motifs graves, et un an après sa publication au Bulletin des Lois, afin de mettre les parties intéressées à même de réclamer.

Il importait de faire connaître l'histoire des noms, parce qu'ils sont un des éléments essentiels de l'état des personnes; c'est l'un des faits qui, à défaut de titres, servent à établir la possession d'état de l'enfant légitime.

La fixation de l'état des hommes importait trop à la société, pour qu'en France le soin de le constater fût laissé, comme à Rome, aux familles elles-mêmes.

Là où la preuve testimoniale n'était pas admise pour tous les actes en général, un mode moins variable et plus uniforme était suivi : les registres de l'état civil étaient autrefois remis aux curés des paroisses. On pensait alors qu'il était convenable de confier cette mission à ceux auxquels le catholicisme donne le pouvoir de conférer la bénédiction religieuse à l'homme, soit quand il entre dans la vie, soit quand il y signale son passage par l'acte le plus solennel, soit quand il en sort.

Mais tous les pouvoirs se sont éclipsés avec l'ancienne monarchie dans la confusion féodale. La révolution fran-

Digitized by Google

çaise créa des pouvoirs, des établissements nouveaux; les hommes recouvrèrent leurs droits naturels, les communes reconquirent leur affranchissement, et dans cette ère nouvelle d'égalité civile, de liberté légale, l'état civil devait nécessairement rentrer en la puissance de l'autorité séculière, autrement il y aurait eu luttes et collisions incessantes entre le pouvoir temporel et l'autorité spirituelle.

En effet, le sentiment religieux est sans doute un des principaux attributs de l'humanité, la première loi naturelle écrite dans le cœur de l'homme; mais comme il fallait favoriser tous les cultes d'où découle ce sentiment, il fallait aussi les soumettre tous à l'autorité des lois de l'État, protecteur de tous. D'un autre côté, en conservant au clergé catholique l'état civil des citoyens, c'eût été contraindre souvent les religions dissidentes à se soumettre au catholicisme et quelquefois à abjurer forcément leurs croyances particulières.

Cette division du pouvoir civil d'avec l'autorité religieuse, était donc juste et rationnelle; elle n'était d'ailleurs que la confirmation du principe fondamental de la loi religieuse qui défend aux ministres consacrés au culte de la Divinité de participer aux affaires temporelles. *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus* [1].

Aussi l'Assemblée constituante, en proclamant la liberté des cultes, voulut que l'état civil fût soustrait à toute influence du dogme religieux. En conséquence, les lois des 20 septembre 1792 et 28 pluviôse an VIII, confièrent cette mission à des officiers spéciaux qui sont, en France, les maires ou leurs adjoints.

Pour les colonies, les officiers de l'état civil sont les mêmes que pour la France. Néanmoins, il n'y a qu'au

[1] Epître de saint Paul à son disciple Thimothée, ch. 2, ℣. 4.

Digitized by Google

Sénégal et à l'île Bourbon que les maires remplissent ces fonctions : elles sont remplies, à la Martinique, par les ecclésiastiques; à Cayenne et à la Guadeloupe par des officiers spéciaux; dans l'Inde et à Miguelon par les administrateurs de la marine.

Hors du royaume les officiers de l'état civil sont :

1° Pendant un voyage sur mer, les officiers à bord des bâtiments pour les naissances et les décès;

2° Pour les militaires, les quartiers-maîtres, capitaines, commandants et les directeurs des hôpitaux militaires;

3° Les agents diplomatiques et les consuls français pour les Français non militaires.

Après les lois de 1792 et de pluviôse an VIII, vint le Code civil, monument éternel de gloire et d'admiration, dont les premières tables furent consacrées à l'état civil.

Là, des règles simples, mais précises, sont prescrites par la loi pour qu'une régularité uniforme règne dans la rédaction d'actes aussi importants qui, au milieu de nos vicissitudes et de nos croisements d'intérêts, peuvent donner lieu à tant de controverses, soit afin d'assurer les moyens d'en prouver la fausseté, soit pour empêcher des altérations, des suppressions coupables.

Ces réflexions générales et historiques démontrent quel devoir impérieux est prescrit aux officiers qui sont chargés de cette délicate fonction et de quelle importance sont les actes de l'état vicil.

Ce n'est pas seulement aux préposés de la loi que des obligations sont imposées, mais aux citoyens eux-mêmes. Il est des faits qui ne sont pas connus de l'autorité civile et qu'il faut lui signaler sous peine d'amende, tels sont les accouchements, la mort et les autres accidents de la vie. C'est alors seulement que commence, pour l'officier de l'état civil, le devoir de les constater.

Digitized by Google

Mais une longue expérience a trop souvent révélé que cette mission était remplie avec une négligence déplorable, et que l'insouciance de l'homme de la loi était imitée par les citoyens eux-mêmes, sans s'inquiéter autrement des peines qu'ils pouvaient encourir et des conséquences funestes auxquelles leur incurie exposait les familles et la société.

C'est ainsi que, de nos jours encore, les officiers de l'état civil des campagnes et des villes même, négligent généralement, quoique la loi les y oblige, de se faire représenter l'enfant, dont la naissance est déclarée, pour s'assurer de la vérité du fait; ils se contentent des déclarations évasives du premier venu, les enregistrent dans leur mémoire plus ou moins fidèle, en attendant qu'ils trouvent un moment de loisir pour rédiger l'acte; heureux quand ils n'oublient pas soit les circonstances les plus importantes, soit la rédaction même de l'acte. Ils ne savent pas que l'état civil est la base sur laquelle reposent la paternité, la famille, l'état, la religion, la propriété, le travail, l'hérédité, les traditions, les mœurs, les lois et l'enseignement; que c'est-là qu'est le dépôt de la vie civile des sociétés!

C'est ainsi qu'ils négligent également, après la mort, de se transporter au domicile des personnes décédées pour s'assurer par eux-mêmes du décès et surtout pour vérifier, autant que possible, la cause et le genre de mort. Combien de crimes peuvent rester impunis et seraient dévoilés si ces magistrats des communes voulaient se pénétrer de l'importance de leurs fonctions et ne pas oublier qu'ils sont les gardiens naturels des personnes et des propriétés! ils doivent savoir cependant combien d'intérêts vont s'agiter après la mort! La cupidité est presque toujours là qui veille au chevet des mourants pour jeter la discorde dans les familles, et la vengeance pour immoler ses victimes!

Digitized by Google

Mais ce ne sont pas-là les seuls inconvénients qui résultent de l'irrégularité des actes de l'état civil et de l'inobservation des prescriptions de la loi.

Si des déclarations frauduleuses et criminelles peuvent rester impunies, des déclarations, des actes simplement erronés, peuvent être la source des plus grands désordres et introduire des étrangers dans la famille légitime; un mot oublié ou mal orthographié, un nom dénaturé, une interposition, peuvent donner lieu à de graves difficultés; parce qu'en perpétuant l'erreur dans les actes subséquents, l'identité devient plus difficile, quelquefois impossible à constater. Delà des procès déplorables, soit pour faire rectifier à grands frais des actes irréguliers, soit même pour suppléer à leur absence totale. Delà surtout, des contestations pénibles et scandaleuses qui s'agitent dans les tribunaux, tantôt pour repousser, du sein de la famille, l'enfant peut-être légitime, tantôt pour recueillir des droits illégitimes ou usurpés.

Et qu'on ne croie pas qu'il soit possible plus tard de réparer l'erreur avec sécurité; car la fragilité des preuves testimoniales (qui souvent peuvent manquer), deviendrait presque toujours la cause des plus cruelles déceptions.

Il est vrai que ces inconvénients diminuent à mesure que la civilisation avance et que l'instruction se propage, depuis surtout que les instituteurs primaires sont devenus presque généralement des secrétaires de mairies; mais pour que ceux-ci puissent eux-mêmes rendre des services véritablement efficaces, il faudrait que, dans toutes les Écoles normales de France, on donnât aux élèves des leçons sur la tenue des actes de l'état civil.

C'est en répandant des connaissances utiles que l'on détruira l'erreur, et c'est en imprimant une bonne et régulière direction à tous les pouvoirs que l'on arrivera sûre-

Digitized by Google

ment à une parfaite uniformité d'exécution; car enfin c'est pour la vie civile que la vie politique est faite; les rapports d'homme à homme, d'homme à choses, donnent naissance aux droits, aux intérêts, et la mission du pouvoir social consiste à les protéger et à les garantir.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1837.

Le dimanche 27 août 1837, à midi, les Membres de la Société, s'étant réunis à Évreux, dans l'amphithéâtre, en présence du conseil général et d'un concours nombreux d'auditeurs et de dames, tant de la ville que du dehors, M. Robillard, Président, a invité M. Achille Bégé, conseiller d'État, préfet de l'Eure; M. le duc de Broglie, pair de France, président du conseil, et M. Auguste Le Prevost, député, secrétaire de ce conseil, à prendre place au bureau, a déclaré la séance ouverte et a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

L'objet constant des efforts de toute administration qui connaît les vrais éléments de la puissance et l'étendue de ses devoirs est, sans contredit, de faire que la population confiée à ses soins devienne à la fois et plus riche et plus nombreuse, ou, en d'autres termes, que chacun puisse se procurer, à peu de frais, toutes les choses qui sont nécessaires à son existence et à l'amélioration de son bien-être.

Digitized by Google

Que les besoins des hommes soient naturels ou qu'ils soient factices, ces besoins sont de tous les instants et de tous les pays; et, comme il s'en faut de beaucoup que la nature ait disposé les choses de manière que l'on trouve dans un même lieu toutes les matières qu'il est nécessaire de mélanger ou de combiner pour les rendre applicables à nos besoins, que les productions de la surface du globe varient comme les latitudes et pour chaque latitude comme les hauteurs de chaque lieu; que toutes choses égales d'ailleurs, la qualité du sol et son exposition présentent à elles seules des différences innombrables; que les sécheresses, les pluies trop fortes ou trop longtemps prolongées et mille autres influences atmosphériques qu'il n'est pas donné à l'homme de modifier, font avorter les récoltes dans des lieux qui sont toujours nécessairement éloignés de ceux qui n'ont pas ressenti ces funestes influences, il en résulte qu'il y a toujours, à différents degrés, disette d'un côté et de l'autre surabondance, et par conséquent qu'il y a toujours un besoin impérieux de transport.

Le conseil général de notre beau département, pénétré de cette vérité : que le perfectionnement de l'art de produire ne suffit pas à sa prospérité, ne s'est pas borné à vous accorder de généreuses subventions pour vous aider dans la recherche et dans la propagation des bonnes méthodes d'agriculture, il a fait beaucoup plus, il la couvre d'un réseau de routes qui offriront, pour chaque point du département, des débouchés commodes pour l'écoulement des produits que ses généreux encouragements vous aident à créer.

Chargée par lui de la direction de l'exécution de ces utiles communications, plus à portée que tout autre d'apprécier la judicieuse disposition de leur ensemble, vous approuverez, j'en suis bien sûr, que je profite de la posi-

Digitized by Google

tion dont vous avez bien voulu m'honorer, pour lui témoigner publiquement ici toute la reconnaissance dont sont pénétrés les vrais amis de l'agriculture; et, en effet, Messieurs, de bonnes routes n'ont pas seulement pour objet d'offrir des moyens d'écoulement aux produits qui sont en dehors de la consommation locale, elles ont ce résultat direct beaucoup plus important, c'est que, rendant les transports plus faciles, elles diminueront, de fait, l'étendue des terrains qui servent à la nourriture des animaux qui exécutent ces transports, pour augmenter d'autant ceux dont les produits sont employés soit directement, soit après la préparation de l'industrie à nourrir et à vêtir des hommes. Je le répète donc, Messieurs, et vous le répéterez avec moi, honneur et respectueuse gratitude au conseil général, qui a compris si bien la prospérité de l'agriculture du département, et qui en poursuit le progrès avec un dévoûment qu'on ne saurait trop louer!

Après ce discours, qui a été écouté avec intérêt, les lectures ont eu lieu dans l'ordre suivant :

RAPPORT *sur l'ensemble des Travaux de la Société et sur la propagation de la Vaccine dans le département, en* 1836, *par* M. L.-H. DELARUE, *Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Toujours heureuse de seconder votre amour du bien public et de contribuer, par ses travaux, à la prospérité de ce beau département, dont les intérets vous sont confiés, notre Société vient encore vous en rendre compte, sans

Digitized by Google

avoir aucun autre désir que celui de justifier la protection que vous lui accordez et d'en être toujours digne.

Maintenant son utilité est reconnue dans tout le département, elle compte autant de Sections générales qu'il y a d'arrondissements. Cette année, chaque arrondissement aura son concours de chairues; et le nombre de ses membres allant toujours croissant, bientôt les autres cantons pourront imiter celui qui a institué le premier ces comices agricoles. Alors on verra les bonnes doctrines se propager avec rapidité et les bons résultats se multiplier encore.

La distribution régulière de son Recueil périodique a pu contribuer à ce succès; nous sommes bien loin de nous en attribuer tout le mérite, nous le devons, avant tout, à vos sages conseils et à vos bons exemples, mais vous ne refuserez pas à notre Société la part qui peut lui en revenir, puisque vous savez qu'elle met à profit les ouvrages que le gouvernement nous donne et les productions des nombreuses Sociétés savantes qui correspondent avec elle.

Nos archives et notre bibliothèque ont de plus été enrichies des présents que nous ont faits MM. Adam, Frédéric; Autier, d'Amiens; Barrey, de Besançon; Bella, de Grignon; Bonnin; Bourdon, Henri; Bourgon; Boutigny; Bunel; Canel, Alfred; Carrier, Amand, de Rhodès; Carville; Cassen; Chassant; Colombel, de Claville; Coget; Daniel de Saint-Antoine; de La Fontenelle, de Vaudoré; de La Rhoëllerie; Derache, de Paris; de Stabenrath; Dibon, Paul; Dubignac; Duverger; Girardin, de Rouen; Guillory, d'Angers; Jacques, de Neuilly; Jollois; Julien, Stanislas; Klemynski, compositeur polonais; La Crételle, Charles; Lagé; Langlois, Hyacinthe; Lautour, d'Abou-Zabel; Leclere Thouin; Limousin-Lamothe; Maheux; Mélissent; Meunier; Michaud; Moreau de Jonès; Mirault, de Paris; Nodot; Passy, A.; Passy, H.; Petit, Ange; Picard, d'Evreux; Pouchet, de

Digitized by Google

Rouen; Poulain de Bossay; Puillon Boblaye; Py, de Narbonne; Robillard; Rouland; Soulange-Baudin; Vannier, d'Honfleur; Verollot, Louis; Vétillard; Marcellin et Vincens, Emile, de Paris.

De nouveaux échantillons ont été déposés par MM. A. Passy, Beaulavon et Cheveraux, dans votre collection de géologie;

Par MM. A. Passy et Desmartinais, dans celle de minéralogie;

Par MM. Brunet, pharmacien; Robillard; Lesueur, de Brionne; et madame veuve Duval, d'Evreux, dans celle de zoologie.

Et par MM. A. Passy; Robillard; Bréant; Delhomme, juge; Damasse; Louis-Frédéric Boyer; Le Percelier et Béranger, de Brionne, dans celle d'archéologie.

Aux produits de l'industrie départementale, dont l'exposition est permanente, M. Pottier, pharmacien à la Ferrière-sur-Risle, a ajouté un échantillon de fécule extraite du marron d'Inde, par un procédé qu'il a publié, et M. Thaurin fils, des imitations de médailles antiques et modernes qui, selon son désir, seront soumises à l'examen de MM. les membres du conseil général.

Je puis me dispenser de vous dire que notre Jardin Botanique prospère et s'embellit, chaque jour, sous la main de son habile directeur, mais je dois ne pas vous laisser ignorer que les cours publics et gratuits professés dans cet amphithéâtre ont encore été faits cette année avec succès.

En 1836 il a été constaté dans notre département 326 vaccinations de plus qu'en 1835.

Dans l'arrondissement des Andelys, le zèle toujours bien veillant de M. Davenières, sous-préfet, nous a procuré les tableaux de 914 vaccinations pratiquées avec succès par MM. le docteur Motte, conservateur du dépôt de vaccin,

Digitized by Google

au chef-lieu; Amaury, officier de santé à Tourny; le docteur Barré aux Andelys; madame Alexandre, sage-femme aux Thilliers; M. Brossier, officier de santé à Fleury-sur-Andelle; madame Hottot, sage-femme à Guerny; MM. Pourcelot, officier de santé à Gisors; Lancelvée, officier de santé à Pont-Saint-Pierre; Réville, officier de santé à Richeville; Petit, officier de santé à Ecouis; madame Casquant, sage-femme à Gasny; M. Cauchie, officier de santé à Fleury-la-Forêt; et M. Faburel, officier de santé à Morgny.

Ce résumé fait avec soin, dans l'ordre numérique décroissant, présente l'ensemble des opérations et les droits de chaque vaccinateur à la reconnaissance des amis de l'humanité.

M. Niel, sous-préfet à Bernay, a fait des démarches inutiles pour nous procurer les renseignements que nous lui avions demandés. Le docteur Dumont, conservateur du dépôt de vaccin au chef-lieu, est le seul praticien de cet arrondissement qui nous ait envoyé son tableau contenant 87 vaccinations opérées avec succès.

Dans l'arrondissement de Louviers, le zèle bien connu de M. de La Rhoëllerie, sous-préfet, nous a procuré les intéressants tableaux du docteur J.-L. Picard, conservateur du dépôt de vaccin au chef-lieu; du docteur Chopin, au Neubourg; et ceux de M. Lallemand, officier de santé au Pont-de-l'Arche; de madame Aubé, sage-femme au Vaudreuil, et de madame Marquais, sage-femme à Acquigny, formant un total de 635 vaccinations opérées avec zèle, désintéressement et succès.

M. Constant Leroy, sous-préfet de Pont-Audemer, nous a transmis, avec l'empressement et l'exactitude dont il nous donne tous les ans de nouveaux témoignages, les tableaux des vaccinations opérées dans son arrondissement, au nombre de 687, tant par le docteur Letorey, conservateur

Digitized by Google

du dépôt de vaccin au chef-lieu, que par MM. Brunet, officier de santé à Beuzeville; Fournet, officier de santé à Quillebeuf; madame Letellier, sage-femme à Pont-Audemer; MM. Delacroix, propriétaire à Saint-Gervais-d'Asnières; Hérondelle, officier de santé à Bourg-Achard; Moutier, officier de santé à Boissey-le-Châtel; Tréfouel, officier de santé à Montfort-sur-Risle; Ozanne, officier de santé à Pont-Audemer; Touflet, officier de santé à Routot; Jouveaux, officier de santé à Corneilles; Ricque, officier de santé à Montfort-sur-Risle, et le docteur Cordier à St-Georges-du-Vièvre.

Nous devons à la persévérance de M. le docteur Maheux, conservateur du dépôt de vaccin à Evreux, les tableaux de 2,426 vaccinations opérées dans cet arrondissement, tant par lui-même que par M. Jélin, officier de santé à Breteuil; madame Gandelin, sœur de la Providence aux Baux-de-Breteuil; MM. Vivien, officier de santé à Conches; Danzel, officier de santé à la Ferrière-sur-Risle; Delépine; officier de santé à la Bonneville; madame Ruais, sage-femme à Ormes; M. Lhullier, officier de santé à Damville; MM. les docteurs Baudry, Bougarel, Degrusse, Fortin, Richard; mesdames Henry, Othon, sages-femmes à Evreux; et madame Buisson, sage-femme à Miserey; M. le docteur Auvray, à Nonancourt; M. Bavant, officier de santé à Rugles; mesdames Maillard et Lecoq, sages-femmes à St-André; M. Collin, officier de santé à Marcilly-sur-Eure; madame Hérisson, sage-femme à Bourth, canton de Verneuil; et madame Rozé, sage-femme à Vernon.

Le canton de Pacy est le seul qui n'ait pas fourni son contingent aux vaccinations opérées en 1836, dans cet arrondissement, où, proportions gardées, elles ont toujours été les plus nombreuses.

Il résulte du dépouillement fait avec une scrupuleuse

Digitized by Google

exactitude, de tous les tableaux qui sont parvenus au comité central, qu'en 1836, le nombre des vaccinations heureuses et constatées dans le département est de 4,749.

M. Motte a inoculé avec succès du vaccin qu'il avait conservé dans des tubes, pendant plus de 6 ans.

Parmi les nombreux sujets qu'il a vaccinés, il s'en est trouvé douze qui avaient déjà subi cette opération, le vaccin n'a pris que sur un, le fils de M. de Boisdennemets, de Cahaignes, et il n'a eu qu'une fausse vaccine.

M. Dumont a revacciné, après 10 à 15 ans, 14 sujets qui avaient été vaccinés dans l'âge le plus tendre, trois seulement ont pu fournir du vaccin qui a servi pour d'autres opérations; mais il fait observer que ces trois sujets n'avaient conservé aucune trace apparente de la première vaccination.

M. J.-L. Picard avait commencé des expériences pour constater la durée de l'efficacité du vaccin, conservé dans des tubes, mais un accident survenu à son appareil, par l'imprudence de son domestique, lui en a fait perdre le fruit. Pour réparer ce malheur, autant qu'il était en lui, il a recueilli, cette année, de nouveau vaccin et il a placé ses tubes dans un petit bocal plein d'eau et bien bouché. Cependant il résulte de ses premiers essais que le vaccin, mis en réserve de cette manière, a conservé sa limpidité, son état liquide et qu'inoculé au bout de deux ans, il s'est reproduit comme si on l'avait transporté frais de bras à bras.

M. Picard ne croit pas que le vaccin dégénère, comme le prétendent quelques praticiens, qui en trouvent la preuve dans la petitesse des stygmates actuelles, comparées avec celles des premiers temps. Cela vient, selon lui, de ce qu'autrefois on faisait des piqûres profondes et qu'aujourd'hui on se contente d'introduire la lancette entre l'épiderme et la partie la plus superficielle du derme, méthode dont il se

Digitized by Google

trouve très-bien et qu'il préfère à l'ancienne : tous les observateurs judicieux seront de son avis.

Il a vacciné sans résultat quelques enfants que l'on assurait avoir eu la petite vérole, mais qui ne portaient pas de cicatrices caractéristiques de cette maladie.

Il donne une nouvelle preuve de l'efficacité de la vaccine en citant une petite fille de huit mois, d'une faible santé ayant deux vésicules, au huitième jour de sa vaccination, et qui a couché, sans en être incommodée, avec sa mère en proie à une petite vérole confluente qui l'a enlevée.

Il avait déjà fait cette observation plusieurs fois pendant les épidémies varioliques.

Une autre petite fille de onze ans a été vaccinée deux fois sans que le vaccin se soit développé. Son frère et sa sœur ont eu la petite vérole, elle a couché avec sa sœur et n'a pas contracté cette maladie.

Il a revacciné plusieurs enfants qui portaient aux bras les cicatrices caractéristiques d'une vaccine régulière; il leur est survenu seulement quelques boutons acuminés causant de la démangeaison et qui ont disparu le sixième jour ; il avait déjà fait la même remarque, et notamment sur lui-même, en 1830.

Toutes les vaccinations opérées dans l'arrondissement de Pont-Audemer ont été régulières et n'ont donné lieu à aucune observation, mais je dois citer madame Cordier, âgée de 22 ans, femme du docteur en médecine, domicilié à Saint-Georges-du-Vièvre : elle n'a jamais eu la petite vérole et a été vaccinée dix-huit fois, tantôt avec du vaccin conservé, tantôt de bras à bras, soit par son mari, soit par les praticiens les plus distingués de la province et de la capitale, sans avoir pu contracter la vaccine.

A Evreux, M. Baudry a combattu avec succès, par l'inoculation du vaccin, les atteintes de la petite vérole, malgré

Digitized by Google

qu'il se soit trouvé le plus souvent dans les circonstances les plus défavorables.

La vaccine, propagée avec succès dans cet arrondissement, a suivi une marche très-régulière, et n'a donné lieu à aucune autre observation, excepté celle de deux varioles qui ont marché de pair avec la vaccine que madame Hérisson avait inoculée sept jours auparavant sur 2 enfants, l'un à Bourth, l'autre à Chéronvilliers.

M. Motte déclare que la petite vérole, ne s'est montrée dans aucune commune du canton des Andelys, ni dans aucune des autres communes de l'arrondissement, où il est en possession de propager la vaccine, mais elle a exercé des ravages dans d'autres communes, notamment à Cahaignes, au Coudray, à Fleury-la-Forêt, et surtout à Guitry, où elle a fait trois victimes.

Au rapport de M. Dumont, il n'y a eu que 10 cas de petite vérole à Bernay, en 1836.

Malgré le zèle actif et éclairé de M. J.-L. Picard, la petite vérole a éclaté dans quelques villages du canton de Louviers: c'est aux Planches que le premier cas a été observé en 1836. Le fils Langlois, âgé de 16 ans, en a été affecté spontanément, sans avoir communiqué avec des personnes atteintes de cette maladie. Bientôt son frère et sa sœur l'ont contractée, ainsi que les autres enfants de cette petite commune, au nombre de 22.

Des Planches, la variole s'est propagée successivement à Heudreville, à Acquigny, à Pinterville et à Ailly.

D'après les renseignements que M. Picard a pris, la petite vérole s'est bornée à ces cinq communes; trois cas seulement ont été observés à Louviers, sur trois enfants d'un médecin qui les avait conduits chez un enfant de Pinterville, atteint de cette maladie; à coup sûr ce médecin-là n'est pas contagioniste.

Digitized by Google

La variole a été en général très-bénigne: une seule personne en est morte, c'est la malheureuse mère de l'enfant de 8 mois, qui avait été vacciné 8 jours auparavant et qui a couché avec elle impunément jusqu'au troisième jour avant sa mort;

M. Chopin n'a eu connaissance d'aucun cas de petite vérole dans le canton du Neubourg;

Aucune atteinte de la petite vérole n'a été signalée dans l'arrondissement de Pont-Audemer, et plusieurs vaccinateurs déclarent positivement qu'elle n'a pas paru dans leurs cantons;

L'arrondissement d'Evreux est celui où la variole a fait le plus de ravages;

Dans le canton de Breteuil, M. Jélin a enregistré vingt cas de petite vérole observés sur des sujets, dont les parents avaient repoussé le bienfait de la vaccine qui leur avait été offert avec désintéressement. Plusieurs varioles ont été confluentes; néanmoins, aucun malade n'a succombé; mais tous ont été plus ou moins défigurés, au grand déplaisir de leurs parents. Puissent leurs regrets amers profiter à ceux qui partageaient leurs déraisonnables préventions!

La sœur Gandelin, dont le zèle est digne d'éloges, n'a rencontré, dans ses courses à la campagne, que deux cas de petite vérole bénigne;

Dans le canton de Conches, MM. Delépine et Vivien ont signalé douze varioles bénignes;

M. Lhullier dit, sans désigner les sujets et sans en indiquer le nombre, qu'il y a eu quelques petites véroles dans le canton de Damville;

Dans la ville et les deux cantons d'Evreux, MM. Baudry, Bougarel, Fortin, Maheux, Richard et madame Henry, sage-femme, ont signalé en tout cent trois varioles, dont

Digitized by Google

les conséquences ont été l'enlaidissement de quatorze sujets et la mort de huit;

Dans le canton de Nonancourt, il n'a été observé aucun cas de petite vérole;

Dans celui de Rugles, M. Bavant en a rencontré sept et a enregistré deux morts;

Dans celui de Saint-André, M. Colin a vu quatre varioles bénignes;

Dans celui de Verneuil, il n'en a pas été observé d'autres que des petites véroles volantes, à l'exception des varioles constatées par madame Hérisson;

Et dans celui de Vernon, madame Rozé, qui a vacciné dans beaucoup de communes, ne cite qu'une seule petite vérole, qui était bénigne.

Le relevé que nous avons fait de ces divers renseignements, donne, au maximum, deux cents cas de petite vérole et quatorze décès; comparativement à ce qui avait lieu autrefois, c'est peu, mais c'est encore trop pour notre pays, où cette affreuse maladie ne devrait plus trouver aucun refuge.

Ne perdons pas courage, la propagation de la vaccine, toujours bien dirigée, finira par en faire justice.

M. le sous-préfet des Andelys, dont le zèle est vraiment digne des plus grands éloges, regrette de n'être pas convenablement secondé par certains maires et certains médecins, qui ne déclarent les préjugés du peuple invincibles que pour se mettre à l'abri des reproches d'insouciance et d'égoïsme que leur adresseraient les amis de l'humanité.

Il ne se dissimule pas que les préjugés contre la vaccine sont très-grands chez les populations peu éclairées de la campagne, mais il se demande pourquoi tel et tel réussissent à les vaincre, quand tel et tel, qui ont les mêmes moyens d'influence et de persuasion, prétendent ne pas le pouvoir.

Digitized by Google

Nous ne pouvons que l'engager à persévérer dans ses bienveillantes dispositions, et nous espérons qu'il parviendra lui-même à vaincre l'insouciance et l'égoïsme qui lui causent de si justes regrets, comme M. Motte est parvenu à vaincre les préjugés qui s'opposaient à ses succès. « J'ai » éprouvé, dit-il, beaucoup moins de difficultés que les » années précédentes pour déterminer ces bonnes gens à » faire vacciner leurs enfants. Je citerai pour exemple la » commune de Muids, où depuis plusieurs années, je pra- » tique la vaccine. Jusqu'à ce jour, je n'avais obtenu que de » faibles résultats, mais cette année, soixante-neuf enfants » sont venus recevoir le bienfait de cette précieuse ino- » culation. »

M. Pourcelot, dont les vaccinations ont été peu nombreuses en 1836, dit que les difficultés et les préjugés que l'on rencontre ne lui ont pas permis d'en opérer davantage, mais qu'il va redoubler de zèle pour étendre cette année les bienfaits de la vaccine.

Franchement secondé par MM. le maire et le desservant de Fleury-la-Forêt, M. Cauchie n'a encore pu opérer qu'un très-petit nombre de vaccinations; mais il ne perd pas courage et il espère réussir.

M. Niel a demandé, sans pouvoir les obtenir, les tableaux des vaccinations opérées dans l'arrondissement de Bernay : M. Dumont est le seul qui nous ait rendu compte de ses opérations.

Conservateur du dépôt de vaccin, il pourrait, il devrait même provoquer les rapports des autres vaccinateurs; mais l'ayant déjà fait sans succès, craignant de blesser quelques susceptibilités et ne voulant pas s'exposer au reproche de viser à la suprématie, il demande avec instance que tous les vaccinateurs soient invités à se réunir au chef-lieu, pour se concerter sur les moyens de mettre cet arrondissement

Digitized by Google

au niveau des autres, sous le rapport de la propagation de la vaccine.

Sous l'influence des mêmes motifs, M. J.-L. Picard, de Louviers, pense que l'impulsion doit être donnée par le premier magistrat de l'arrondissement, qui s'en acquitte très-bien et que chacun doit le seconder de tous ses moyens pour assurer le succès de la découverte de Jenner.

Dans l'arrondissement de Pont-Audemer, le découragement est à son comble; les vaccinateurs, d'abord très-zélés, s'isolent, et quand M. le sous-préfet les a convoqués, il en est jusqu'à trois qu'il a pu réunir. Il écrivait dernièrement au comité central : « Je vois avec un vif regret » que, malgré mes efforts en toute circonstance, il sera » difficile, pour ne pas dire impossible, de recueillir, » encore cette fois, des informations qui présentent des » résultats plus satisfaisants que ceux de l'année précé- » dente. Je crains bien que ce qui se passe ici ne vienne à » l'appui des observations consignées dans votre dernier » rapport sur la propagation de la vaccine. »

Dans l'arrondissement d'Évreux, il y a aussi des mécontentements et des mécomptes.

Le comité central l'a toujours dit et le dit encore avec franchise : la création des médecins-vaccinateurs a été un événement funeste. Nos opérations marchaient bien; chaque année voyait s'accroître nos succès; cette malencontreuse innovation les réduisit tout de suite à moitié. Nous regagnons un peu; mais que nous sommes encore loin de ces résultats qui nous faisaient concevoir de si flatteuses espérances!

Il y a des médecins-vaccinateurs et malheureusement c'est le plus petit nombre qui, ni plus fiers, ni moins actifs qu'avant d'avoir été, je ne dis pas décorés, mais surchar-

Digitized by Google

gés de ce titre chimérique, toujours fidèles à leurs devoirs et franchement amis de l'humanité, n'ont rien changé à la louable habitude qu'ils avaient contractée de faire le bien avec zèle et désintéressement; mais d'autres, et c'est bien à craindre, n'auront-ils pas fondé sur ce titre une spéculation nuisible à la propagation de la vaccine qu'ils avaient la mission de favoriser, et d'autres, satisfaits d'un titre qui flattait leur vanité, en les distinguant de leurs confrères au-dessus desquels ils se croyaient placés, n'en auront-ils pas répudié les charges, bien que légères, pour se reposer sur des lauriers qu'ils n'avaient pas cueillis? Il était dans l'ordre que le comité central dût compter principalement sur les rapports des médecins-vaccinateurs brevetés. Nous en trouvons quarante-quatre dans le département, dix-neuf seulement nous ont donné de leurs nouvelles, qu'ont fait les vingt-cinq autres?

Nous savons que des médecins, mécontents de la distinction accordée à quelques-uns de leurs confrères, n'ont pas cessé de vacciner, mais qu'ils ne veulent plus correspondre avec le comité. Nous savons aussi que des personnes, étrangères à l'art de guérir, intimidées par les menaces de certains spéculateurs, vaccinent clandestinement et n'en tiennent pas état, de peur d'être déférées aux tribunaux, pour exercice illégal de la médecine.

Il est bien présumable qu'il se fait autant de vaccinations dont il ne nous est pas rendu compte que de celles dont les tableaux nous parviennent.

Non, la propagation de la vaccine ne doit pas, ne peut pas être un monopole, elle est du domaine de la bienfaisance, elle appartient aux amis de l'humanité.

Il faudrait que l'on rédigeât un manuel du vaccinateur; ce manuel devrait être clair, précis, contenir tout ce qu'un

Digitized by Google

vaccinateur a besoin de savoir et rien de plus; il pourrait être précédé d'une instruction laconique sur les avantages de la vaccine et terminé par un arrêté de M. le préfet qui, en ordonnant sa distribution, prescrirait la marche à suivre pour constater les vaccinations faites dans le cours d'une année. Cet opuscule, déposé dans les mairies, dans les presbytères, dans les écoles, dans les salles d'asile, dans les hospices et distribué aux personnes qui se dévoueraient à la propagation de la vaccine, répandrait la lumière, dissiperait les préjugés et nous procurerait enfin les heureux résultats qui nous échappent encore, malgré les sacrifices que l'on fait et le mal que l'on se donne, chaque année, pour les obtenir. Alors notre département ne tarderait pas à reprendre le rang qu'il avait autrefois parmi ceux qui sont les mieux notés.

Le comité central ayant émis le vœu qu'il fût donné des encouragements au zèle que de grands obstacles pourraient rebuter, des indemnités à ceux de nos collaborateurs dont les sacrifices ont dépassé les moyens, et des récompenses aux succès, M. le préfet a favorablement accueilli cette proposition, et en vertu de son arrêté du 18 de ce mois, il en sera décerné à la fin de la séance.

Messieurs, organe de la Compagnie dans cette solennité, je remplis un devoir, je cède à un besoin qui est celui de chacun de nous, en terminant ce rapport par un hommage public à M. A. Passy, notre ancien préfet.

Restaurateur habile de nos institutions, protecteur éclairé de l'agriculture, des sciences, des arts et des lettres, il a fait le bien et il nous a appris à le bien faire. Continuons avec zèle, avec sagesse ce qu'il a si heureusement commencé, nous prouverons que nous étions dignes de ses leçons et que nous en avons profité.

Digitized by Google

Notre tâche sera d'autant plus facile, que nous pouvons compter sur le concours bienveillant du magistrat qui lui succède.

Rapport *sur les Travaux de la Section d'Agriculture, par* M. Cassen.

Messieurs,

En l'absence de M. Cheveraux, Secrétaire de la Section d'Agriculture, je me suis chargé de vous rendre compte des travaux de cette Section pendant le cours de l'année 1837.

Elle s'est réunie huit fois depuis la séance publique de 1836.

Voici l'extrait des procès-verbaux de ces séances :

Dans la première, qui a eu lieu le 6 décembre dernier, le Secrétaire a donné lecture des rapports de MM. les Commissaires cantonnaux, pour les récompenses à accorder, à titre d'encouragement, pour les progrès de l'agriculture.

Il résulte de ces rapports, qu'il ne s'est rencontré aucun candidat réunissant les conditions nécessaires pour mériter les récompenses que la Société décerne.

Sur la proposition de M. Hébert, Président de la Section, il a été décidé que les fonds destinés aux encouragements, qui n'ont point trouvé leur application en 1836, seront joints à ceux de 1837, de manière à rendre les récompenses plus importantes.

Digitized by Google

Et comme il est à présumer que la sévérité des Commissaires peut être attribuée à la définition trop peu précise, dans le programme, de ce que la Société entend par les termes généraux : *Progrès de l'Agriculture*, elle a déclaré qu'elle accordera des récompenses aux cultivateurs qui auront augmenté leurs troupeaux dans une proportion remarquable et qui, par une culture mieux entendue, auront obtenu des récoltes suffisantes pour les entretenir et les nourrir abondamment.

Sur la proposition de M. Passy, une médaille d'or a été votée pour prix à décerner au cultivateur qui aura établi sur son exploitation une fosse à fumier, dont la destination sera reconnue la plus avantageuse.

M. Colombel, cultivateur éclairé et Membre de la Section, lui a fait parvenir un échantillon de pomme de terre de la variété dite de *Rohan*, qu'il a récoltée sur sa propriété. Il y a joint une notice, dans laquelle il est loin d'admettre les éloges pompeux qu'on a donnés à cette espèce.

En effet, on assurait qu'elle produisait des tubercules pesant 7, 8 et 10 kilogrammes, et les plus gros qu'il ait obtenus ne pèsent environ que 1 kilogramme.

Sans anticiper sur un rapport qui vous sera lu plus tard, relativement à diverses expériences faites dans plusieurs départements, sur cette variété de la parmentière, je puis, dès-à-présent, vous annoncer, Messieurs, que la pomme de terre dite de *Rohan* a été beaucoup trop préconisée sous le rapport de sa bonté, sous celui de sa grosseur, et enfin qu'on a beaucoup exagéré son produit.

Des graines de diverses espèces de maïs ont été envoyées par le même agriculteur et distribuées aux membres présents, avec prière de les semer et de les cultiver convenablement, afin de rendre compte, à la fin de l'automne de

Digitized by Google

cette année, de la végétation de cette espèce de grain et de décider à quelle variété de ces maïs on doit donner la préférence dans notre pays.

La Société prie instamment ceux qui ont contracté cet engagement de ne pas le perdre de vue.

Dans la séance du 10 janvier 1837, M. Carville a lu une notice manuscrite sur la construction des fosses à fumier; vous en avez eu connaissance, puisqu'elle a été insérée dans le Bulletin du premier trimestre de cette année.

M. Le Prevost, député de l'Eure, recommande à la Société plusieurs ouvrages d'instruction élémentaire primaire relatifs à l'agriculture. Il manifeste le vœu qu'un manuel d'agriculture, tout-à-fait élémentaire, par demandes et par réponses, soit rédigé, par les soins de la Société, qu'il soit imprimé à ses frais, et qu'il soit répandu dans les communes du département. MM. Passy et Hébert se sont chargés de la rédaction de cet ouvrage.

M. Carville engage la Société à s'abonner au Journal des Haras; avant d'adopter cette proposition, M. Carville a été chargé de soumettre, à la Société, un rapport dans lequel il fera ressortir l'utilité de cette dépense : ce rapport est attendu.

M. Gazan père a fait la proposition, que le Président de chaque Section de la Société fasse, à l'avenir, partie du Conseil d'administration; il a basé cette demande sur ce que l'absence de plusieurs *membres élus* de ce Conseil, pourrait paralyser des mesures dont l'urgence serait reconnue, tandis qu'en lui adjoignant, de droit, le Président de chaque Section, ceux-ci étant ordinairement choisis parmi les Membres résidant en ville, le Conseil serait toujours assez nombreux pour pouvoir délibérer.

Cette sage proposition a été renvoyée au Conseil d'ad-

Digitized by Google

ministration; mais je ne trouve rien qui annonce qu'elle ait été suivie d'une solution.

Dans la séance du 14 février dernier, M. Gazan père, chargé d'un rapport sur une brochure de M. Bioche, relative à la culture des arbres verts, a désiré communiquer son travail à une Commission avant d'en donner lecture à la Section. Cette Commission a dû s'assembler le 17 février; mais depuis cette époque je ne trouve aucune trace du rapport de M. Gazan.

Toujours rempli du désir d'imprimer, aux travaux de la Société, toute l'impulsion que leur importance réclame, M. Passy a proposé, qu'à chaque séance, le Président distribuât, entre les Membres présents, les bulletins ou mémoires des Sociétés correspondantes, avec invitation d'en faire une analyse raisonnée et d'en donner lecture dans une des réunions subséquentes.

Cette mesure, si sage, a reçu son exécution dans la séance même : plusieurs Membres se sont chargés des rapports à faire sur les diverses brochures adressées à la Société.

Il en résultera, à l'avenir, le double avantage de rendre plus intéressantes les réunions de Section, si chacun de nous apporte, dans l'accomplissement de ce devoir, le zèle qui convient à des hommes qui prennent au sérieux l'amélioration du premier des arts, et de porter, à la connaissance des Membres présents, les découvertes faites dans d'autres départements et les nouveaux procédés dont l'expérience aura consacré l'usage ailleurs que chez nous.

Lorsqu'un de ces mémoires contiendra des articles d'un intérêt général, rien n'empêchera de les reproduire, soit en entier, soit par une analyse succincte, dans le Bulletin de la Société, afin d'en donner connaissance aux cultivateurs de notre département.

Un des services les plus importants que puissent rendre

Digitized by Google

les Sociétés d'Agriculture au pays, c'est de propager, par la publicité, les meilleures méthodes de culture, les nouveaux instruments dont l'usage est *bien positivement* reconnu avantageux, soit par l'économie du temps et celle du nombre d'ouvriers, soit enfin par une plus grande perfection du travail et souvent même par des produits plus abondants.

M. Vallery, manufacturier à Saint-Paul-sur-Risle, arrondissement de Pont-Audemer, ayant présenté un appareil de son invention pour la conservation des grains et sollicité auprès du conseil général du département de l'Eure une subvention pour l'aider à l'exécution en grand de cet appareil, M. le préfet, par un arrêté du 31 août 1836, a nommé une Commission de cinq Membres pour examiner et apprécier cet appareil.

Cette Commission s'est réunie, et M. Robillard, un de ses Membres, votre honorable Président, a fait connaître l'opinion de la Commission dans un rapport dont vous avez pu juger tout le mérite, puisqu'il est reproduit dans le Recueil de la Société pour le premier trimestre de cette année.

Dans la même séance, le Secrétaire a donné lecture du rapport de la Société d'Agriculture de Rouen sur ce même appareil.

Les conclusions de ce dernier rapport se trouvant en désaccord avec celles de la Commission d'Evreux, la Section a décidé que le rapport de M. Robillard serait adressé à la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

Elle a en outre arrêté, que l'appareil, proposé par M. Robillard pour la démonstration de son opinion sur la question de mécanique, relativement au système de M. Vallery, serait confectionné aux frais de la Société.

Dans cette même séance, on a donné lecture d'une lettre

Digitized by Google

de M. Beaulavon, un de nos collègues, dans laquelle il adresse, à la Société, les observations qu'il a faites sur le charançon, ses mœurs, son histoire naturelle, et désigne les moyens de s'opposer aux ravages de ce coléoptère.

MM. Hébert et Fortier ont profité de cette circonstance pour apporter à la Société le tribut de leurs observations et ont fait aussi connaître les procédés qu'on emploie pour soustraire le blé à la voracité de ces insectes.

Séance du 7 mars 1837.

Une Commission a été nommée pour assister aux expériences qui seront faites sur l'engrais composé par le sieur Jauffret, et une somme de cinquante francs est allouée pour les frais de cette opération. Les journaux avaient rendu un compte très-favorable d'une expérience faite à Neuilly, et la Société avait désiré la renouveler ici dans le but de faire participer les agriculteurs de notre département aux avantages que paraissait présenter la rapide conversion de diverses matières de peu de valeur en un engrais très-préconisé.

Une correspondance s'est établie entre le Secrétaire de la Section et M. Jauffret. Ce dernier paraît ne point vouloir communiquer son procédé, mais seulement établir la vente de son engrais par une souscription avec les cultivateurs.

La bonne volonté de la Société s'est donc trouvée paralysée dans cette circonstance.

Une lettre de M. Beaulavon jeune donne quelques détails sur l'emploi des urines humaines mêlées à quatre cinquièmes d'eau environ, pour en arroser les touffes d'herbes que les vaches refusent de brouter; il affirme que ce procédé lui a bien réussi et, qu'après cette aspersion, les vaches ont mangé ces herbes avec avidité.

Digitized by Google

Le Comice agricole de Chartres a fait savoir à la Société, qu'il vient de fonder des prix qui seront distribués aux auteurs des meilleurs mémoires, dans lesquels ils feront connaître la nature et les causes probables des maladies qui, depuis plusieurs années, exercent de cruels ravages sur les races ovines, bovines et chevalines dans le département d'Eure-et-Loir, et les moyens d'arrêter ce fléau destructeur.

La Société engage M. Carville, vétérinaire distingué, un de ses Membres, à se rendre à Chartres, aux frais de la Compagnie, pour examiner l'état des bestiaux, étudier la nature de cette épizootie et prendre part au concours.

M. Gazan fils a rendu compte des notices contenues dans le Bulletin des travaux de la Société d'Agriculture de Falaise, sur le mérite de la charrue Buisson.

Ces notices ayant fait l'apologie de l'invention de notre concitoyen, M. Gazan a proposé de les faire insérer dans le Recueil de la Société.

Cette proposition a été adoptée.

Séance du 18 avril.

M. Rouget, membre du conseil général, demeurant à Gisors, a envoyé à la Société une peau de vache attaquée par le puceron lanigère.

M. Pottier, pharmacien à la Ferrière-sur-Risle, a également adressé à la Société deux paquets, l'un rempli de la farine extraite, par lui, du marron d'inde, purgée entièrement de son principe amer;

L'autre contenant ce principe amer, réduit en une poudre jaunâtre. Il a accompagné cet envoi d'une notice sur le marron d'Inde et sur le procédé qu'il emploie pour rendre comestible la fécule de ce fruit.

Digitized by Google

M. Boutigny a été chargé de faire un rapport sur cet envoi. Plus tard M. Pottier a présenté lui-même, en séance publique, des biscuits confectionnés avec cette farine, et les Membres présents ont été à même de juger qu'il est impossible de distinguer ces biscuits de ceux faits avec la farine de blé ou la fécule de pomme de terre.

La lecture, par M. Robillard, d'une notice de M. Mathieu de Dombasle, sur le sulfatage des blés, a donné lieu à une discussion dans laquelle M. Boutigny s'est efforcé de prouver que le chaulage des grains est à peu près inutile. Il a été invité à formuler dans un rapport son opinion, fondée principalement sur le peu de fixité des substances employées à cette opération.

M. Beaucantin a lu un rapport sur une plantation d'arbres verts qu'il a dirigé chez madame Ozanne, à Bérengeville-la-Rivière. On propose l'insertion de ce rapport dans le travail que M. Gazan père a promis sur cette importante matière.

M. Beaulavon, dont le zèle ne se ralentit pas, a adressé à la Société un piége de son invention pour la destruction des mulots, avec une notice sur son emploi, sur les mœurs et l'histoire naturelle de ce petit animal. M. Boutigny a fait un rapport favorable sur le travail de notre ingénieux collègue, et le piége a été déposé dans le conservatoire des instruments d'agriculture de la Société.

Séance du 9 mai.

Les Sections d'arrondissement, consultées sur la question de savoir s'il ne serait pas préférable de faire les concours de charrues avant la récolte, ont toutes annoncé qu'il leur paraissait impossible d'adopter cette proposition; en conséquence on a décidé que ces concours auront lieu, cette année, dans le courant du mois de septembre.

Digitized by Google

Celui de l'arrondissement d'Evreux aura lieu dans le canton de Nonancourt.

Séance du 6 juin.

Une discussion s'est élevée, à l'ouverture de cette séance, à l'occasion de la lecture d'une lettre adressée à M. Boutigny, par une personne qui a récemment parcouru les départements du nord de la France, et dans laquelle elle émet l'opinion que la spéculation sur la fabrication du sucre de betteraves est loin d'être aussi avantageuse qu'on le croit généralement.

D'après l'examen que cet individu a fait de plusieurs usines consacrées à cette industrie, il pense que les bénéfices sont tellement médiocres, s'il y en a, qu'on ne pourrait citer, dit-il, un seul fabricant enrichi par cette industrie.

Pour affaiblir le découragement que cette opinion pourrait porter, dans l'esprit de ceux qui se livrent en ce moment à créer des établissements de cette nature, M. Cassen cite l'opinion contraire d'un ingénieur en chef des mines qui, dans l'automne de 1836, a visité, dans les arrondissements de Lille, Valenciennes, Saint-Omer et Arras, bon nombre de ces fabriques. Intimement lié avec un de ces manufacturiers, cet ingénieur en a obtenu des révélations qui établissent, d'une manière positive, un bénéfice net d'au moins dix-huit pour cent.

Il est vrai de dire, qu'en thèse générale, les bénéfices ont été employés à remplacer les anciennes machines par de nouvelles, fonctionnant mieux (nécessité de toutes les entreprises de ce genre). Il n'en est pas moins vrai que cette industrie est loin d'être passive; il est même à présumer que malgré l'impôt créé nouvellement sur les sucres indigènes, il y aura encore d'importants bénéfices dont les locali-

Digitized by Google

tés placées sous de favorables conditions, relativement au bon marché des frais de transports de la houille et des produits manufacturés, surtout pour ceux qui joignent cette industrie à une exploitation agricole un peu importante, dans laquelle ils se livrent à la culture de la betterave et à l'engrais des bœufs avec la pulpe formant le résidu de cette fabrication.

M. Cassen cite en ce genre l'exploitation de M. Flahaut, près Lille : ce cultivateur n'avait d'abord entrepris cette industrie, sur sa ferme, qu'avec une extrême répugnance; mais aujourd'hui il a lieu de se féliciter d'avoir suivi les conseils de l'ingénieur qui le décida à ajouter cette fabrication à son faire-valoir.

L'analyse du soixante-deuxième cahier des Mémoires de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure est lue par M. Cassen, qui propose l'insertion, dans le Bulletin de la Société, d'une notice intéressante de M. Dubreuil père, sur la conservation des blés. Cette mesure est adoptée.

Séance du 1er août.

M. Fossard, propriétaire à Merville, près Nonancourt, ayant consenti à mettre, à la disposition de la Société, les pièces de terre nécessaires pour le concours des charrues, cette séance a été consacrée aux dispositions préalables à cette intéressante épreuve.

Une Commission a été nommée pour y assister, et l'époque a été fixée au 17 septembre prochain.

Une notice, adressée par M. Colombel, de Claville, au Président de la Section, contient une statistique des récoltes sur pied dans son arrondissement agricole et un aperçu des produits probables des céréales et des plantes fourragères.

Digitized by Google

Ici finit ma tâche, Messieurs, et vous aurez sans doute à regretter que ce précis des travaux de la Section, ne vous ait pas été présenté par votre Secrétaire, plus habitué que moi à faire valoir les travaux de chacun.

J'ai dû me borner à vous dire tout simplement ce qui a été fait.

Si vous pensez comme moi, qu'on aurait pu faire davantage, livrons-nous ensemble à l'espoir consolant que bientôt le zèle de chacun de nous se ranimera, que les réunions seront désormais plus nombreuses; que dès le commencement d'une année de travaux nous aurons déjà en perspective le jour où il faudra rendre compte de l'emploi de notre temps au profit de la Société, et que, piqués d'une louable émulation, chacun s'empressera de lui payer, par un travail consciencieux, le tribut que nous lui devons.

Rapport *sur les Récompenses à décerner aux Domestiques agricoles, par* M. Cassen.

Messieurs,

Je ne rappellerai point à vos esprits les hautes considérations morales qui ont déterminé la Société à fonder des prix pour récompenser annuellement les longs services, la probité et la fidélité des domestiques dans les campagnes.

L'année dernière, à pareil jour, M. Sauval, votre honorable Trésorier, vous a tracé un tableau plein de vérité du relâchement qui, depuis un demi-siècle, s'est opéré dans les liens qui unissaient autrefois les domestiques à leurs maîtres.

Digitized by Google

Des théories politiques mal comprises ou plutôt expliquées à son profit par l'égoïsme, l'impatience à supporter toute espèce de dépendance quelque douce qu'elle soit; le morcellement des propriétés, enfin plus d'aisance dans une classe nombreuse, autrefois destinée par sa médiocrité à appuyer son existence sur celle des grands propriétaires: telles sont les causes assignées par notre honorable collègue à la rareté actuelle des bons serviteurs.

Je ne pourrais rien ajouter à toutes les considérations dans lesquelles il est entré pour faire ressortir les avantages que l'on doit attendre de la réunion des efforts du gouvernement, de ceux des ministres de la religion et des encouragements offerts par votre Compagnie, pour éclairer les domestiques sur leurs véritables intérêts, leur retracer leurs devoirs et stimuler leur zèle, non-seulement par l'appât d'une rémunération pécuniaire, mais plus encore par la publicité donnée chaque année aux noms de ceux qui se seront distingués par une longue suite de bons et loyaux services.

Car dans notre beau pays de France, Messieurs, l'honneur stimule toutes les conditions, et, soyez-en bien persuadés, l'attrait enivrant d'une louange méritée aura sur ces hommes utiles l'heureux prestige d'exciter leur zèle et de relever à leurs yeux l'humilité de leur condition.

Elle a donc été éminemment philantropique l'inspiration de faire concourir chaque année les hommes qui partagent si péniblement les rudes travaux des agriculteurs, et pourrions-nous, sans ingratitude, passer sous silence que nous devons cette belle institution au magistrat éclairé qui pendant six années administra notre département avec tant de sagesse et de modération, à celui dont le zèle ne se ralentissait jamais lorsqu'il était question d'ajouter aux moyens de répandre dans les plus humbles classes le bienfait de l'instruction.

Digitized by Google

Qu'il reçoive donc ici le tribut de la reconnaissance publique et l'expression de nos regrets.

Nous trouverons, n'en doutons pas, Messieurs, le même concours, le même zèle, le même appui, dans le magistrat qui lui succède.

Le choix d'un monarque, ami des lumières et protecteur si passionné des sciences et des arts, doit nous rassurer complètement.

Nous unirons donc tous nos efforts aux siens, Messieurs, pour ne laisser rien perdre à notre Société, du lustre qu'elle a jusqu'à ce jour acquis par ses travaux.

Voici la troisième année du concours des domestiques, et je vous annonce avec satisfaction, Messieurs, que les résultats sont en bonne voie de progrès. L'an passé 58 domestiques ont concouru.

Cette année le nombre de candidats s'élève à 68.

Mais ce n'est pas sous le rapport numérique seulement que les résultats sont plus satisfaisants.

Vous remarquerez que les concurrents présentent généralement beaucoup plus d'anciens services, ce qui doit s'attribuer à ce qu'on a donné plus de publicité à l'institution des récompenses.

Avant de vous désigner les sujets qui dans chaque arrondissement, ont concouru, votre commission a pensé qu'il était nécessaire de faire quelques observations sur les améliorations à obtenir dans le matériel du travail. L'arrêté de M. le préfet, en date du 10 mai dernier, assignait le 10 août comme terme de rigueur, pour l'envoi à la préfecture des certificats et des autres pièces concernant les candidats.

La Commission n'a reçu que le 25 août dans la soirée, 13 certificats de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Digitized by Google

Son travail était terminé, les états rédigés, les lauréats désignés et déjà invités par lettres à se trouver à la séance publique.

Il a fallu refaire tout le travail; et comme le plus ancien charretier et la plus ancienne servante de basse-cour se trouvaient justement dans l'arrondissement de Pont-Audemer, il en est résulté que les deux individus qui ont droit au prix de département, n'ont pas pu être prévenus à temps pour qu'ils puissent venir à la séance, et qu'on aura déplacé deux personnes qui assisteront à la séance pour s'entendre nommer en 4e ou 5e ordre.

Il est donc indispensable qu'un terme de *forclusion* soit assigné pour l'avenir, afin de mettre la Commission des récompenses en état de rédiger son travail et de l'arrêter invariablement cinq ou six jours, au moins, avant celui de la séance publique.

La Commission a aussi remarqué, qu'à peu d'exception près, les certificats délivrés par les maîtres contiennent trop peu de détails sur les services de leurs domestiques.

Il en est résulté qu'à parité d'années, la commission s'est trouvée dans un grand embarras pour classer les candidats.

Il est à désirer que les maîtres entrent plus avant, à l'avenir, dans l'historique de la vie de leurs serviteurs.

Souvent des sinistres de toute espèce les ont mis dans le cas de prouver un dévoûment extraordinaire.

Un incendie, une inondation, des maladies sur les bestiaux, leur ont procuré la triste occasion de montrer plus de zèle.

Il faut rappeler ces faits.

Dans la conduite journalière, il y a mille nuances qu'on peut faire ressortir, la bonne foi envers des tiers, la franchise, le courage peuvent ajouter quelque valeur aux ter-

Digitized by Google

mes généraux de probité et de fidélité qui terminent tous les certificats.

Elle a également remarqué que dans beaucoup de ces pièces, MM. les maires et MM. les juges de paix se sont contentés de légaliser la signature des maîtres, sans corroborer, par leur approbation, les éloges donnés aux domestiques.

MM. les maires, surtout, doivent par leur position, être à même de connaître la vie des candidats.

Leur silence met la Commission dans la position délicate de douter de la sincérité des attestations des maîtres.

La Commission témoigne le désir, qu'à l'avenir, on éclaire la religion de ses membres, par des renseignements plus positifs et surtout qu'on lui donne plus de temps pour l'examen de ces documents.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

DOMESTIQUES QUI ONT CONCOURU AUX PRIX

En

Nos D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS des DOMESTIQUES.	LEUR AGE.	LIEU de LEUR RÉSIDENCE.	NOMS ET PRÉNOMS des MAITRES.
				Charretiers et
1	Dufour, Louis. . .	62	St-Pierre-du-Ch.	Goblot, Jean. . . .
2	Grandin, Jean-Fr. .	62	Chauvincourt. .	Rouget, Alexandre.
3	Mullot, François. .	62	Heudebouvilie .	Amette, André. . .
4	Deville, Pierre. . .		Rougemontiers .	Lerefait, Pierre. .
5	Houssays, Charles.	52	Berthouville . .	Paris, Jean-Désiré.
6	Dauvillers, Louis. .		St-Crist.-sur-C.	Hébert, Pierre. . .
7	Cherfy, Pierre-L. .	55	Chauvincourt. .	Rouget, Jean-Bapt.
8	Maré, Jean. . . .	55	St-Mart.-de-C. .	Vve Legrand, Alex.
9	Gentz, J.-B.-L. . .	63	Combon	Hervieu, Joseph. .
10	Lebon, Pierre-Fr. .	58	St-Victor-d'Ép.	Leseigneur. Jean-F.
11	Cahagne, Jacques.	55	Hebécourt . . .	Béguin, père et fils.
12	Cherfy, Jean-Bapt .	56	Chauvincourt. .	Rouget, Jean-Bapt.
13	Boquet, Pierre-Eloi.	51	St-Cyr-de-Sal.	Béranger, François.
14	Arachequesne, J.-P.		Neuve-Grange.	Catheux, Brie. .
15	Hermier, Pierre-Ch.	51	Yville.	Vve Lenoble. . . .
16	Dureux, Pierre. . .	43	Bourneville. . .	Trouplin, Paul. . .
17	Crestey, Jacq.-Pr. .	52	Crosville. . . .	Bidault, André. . .
18	Blot, Pierre. . . .	46	Beuzeville . . .	Delarue, Charles. .
19	Damiens, Dominiq.	40	Villerets. . . .	Canu, Antoine. . .
20	Petit, Auguste-Nic.	59	St-Marthe-p.-C.	Portevin, Firmin. .
21	Bonnel, Michel. . .	47	Glisolles. . . .	Buisson, Charles. .
22	Le Comte, Ferdin.	43	Chauvincourt. .	Rouget, J.-B.-A. .
23	Théalomerer, Jacq.		Quillebeuf . . .	Lemercier, Louis. .

Digitized by Google

GÉNÉRAL

DE DÉPARTEMENT ET D'ARRONDISSEMENT,

1837.

LEUR DOMICILE.	ARRONDISSEMENTS.	TEMPS DE SERVICE.	OBSERVATIONS.
Domestiques.			
Boulleville . . .	Pont-Audemer.	52	Prix de département.
Chauvincourt. .	Andelys. . . .	48	Première mention.
Heudebouville. .	Louviers . . .	46	Deuxième mention.
Rougemontiers .	Pont-Audemer.	45	
Berthouville . .	Bernay. . .	42	Charretier sans interruption. Recommandable par les soins qu'il a donnés aux chevaux.
St-Christophe. .	Pont-Audemer.	44	
Chauvincourt. .	Andelys. . . .	40	
Montreuil-Larg.	Bernay. . . .	40	
Combon	Bernay. . . .	38	Le certificat porte 43 ans, mais en 1836, il n'a justifié que de 37 ans.
St-Victor-d'Ép.	Bernay. . . .	37	
Hebécourt . . .	Andelys. . . .	37	
Chauvincourt. .	Andelys. . . .	37	
St-Cyr-de-Sal.	Bernay. . . .	35	
Nojeon-le-Sec.	Andelys. . . .	35	
Yville.	Louviers . . .	35	
Bourneville. . .	Pont-Audemer.	35	
Neubourg . . .	Louviers . . .	33	
Beuzeville . . .	Pont-Audemer.	32	
Villerets. . . .	Andelys. . . .	27	
Ste-Marthe. . .	Évreux	26	Prix d'arrondissement. — De 17 à 22 ans a été domestique de M. Portevin. Le service militaire l'a réclamé jusqu'à 33 ans ; après ces 11 années, il est rentré chez M. Portevin, où il est encore.
Angerville . . .	Évreux	15	
Chauvincourt. .	Andelys. . . .	25	
Neubourg . .	Louviers . . .	22	

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS des DOMESTIQUES.	LEUR AGE.	LIEU de LEUR RÉSIDENCE.	NOMS ET PRÉNOMS des MAITRES.
			Suite des Charretiers.	
24	Cabot, Jean-Bapt. .	36	Bouquetot . . .	Bourgeois, Pierre. .
25	Moreaux, Pierre-Fr.	40	Bus-St-Remy. .	Jourdain, Nicolas. .
26	Henry, Armand . .	48	Tilly.	Dufour, Clodomir. .
27	Dupuy, Thomas. .		Berville.	Dessault, Antoine. .
28	Barbey, Jean-Bapt.		Barquet	Aubert, Joseph-J. .
29	Ledoc, Noël. . . .		Basville	Duval, Jean-Pierre.
30	Raffy, Paschal. . .	60	Rozay	Leroy, François-Jos.
31	Deschamps, Nicolas.		Grosley	Aubert, Jean. . . .
32	Couy, Pierre . . .	32	Villez-s.-le-Neub.	Dufour. . . . .
33	Houel, François. .		Courbépine. . .	Duroy, Louis. . . .
			Bergers.	
1	Huet, Michel . . .	64	Gaillon	Renard, Jean-Louis.
2	Carrier, Pierre . .		Rougemontiers .	Lerefait, Louis. . .
3	Vivien, Guill.-Jos. .	63	Fidelaire. . . .	Gatinel, Charles. .
4	Dubreuil, Pierre. .		Gravig.—Out-B.	Renault, Louis . .
5	Brochart, Touss. .	68	Chauvincourt. .	Rouget, Jean-Bapt.
6	Renault, Jacques. .		Panlatte	Lebœuf, Alexandre.
7	Gaumont, Thomas.	58	Hebécourt . . .	Béguin, Joachim. .
8	Sebire, Pierre. . .	42	Fortmoville . .	Leprou, Guillaume.
9	Couvey, Franç.-Am.	37	N.-D.-de-l'Ép.	Leseigneur, Franç.
10	Roussel, Antoine. .	43	Neubourg . . .	Colombe, Jacques.
11	Corporeau, Jean. .		Port-Mort. . .	Baquet, François. .
12	Brinac, Pierre. . .		Étrépagny . . .	Osmont. . . . .
			Servantes.	
1	Hue, Marie-Anne. .		Ste-Croix-s.-Aiz.	Le Cocq, Augustin.
2	Périers, Marg.-Mad.	69	St-Cyr-de-Sal.	Duclos, Pierre. . .
3	Hue, Françoise. . .	53	Beuzeville . . .	Brière, François .

Digitized by Google

LEUR DOMICILE.	ARRONDISSEMENTS.	TEMPS DE SERVICE.	OBSERVATIONS.

et Domestiques.

Bouquetot . . .	Pont-Audemer.	22	
Bus-St-Remy. .	Andelys. . . .	20	
Tilly.	Andelys. . . .	20	
Berville	Bernay. . . .	18	
Barquet	Bernay. . . .	16	Mention honorable en 1835.
Basville	Pont-Audemer.	16	
Rosay.	Andelys. . . .	15	
La Vacherie . .	Bernay. . . .	14	
Villez	Louviers . . .	15	
Courbépine. . .	Bernay. . . .	14	

Bergers.

Gaillon	Louviers . . .	50	Prix de département.
Rougemontiers .	Pont-Audemer.	42	Première mention.
Thevray	Bernay. . . .	41	Deuxième mention.
Gravigny. . . .	Évreux	35	Prix d'arrondissement.
Chauvincourt. .	Andelys. . . .	33	
Panlatte	Évreux. . . .	32	Première et unique mention.
Hebécourt . . .	Andelys. . . .	30	
Fortmoville. . .	Pont-Audemer.	27	
N.-D.-de-l'Ép.	Bernay. . . .	24	
Neubourg . . .	Louviers . . .	21	
Port-Mort . . .	Andelys. . . .	19	
Étrépagny . . .	Andelys. . . .	19	

Servantes.

Ste-Croix-s.-Aiz.	Pont-Audemer.	54	Prix de département.
St-Cyr-de-Sal.	Bernay. . . .	42	Première mention.
Beuzeville . . .	Pont-Audemer.	42	Deuxième mention.

Digitized by Google

Nos D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS des DOMESTIQUES.	LEUR AGE.	LIEU de LEUR RÉSIDENCE.	NOMS ET PRÉNOMS des MAITRES.
			Suite des	
4	Périer, Marie-Rose	53	Plasnes	Deshayes, J.-B.
5	Aubert, Marie-Cath.		Bretigny	Caillet, Louis.
6	Merieult, Mar.Rose.	48	Beuzeville	Romy, François.
7	Prevost, Rose.	60	St-Symphorien.	Aubron, Marie.
8	Tard, Marie-Anne.	66	Fontaine-sous J.	Le Cieur, Denis.
9	Bicque, Marguerite.		St-Martin.	Platel Saint-Firmin.
10	Leblond, Mar.-Mad.	54	Épégard	Vve Hugresse
11	Chevalier, Suzanne.		Baux-de-Bret.	Banceline, Denis.
12	Dubreuil, Julie.	44	La Croisille.	Carville, maire.
13	Chapelet, Rosalie.		Boulay-Morin.	Coqueterre, J.-B.
14	Chevalier, Franç.	72	Rosay	Leroy, Joseph.
15	Delacour, Rose-Dés.		Courbépine.	Hamel, Jacques.
16	Hardy, Marie.	49	Champ-Dominel.	Leroi, Pierre
17	Brière, Marie-Thér.	46	Beuzeville	Helley, Claude.
18	Dochin, Mar.-Barbe.		Boulay-Morin.	Ledormeur, Franç.
19	Jeanne, Denise.		Boissey-sur-D.	Vve F. Turplin et fils.
20	Quelney, Pauline.	24	St-Victor-d'Ép.	Aubert, Michel.
21	Tholu, Véronique.		Hébécourt	Chevalier, Victor.
22	Lanne, Marie-Anne.	37	Goupillières	Dufour
23	Dumoussel, Suz.		Theil-Nolent.	Racine, Louis.

Digitized by Google

LEUR DOMICILE.	ARRONDISSEMENTS.	TEMPS DE SERVICE.	OBSERVATIONS.
Servantes.			
Aclou	Bernay. . . .	39	
Bretigny. . . .	Bernay. . . .	37	
Beuzeville . . .	Pont-Audemer.	36	
St-Symphorien.	Pont-Audemer.	36	
Font.-sous-Jouy.	Évreux	35	Prix d'arrondissement.
St-Martin. . .	Pont-Audemer.	34	
Épégard	Louviers . . .	30	
B.-de-Br.—les E.	Évreux. . . .	30	Première mention honorable d'arrond.
La Croisille. . .	Évreux. . . .	27	
Boulay-Morin. .	Évreux. . . .	27	Deuxième mention.
Rosay.	Andelys. . . .	25	
Thib. et Th.-Nol.	Bernay. . . .	23	
Champ-Dominel.	Évreux. . . .	27	
Beuzeville . . .	Pont-Audemer.	23	
Boulay-Morin. .	Évreux. . . .	22	
Boissy.	Evreux. . . .	19	
St-Victor. . .	Bernay. . . .	17	
Hébécourt . . .	Andelys. . . .	17	
Villez-s-le-Neub.	Louviers . . .	16	
Theil-Nolent. .	Bernay. . . .	13	

Digitized by Google

Rapport *sur les Travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques et de la Section des Sciences médicales, par* M. Baudry.

Veuillez aussi arrêter, Messieurs, un instant votre attention sur les travaux de vos Sections des Sciences physiques et des Sciences médicales. Je vous les exposerai le plus succinctement possible. Je ne me le dissimule pas, le rapport que j'entreprends de vous faire ne peut avoir à vos yeux ni l'importance de celui que vous venez d'entendre, ni le charme de celui qui va suivre. Les arts et les lettres ne sauraient manquer d'être accueillis avec prédilection dans une assemblée d'hommes qui tous ont reçu une éducation libérale, qui tous les cultivent avec quelque succès; et certes, l'agriculture trouvera plus d'écho dans cette enceinte que la médecine et les sciences exactes : car ici, le vœu du pays est compris; les hommes éclairés qui s'y trouvent sentent que c'est, avant tout, des progrès agricoles qu'il réclame. Aussi, des esprits sont dirigés de ce côté; ce n'est pas nous, Messieurs, qui nous plaindrons de cette tendance générale, nous y applaudirons au contraire de toutes nos forces; car en cela, nous le répétons, le vœu du pays a été compris, son cri le plus intéressant a été entendu.

Le but que se proposent constamment vos deux Sections, dont je suis aujourd'hui l'organe, le but que nous ne perdons jamais de vue ni dans nos méditations intimes, ni dans nos réunions publiques, c'est le perfectionnement de l'art de guérir, c'est le progrès des sciences physiques

Digitized by Google

qui viennent si merveilleusement à son aide, c'est le maintien et la propagation des saines doctrines médicales, souvent délaissées pour de séduisantes mais vaines théories; c'est l'application de la science aux choses les plus usuelles de la vie, pour améliorer la condition humaine; c'est, enfin et surtout, le soin de tout ce qui peut intéresser la santé publique dans le pays auquel nous appartenons plus spécialement.

Sous ce dernier rapport, Messieurs, vous seriez sans doute surpris, si nous n'avions pas un mot à vous dire de l'épidémie qui a sévi sur nous cette année. Nous ne sommes pas restés inactifs devant ce fléau qui a désolé nos contrées, comme tout le reste de la France, et s'est propagé avec une extension si prodigieuse et si rapide, que près des trois quarts de la population ont été atteints, que des exploitations agricoles n'ont pu conserver un seul habitant en état de vaquer aux occupations les plus pressantes de leur intérieur; qu'on a vu des manufactures dont tous les ouvriers étaient malades à la fois, obligées de suspendre leurs travaux. Longtemps avant que l'administration nous eût chargé d'en faire pour elle une étude spéciale, nous avions noté son invasion, reconnu ses principaux caractères et constaté ses points d'analogie et de dissemblance avec les maladies du même nom qui avaient régné dans le pays pendant les années 1766—1775—1801—1831 et 1832; tirant ainsi de l'histoire du passé des instructions propres à nous prémunir contre les graves inquiétudes que pouvait faire naître le présent, nous avons pu tout d'abord rassurer les populations et continuer, sans de trop inquiètes préoccupations, l'étude de l'épidémie régnante; nous l'avons suivie dans sa marche, son extension, ses symptômes, sa durée; nous avons recherché quels étaient les moyens de traitement les plus efficaces,

Digitized by Google

joignant à nos propres observations celles de plusieurs confrères, que l'administration s'est empressée de nous communiquer : nous avons pu tracer un tableau complet de la grippe telle qu'elle a existé en 1837, dans le département de l'Eure.

Vers le même temps, la ville de Laval votait un monument national à la mémoire d'*Ambroise* Paré, ce restaurateur de la chirurgie française, auquel elle a donné le jour. Sympatisant avec cette pensée généreuse, et jalouse d'y coopérer, votre Section de Médecine s'est occupée d'ouvrir dans le département une souscription, à laquelle elle invite de concourir non-seulement le corps médical, mais tous nos compatriotes qui cultivent les sciences et savent honorer les illustrations du pays. Votre Conseil d'administration a bien voulu souscrire, en votre nom, pour une somme d'argent et quatre médailles de votre Société libre, qui seront déposées sous le soc du monument. Nous sommes heureux de vous en témoigner publiquement nos remercîments.

Passons à un objet qui me paraît plus important de vous signaler : s'il est un fait généralement connu et hautement publié par la science, c'est que l'emploi de la glace, dans plusieurs maladies aigues très-graves et notamment dans les affections cérébrales, constitue un des moyens les plus énergiques, les plus sûrs, que la médecine puisse mettre en usage; mais par cela même qu'il s'applique aux cas les plus graves. On conçoit que dès que son indication existe, il faut qu'il soit administré très-promptement. Le moindre retard peut en compromettre le succès, et il n'est pas de praticien qui n'ait eu à déplorer la perte de quelque malade pour n'avoir pas eu de suite, à sa disposition, ce remède héroïque. Aussi, quand il y a quelques années, il s'agissait de construire une glacière, avec quel empresse-

Digitized by Google

ment avez-vous vu tous les médecins d'Evreux apporter leurs souscriptions pour l'érection de ce monument, persuadés que, sur leur réclamation, les portes s'en ouvriraient toujours pour livrer aux malades ce médicamment précieux. Il n'en a point été ainsi, leur espoir a été trompé par suite du mode de distribution de la glace, adopté par l'autorité municipale, qui ne permet d'en délivrer qu'une seule fois par jour et à une heure donnée; ils eurent alors la douleur de voir succomber des malades, parce qu'il fallait attendre, jusqu'au lendemain, un remède qui les eût sauvés, étant administré la veille. Il appartenait à votre Section de Médecine, d'entreprendre de faire cesser un pareil état de chose; elle a fait entendre à l'autorité compétente ses justes réclamations; elle lui a signalé un nouveau mode de distribution qui préviendrait les malheurs dont nous venons de parler, sans occasionner un surcroît de dépenses à la ville et sans compromettre la conservation de son précieux dépôt.

Notre démarche n'a point été accueillie comme nous l'espérions; mais, nous n'en doutons pas, c'est que nous avons été mal compris; aussi sommes-nous revenus à la charge; nous avons demandé que des expériences fussent entreprises dans le but de prouver l'innocuité des mesures nouvelles que nous avions proposées. Les craintes toutes naturelles qu'avait conçues l'administration seront bientôt dissipées, et nous avons trop de confiance dans les vues éclairées, dans les bonnes intentions du magistrat placé à sa tête pour douter un seul instant qu'il ne s'empresse alors d'accéder à notre demande et de remplacer, par de nouvelles mesures, le mode actuel de distribution qu'il serait inhumain de laisser subsister.

Outre ces travaux généraux, votre Section de Médecine a dû s'occuper de l'examen des divers imprimés ou manus-

Digitized by Google

crits que lui ont adressés, sous le titre de Mémoires, Notes, Observations, etc., plusieurs Membres de la Société libre ou des savants étrangers. La plupart de ces ouvrages ont été l'objet de rapports favorables dans nos réunions mensuelles. Je vous citerai seulement ceux qui me paraissent les plus dignes de votre attention.

Je dois, à tous égards, commencer par l'excellente statistique des aliénés traités, pendant l'année 1836, à l'hospice d'Evreux, par M. Maheux, médecin en chef de cet établissement. Dans un tableau fort bien dressé, notre honorable Président indique le nombre d'aliénés de chaque sexe qu'il a traités, leurs professions, leur âge, leur état civil, leur genre de folie, les causes physiques ou morales qui l'ont développée, etc., etc. Une note qui s'y trouve réunie, nous fait connaître l'état sanitaire des aliénés, les époques de l'année où ils ont éprouvé du calme ou de l'agitation; enfin l'auteur appelle l'attention de l'autorité sur ces infortunés et sollicite différentes améliorations qu'il est urgent d'introduire dans le service qui lui est confié. Nous avons regretté vivement de ne point voir figurer cet important travail dans votre Bulletin. Des motifs qu'on ne savait trop louer, ont déterminé M. Maheux à en différer l'impression.

Un cours élémentaire de médecine vétérinaire paraît le complément indispensable de l'instruction donnée dans les fermes-modèles et les institutions agricoles. Le choix des matières qui doivent entrer dans sa composition est loin d'être indifférent; il faut qu'il soit en harmonie avec le reste de l'enseignement; il faut qu'il réponde aux besoins des élèves auxquels il sera adressé : personne ne pouvait mieux le faire que M. Lautour, à qui le professorat a donné une haute expérience; au moins il en donne une preuve certaine dans le tableau qu'il en dresse et qui figure dans votre Recueil,

Digitized by Google

sous le titre de Programme d'un Cours de Médecine vétérinaire dans un institut agricole.

Ce Programme, rédigé dans un ordre rationnel, ne nous paraît laisser rien à désirer.

Nous ne passerons pas sous silence les nombreuses observations fort bien recueillies qu'a présentées le même auteur à votre Section de Médecine, et par lesquelles il démontre la nécessité de l'opération de la trachéotomie dans certains cas graves de laryngo-trachéite ou esquinancies des solipèdes et les avantages des saignées copieuses dans les affections inflammatoires des organes de la respiration. La toux n'est point pour lui une contre-indication de ce mode de traitement. La pratique de M. Lautour nous semble basée sur une observation judicieuse et des connaissances physiologiques très-étendues. Nous ne sommes pas surpris qu'elle ait été suivie des plus beaux succès.

Il est un de nos collègues dont l'active coopération ne manque jamais d'enrichir votre Bulletin de quelques-unes de ses intéressantes recherches. Vous avez reçu de lui, cette année, un beau mémoire sur cette question, aujourd'hui toute pleine d'intérêt : L'eau qui coule sur les toitures en zinc est-elle potable? Cette eau peut-elle alimenter des citernes et être ensuite employée comme aliment ou comme boisson? Que vous dirai-je de cet important travail? Déjà une autre Société l'a jugé digne d'être couronné et a décerné une médaille d'or à son auteur. Les expériences qu'il renferme ont reçu leur consécration à l'Institut; tous les Recueils scientifiques ont donné du mémoire de M. Boutigny une analyse qui vous l'aurait fait connaître, si déjà vous ne l'aviez lu dans le dernier numéro de votre Bulletin.

Il ne me reste plus à vous parler que de quelques idées fort remarquables d'un de nos collègues, M. Limousin-Lamote, d'Alby, sur le système des animalcules considérés

Digitized by Google

comme cause des épidémies, de la peste, du choléra, du typhus, etc.

L'auteur admet en principe, que toute contagion reconnaît pour cause, la présence d'un agent pourvu de propriétés génératrices locomotives et instinctives qui lui permettent de se reproduire, de se propager, de transmigrer d'un individu à un autre, pour s'y fixer par une sorte d'adaption, comme sur celui d'où elle provient, et y exercer les mêmes phénomènes.

La conclusion qu'il en tire, se présente tout naturellement, c'est que les matières inorganiques ne peuvent être une cause de contagion puisqu'elles sont absolument privées de ces propriétés essentielles.

Impossible, en effet, aux êtres inorganiques ou privés de vie, de se perpétuer, de se reproduire par eux-mêmes, il est de leur nature de rester stationnaires, ce n'est que localement et sur le seul individu où ils se trouvent fixés, qu'ils exercent une action mécanique, chimique ou physiologique. Tels sont les poisons minéraux, les principes vireux des végétaux, les poisons des animaux privés de vie, les gaz délétères et toxiques. Ils peuvent bien frapper de mort un individu, mais bornant sur lui leur action, le défaut de propriétés génératrices ne leur permet pas de se reproduire, de se perpétuer pour atteindre et frapper d'autres individus, quelque rapprochés qu'ils soient d'ailleurs; c'est donc dans le règne animal qu'il faut chercher les causes de toute contagion; c'est-là que doit se trouver cet agent organique, animé, instinctif, pouvant se reproduire et se perpétuer à l'infini : ce sont les animalcules. Passant d'un individu à un autre, ils s'y fixent, se reproduisent, se portent de rechef sur un autre encore, et ainsi de suite suivant que des causes diverses favorisent ou arrêtent leur propagation.

Qu'on demande après cela, ce qui se passe dans la peste,

Digitized by Google

dans le typhus, dans le choléra. Evidemment, dit notre collègue, le développement de la maladie a lieu par le déplacement et la propagation des animalcules, se transmettant d'un corps infecté déjà à un autre corps pour lequel ils vont devenir une cause nécessaire et inévitable d'infection. Les ailes dont ils sont munis leur permettent de franchir les espaces et de se transporter à de grandes distances; l'instinct dont ils sont doués ne les conduit d'un individu à un autre qu'autant qu'il y a sympathie et appétence de leur côté, prédisposition et sympathie de la part de l'individu qu'ils vont atteindre.

C'est pour cette raison qu'une épidémie peut être communiquée d'un pays à un autre pays très-éloigné, sans atteindre les régions intermédiaires; c'est pour cette raison encore qu'il n'y a jamais contagion d'une manière absolue et générale. Car, pour qu'elle ait lieu, il faut indispensablement d'un côté, prédisposition chez l'individu atteint, de l'autre sympathie et appétence de la part de l'agent organique, cause première de toute infection. Or ces deux conditions ne sont jamais universelles. Aussi une maladie peut être contagieuse et ne l'être pas, suivant le temps, les lieux, les circonstances. Dans le même local, dans des conditions toutes semblables, tel est atteint, plus ou moins infecté, tel autre ne l'est pas du tout. Il faut nécessairement reconnaître l'influence des aptitudes, des appétences, des sympathies, des prédispositions; c'est elle qui explique la querelle des contagionistes et des non contagionistes; une analyse mieux approfondie des faits les eût mis incontestablement d'accord.

Voilà, en peu de mots, la doctrine des animalcules que M. Lamotte a voulu substituer à celle des miasmes, des effluves, des diverses constitutions, pour expliquer la production des épidémies : nous avouons qu'elle nous

Digitized by Google

paraît beaucoup plus satisfaisante ; en vain lui demanderait-on de faire voir ses animalcules, est-ce sa faute si nous manquons d'instruments assez parfaits. N'est-ce pas au perfectionnement apporté par Raspail, dans les recherches microscopiques que nous devons la découverte récente et définitive de l'insecte qui produit la galle; qui pourrait dire qu'un progrès nouveau ne viendra pas bientôt augmenter nos découvertes en ce genre. D'ailleurs, ne pourrait-il pas, à son tour, demander aux partisans de l'autre système, de nous montrer aussi leurs miasmes et leurs effluves.

Du reste, si ces idées de notre collègue ne sont pas à l'abri de quelques objections sérieuses, elles ont au moins le mérite d'un haut intérêt et de la nouveauté. Elles ouvrent une route à l'étude et à l'expérimentation. Ne pourront-elles pas conduire un jour à l'importante découverte de moyens sûrs pour nous garantir du cruel fléau des épidémies.

Tels sont, Messieurs, les divers objets dont se sont occupés vos Sections des Sciences physiques et médicales, pendant l'année qui vient de s'écouler. Puissent nos efforts être favorablement accueillis par vous, c'est un encouragement que nous oserons espérer si vous ne vouliez faire attention qu'à la pensée qui nous a tous constamment dirigés : le désir de faire un peu de bien.

Digitized by Google

RAPPORT *sur les Travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, de la Section de la Littérature et des Beaux-Arts, et de la Section d'Économie politique et de Statistique, par* M. L. SAUDBREUIL, *avocat.*

MESSIEURS,

Il s'opère depuis quelque temps un mouvement remarquable vers les études spéculatives. Les discussions philosophiques et littéraires reprennent faveur auprès du public. Cette nouvelle tendance des esprits a déjà fait sentir son influence au sein même de votre Société. Non pas que ses travaux aient acquis sur-le-champ un développement inaccoutumé : si même nous les comparons aux travaux des années précédentes, nous les trouverons peut-être inférieurs en nombre. Cependant ils ont pris une physionomie nouvelle : une pensée plus philosophique les domine, et les œuvres d'art et la poésie y occupent la plus grande place.

Je me félicite de pouvoir vous signaler cet heureux retour. S'il m'inspire une haute confiance pour l'avenir, il me rassure aussi pour moi-même. Je vous trouverai tous favorablement disposés à écouter celui qui vous entretiendra d'histoire, de philosophie, de littérature. Ce sont toutes choses qui vous préoccupent aujourd'hui à l'égal de la politique ou des sciences d'application. Votre bonne volonté suppléera donc facilement à ce que l'inexpérience de votre Rapporteur pourra laisser d'incomplet dans son travail.

Economie politique et statistique, sciences historiques et philosophiques, littérature et beaux-arts, tel est le sujet de ce rapport.

Remarquons d'abord avec peine l'absence de l'économie

Digitized by Google

politique. Nous nous en plaignons à juste titre. La Société qui compte au milieu d'elle tant d'hommes éclairés, peut aussi montrer avec orgueil des économistes d'un mérite éminent. Pourquoi donc nous ont-ils fait défaut cette année? La science a-t-elle atteint son apogée? Les grandes questions industrielles, commerciales ou financières ont-elles reçu leur solution définitive? Non, sans doute. Espérons cependant que l'année n'aura pas été stérile, et que les travaux de nos savants nous arriveront d'autant plus substantiels qu'ils auront été mûris par une plus longue réflexion.

Une science dont l'économie politique a tiré les plus grands secours: c'est la statistique, science fort en honneur dans notre époque défiante et incrédule, et dont les services ne sont contestés par personne. Un économiste a dit d'elle, qu'elle était l'anatomie de la richesse dont l'économie politique était la physiologie. Cette définition peut être aujourd'hui généralisée, car toutes les sciences lui ont emprunté beaucoup d'éléments de solution. La morale, la politique, l'histoire, la législation en ont toutes fait leur profit. On a même abusé du chiffre: chacun l'a fait parler d'après ses idées; mais l'abus qu'on fait de la science ne lui ôte rien de sa valeur réelle, et sous ce rapport, la statistique est jugée.

Nous avons à regretter que le Recueil soit pauvre de travaux statistiques. Il nous a seulement donné le nombre des affaires du tribunal de commerce, pendant l'année 1836; le mouvement de la ville, en 1836; l'état des prisons, au 31 décembre 1836, et la situation comparative des caisses d'épargnes du département, au 31 décembre 1835 et au 31 décembre 1836. Rien de ce qui intéresse le bien-être du peuple et son amélioration morale n'est étranger à votre Société. Les caisses d'épargnes ont eu toute sa sollicitude. Elle apprendra donc avec plaisir, que les sommes déposées

Digitized by Google

dans les différentes caisses se sont triplées pendant le cours de l'année 1836.

Nous exprimons le désir que la statistique occupe, à l'avenir, une plus large place dans le Recueil. Ne pourrait-il pas, par exemple, offrir chaque année à ses lecteurs, à côté des affaires commerciales, une statistique des affaires civiles, sauf ensuite au bout de quelques années, à présenter un état comparatif des résultats obtenus. Ce travail ne coûterait que quelques recherches et serait d'une haute utilité. Une statistique criminelle et une statistique des écoles ne figureraient pas mal en face l'une de l'autre. L'éducation est le moyen le plus efficace de prévenir le crime. Le philantrope aimerait à suivre chaque année la décroissance de l'un et les progrès de l'autre, rêvant le temps heureux où l'on verrait la prison vide et l'école pleine.

Si vous formez des vœux pour que le plus grand nombre soit convié aux bienfaits de l'éducation, vous ne désirez pas moins que ce pain de vie soit distribué d'après le meilleur mode possible. Parmi les différentes méthodes aujourd'hui suivies, l'enseignement mutuel par son incontestable supériorité, s'est acquis toutes vos sympathies. Ce nouveau système d'enseignement paraissait appelé à la plus grande prospérité, dans les circonstances nouvelles qui l'environnent; et cependant, avec toutes les chances du succès, il est en décadence. Dans un article fort remarquable, M. Meunier a recherché les causes de cette décadence. Cette méthode serait-elle irrationnelle, comme quelques-uns l'ont dit, ou bien manquerait-elle, ainsi que d'autres l'ont prétendu, de l'élément essentiel à toute bonne éducation, de l'élément moral et religieux? Les causes de cette décadence sont ailleurs, suivant l'auteur. Rien de plus philosophique, en effet, que le principe de la mutualité dans l'enseignement; quant à l'autre assertion, elle ne mérite

Digitized by Google

pas même l'honneur d'une réfutation. L'auteur trouve les véritables causes de cette décadence dans les circonstances qui ont entouré les écoles dirigées, suivant ce mode, à l'époque de leur fondation.

La nouvelle méthode avait à lutter, d'un côté, contre l'esprit des populations, contre des habitudes reçues, contre des préjugés; de l'autre, contre des enseignements existants; en possession du terrain depuis longtemps, dirigés par des maîtres habiles; elle ne faisait que de naître, elle arrivait avec des maîtres inexpérimentés, le plus souvent étrangers au pays. Ajoutez qu'elle fut prise sous le patronage d'un parti politique qui la compromit, par un zèle trop aveugle à la défendre. On arbora un drapeau sur les modestes édifices des écoles et on en éloigna ainsi la majorité toujours craintive. Enfin ce qui contribua le plus à la décadence de l'enseignement mutuel, ce fut l'admission d'élèves payants et non payants. « La haute classe, dit » l'auteur, a de la répugnance à faire élever ses enfants » avec ceux de la classe moyenne, et celle-ci n'en montre » pas moins à envoyer les siens dans les écoles fréquentées » par les classes pauvres. » Sans doute la pensée libérale de soumettre à une éducation commune les enfants du riche et ceux du pauvre, est digne d'exciter l'enthousiasme des âmes généreuses; mais c'est-là une de ces grandes réformes qui appellent le temps à leur secours. Vouloir les appliquer sur-le-champ, c'est s'exposer à froisser les mœurs, les habitudes, les préjugés de tous. Les fondateurs des nouvelles écoles ont méconnu cette disposition des esprits et privé, par là, l'enseignement mutuel d'un élément de succès.

Telles sont, en résumé, les réflexions de l'auteur. Nous nous garderons bien d'y joindre les nôtres. L'expérience de M. Meunier, nous interdit, sur ce point, toute espèce de discussion.

Digitized by Google

Ce travail eût été incomplet, si, à côté du mal, l'auteur n'eût indiqué le remède. Directeur distingué de l'École normale, ayant exercé longtemps les modestes mais nobles fonctions d'instituteur primaire, qui, mieux que lui pouvait dire ce qui nous reste à faire pour arrêter la ruine menaçante de l'enseignement mutuel ?

Aussi le fait-il d'une main sûre et exercée, avec la confiance et la fermeté d'un homme qui sent sa force.

Ce morceau sagement pensé, parfaitement écrit, plein de vues profondes sur l'éducation, est suivi d'un discours adressé, par M. Meunier, aux élèves-maîtres de l'École normale. Jamais on ne parla à des hommes dont la vie pleine de dévoûment doit être consacrée à la belle mission d'enseigner l'enfance, un langage qui leur convint mieux. MM. les instituteurs primaires feront bien de relire souvent ce discours : ils se pénétreront davantage à la lecture de leurs pieux devoirs. C'est une parole à la fois grave et bienveillante qui émeut doucement l'âme et la porte à aimer la vertu.

Pour remplir dignement l'espèce de sacerdoce qui leur est confié, il ne suffit pas aux instituteurs d'apporter dans leur commune des habitudes honorables et des mœurs sans reproche, il faut encore qu'ils sortent de l'École normale munis d'une bonne et solide instruction, et surtout de ces connaissances pratiques qui les mettent en état de rendre, sur-le-champ, des services à leurs semblables. Presque tous sont destinés à devenir secrétaires des mairies de leur commune. Connaître la théorie des actes de l'état civil, la manière de les rédiger, les devoirs de l'officier chargé de les recevoir, était par conséquent, un complément utile de leur éducation. Celui qui, sans éclat, a bien voulu consacrer chaque semaine quelques heures de son temps à leur faire connaître ses principes, a droit à vos remercîments. Un de

Digitized by Google

nos honorables collègues qu'on retrouve toujours au premier rang, dans les entreprises généreuses, s'est acquitté de cette tâche. A l'ouverture de son cours, M. Picard a prononcé devant ses élèves un discours sur les devoirs des officiers de l'état civil. Je voudrais pouvoir vous en donner une analyse, mais vous aimerez mieux le lire en entier dans le prochain numéro du Recueil où il doit être inséré. Vous y trouverez des détails historiques, fort curieux, sur l'acte de naissance, qui vous feront regretter de ne pas trouver à côté les mêmes détails sur le mariage et sur le décès. Du reste, ce morceau abonde de hautes pensées, de réflexions justes. Le style de M. Picard est chaud et coloré. Si cependant il nous était permis de lui donner un conseil, nous lui dirions de se débarrasser quelquefois d'un ornement superflu qui dépare les plus beaux morceaux. Sa phrase n'y perdrait ni sa verve, ni son originalité, elle y gagnerait en rapidité et en précision.

Nous retrouvons le nom de M. Picard signé au bas d'un article de jurisprudence. La question de savoir, si le marchand de chevaux assigné devant le tribunal de commerce en résolution de la vente d'un cheval, pour cause de vices rédhibitoires, peut y appeler son vendeur non marchand, s'est présentée trois fois cette année, devant la cour royale de Paris, et trois fois elle a été résolue négativement. Cette solution intéresse au plus haut point les cultivateurs normands, qui, d'après cette jurisprudence, ne seront plus obligés, dans les procès de ce genre, d'aller plaider à Paris, comme auparavant, mais, au contraire, devront être assignés devant le tribunal de leur domicile. Remercions M. Picard d'avoir introduit une heureuse innovation dans le Recueil étranger, jusqu'à présent, à la jurisprudence, en nous donnant le compte rendu d'une des affaires sur lesquelles la cour de Paris a été appelée à statuer.

Digitized by Google

Des vices rédhibitoires à l'histoire, il y a loin; cependant, pour compléter le tableau des travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, je ne dois pas oublier le rapport présenté par M. de Stabenrath, sur l'ouvrage de M. Vaugeois, intitulé : *Notice sur l'Origine et les Antiquités de Condé-sur-Iton.*

Notre pays est riche en ruines et en monuments historiques; toute son histoire est écrite sur la pierre. Chaque époque s'y montre avec sa physionomie, son caractère, sa religion, ses mœurs. Les Gaulois, dans leurs grossières constructions, nous révèlent leur énergie inculte et barbare. Les Romains, dans leurs lourds monuments, leurs cirques, leurs voies, leurs théâtres, leurs temples, nous font voir l'esprit de leurs conquêtes dont ils voulaient éterniser la durée. Le moyen-âge nous apparaît avec son double génie guerroyant et religieux dans ses châteaux fortifiés, dans ses établissements monastiques, dans ses magnifiques cathédrales qui feront l'admiration de tous les siècles. Des hommes consciencieux, animés d'un pur zèle pour la science, ont entrepris d'étudier ces richesses archéologiques, d'explorer et de décrire tous nos monuments. Honneur et respect à leurs laborieuses recherches, à leurs longues et persévérantes investigations ! Recueillons religieusement le fruit de ces patients travaux, ce sont autant de trésors pour l'histoire.

Condé, qui n'est plus aujourd'hui qu'un simple village, offre cependant des vestiges d'un établissement considérable. On y a découvert des canaux et des restes de constructions romaines. L'étendue de terrain qu'occupent ces ruines et surtout la grande quantité de voies qui viennent y aboutir, prouvent que sous la domination de Rome, Condé avait une importance dont il a bien déchu depuis. M. Vaugeois a recherché quelle était la nature de cet établissement,

Digitized by Google

et vous la connaissez tous maintenant par le judicieux rapport qui vous fut présenté par notre savant collègue, sur le lieu même où ces ruines sont aujourd'hui dispersées. Je n'ai pas eu le bonheur de lire l'ouvrage de M. Vaugeois, et du reste, il me serait impossible de pouvoir l'apprécier. Je m'en réfère à ce qu'en a dit M. de Stabenrath. L'historien de Condé ne peut pas trouver un meilleur juge que l'historien d'Evreux.

J'ai hâte d'arriver, Messieurs, à la partie plus spécialement littéraire de ce rapport, et je suis heureux de constater tout d'abord un progrès. La poésie, dont l'absence avait arraché des plaintes si douloureuses à mon prédécesseur, la poésie nous est revenue. Une nouvelle en prose et cinq pièces de vers forment l'ensemble des travaux littéraires de l'année.

La nouvelle, dont je dois vous rendre compte, a pour titre : *Quatre années sous Henri IV*. C'est l'histoire de la naissance du Poussin. S'il est vrai, comme quelques-uns le disent, que les circonstances qui accompagnent notre naissance doivent influer sur le reste de notre vie, le drame terrible que nous retrace M. de Lavigne ne fait pas mal présager le génie puissant qui signa plus tard *le Déluge*, *Moïse* et *les Sabines*. Je voudrais que le cadre de ce rapport me permît de vous en offrir une analyse. Tout pâle et tout décoloré qu'il eût été, ce résumé vous eût intéressé, je n'en doute pas, car il s'agit d'un homme auquel notre pays est fier d'avoir donné le jour. Le style de M. de Lavigne, exempt de la phraséologie à la mode, est surtout remarquable par sa pureté et son élégance.

Voici venir à son tour la poésie. En suivant l'ordre de votre Recueil, la première pièce qui se présente est une élégie intitulée : *La petite Pensionnaire*, par M. Ange

Digitized by Google

Petit. Dans ces solennités de la distribution des prix, où la joie des vainqueurs est si pure, où tant de fronts rayonnent, ne nous est-il pas arrivé de rencontrer quelquefois un pauvre enfant que le triomphe a laissé pâle et triste? Cette douleur, cette tristesse hâtive, sont un mystère pour nous, simples mortels; mais le poëte les devine, lui : lui seul nous dira le secret de ces larmes. Heureux le poëte, dont le cœur comprend ainsi les souffrances de tous, des grands comme des petits, du pauvre comme du riche, de l'enfant comme du vieillard! Heureux aussi ceux qui souffrent, car le poëte est leur ami; il leur redit leurs malheurs dans sa langue merveilleuse, et les console en pleurant avec eux.

Rien n'est étranger au poëte. Nous avons rencontré tout à l'heure l'antiquaire cherchant péniblement au milieu des ruines les traces des siècles passés. Ces monuments, qui rappellent la gloire de nos pères, allument aussi dans l'âme du poëte le feu sacré de l'inspiration. Il aime à venir rêver seul le soir dans ces solitudes, à s'y entourer des ombres de ceux qui les peuplaient jadis. Aussi leur a-t-il voué un culte, et malheur à la main impie qui les profane, car alors l'indignation monte au cœur du poëte et il lance l'anathème.

Vous sentez, Messieurs, que j'en veux arriver à vous parler de deux morceaux insérés dans le Recueil, l'un de M. Ange Petit, sur *le Château-Gaillard;* l'autre, de M. Duverger, sur *la destruction de Navarre.* M. Ange Petit nous montre les ruines de la vieille forteresse normande, à l'heure où les fantômes sortent de leurs tombes et viennent la visiter. Cette rêverie, empreinte d'une mélancolie touchante, est digne d'être mise en parallèle avec les plus beaux morceaux de ce genre. Navarre, cette œuvre de Mansard, ne pouvait pas tomber sous le

Digitized by Google

marteau des démolisseurs, sans qu'il s'élevât une voix généreuse pour les maudire. M. Duverger, dans des vers pleins de verve et de chaleur, a pris soin de leur infliger le châtiment de leur sacrilége.

A la fin du Recueil, nous trouvons encore deux pièces dues à la plume de M. Duverger; l'une intitulée : *Rose et Douleur;* l'autre : *La Tête de Mort.* Dans la première, on remarque de véritables beautés poétiques. La seconde est un guerz. « Les guerz » dit l'auteur dans une note » étaient, en Bretagne, des chants populaires destinés, » comme les ballades et les complaintes, à perpétuer les » traditions mystérieuses et le souvenir des anciens » événements. »

Le guerz de M. Duverger est une sombre histoire, dont vous vous sentez encore tout émus. Vous n'avez pas, non plus, perdu le souvenir des beaux vers que ce morceau renferme.

Tels sont, Messieurs, les travaux de cette année, et ma tâche est finie. Je vous le disais en commençant : les arts ont pris un nouvel essor. Remercions nos artistes et nos poëtes de s'être associés à ce généreux élan. Espérons qu'une si noble ardeur ne fera que s'accroître, et que l'année prochaine, dans une nouvelle solennité, nous aurons encore à signaler de nouveaux efforts et à couronner de nouveaux succès [1].

[1] On remarquera que, dans ce rapport, il n'a pas été parlé des morceaux insérés dans le numéro de juillet. Ce n'est pourtant pas oubli de la part du Rapporteur. Au moment où il fut chargé de présenter le compte-rendu des travaux des trois dernières Sections,

Digitized by Google

RAPPORT *sur les Cours d'adultes et sur les Conférences morales, par* M. PICARD, *avoué.*

MESSIEURS,

L'année dernière, dans cette enceinte, je vous ai fait connaître les heureux effets des cours publics de la Société et l'influence morale que l'expérience des années passées nous faisait présager pour l'avenir.

Aujourd'hui, je viens encore vous entretenir des résultats statistiques d'un nouveau genre d'enseignement public qui, depuis, a pris rang à côté des nombreuses institutions que nous possédions déjà et qui rendent, chaque jour, d'importants services à la société.

Mais, comme dans tout ce qui concerne la science de la statistique, vous n'y trouverez que des choses simples et positives, des chiffres, des solutions mathématiques.

Cependant, Messieurs, si les faits que j'ai à vous signaler ne sont pas de nature à provoquer l'enthousiasme qui s'attache ordinairement aux beautés idéales de la poésie et aux formes séduisantes de la littérature, en général, néanmoins, ils fixeront aussi votre attention et votre intérêt parce qu'ils parlent à la raison et se traduisent en bienfaits humanitaires.

La ville d'Évreux possédait des écoles primaires communales, qu'elle avait regénérées par de grands sacrifices, pour les enfants riches et pauvres. — Elle possédait aussi un collége pour l'instruction supérieure ; — des

ce numéro était sous presse et les manuscrits étaient à l'imprimerie, de sorte que le Rapporteur s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre connaissance de ces morceaux avant la séance solennelle du 27 août.

Digitized by Google

cours publics pour l'enseignement élémentaire des sciences et des arts; — une caisse d'épargnes, destinée à encourager l'amour du travail en inspirant le goût de l'économie.

Mais, au milieu de tant d'améliorations heureuses, il lui manquait une école d'enseignement, appropriée aux conditions de la classe ouvrière, qui a tant besoin de savoir et si peu de temps pour s'instruire.

L'honorable administrateur qui a laissé dans notre cité et dans le département de si légitimes regrets, l'avait compris, et un de nos collègues, dont le zèle et le dévoûment sont attestés par d'honorables antécédents, s'est chargé de cette tâche de bienfaisance.

Le 9 février 1837, M. Meunier, directeur de l'École normale, ouvrit un cours d'adultes qui a été clos le 24 mai suivant.

La durée des leçons était, chaque jour, de deux heures, depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir.

Les élèves inscrits étaient au nombre de 400; trois cents ont suivi régulièrement le cours pendant les deux premiers mois, et, le jour de la clôture, le nombre était encore de cent vingt.

La diminution a été progressive, soit à raison des travaux de la saison, soit parce que les élèves ayant perfectionné suffisamment, à leur gré, les connaissances qu'ls avaient déjà, ont jugé inutile de rester jusqu'à la fin du cours.

Digitized by Google

TABLEAU

DE

DISTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT.

SALLES.	PROFESSEURS.	NOMBRE des ÉLÈVES.	ENSEIGNEMENT.
1re	*M. Corbeau.*	60	Perfectionnement de la lecture, écriture, orthographe grammaticale usuelle, arithmétique, dessin linéaire.
2e	*M. Carbonnier,* élève de l'École normale.	28	Lecture, écriture, calcul et notions d'orthographe.
3e	*M. Meunier,* directeur de l'École normale.	230	Lecture, écriture, notions de calcul et d'orthographe.
4e	*M. Durand,* maître-adjoint de l'École normale.	60	Lecture, écriture, calcul.

A la fin du cours, la moitié environ, savait lire couramment, écrire en fin et les premières règles du calcul.

Les deux premières salles étaient dirigées par le mode simultané et les deux dernières par le mode mutuel.

Partout régnaient un ordre admirable et un silence par-

Digitized by Google

fait; les élèves ont apporté constamment une exactitude et une application qui témoignaient du besoin que chacun éprouve aujourd'hui de se créer des moyens de travail et d'existence.

Ces résultats, Messieurs, ne sont point exagérés; plusieurs d'entre nous ont été à même d'observer le mécanisme de cet enseignement, combiné avec une habileté remarquable par le directeur.

Mais M. Meunier n'est pas le seul qui mérite des éloges; les vingt élèves-maîtres de l'École normale l'ont puissamment secondé de leurs efforts; tous ont concouru, avec un zèle constant, soit comme surveillants, soit comme moniteurs, à l'accomplissement de cette œuvre de philantropie.

Ce sont de bonnes actions à signaler, parce qu'elles font honneur à ceux qui ont compris les besoins d'une classe si intéressante de la société; et, parce qu'en les propageant, on excitera partout une noble émulation.

Quant aux autres cours publics préexistants, M. le Secrétaire perpétuel vous l'a dit, ils ont obtenu, cette année, les mêmes succès que les années passées; même zèle, même dévoûment de la part des professeurs, même assiduité de la part des élèves.

Toutefois il en est un nouveau, créé de cette année, et dont nous devons aussi l'institution à M. Passy : je veux parler des *conférences morales* de M. Delarue.

Je regrette de ne pouvoir donner l'analyse complète de ce cours qui a été suivi avec le plus vif intérêt. Quelques notes imparfaites et des souvenirs, voilà tout ce que j'aurais pour rendre compte d'une œuvre, toute de méditation : je ne puis donc reproduire que quelques idées générales, moins pour faire apprécier le mérite de ce cours que pour en montrer le but et l'utilité.

Digitized by Google

Après avoir embrassé d'un coup d'œil rapide le progrès général des sciences, M. Delarue remarque que quand tout se perfectionne autour de l'homme et par l'homme, l'homme seul ne se perfectionne pas; il a creusé toutes les sciences, et la science de l'homme, neuve encore, est à peine ébauchée.

« Je le sais, dit-il, *l'anatomie a disséqué des cadavres,* » *la psychologie a voulu disséquer l'âme; mais la* » *psychologie et l'anatomie n'ont pu rendre l'homme* » *ni plus heureux, ni meilleur. C'est qu'elles n'ont* » *pu lui révéler la science sans laquelle il ne saurait* » *être ni bon, ni heureux, la science de lui-même.* »

C'est à la morale, et à la morale seule d'opérer ce bienfait: — Qu'est-ce, en effet, que la morale? Elle peut se définir, *la science et l'harmonie des rapports de la volonté avec la raison,* et tout le secret de cette science consiste à dissiper le nuage dont les passions enveloppent la raison, à restituer à la volonté sa primitive énergie, en soumettant l'instinct aux règles de la raison.

Instinct, raison, volonté, voilà tout l'homme moral.

L'instinct qui excite, provoque l'action; la *raison* qui la dirige et la *volonté* qui l'accomplit dans toute la plénitude de son indépendance; car en même temps que l'homme est *volontaire* il est *libre.* Sa liberté, sa volonté, voilà ce qui lui appartient, ce qui est à lui et ce qui le fait responsable de ses actes; et il aura fait le bien ou le mal, selon que sa volonté aura agi ou non, selon les inspirations de la raison.

Que prescrit donc à l'homme sa raison? Les règles tracées par elle, infinies dans leur détail, se peuvent ranger en cinq catégories principales, sous le nom générique de devoirs.

Digitized by Google

Devoirs { de l'homme envers lui-même.
de l'homme envers son semblable.
de l'homme envers la famille.
de l'homme envers la société.
de l'homme envers Dieu.

Devoirs envers soi-même.

Respect à soi-même; action de l'âme vers tout ce qui enrichit l'intelligence des connaissances qui l'élèvent et l'agrandissent.

Devoirs envers son semblable.

Ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qui fût fait à soi-même.

Devoirs envers la famille, { des enfants,
des parents,
des époux.

Devoirs envers la société.

Respect à ses lois, à la constitution, soumission dirigée par la conscience.

Devoirs envers Dieu.

L'homme, guidé par sa raison, arrive à la connaissance de Dieu.

Convaincu de sa supériorité sur les êtres qui l'environnent, il ne peut méconnaître sa dépendance de celui qui, auteur et fin de toute chose, donne à tout le mouvement et la vie.

Or, s'il est vrai que l'homme, émané de Dieu, soit resté

Digitized by Google

dans sa dépendance, il est manifeste qu'il existe des rapports nécessaires entre Dieu et l'homme :

Supériorité, dépendance, souveraineté, adoration.

Voilà ce que la raison révèle, et la volonté, guidée par la raison, rapporte à Dieu l'homme et tout ce qui lui appartient, l'homme et l'univers entier; ainsi *nécessité* des rapports de l'homme avec Dieu, voilà la Religion.

Telle est la division et l'ordre adoptés par le professeur et auxquels il a donné tous les développements que comporte un aussi vaste sujet. La tâche était immense; il fallait du talent et de la persévérance pour la remplir : M. Delarue s'est montré digne de sa mission.

IVRY ET ANET.

Rêverie.

« Ici, de vieux tombeaux que la mousse a couverts ;
» Là, des murs abattus, des colonnes brisées. . . »

(THOMAS.)

Sur ces bords tranquilles, où l'Eure
Promène son cours incertain;
Oh ! de combien de faits, l'écho, dont la voix pleure,
Redit le souvenir lointain !
Que de noms éclatants dans l'air vibrent encore !
Des gloires du passé chaque lieu se décore

Digitized by Google

De ton surnom guerrier, montre-toi fier, *Ivry*[1] :
Un héros t'en dota dans un jour de victoire ;
Et toi, séjour charmant, *Anet*, tu dois ta gloire,
Aux amours d'un autre Henri[2].

Ici, le démon des batailles
Changea les verts sillons en champ de funérailles :
La terre au loin tremblait sous les lourds escadrons ;
Comme la voix d'un vaste orage,
Hurlaient, s'animant au carnage,
Et le bronze tonnant et les aigres clairons...
Du Béarnais, voyez la blanche flamme
Flotter au plus fort du danger ;
Entendez-vous ce cri parti de l'âme :
« Épargnez les Français, mort au seul étranger ! »

Là, dans ce frais vallon, où l'art et la nature
Créèrent à l'amour un élégant abri,
Où partout l'œil retrouve, unis par la sculpture,
Le chiffre de Diane et celui de Henri...
Des illustres amants, enivrante ambroisie,
La musique et la poésie
Parfumaient les limpides jours,
Loin du tumulte, loin du monde ;
Et le seul murmure de l'onde
Berçait mollement leurs amours.

---

[1] *Ivry*-La-Bataille, où Henri IV défit l'armée de la Ligue, commandée par le duc de Mayenne, le 14 mars 1590.

[2] Le château d'*Anet*, monument d'une architecture élégante et gracieuse, fut construit par l'ordre de Henri II, pour Diane de Poitiers.

Digitized by Google

— De ces jours de gloire ou de fête
Qu'est-il-resté ?... les os de quelque obscur ligueur,
Quelque glaive rouillé, dont la rencontre arrête
Le soc aux mains du laboureur;
Une colonne à la mesquine base,
Qui, se courbant sous le temps qui l'écrase,
Semble attendre un nouvel affront..
Car déjà de sa base une fois arrachée,
Elle a vu, sur le sol couchée,
La poussière souiller son front !
Devant ces murs brunis, où la main de l'artiste
Fit respirer le marbre et l'or,
On s'arrête, on admire encor...
Mais bientôt le regard s'attriste,
En voyant tant d'objets que le temps a flétris :
Beauté morte, pâle et vaine ombre,
Se voilant d'un feuillage sombre
Et dormant parmi les débris.

— C'est que dans le monde tout passe;
C'est que du temps le souffle efface
Les pas du conquérant et ceux de la beauté :
Ce qui n'est plus a-t-il jamais été ? ...
Aux lieux où le trépas fit sa moisson sanglante,
J'ai vu la plaine jaunissante
Livrer ses épis d'or au tranchant de la faux.
Où Diane jadis, à l'ombre du feuillage,
Contemplait sa riante image
Dans le cristal mouvant des eaux...
J'ai vu (c'était fête au village)

Digitized by Google

Une jeune fille s'asseoir;
Puis, vers le cours plaintif de l'onde,
Laisser tomber sa tête blonde
Et rêver... aux danses du soir.

A. P.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Prix de Vaccine.

Évreux, le 27 août 1837.

NOUS, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DE L'EURE,

Vu les propositions du Comité de vaccine de ce département, ayant pour objet de donner à M. Maheux, docteur en médécine, conservateur du dépôt de vaccin de l'arrondissement d'Évreux, un témoignage de sa reconnaissance, pour le désintéressement et le zèle dont il fait preuve depuis longues années, en contribuant à la propagation de la vaccine;

Considérant que les services rendus par M. Maheux, sont appréciés par l'administration, qui lui doit des éloges,

Digitized by Google

ARRÊTONS :

M. Maheux, docteur en médecine, à Evreux, est nommé membre du Comité central de vaccine de ce département.

Arrondissement des Andelys.

A M. Motte, docteur en médecine, conservateur du dépôt de vaccin, aux Andelys,
Un ouvrage de médecine du prix de 100 francs ;
A M. Amaury, officier de santé, à Tourny,
Une médaille d'argent;
A M. Barré, docteur en médecine, aux Andelys,
Une médaille d'argent;
Madame Alexandre, sage-femme, aux Thilliers;
M. Brossoir, officier de santé, à Fleury-sur-Andelle;
M. Legrand, maire, à Guitry;
M. Clément, maire, et M. l'abbé Tranchard, desservant, à Fleury-la-Forêt, sont mentionnés honorablement.

Arrondissement de Bernay.

A M. Dumont, docteur en médecine, conservateur du dépôt de vaccin, à Bernay,
Un lancetier d'argent.

Arrondissement d'Evreux.

A M. Jélin, officier de santé, à Breteuil,
Un ouvrage de médecine, du prix de 50 francs;
A M. Delépine, officier de santé, à la Bonneville,
Un ouvrage de médecine, du prix de 50 francs ;

Digitized by Google

A M. Danzel, officier de santé, à la Ferrière-sur Risle,
Un lancetier d'argent;
A M. Baudry, docteur en médecine, à Évreux,
Un lancetier d'argent;
A M. Colin, officier de santé, à Marcilly-sur-Eure,
Un lancetier d'argent;
A madame Maillard, sage-femme, à Garennes,
Un lancetier d'argent;
A madame Rozé, sage-femme, à Vernon,
Un lancetier d'argent;
A madame Hérisson, sage-femme, à Bourth,
Une médaille d'argent et une indemnité de 300 francs;
A madame Othon, sage-femme, à Évreux,
Une médaille d'argent;
A M. Auvray, docteur en médecine, à Nonancourt,
Une médaille d'argent.
M. Vivien, officier de santé, à Conches;
M. l'abbé Béhue, desservant, à Guichainville;
Madame Hubert et madame Gandelin, sœurs de la Providence, à Breteuil, sont mentionnés honorablement.

Arrondissement de Louviers.

A M. J.-L. Picard, docteur en médecine, conservateur du dépôt de vaccin, à Louviers,
Une médaille d'or de la valeur de 100 francs;
A M. Chopin, docteur en médecine, au Neubourg,
Un ouvrage de médecine, du prix de 100 francs;
M. le préfet est prié d'adresser des félicitations et des remercîments à madame de Séguin, propriétaire à Thosny.
M. le sous-préfet de Louviers est prié d'adresser des félicitations et des remercîments à MM. les maires, curés et desservants du canton du Neubourg, et aux autres

Digitized by Google

maires et ecclésiastiques de son arrondissement qui ont favorisé la propagation de la vaccine en 1836.

M. Lallemand, officier de santé au Pont-de-l'Arche, qui n'a pas vacciné en 1836, faute de sujets, est mentionné très-honorablement.

MM. les administrateurs des salles d'asile de Louviers, qui n'y admettent que des enfants vaccinés ;

Madame Marquais, sage-femme, à Acquigny,

Et madame Aubé, sage-femme, au Vaudreuil, sont mentionnés honorablement.

Arrondissement de Pont-Audemer.

A M. Letorey, docteur en médecine, conservateur du dépôt de vaccin, à Pont-Audemer,

Un ouvrage de médecine, du prix de 100 francs.

A M. Delacroix, propriétaire, à St-Gervais-d'Asnières, qui, depuis l'introduction de la vaccine en France, a fait des sacrifices considérables pour favoriser sa propagation,

Une médaille d'argent et une indemnité de 500 francs ;

A M. Brunet, officier de santé, à Beuzeville,

Une médaille d'argent,

Et à madame Letellier, sage-femme, à Pont-Audemer,

Une médaille d'argent.

Digitized by Google

Récompenses aux Domestiques ruraux.

CHARRETIERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT, 80 FRANCS.

Trente-trois charretiers des arrondissements ci-après, se sont présentés au concours ;

SAVOIR :

Andelys.	10
Bernay	9
Évreux	2
Louviers.	5
Pont-Audemer. . . .	7

Louis Dufour, charretier chez M. Goblot, à Boulleville, arrondissement de Pont-Audemer, sur la même ferme pendant 52 ans, sans interruption, a paru à la Commission mériter le prix de département.

Jean-François Grandin, charretier, depuis 48 ans, chez M. Alexandre Rouget, à Chauvincourt, arrondissement des Andelys, vous est proposé pour la première mention honorable.

François Mullot, charretier depuis 46 ans, sans interruption, chez M. André Amette, à Heudebouville, arrondissement de Louviers, a droit à la deuxième mention honorable.

PRIX D'ARRONDISSEMENT, 50 FRANCS.

Auguste-Nicolas Petit, de Sainte-Marthe, près Conches, arrondissement d'Évreux, a été 26 ans domestique chez

Digitized by Google

M. Firmin Portevin, à Sainte Marthe : il y est entré à 17 ans; à 22 ans, la conscription l'a appelé au service militaire, où il est resté jusqu'à 33 ans; et, au moment de sa libération, il est rentré chez son maître, qu'il n'a plus quitté.

Il vous est proposé pour le prix d'arrondissement.

Michel Bonnel, charretier chez M. Charles Buisson, à Angerville-sous-Glisolles, a droit à la première mention honorable.

Il n'y a que ces deux candidats pour l'arrondissement d'Évreux.

BERGERS.

PRIX DE DÉPARTEMENT, 80 FRANCS.

Dix bergers ont concouru;

SAVOIR :

Andelys	4
Bernay	2
Évreux	2
Louviers.	2
Pont-Audemer. . . .	2

Michel Huet, berger depuis 50 ans, sans interruption, chez M. Jean-Louis Renard, à Gaillon, arrondissement de Louviers, a incontestablement droit au prix de département, tant par l'ancienneté de ses services, que par ses soins éclairés pour les troupeaux.

Pierre Carrier, berger chez M. Louis Lerefait, à Rougemontiers, arrondissement de Pont-Audemer, depuis 42 ans, vous est proposé pour la première mention honorable.

Digitized by Google

Joseph Vivien, du Fidelaire, berger depuis 41 ans, chez M. Charles Gatinel, de Thevray, arrondissement de Bernay, a droit à la seconde mention.

PRIX D'ARRONDISSEMENT, 50 FRANCS.

Pierre Dubreuil, berger à Outre-Bois, commune de Gravigny, chez M. Louis Renault, depuis 35 ans, a droit au prix d'arrondissement.

Jacques Renault, berger depuis 32 ans, chez M. Alexandre Lebœuf, de Panlatte, vous est proposé pour la première mention honorable.

Il n'y a pas de troisième candidat.

SERVANTES.

PRIX DE DÉPARTEMENT, 50 FRANCS.

Les servantes qui ont concouru, sont au nombre de 23;

SAVOIR :

Andelys.	2
Bernay	6
Évreux	7
Louviers.	2
Pont-Audemer. . . .	6

Marie-Anne Hue, servante de basse-cour, depuis 54 ans, chez M. Le Cocq, à Sainte-Croix-sur-Aizier, arrondissement de Pont-Audemer, a droit au prix de département.

Marguerite-Madeleine Périers, servante pendant 42 ans consécutifs, chez M. Pierre Duclos, à Saint-Cyr-de-Salerne, arrondissement de Bernay, vous est proposée pour la première mention honorable.

Digitized by Google

Françoise Hue, servante, également pendant 42 ans, chez M. François Brière, à Beuzeville, arrondissement de Pont-Audemer, vient au troisième rang.

PRIX D'ARRONDISSEMENT, 30 FRANCS.

Marie-Anne Tard, servante chez M. Denis Le Cœur, cultivateur à la Ronce, hameau de Fontaine-sous-Jouy, a droit au prix d'arrondissement, pour 35 ans de bons services.

Susanne Chevalier, ayant servi avec un zèle tout particulier, depuis 30 ans, M. Denis Banceline, propriétaire, aux Essarts, a droit à la première mention honorable.

Rosalie Chapelet a servi, sans interruption, pendant 27 ans, M. Jean-Baptiste Coqueterre, au Boulay-Morin; elle vous est proposée pour la deuxième mention honorable.

Concours départemental de Charrues.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 17 SEPTEMBRE 1837.

Le Concours départemental de charrues a eu lieu sur les terres de M. Fossard, à Merville, commune de la Madeleine, canton de Nonancourt, arrondissement d'Évreux, le dimanche 17 septembre 1837.

Dès le matin, bon nombre de charrues, parmi lesquelles on distinguait des charrues normandes, des charrues perfectionnées et une charrue de nouvelle invention, conduites, les unes par leurs propriétaires, les autres par

Digitized by Google

des domestiques, se trouvaient sur le terrain; et, quand tous les apprêts furent terminés, les luttes ont commencé au son harmonieux de la musique dirigée par M. Aubéry du Boulley, Membre de la Société.

Quand les luttes furent terminées, MM. de Rancé, député; Carville, de Corneuil; Beaucantin, d'Évreux; Buisson, élève de Grignon; Duval, maire de Courdemanche; Duval, maire de la Madeleine-de-Nonancourt; et Foucher, cultivateur, de Saint-Remy, membres du jury, se sont retirés sous la tente, pour délibérer sur le mérite des concurrents; ensuite, les Membres de la Société, s'étant réunis, M. Robillard, Président, a déclaré la séance ouverte; M. de Rancé a pris la parole, et, après une allocution, dans laquelle il a fait ressortir les avantages de l'institution des concours de charrues, il a lu, en ces termes, la décision du jury :

PREMIÈRE LUTTE.

Charrue à deux Chevaux.

Le jury, après un examen approfondi des différents labours exécutés par les charrues admises au concours, décerne, à l'unanimité, le premier prix à la charrue de M. Charles Aumont, de la commune d'Illiers,

Et le deuxième prix, à M. Victor Gillot, de la Madeleine.

Les propriétaires de ces deux charrues, les ayant conduit eux-mêmes, ont droit, en outre des prix qui leur sont décernés, aux médailles d'argent et de bronze.

DEUXIÈME LUTTE.

Charrue à un Cheval.

Le jury décerne le premier prix à M. Langlois Grou, cultivateur, à Berchères (Eure-et-Loir).

Digitized by Google

Le propriétaire, ayant conduit lui-même cette charrue, améliorée par un procédé de son invention, a également droit, en outre du prix, à la médaille d'argent.

Le deuxième prix est accordé à la charrue de M. Charles Bonnel, de Cherisy. Le nommé Laurent Hervé, charretier, qui conduisait cette charrue, a droit à la médaille en bronze.

MÉDAILLES DÉCERNÉES AUX PROPRIÉTAIRES DE BREBIS PORTIÈRES ET DE BÉLIERS ANTENAIS.

Le jury décerne la médaille en or, du prix de 40 francs, à M. Buzot, qui a présenté au concours des brebis portières d'une beauté remarquable.

A défaut de béliers antenais, dont aucun propriétaire n'a produit de sujets au concours, le jury, considérant la beauté du troupeau de M. Caille, cultivateur, à Merville, et surtout la perfection de ses brebis portières, lui décerne la médaille d'or de 50 francs, qui était destinée aux deux plus beaux béliers antenais.

Après cette lecture, M. le Président a distribué les prix au bruit des fanfares et aux acclamations des nombreux assistants, venus du département de l'Eure et des départements limitrophes.

Un banquet, préparé dans la belle orangerie de M. Fossard, qui en faisait les honneurs, a terminé cette fête de famille, qui aura lieu, l'année prochaine, sur un autre point de l'arrondissement d'Évreux.

Digitized by Google

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE

SUR

L'HISTOIRE DE FRANCE,

Par M. Poligny.

—

M. Poligny, artiste dramatique, qui a déjà eu occasion de soumettre à la Société quelques-uns de ses travaux [1], vient de lui faire hommage d'un exemplaire de son *Abrégé chronologique sur l'Histoire de France.*

Ce travail, ingénieusement conçu, consiste en deux tableaux Grand Aigle, représentant un monument gothique en construction, avec des échelles appliquées aux murailles.

Le premier tableau contient les deux premières dynasties: celle dite des Mérovingiens et celle des Carlovingiens;

Le deuxième tableau, la troisième dynastie divisée en cinq branches.

Chaque dynastie est représentée par une échelle, dont les rois de France occupent les échelons par ordre de succession; des numéros de rapport indiquent la correspondance de ces échelons avec les pierres ou assises du monument, sur lesquelles se trouvent expliqués les faits les plus saillants de l'histoire, sous chaque règne.

Les échelons brisés, ou les échelles renversées, annoncent l'extinction d'une dynastie ou d'un royaume.

Pour ne point surcharger la mémoire, et par trop compliquer la méthode, l'auteur a cru ne devoir traiter

[1] Voir à la page 231 de ce volume.

Digitized by Google

ici que des rois francs et ne représenter que sur des échelles les rois de Bourgogne, d'Austrasie, etc., en donnant seulement leurs noms et quelques notions sur l'époque de la fondation et de la chute de leur empire.

C'est ainsi que, par une méthode, à la fois ingénieuse et facile, M. Poligny a cherché à rendre l'étude de l'Histoire de France attrayante aux jeunes gens et même à certaines personnes pour qui elle serait fatigante, si elles ne trouvaient les moyens de l'étudier par une sorte de méthode récréative, comme celle que nous venons de faire connaître.

Espérons que M. Poligny, à qui nous adressons nos remercîments, ne bornera pas là ses intéressants travaux.

PRIX PROPOSÉS

1° Par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

L'Académie propose, pour sujet du prix qu'elle décernera dans la séance publique du mois d'août 1838, une *Notice sur* Nicolas Lémery, *chimiste, né à Rouen, le 27 novembre* 1645.

Pour remplir le but de l'Académie et mériter le prix qu'elle propose, ce travail devra être à la fois littéraire et scientifique. L'auteur, en complétant, au besoin, les faits connus, par des recherches biographiques, retracera l'origine, la famille et les travaux de Lémery, les événements de sa vie, les changements de sa fortune; puis, considérant l'état de la chimie en Europe, et principalement en France

Digitized by Google

à cette époque, il cherchera à déterminer l'influence que Lémery, par son enseignement public et par ses ouvrages, a exercé sur les développements progressifs de la science.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port,* AVANT LE 1er JUIN 1838, *terme de rigueur,* soit à M. DES ALLEURS, docteur-médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Sciences*, rue de l'Écureuil, n° 19; soit à M. DE STABENRATH, juge d'instruction, *Secrétaire perpétuel pour la classe des Belles-Lettres et des Arts,* rue de la Perle, n° 2.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son succès, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix en séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

2° Par la Société royale d'Émulation du département de l'Ain.

On fait, depuis quelques années, une consommation énorme de sangsues. Les parties de la France d'où on les tirait autrefois en sont actuellement presque complètement dépourvues, et on est à présent obligé de les faire venir à grands frais de l'étranger; en sorte que ce moyen de

Digitized by Google

guérison est devenu d'un prix trop élevé pour la plupart des malades.

On multiplie un grand nombre d'espèces d'animaux grands et petits, des poissons, des insectes de plusieurs sortes, par des procédés appropriés à chacune de ces espèces. Plusieurs expériences font espérer qu'il pourrait en être de même des sangsues, et la Société d'Émulation de l'Ain estime que leur multiplication artificielle réussirait particulièrement dans les pays humides où les pluies sont fréquentes, et dont le sol retient l'eau; en conséquence, elle ouvre sur ce sujet un concours en ces termes:

« Indiquer un procédé de multiplication des sangsues, » qui soit à la fois facile, économique et productif. Les » procédés indiqués devront être applicables en grand, » et avoir déjà réussi au moins sur 3,000 sangsues. »

Le concours sera fermé le 1er mai 1840. Les concurrents joindront à leurs Mémoires des certificats des autorités, qui constateront les résultats de la méthode indiquée.

Le premier prix à décerner à l'auteur du meilleur Mémoire sur cette question, sera une somme de 400 francs ou une médaille en or de même valeur.

Le deuxième prix sera une somme de 100 francs ou une médaille de valeur égale.

Les associés-correspondants de la Société seront admis au concours.

Les Mémoires seront adressés, *francs de port*, au Secrétaire de la Société. Chacun d'eux portera une épigraphe qui sera répétée, avec le nom de l'auteur, dans un billet cacheté joint au Mémoire. Ces billets ne seront ouverts que pour les Mémoires qui auront remporté un des deux prix ou une mention honorable Les Mémoires couronnés resteront à la Société. Toutefois, les procédés

Digitized by Google

découverts demeureront la propriété des inventeurs, auxquels, sur leur demande, le secret sera gardé.

La Société se réserve la faculté de faire, avant la délivrance des prix, l'épreuve des procédés indiqués.

3° Par le Comice agricole de l'arrondissement de Chartres (EURE-ET-LOIR).

Le bureau du Comice agricole de l'arrondissement de Chartres ayant remis au concours pour 1838, le sujet qui avait été proposé aux hommes de l'art en 1837, a chargé la Commission d'examen de rédiger un nouveau programme, dont les conditions sont ainsi exprimées :

« Indiquer les causes, les symptômes, la nature, le siége, » les moyens préservatifs et curatifs des maladies de la » race bovine, ovine et chevaline, connues sous les noms » de sang, sang de rate, gastro-entérite, fièvre charbon- » neuse, qui exercent leurs ravages dans le département » d'Eure-et-Loir, et principalement dans l'arrondissement » de Chartres ; déterminer si elles sont enzootiques, » contagieuses ou non. »

En remettant au concours la même question que l'an passé, mais un peu modifiée dans ses termes, le jury se fait un devoir d'indiquer aux concurrents les conditions qui lui paraissent nécessaires pour mériter les prix. Il espère que les auteurs de plusieurs Mémoires remarquables, présentés au dernier concours pourront, en se pénétrant bien de l'esprit du programme, obtenir la distinction honorable qui leur est proposée. Ce que le jury demande, ce n'est point un traité *ex professo* sur les maladies en question, dont le cadre et la substance se trouveraient dans les livres, mais des matériaux puisés dans l'examen des faits résultant de la localité. Loin de copier leurs

Digitized by Google

devanciers, les pathologistes de la Beauce, ayant le malheureux privilége d'être placés au centre de l'épizootie doivent travailler pour l'avancement de la science.

Pénétrés de ces idées, ils observeront et décriront la topographie dans ses rapports avec l'épizootie. Sans doute, il est bon de parler des inconvénients de telle ou telle nourriture, de telle ou telle construction, mais ne pourrait-on pas s'élever jusqu'à la considération de la cause qui fait que dans deux cantons voisins, et souvent dans deux villages d'un même canton, les constructions et la nourriture étant semblables, la mortalité est très-différente? quelle est donc l'influence du sol? Le jury verrait avec plaisir des essais d'analyse chimique des différentes terres.

On établira, par des faits et des exemples puisés dans la pratique, jusqu'à quel point l'emploi des racines, la tonte précoce ou retardée, l'usage des saignées préservatives, l'émigration, empêchent le développement de la maladie.

On tiendra plus de compte des observations longuement détaillées et des nécropsies bien faites, que des théories qui ne seraient point appuyées sur des faits vus par les auteurs.

Dans une maladie mortelle en si peu de temps, il est essentiel d'examiner scrupuleusement les lésions des centres nerveux; celles des viscères abdominaux ne seraient-elles pas seulement consécutives?

On diagnostiquera la maladie en question de celles qui lui ressemblent le plus: de l'apoplexie, par exemple.

On parlera de la contagion. Peut-elle se propager des animaux à l'homme? On établira, par des observations, les rapports qu'il y a entre le sang de rate et la maladie désignée sous le nom de pustule maligne chez l'homme: l'un peut-il engendrer l'autre?

Digitized by Google

Le jury ne se flatte point qu'on puisse répondre à toutes ces questions. Trop heureux si, par ses efforts, il amène les hommes de l'art à éclairer quelques-uns de ces points obscurs.

Un premier prix, *médaille d'or*, et un second prix, *médaille d'argent de première classe*, seront décernés aux auteurs des Mémoires qui, au jugement d'un jury spécial, auront rempli les conditions de ce programme.

OBSERVATIONS.

Les Mémoires devront être envoyés, *francs de port*, AVANT LE 10 AVRIL 1838, à M. CHARLES, Secrétaire en chef du Comice (*ce terme est de rigueur*).

Chaque Mémoire devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet *cacheté*, contenant le nom de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix sera remporté.

Digitized by Google

TABLE.

PAGES

Listes de la Société, 5

Suppléments à ces Listes, 22, 145, 225, 341

Séances générales, 23, 147, 226, 342, 451

Allocution de M. ROBILLARD, Président de la Société, 147

Séances publiques dans les arrondissements des Andelys, de Louviers et de Pont-Audemer, 25

Audemer, par M. CANEL, 25

Discours de M. A. PASSY, préfet de l'Eure, à la séance publique de la Section des Andelys, 35

Discours de M. DAVENIÈRES, Président de cette Section, 48

Rapport sur les Travaux de cette Section, par M. METTAIS-CARTIER, 54

Rapport fait par M. PETIT, sur les Récompenses accordées aux Domestiques, 62

Discours prononcé à la séance publique de la Section générale de Louviers, par M. R. DE LA RHOELLERIE, Président, 153

Rapport de M. Paul DIBON, Secrétaire de cette Section, 163

Rapport sur les Travaux de la Section générale de Pont-Séance publique de la Société, à Évreux, 379

Discours de M. ROBILLARD, Président, 379

Rapport sur l'ensemble des Travaux de la Société et sur la propagation de la Vaccine dans le département de l'Eure, en 1836, par M. L.-H. DELARUE, Secrétaire perpétuel, 381

Rapport sur les Travaux de la Section d'Agriculture, par M. CASSEN, 395

Rapport sur les Récompenses à décerner aux Domestiques agricoles, par M. CASSEN, 405

Tableau général des Domestiques qui ont concouru aux prix de département et d'arrondissements en 1837, 410

Digitized by Google

PAGES

Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques et de la Section des Sciences médicales, par M. Baudry, 416

Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, de la Section de Littérature et des Beaux-Arts, et de la Section d'Économie politique et de Statistique, par M. Saudbreuil, 425

Rapport sur les Cours d'adultes et sur les Conférences morales, par M. Picard, 435

Concours de Charrues, 25, 451

Distribution de prix, 332, 444, 451

Réglement de la Section cantonnale (Comice agricole) de Breteuil (*Eure*), 69

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Observations sur l'Agriculture et ses moyens de progrès, par M. Rouland, 71

Note sur un envoi de Céréales, par M. Beaugantin, 86

Note sur la falsification du Colza, par M. Boutigny, 90

Rapport sur les Fosses à fumier, par M. Carville, 167

Rapport de la Commission nommée, par M. le préfet de l'Eure, pour examiner l'Appareil proposé par M. *Vallery*, pour la conservation des Grains, 170

Observations sur l'ancienne et la nouvelle Culture, par M. Mélissent, 246

Note sur le retard de la Végétation, en 1837, par M. Colombel, de Claville. 253

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

L'Eau qui coule sur les Toitures en Zinc, est elle potable? par M. Boutigny, 255

Procédé pour séparer le principe amer de la Fécule de Marron d'Inde, par M. Pottier, 268

SCIENCES MÉDICALES.

Remède contre le Piétin ou Fourchet, 96

Digitized by Google

PAGES

Programme d'un Cours de Médecine vétérinaire, dans une Institution agricole, par M. LAUTOUR, 201
Vaccine, 204, 381
Instruction publiée par l'Académie royale de Médecine, sur l'Etude de la Phthisie, considérée dans les divers climats, 269
Aphorismes de M. LIMOUZIN-LAMOTHE, sur le système des Animalcules considérés comme causes des Epidémies, tels que le Choléra, la Peste, le Typhus, etc., etc. 278
Rapport sur la Grippe qui a régné pendant l'hiver de 1836-1837. 285

SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET HISTORIQUES.

Quatre Années sous Henri IV, par M. DE LAVIGNE, 99
Considérations sur les causes de la décadence de l'Enseignement mutuel en France, par M. MEUNIER, 109
Jurisprudence. — Vices rédhibitoires, 205
Assemblées politiques en Normandie, avant l'établissement des Etats provinciaux, par M. CANEL, 287
Notice biographique sur *Edouard Adam*, par J. GIRARDIN, 307
Abrégé chronologique sur l'Histoire de France, par M. POLIGNY, 454

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

Discours prononcé par M. MEUNIER, le 15 octobre 1836, jour de la rentrée des classes, à l'École normale primaire du département de l'Eure, 130
Le Château-Gaillard, par M. A. PETIT, 138
Rose et Douleur, 209
La Tête de Mort, 211
Ivry et Anet, rêverie, par M. A. PETIT, 441

ÉCONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE.

Votes du Conseil général du département de l'Eure, relatifs aux attributions de la Société (exercice 1837), 142
Tribunal de Commerce d'Évreux. — Affaires de l'année 1836, 143
Mouvement de la Population d'Évreux, en 1836, 144
État des Prisons d'Évreux, au 31 décembre 1836, 144
Situation des Caisses d'Épargnes de l'Eure, 215

Digitized by Google

PAGES

Recueils périodiques, auxquels la Société est abonnée pour 1837, 224
Notes sur la Statistique de l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. Canel, 309
Comptes et Budgets de la Société, 319

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Congrès scientifique de France (cinquième session), 144, 325
Association Normande, 229
Extrait du Plan d'une Statistique générale des cinq départements de l'ancienne Normandie, par M. de Pracontal, 232
Prix proposés, 216, 322, 455

Digitized by Google

TABLE.

PAGES.

Quatrième Supplément aux Listes de la Société. 341
Séance générale du 13 juillet. 342
Rapport sur les Carrés d'Études créés dans le Jardin des Plantes, par M. Beaucantin. 343
Exposé sur les avantages qu'il y aurait à ajouter, aux Carrés d'Études, une École culturale d'Endrologique et Économique, par M. Beaucantin. 355
Notice sur une Plantation d'Arbres verts, faite en 1807, par M. Beaucantin. 362
Note indicative des Exemptions ou Modérations d'Impôt, que la loi accorde aux propriétaires pour Semis ou Plantations de Bois. 367
Leçon d'ouverture du Cours gratuit, sur les Actes de l'État civil, professé, à l'École normale d'Évreux, par M. Picard, avoué. 368
Séance publique du 27 août 1837. 379
Discours prononcé par M. Robillard, Président. 379
Rapport sur l'ensemble des Travaux de la Société et sur la propagation de la Vaccine, dans le département, en 1836, par M. Delarue, Secrétaire perpétuel. 381
Rapport sur les Travaux de la Section d'Agriculture, par M. Cassen. 395
Rapport sur les Récompenses à décerner aux Domestiques agricoles, par M. Cassen. 405
Tableau général des Domestiques qui ont concouru aux prix de département et d'arrondissement, en 1837. 410
Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences physiques et mathématiques et de la Section des Sciences médicales, par M. Baudry. 416
Rapport sur les Travaux de la Section des Sciences philosophiques et historiques, de la Section de la Littérature et des Beaux-Arts et de la Section d'Économie politique et de Statistique, par M. Saudbreuil, avocat. 425
Rapport sur les Cours d'adultes et sur les Conférences morales, par M. Picard, avoué. 435
Ivry et Anet, rêverie, par M. Ange Petit. 441
Distribution des Prix. 444
Concours départemental de Charrues. — Séance générale du 17 septembre 1837. 451
Abrégé chronologiq. sur l'Histoire de France, par M. Poligny. 454
Prix proposés. 455
Table du volume de 1837. 461

Digitized by Google

Le Recueil de la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* paraît dans le premier mois de chaque trimestre.

Les quatre cahiers de l'année forment un volume.

Le prix de la souscription est fixé à *cinq francs* PAR AN ; il doit être payé d'avance.

On s'abonne à Evreux, au Secrétariat de la Préfecture ; et dans les autres arrondissements du département de l'Eure, au Secrétariat des Sous-préfectures.

Tout ce que l'on veut faire insérer dans ce Recueil doit, ainsi que la Correspondance avec la Société qui le publie, être adressé, *franc de port*, à M. L.-H. DELARUE, *à* ÉVREUX, *rue Saint-Léger*, *n°* 35.

Les Auteurs et les Libraires qui voudront faire annoncer des Ouvrages, lui en remettront un exemplaire, dont il sera rendu compte, et qui sera déposé dans la Bibliothèque publique du chef-lieu.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

064
So20
1836-37

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MINNESOTA
wils 1836-37
064 So206
Soci et e libre d'agriculture, sciences,
Recueil des travaux.
3 1951 002 256 599 U

Minnesota Library Access Center
9 ZA R10 D01 S11 TF 4

Digitized by Google